N° 17

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DES LETTRES

La Chouannerie de 1832

dans les Deux-Sèvres et la Vendée orientale

THÈSE PRINCIPALE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

POUR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

Jean-Robert COLLE

Professeur certifié d'Histoire au Collège de Parthenay

LEZAY. — IMPRIMERIE A. CHOPIN

—

1948

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536526_0087

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DES LETTRES

La Chouannerie de 1832
dans les Deux-Sèvres et la Vendée orientale

THÈSE PRINCIPALE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

POUR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS LETTRES

PAR

Jean-Robert COLLE

Professeur certifié d'Histoire au Collège de Parthenay

LEZAY. — IMPRIMERIE A. CHOPIN

1948

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

— « La ferme en Gâtine - La forme des champs en France » (Parthenay, *Trenit*, 1944).

— « Le Fâ de Talmont, port gallo-romain de Saintonge », avec A. Planchet et L. Basalo (Tours, *Bardin*, 1944).

— « En Gâtine », (Niort, *Nicolas*, 1946).

— « Villages de Saintonge », (Fontenay-le-Comte, *Lussaud*, 1947).

Dans la revue « Pays d'Ouest » :

1946 - N° 7 — « Parthenay, ville d'art ».

N° 8 — « Les arcs polylobés dans les églises d'Angoumois et de Saintonge », avec G. Foucaud.

1947 - N° 2 — « Les faïences de Parthenay », avec M. Poignat.

N° 7 — « Les lieux de culte préhistoriques en Gâtine ».

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

A mon Directeur de Thèse :

Monsieur Gaston MARTIN

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

A mes anciens Professeurs
de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et plus particulièrement à :

Monsieur le Doyen Yves RENOUARD,

Monsieur BRAURE,

Monsieur DARTIGUE-PEYROU,

Monsieur VALLOIS,

qui ont bien voulu me faire l'honneur de siéger à mon jury.

Carte de la Chouannerie dans les Deux-Sèvres

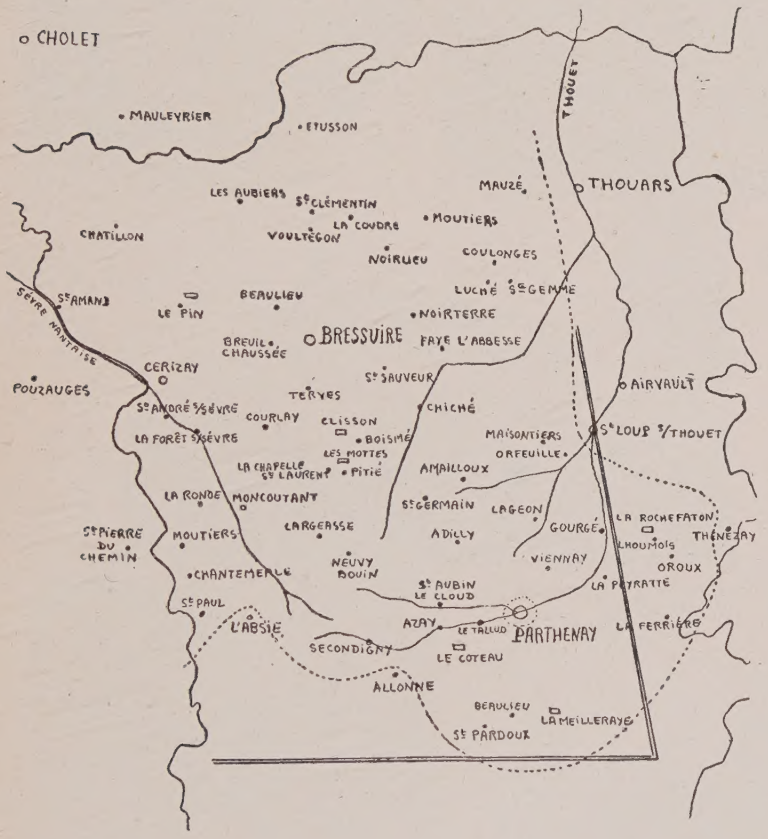

LÉGENDE :

═══ : Limite sud-est des terrains cristallins.

..... : Limite des régions légitimistes (les lieux indiqués sont ceux dont les habitants ont participé à la chouannerie).

Echelle : 1/400.000e.

1. Le général d'Autichamp. — 2. Diot.
3. La maison de Diot à Boismé.
4. Louis de La Rochejacquelein. — 5. Le château de La Rochefaton.

Chronologie de la Chouannerie de 1832

— 1830 —

27-29 Juillet : Révolution de 1830.
4 Août : Réunion de 250 chefs vendéens chez M. de Civrac.
9 Août : Louis-Philippe prête serment devant la Charte revisée.
24 Août : Charles X déclare Marie-Caroline régente de France.
1er Septembre : Emeute de Parthenay.
11 Septembre : Apparition de Diot.
2 Novembre : Ministère Laffitte (Mouvement).

— 1831 —

27 Janvier : Manifeste d'Holyrood : Marie-Caroline pourra prendre le titre de régente à son arrivé en France et Blacas est nommé premier ministre.
13 Mars : Ministère Casimir Périer (Résistance).
17 Juin : Madame la duchesse de Berry part pour l'Italie avec le titre de régente. Elle passe par Rotterdam, l'Allemagne, le Tyrol, la Lombardie, le Piémont.
5 Juillet : Bourmont s'installe à Nice.
8 Juillet : Madame se réfugie à Gênes, puis chez le duc de Modène, François IV.
24 Septembre : A la réunion de la Fétellière, sous la direction de Charette, par 9 voix contre 5, les Carlistes décident que la Vendée ne se soulèvera que si l'insurrection du Midi réussit.
24 Septembre : A Lucques, le Conseil de Madame décide d'envoyer un premier contre-ordre.
20 Novembre : Emeute ouvrière de Lyon.
24 Décembre : Madame épouse le comte de Lucchesi-Palli. (?)
Décembre : M. de Coislin conseille à Marie-Caroline d'attendre une intervention étrangère avant de soulever la Vendée.

— 1832 —

Janvier : Levée de 80.000 conscrits.
28 Février : Berryer vient, comme avocat, défendre des chouans à Fontenay. Il est reçu avec enthousiasme.
24 Avril : Madame s'embarque sur le « Carlo Alberto ».
28 Avril : Elle débarque à Marseille et se cache chez un garde-chasse.
30 Avril : A la nouvelle de l'échec de Marseille, elle décide d'aller en Vendée.
Elle passe par Nimes, Montpellier, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Moissac, Agen, Bergerac, Sainte-Foix, Libourne, Blaye.
4 Mai : Madame se réfugie au château de Dampierre (Saintonge). On apprend l'échec de Marseille en Vendée.
15 Mai : Ne recevant pas de nouvelles de Bourmont, elle donne l'ordre du soulèvement pour le 24 Mai.
16 Mai : Mort de Casimir Périer. Ministère Soult.

17 Mai : Elle se rend au château de la Preuille, près de Montaigu.
18 Mai : Elle réside au château de Bellecour (commune de Montbert).
18 Mai : Confirmation de l'ordre pour le 24 Mai.
19 Mai : Bourmont parvient à Nantes.
20 Mai : Ordre du jour de d'Autichamp préparant le soulèvement.
22 Mai : Berryer accourt à Nantes et pousse Bourmont à envoyer un contre-ordre.
23 Mai : Berryer va trouver Madame et essaie de lui faire quitter la France. Mais elle reçoit une lettre de Toulon lui annonçant, faussement, que le Midi s'est soulevé.
24 Mai : Bourmont rejoint Madame. Ils choisissent comme nouvelle date la nuit du 3 Juin.
24 Mai : Combat d'Amailloux.
27 Mai : Le général Dermoncourt, au château de la Charlière, saisit les plans du soulèvement.
27 Mai : Assassinat de Jacques Cathelineau.
31 Mai-3 Juin : Madame se rend des Mesliers à la Brosse.
3 Juin : Etat de siège dans l'Ouest.
4 Juin : Soulèvement. Les Nantais essaient de se concentrer à Maisdon.
5 Juin : Le Morbihan reçoit l'ordre en retard.
Charette et La Robrie font leur jonction.
Emeute républicaine aux funérailles du général Lamarque.
6 Juin : Combat du Chêne et de la Pénissière.
Les républicains sont écrasés au cloître Saint-Merry.
8 Juin : Proclamation de Solignac.
9 Juin : Madame se réfugie à Nantes.
14 Juin : Elle reçoit les chefs vendéens.
24 Juin : Premier conseil de guerre dans les Deux-Sèvres.
11 Juillet : Répression de Drouet d'Erlon.
3 Octobre : Exécution de Secondi.
7 Novembre : Madame est livrée par Deutz et enfermée à Blaye.

— 1833 —

10 Mai : Assassinat d'Oby à Viennay.
5 Septembre : Mort de Louis de La Rochejacquelein.
18 Septembre : Exécution du Capitaine Noir.

INTRODUCTION

LE CADRE

Le département des Deux-Sèvres, dont le nom primitif était « département intermédiaire du Poitou », s'est glissé comme un intrus entre la Vendée et la Vienne. Le Poitou, en effet, n'aurait du comporter que deux départements, mais ces deux divisions territoriales auraient été beaucoup trop vastes : La Constituante reconnut donc qu'il était impossible de les conserver intactes et qu'il était indispensable d'en créer une troisième avec des fragments enlevés à l'une et à l'autre. On a reproché aux Deux-Sèvres ainsi formées de se composer de sols très disparates, mais la Vendée aussi possède son Bocage, sa Plaine et son Marais et ce défaut géographique, s'il en est un, nous le rend particulièrement intéressant du point de vue historique parce que nous avons là un pays de transition où se heurtent les influences contraires de la Plaine libérale et du Bocage légitimiste et religieux.

Le département des Deux-Sèvres comporte deux pays radicalement différents, dont l'opposition est passée, pour ainsi dire, dans le domaine classique depuis les travaux d'André Siegfried : D'une part, au Nord-Ouest, le Bocage Bressuirais et la Gâtine formés de terres cristallines, humides et froides, d'autre part les plaines calcaires et sèches de Thouars, de Melle et de Niort.

Au Nord-Ouest, s'élève un bloc massif de granites et de schistes prolongeant, dans leur structure rubannée, la Bretagne hercynienne. Le sol, d'une tonalité sombre, est fait d'argiles lourdes, de sables gris où le mica met des étincelles d'acier, de roches ou « chirons » qui percent la mince couche arable, de chaos entassés et de blocs arrondis. Le pays est très accidenté, avec une multitude de collines aux formes douces, des ravins, des forêts de chênes et de hêtres, des landes de genêts, d'ajoncs et de bruyères, des prairies quadrillées de haies, des échaliers, des chemins creux transformés l'hiver en fondrières. L'eau suinte partout dans les ruisseaux, les mares, les prairies spongieuses appelées nédes. C'est un pays qui fut longtemps très pauvre et dont la principale ressource (qui est actuellement l'élevage) n'existait pas

autrefois : les grands marchés n'étaient pas à Parthenay et à Bressuire, mais à Niort et à Champdeniers.

En 1830, où l'on ne connaissait ni le chaulage, ni les engrais, ni le labour par planches, ni la charrue de fer, ni les batteuses, ni les coopératives, ni les moyens d'exporter la viande, cette région était extrêmement arriérée, repliée sur elle-même, sans aucune communication avec l'extérieur.

Dans de nombreuses communes, on pratiquait encore l'écobuage, type de culture des peuples primitifs : à Saint-Germain-de-Longue-Chaume, on levait l'herbe avec une houe, puis on la brûlait quand elle était sèche et les cendres servaient d'engrais. Les années suivantes, on laissait reposer le sol. Tous les outils, sauf les socs, étaient en bois : la charrue en fer n'apparut qu'en 1856. La pomme de terre commençait à peine à se répandre. Les radis, les asperges, les artichauts ne feront leur apparition qu'en 1900 et les tomates, en 1910. Les terrains non encore défrichés couvraient des espaces immenses : il y avait par exemple 147 hectares de landes dans la seule commune de Lageon. Il arrivait que des bœufs se perdissent dans ces maquis d'ajoncs et de genêts.

Les routes étaient rudimentaires. Le préfet Dupin écrivait en 1801 : « Les petits chemins sont tous extrêmement mauvais. La moindre voiture ne peut rouler sans quatre paires de bœufs. Les chemins de grandes communications eux-mêmes sont presque tous des ravins profonds où jaillissent des sources, où percent à chaque pas d'énormes pointes de rochers. Les chevaux s'enfoncent jusqu'aux sangles dans la terre mouvante et le voyageur est arrêté par des arbres déracinés. » Westermann, parcourant la région, s'était déjà écrié : « Le beau pays pour une guerre civile ! » En 1830, il n'y avait rien de changé : les grandes routes stratégiques, toutes droites, n'étant pas encore commencées. La meilleure était celle de Parthenay à Thouars, ouverte en 1752, mais elle n'était pas carrossable toute l'année. La construction de celle de Bressuire ne fut décidée qu'en octobre 1831. Les autres sont plus tardives encore : Poitiers-Parthenay-La Chataigneraie en 1836, Saint-Maixent-Parthenay-Thouars en 1843, Parthenay-Niort et Parthenay-Nantes en 1845, Parthenay-Saint-Aubin en 1860.

Les étrangers avaient l'impression de pénétrer là dans un pays sauvage. Le lieutenant de Saint-Arnaud, le futur maréchal, alors en garnison à Gourgé (Deux-Sèvres), écrivait à son frère : « Ah ! mon pauvre ami, je suis tombé des cieux dans le fond de l'enfer. De Redon, où j'étais si tranquille, si heureux près de ma femme, de Nantes où j'étais en pays chrétien, je viens de traverser la Vendée, le Bocage et suis maintenant au commencement de la Plaine, comme on

l'appelle dans ce pays, ainsi que pourrait le faire un Mohican de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire à la lisière du Bocage. » Il est frappé surtout par la pauvreté, l'humidité et la saleté du pays. A Gourgé, qui est pourtant un gros bourg, il ne voit « pas de maisons bourgeoises, tous sont journaliers et pauvres ». Quant au climat et à l'aspect du sol, en voici un aperçu : « Depuis Brest, nous n'avons cessé d'avoir la pluie sur le dos et la boue jusqu'aux genoux ; tous nos effets sont ruinés par dix jours de marche dans cet affreux pays... on est harassé de fatigue, mouillé de sueur et de pluie, déchiré par les ronces et les épines... Toute la journée la pluie sur le dos et dans les prés où j'étais obligé de rester les pieds dans l'eau jusqu'à la cheville », etc...

La Gâtine est, en effet, une butte de terrain sur laquelle le vent souffle de tous côtés. Les nuages chargés d'eau venus de la mer, obligés de s'élever brusquement, crèvent. Les pluies, sans être excessivement abondantes, tombent sous forme de crachin et sont réparties régulièrement sur toute l'année (1). Enfin, les brouillards sont extrêmement fréquents à cause du granite qui se refroidit rapidement et facilite la condensation de la vapeur d'eau et des terrains imperméables qui suintent continuellement d'humidité. - La plus grande partie de l'année, un ciel gris pèse sur la lande grise et les nuages noirs s'effrangent aux branches dénudées.

Dans ce pays froid et triste, les habitants vivent isolés les uns des autres dans des borderies cachées dans le feuillage où l'on accède difficilement par des chemins boueux, ou dans des « creux de maisons » où trois masures misérables arrondissent le dos autour d'une cour où suinte le purin.

Les Vendéens sont des hommes sérieux, travailleurs, courageux, loyaux, mais renfermés, avares, méfiants, superstitieux et tristes, buveurs d'eau et de cidre, et non de vin. Ils mangent du pain de seigle, des légumes bouillis et un peu de viande. Les enfants pauvres, et ils sont légions, vont mendier leur pain de ferme en ferme.

Ces hommes, isolés toute la semaine, ne se retrouvent que le dimanche, à la messe. Ils ont un grand respect pour le curé qui non seulement sait lire et écrire, chose déjà notable, mais connaît encore le latin et lit parfois le journal. Les guerres de l'Empire ont amené un certain brassage en envoyant les jeunes gens combattre un peu partout en Europe. Mais bien peu d'entre eux sont revenus et les réfractaires ont été plus nombreux que les volontaires. C'est un fait qu'il faut souligner : le Vendéen est réfractaire par nature,

---

(1) Répartition des pluies (en millimètres) à Parthenay pour les 12 mois de l'année : - 75, 68, 60, 60, 70, 65, 52, 54, 68, 88, 80, 75.

il n'aime pas quitter son pays et a horreur du service militaire. Il y a eu autant de résistants sous la Restauration que sous l'Empire ou sous Louis-Philippe.

Le curé et le noble jouissent dans ces pays d'un ascendant extraordinaire. Le Vendéen est fermier et, s'il ne l'est plus, il en a du moins gardé l'esprit de soumission aux ordres de « not' maître » qui, autrefois, pouvait le renvoyer du jour au lendemain. D'ailleurs, le noble a toujours su mieux parler au paysan que le bourgeois, d'abord parcequ'il vit près du cultivateur, de la même vie rurale, avec les mêmes intérêts, les mêmes joies et les mêmes douleurs, donnant la même importance à la pluie, au soleil et à la gelée qui font les récoltes bonnes ou mauvaises. Ensuite, parcequ'il existe une tradition patriarcale : le paysan dans le malheur va demander asile et protection à son seigneur. Enfin, parceque le noble se sent tellement au-dessus du paysan par sa race qu'il peut s'encanailler sans risquer de déchoir, tandis que le bourgeois est toujours guindé et parfois bêtement méprisant. Nous donnerons d'ailleurs des exemples de ce conflit entre les villes libérales et les campagnes royalistes.

Mais le noble ne peut rien sans le curé : « En Vendée, dit A. Siegfried, c'est le prêtre qui demeure comme autrefois le vrai chef du paysan ». Son ascendant vient, avons-nous dit, de son instruction, mais surtout de sa fonction religieuse dans un pays où le passé commande, où les esprits sont imprégnés depuis des siècles de tradition, de religion, voire de superstitions.

Aucune région n'a connu aussi longtemps que la Vendée la croyance aux sorciers, loups-garous, bigournes, galipotes, chasse-galery, fantômes, farfadets, fées, chien rouge, cheval mallet, pierres levées, chênes sacrés, sources miraculeuses. Le christianisme y a été profondément imprégné de paganisme jusqu'au XVIII[e] siècle, jusqu'à ce que le père de Montfort et ses missionnaires fassent une seconde conquête chrétienne du Bocage.

La première guerre de Vendée est pleine de diableries et de miracles depuis le sorcier Stofflet qui commandait aux balles jusu'à l'évêque d'Agra qu'une colombe blanche vint consacrer dans la cathédrale d'Angers.

En 1830, il n'y a rien de changé : les routes de pénétration sont toujours aussi rares, l'instruction, aussi peu répandue. Les superstitions demeurent, le prêtre et le noble gardent leur ascendant. Le jeune paysan, mal instruit de ce qui se passe en France, n'ayant souvent pas même conscience de transgresser la loi, est prêt à suivre un chef de bande, à condition qu'il soit énergique et beau parleur.

Si l'on a toujours présentes à l'esprit les conditions spéciales

de cette région : les grandes facilités qu'elle donne par ses forêts, ses chemins creux, ses haies et ses landes de se cacher, et d'autre part l'esprit de ses habitants, méfiants, ignorants, superstitieux, repliés sur eux-mêmes, on comprendra cette vérité profonde que le réfractaire est un produit spontané du sol vendéen.

A l'intérieur de ces pays granitiques, on distingue la Gâtine de Parthenay d'une part, du Bocage bressuirais, d'affinité plus vendéenne, d'autre part. Existe-t-il une différence réelle entre ces deux régions? On a remarqué qu'en Gâtine, les granites et granulites dominent et non les schistes, et que le pays, étant autrefois plus boisé, présente des haies plus fournies et, par conséquent, un paysage plus touffu et plus dense. On a opposé aussi la Gâtine, pays de mauvaises terres, au Bocage plus riant. En fait, nous avons partout le même aspect de sol et de cultures, et la division des deux pays, dont la frontière est d'ailleurs assez vague, est plus historique que géographique. La Gâtine a un centre : Parthenay, ancienne capitale provinciale, tandis que la Vendée n'en a pas ou en a trop, et de formation souvent artificielle. La Gâtine, c'est le domaine des Parthenay Larchevêque, de la coiffe gâtinelle et, plus tard, le berceau de la race bovine parthenaise. Du point de vue politique, la Gâtine, qui pénètre en coin dans la Plaine, n'a pas été sans subir quelques influences au lieu de garder, comme le Bocage, un royalisme pur et sans tache. C'est ainsi qu'en 1830, les bourgs de Thénezay, Gourgé, Secondigny sont libéraux dans un pays blanc et les communes du Sud, comme Allonne, refusent de suivre leur curé dans la dissidence.

Du point de vue administratif enfin, on considère, en gros, que la Gâtine est l'arrondissement de Parthenay et le Bocage, celui de Bressuire. La limite passerait grosso-modo par Saint-Paul-en-Gâtine, Moncoutant, La Chapelle-Saint-Laurent, Amailloux et Saint-Loup.

Néanmoins, il ne faut pas grossir ces détails exceptionnels et le mot de Siegfried est toujours juste : « Calcaire ou granite, voilà la grande distinction à faire... le granite produit le curé et le calcaire, l'instituteur » (1).

La plaine de Thouars, de Melle et de Niort présente, en effet, un caractère tout différent :

De vastes plateaux calcaires couverts d'une argile de décalcification rouge, des champs ouverts ou entourés de murs, un

(1) A. Siegfried, op. cit., pages 10 et 20. Il est bien entendu que cette distinction n'est valable que pour l'Ouest. Les choses sont tout à fait différentes par exemple aux confins Limousin-Périgord.

habitat concentré en gros villages autour des sources et des puits, une lumière intense qui fait briller les champs de blé, les coquelicots, les bleuets, les chardons, les noyers à l'ombre froide. Le paysan, buveur de vin, sociable, se déplaçant facilement, est ouvert aux influences libérales et, dans le Sud, existent des noyaux importants de protestants qui ont toujours été de tendance très démocratique. La petite propriété y domine : 52 % de petits domaines dans le canton de Niort pour 23 % dans celui de Moncoutant et 22 % dans celui de Pouzauges en 1913. En 1830, la différence était encore plus forte car il existait, à cette époque, dans le Bocage, de très grands domaines, dont certains sont aujourd'hui fragmentés. Les guerres de Vendée, en isolant ce pays, ont, en effet, empêché bien souvent les partages de biens nationaux et, lorsque ces partages étaient possibles, les paysans auraient considéré comme une infâmie de spolier de leurs biens leurs anciens propriétaires. Si bien que les principaux acheteurs étaient les bourgeois des villes et que la grande propriété changeait de main mais ne se fragmentait pas.

Dans la Plaine, les nobles étaient rares et les prêtres, sans influence. Alors que chaque paroisse vendéenne avait un prêtre, ceux du Niortais étaient obligés de desservir plusieurs églises. Le curé des Aubiers qui avait commis un attentat à la pudeur sur deux petites filles, était défendu par ses ouailles ; et ses accusateurs, presque lapidés par les voisins. Les prêtres de la Plaine, entourés de protestants, d'athées, voire déjà de républicains, étaient au contraire en butte à la méfiance d'une partie de leurs administrés.

Ainsi, comme en 1793, les terres cristallines de l'Ouest étaient enveloppées, à l'Est et au Sud, par des régions libérales hostiles et prêtes à porter secours aux troupes de Louis-Philippe contre les agitations légitimistes du Bocage. Et c'est pourquoi le département des Deux-Sèvres nous a semblé particulièrement intéressant à étudier ; c'est que nulle part ailleurs on ne trouve aussi nettement en contact le granite et le calcaire, les royalistes et les libéraux.

Il existe néanmoins une grande différence d'esprit, même chez les Vendéens, entre les hommes de 1793 et ceux de 1832 : c'est que le paysan de cette époque ne s'est jamais senti menacé violemment dans ses intérêts et dans sa foi. De nombreux cultivateurs ont acquis des biens nationaux : ceux-ci sont favorables à Louis-Philippe qui leur a assuré la jouissance. Bien sûr, la Charte de Louis XVIII en avait confirmé la vente mais, avec Charles X, on avait senti des réticences et un retour en arrière qui ne présageait rien de bon pour les nouveaux propriétaires. D'autres, qui ont tout donné pour leur roi et qui avaient fondé de grands espoirs sur la Restau-

ration, ont été déçus. D'autres, qui ont combattu sous Napoléon, qui ont vu les Prussiens sur la Loire, qui ont remarqué que les Bourbons revenaient « dans les fourgons de l'étranger » commencent à séparer leur patriotisme de leurs sentiments royalistes. Beaucoup sentent que, malgré quelques manifestations tapageuses d'éléments troubles, malgré quelques croix abattues, la religion n'est pas réellement menacée. Enfin, la crainte de l'anarchie, un esprit discipliné qui considère que tout régime bien établi doit être le bon, que la prospérité sans honneur est préférable au désordre, enfin qu'un roi en vaut un autre, tout cela contribuait à maintenir les esprits dans une prudente neutralité. Certes, les sympathies allaient au prince légitime, mais le Vendéen, toujours prudent et circonspect, refusait de se lancer dans une folle aventure et la duchesse de Berry, lorsqu'elle essayera de soulever les provinces de l'Ouest, « femme d'autrefois, comme l'a dit très justement E. Gabory, elle trouvera des hommes nouveaux : ils ne se reconnaîtront pas ».

AVANT-PROPOS

De nombreux et savants ouvrages ont étudié le soulèvement de la duchesse de Berry contre Louis-Philippe, en 1832. Les uns sont des biographies romancées de cette Marie Caroline qui devait être une princesse bien séduisante puisqu'elle a trouvé, dans ses historiens, des amoureux posthumes. Les autres, dont les auteurs sont souvent aveuglés par la passion partisane, sont de véritables instruments de combat qui ne cherchent même pas à cacher leur partialité dans un sens ou dans l'autre (1). Bien peu ont eu le courage de faire, dans les archives, ce laborieux et patient travail de termite qui prépare, pour beaucoup plus tard, les grandes synthèses historiques de demain.

Malgré tout ce que l'on a pu écrire sur elle, il faut bien nous dire que l'histoire de la chouannerie de 1832 est encore très obscure. Des documents capitaux ont été détruits. D'autres sont encore inédits et restent enfouis dans les coffres de châtelains vendéens qui en refusent la publication, soit par respect pour un ancêtre qui eut peut-être quelques faiblesses, soit pour éviter une brouille avec des familles amies, soit enfin parcequ'ils se désintéressent tout à fait de la question. Ch. d'Availles a eu certainement connaissance de quelques-uns d'entre eux : « Nous espérons laisser entrevoir, disait-il (2), dans un travail ultérieur, quelles mesures avaient été prises, quelles promesses avaient été faites par les puissances étrangères, sur quel appui on pouvait compter en France... Alors peut-être, l'insurrection se présentera sous un jour différent, et l'on ne pourra plus reprocher à M^me^ la duchesse de Berry d'avoir entraîné ses partisans dans une équipée, chevaleresque sans doute, mais aussi téméraire que périlleuse ».

Malheureusement, ces documents n'ont pas été publiés. Il en est de même pour les mémoires de d'Autichamp dont la seconde partie, qui concerne les événements de 1832, nous ouvrirait certainement de nouvelles perspectives si nous pou-

(1) « Un écrivain royaliste doit toujours rester royaliste ». (E. de Monti, cité par Crétineau-Joly « Histoire de la Vendée militaire », tome IV, page 399.)

(2) « Notes biographiques sur le général d'Autichamp ». Introduction, page VI.

vions les lire. Ces Mémoires, écrits sous la dictée du général d'Autichamp ou recopiés sur ses notes par son secrétaire intime, M. Marc Collinet, furent achetés, à la mort de ce dernier, vers 1882, par M. Belisaire Ledain, président des Antiquaires de l'Ouest, qui réunissait alors des matériaux pour écrire une histoire des guerres de Vendée. Plus tard, ce manuscrit devint la propriété d'un amateur poitevin, M. Cesbron, qui la céda à Ch. d'Availles. Celui-ci essaya de le publier, mais Mme d'Autichamp s'y opposa formellement. Il en tira alors un petit livre qui parut chez Clouzot, à Niort, en 1890, mais qui fut immédiatement interdit par la famille, saisi et détruit (1). Nous avons pu heureusement consulter un des rares exemplaires subsistants et nous faire ainsi une opinion sur l'action réelle du général.

Ainsi, les sources de base nous manquent en grande partie et les archives départementales qui, malgré leur pauvreté, présentent quelque intérêt, n'ont pas, jusqu'à présent, été exploitées à fond. La chouannerie de 1832 est encore à ce point mystérieuse que ses historiens n'ont pas su se mettre d'accord pour savoir si ce fut une pure folie ou une entreprise malheureuse. Si nous connaissons bien mal les moyens, les ressources et les principaux promoteurs du mouvement, que dire alors des personnages occultes et des comparses qui n'ont été honorés d'aucune biographie?

Le soulèvement a été, en effet, accompagné de mouvements populaires qui, sauf exception, n'ont jamais été étudiés. Il y a pourtant là une forme de lutte clandestine qui est intéressante en elle-même et qui a été remise d'actualité par des événements récents.

Je me suis efforcé, à titre d'exemple, d'en démonter le mécanisme et d'en étudier l'évolution dans les Deux-Sèvres, en utilisant principalement les documents inédits des Archives départementales et des livres rares qu'il est habituellement quasi impossible de se procurer.

Trois personnages dominent cette histoire : le général d'Autichamp, Louis de La Rochejacquelein et Diot. Ce dernier a particulièrement attiré mon attention par sa figure curieuse de chef de bande et parcequ'il a participé à la chouannerie (en la dirigeant pendant un certain temps) des origines à la fin.

Sa mort même, tragiquement banale, est comme le symbole de l'échec que fut cette curieuse épopée, brillante, chevaleresque et pleine d'espoirs réalisables dans ses prémices, mais incohérente dans son exécution et qui fut menée sans plan d'ensemble par une femme-enfant.

(1) E. Lemière « Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest », page 156.

I. - 1830 : PROLOGUE

1. — La Révolution de 1830

Le 30 juillet 1830, alors que les barricades parisiennes étaient encore maculées du sang des républicans, le duc d'Orléans, confisquant la victoire commune à son profit, se fit proclamer lieutenant général du royaume et, le 9 août, sous le nom de Louis-Philippe 1er, il prêtait serment de fidélité à la Charte revisée devant les Chambres réunies. Les républicains, malgré l'effort qu'ils avaient fourni, se laissèrent déposséder du pouvoir sans trop d'acrimonie, disant même — parce qu'ils se rendaient bien compte de leur faiblesse — que « Louis-Philippe était la meilleure des Républiques » quitte à changer d'avis un peu plus tard. Ils ne formaient encore que des groupes inorganisés à Paris et dans les grandes villes mais, en gros, la province et surtout les campagnes leur étaient hostiles.

La première république avait laissé d'assez mauvais souvenirs et pour beaucoup, son nom était synonyme de guillotine, assignats et réquisitions. La monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe avait par contre l'avantage de rassurer à la fois les partisans de l'ordre et les acquéreurs de biens nationaux.

Les seuls qui fussent mécontents du nouveau régime étaient les vaincus de juillet, c'est-à-dire essentiellement la noblesse légitimiste et le clergé qui avait eu la maladresse de se compromettre dans les querelles politiques du moment. Il est peu probable que Louis-Philippe, connaissant cette hostilité, ait condamné bien sincèrement le sac de l'Archevêché de Paris. « Voilà ce que je laisserai faire, semblait-il dire aux légitimistes et aux prêtres, si vous me suscitez des difficultés. » Aurait-il voulu arrêter le mouvement d'ailleurs, qu'il ne l'aurait pu car les premiers jours de son règne passèrent dans la confusion et l'anarchie qui suivent obligatoirement toute révolution.

Charles X qui n'avait rien prévu (il jouait aux whist pendant que l'émeute grondait) n'osa pas résister à la pression populaire ni se porter en Vendée comme l'en pressaient d'Autichamp, la duchesse de Berry, Mesnard, Jacques Cathe-

lineau et d'autres. « Un abbé, dont la bouche était aussi grande que la tête, la voix forte comme le tonnerre, écrit la duchesse de Gontaut, m'étourdissait au point de me rendre sourde : A la Vendée, à la Vendée, Henri V et sa mère ! criait cet homme. Le mot de la Vendée vociféré par l'abbé eut parmi les troupes un moment de retentissement qui dura peu. »

E. Gabory, qui rapporte le fait, ajoute (1) : « Qu'eut fait Charles X en Vendée ? Mesnard et Cathelineau apercevaient à travers leurs illusions ce pays si profondément modifié. Le bruit de la Révolution de 1830 n'y résonne que faiblement. Les paysans voient, sans un frémissement de colère, arriver les courriers ornés de rubans tricolores qui propagent la nouvelle. De rares incidents se produisent : le plus curieux est l'équipée du général Despinois, commandant de la ville de Nantes. Dans la nuit du 2 au 3 Août, avec 450 hommes du 10e Légers, Despinois rejoint à Mauves trois escadrons du 9e Cuirassiers, passe la Loire, gagne Beaupréau ».

Une lettre curieuse, que nous avons découverte aux Archives des Deux-Sèvres (2) nous éclaire sur les sentiments des libéraux qui, à cette époque, ne croyaient pas encore la partie gagnée. Elle est l'œuvre de Chabot (3), commandant de la garde nationale de Sainte-Hermine, qui avait tenté, dès le 2 Août, un mouvement à Bourbon-Vendée, en faveur de Louis-Philippe. Le capitaine Granseigne (qui sera incarcéré le 1er Juin 1832 comme chef d'Etat-Major des carlistes) voulut le faire arrêter par vingt gendarmes, mais un certain Clémot, de Rochefort, s'y opposa. C'est à ce Clémot que la lettre est adressée :

« Bourbon-Vendée, le 4 Août 1830.

Monsieur,

J'arrive de Nantes où j'ai été m'entendre avec le général Dumoustier pour tenter de parer au soulèvement que le général Despinois va tenter dans notre malheureux pays : on dit que le roy se réfugie dans nos contrées, le choc peut devenir terrible... »

La population libérale de Bourbon-Vendée, encerclée par des campagnes légitimistes, a peur et réclame des armes à La Rochelle. Mais Chabot est persuadé du succès final : « Maîtres du chef-lieu, nous pouvons couper les communications du général Despinois, avec l'aide des garnisons de La Rochelle, Niort et autres lieux... Je vais tâcher d'amener ici les gardes nationales de Luçon, Fontenay et Sainte-Hermine.

(1) E. Gabory « Les Bourbons et la Vendée », page 169.
(2) Archives des Deux-Sèvres, 11 F 21.
(3) Sur ce personnage, voir : A. Tortat « Extraits des mémoires d'A. Tortat ». (Paris, Champion, 1911) page 111.

Je compte sur un renfort de Niort et Nantes. Avec un peu de courage, nous étoufferons cette guerre civile avant qu'elle ne s'étende. »

Despinois marcha, en effet, sur Bourbon-Vendée. Il avait appelé en renfort la garnison de Niort, mais le peuple soulevé s'opposa à son départ. En cours de route, il pilla les caisses publiques. Le 7, espérant toujours l'arrivée du roi, il est au chef-lieu : il y apprend la fuite de Charles X. Bientôt, les soldats murmurent, le préfet a déserté son poste. Despinois prend la direction de Fontenay. Son escorte, se retournant contre lui, l'arrête et Coislin, qui se préparait à le secourir avec quelques forces bretonnes, abandonne la partie.

Charles X, trompant donc l'attente des Vendéens, s'enfuit en Angleterre où il fut fort mal reçu car on ne lui pardonnait pas l'expédition d'Alger. Les bourgeois de Londres s'offrirent le délicat plaisir de venir regarder sur son bateau, comme une bête curieuse, l'ancien souverain de la France. Plus tard, il réussit à s'installer au château d'Holy Rood, à Edimbourg, avec sa suite, sa famille et celui vers qui se tournaient tous les yeux : l'enfant du miracle. En 1820, on le sait, l'ouvrier Louvel, avait cru mettre fin à la dynastie en assassinant le duc de Berry, fils de Charles X, mais la duchesse avait mit au monde un enfant posthume, dernier espoir de la légitimité, à qui l'on donnait déjà le nom d'Henri V.

Les nobles furent aussi surpris par la Révolution que leur prince. La première émotion passée, quelques-uns s'enfuirent dans leurs domaines pour organiser la révolte : M^lle^ de la Rochejacquelein fit sonner le tocsin à Châtillon, M. de Macquillé, pair de France, parvint dans son domaine de La Forêt-sur-Sèvres, trois jours après les Trois Glorieuses et tenta de soulever les paysans. Mais ceux-ci montrèrent si peu d'enthousiasme qu'il dut y renoncer. C'est alors que, changeant de tactique, il s'aboucha avec Diot.

Le 4 Août, 250 chefs vendéens se réunirent chez M. de Civrac pour délibérer sur la conduite à tenir. Leur hôte leur fit un discours où il pesait les chances de succès, bien faibles, d'un soulèvement et conclut en se prononçant contre la guerre civile. Les assistants l'approuvèrent tous par un vote, sauf sept qui se groupèrent autour des *La Rochejacquelein*.

Cette famille, héritière d'un grand nom, va prendre la direction de la résistance dans les Deux-Sèvres (1) aussi faut-il en énumérer les membres :

---

(1) « Des individus excitent les conscrits à la révolte. Ces hommes sont : Diot de Clisson, Des Brousses charpentier, Plot Roux ouvrier, tous trois attachés actuellement ou antérieurement à la famille des La Rochejacquelein » (lettre du Préfet du 13 Novembre 1830).

La famille des LA ROCHEJACQUELEIN

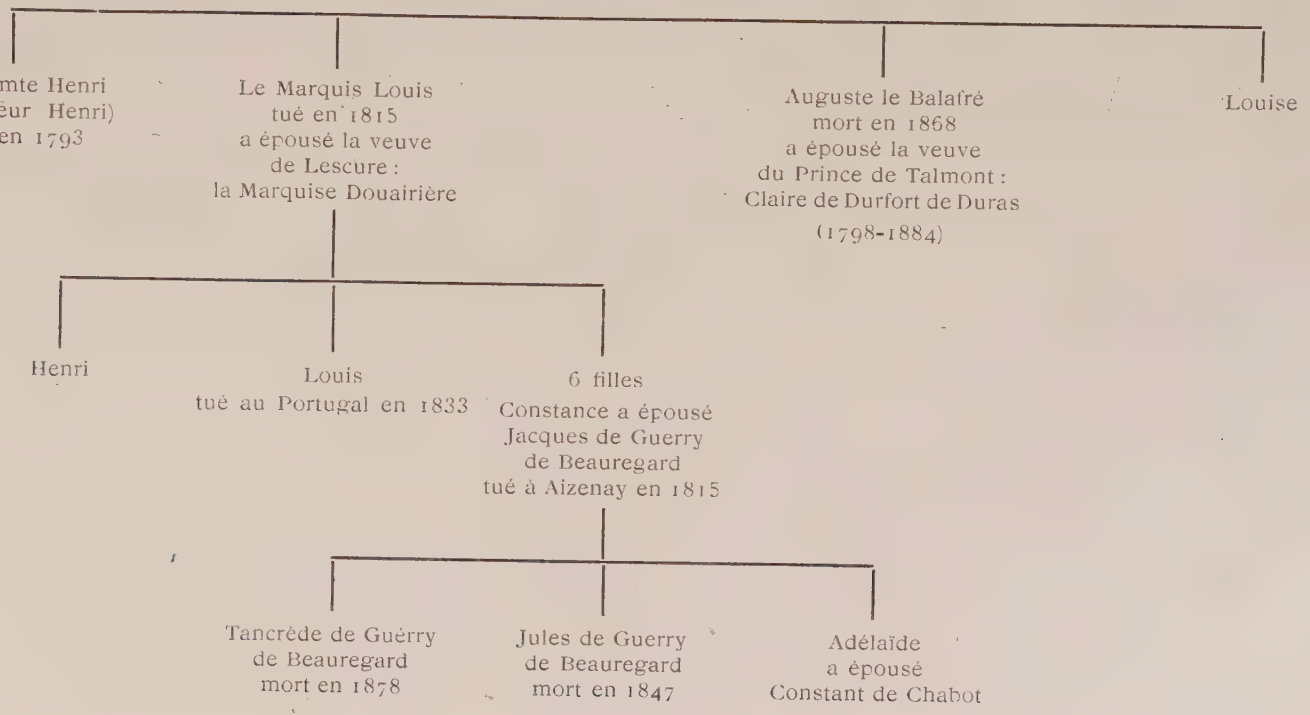

En 1789, il y avait au château de Saint-Aubin-de-Baubigné, près de Châtillon, trois frères et une sœur : Henri, Louis, Auguste et Louise.

— Le comte Henri (1), qui fut général en chef des Vendéens en octobre 1793, fut tué par un soldat républicain qu'il poursuivait.

Le marquis Louis, qui résidait au château de Clisson, près de Boismé, avait épousé Marie-Louise-Victoire de Donissan de Citran, veuve du général royaliste Lescure. Cette dame, qui vivait encore en 1830 et que l'on nommait « la Marquise Douairière » lui avait donné deux garçons, Henri et Louis, et six filles. Il dirigea l'insurrection contre Napoléon dans l'Ouest et fut tué aux Mathes, le 4 Juin 1815.

Auguste (2) fut nommé lieutenant de chasseurs par Napoléon, blessé (ce qui lui valut le surnom de Balafré) et fait prisonnier à la bataille de la Moskova. En 1815, il lutta contre l'Empereur, prit part à l'expédition d'Espagne et, en 1830, émigra avec Charles X après avoir essayé, en vain, de l'entraîner en Vendée. Dès le 2 Octobre 1830, il engageait le maréchal de Bourmont à prendre la tête des Vendéens : « Vous pouvez compter, écrivait-il, sur Charette et sur moi ». Huit mois plus tard, il fut choisi par Bourmont pour commander le II[e] Corps. En son absence, le véritable chef fut sa femme dont le rôle, capital dans la chouannerie de 1832, n'a pas été suffisamment mis en valeur par les historiens de l'époque : soit parcequ'ils ignoraient sa correspondance secrète avec Bourmont, qui n'a été publiée qu'assez tard, soit parce que l'énergie et le courage de cette femme faisaient honte à leur lâcheté.

M. Amblard de Guerry de Beauregard (qui, au contraire, a vu l'importance de son action) note par exemple : (3) « Les pancaliers l'ont couverte de boue par paroles ou par écrit... M. Gabory, accordant aux écrits des pancaliers une confiance peu méritée... a écrit au sujet de M[me] de La Rochejacquelein des pages assez regrettables qui lui attribuent assez gratuitement un rôle d'écervelée ». Il existe encore au château de Clisson des documents inédits qui, lorsqu'ils seront publiés, confirmeront certainement l'importance de son rôle.

Claire Félicie de Durfort de Duras, née à Londres le 10 Juillet 1798, veuve en 1815 d'un prince de Talmont et grande admiratrice des La Rochejacquelein, épousa Auguste le

---

(1) Ses dernières biographies sont celles du baron de la Tousche d'Avrigny « Monsieur Henri » (Paris, E. Paul, 1948) et de Jacques Nanteuil-Giraudias (publiée en feuilletons par « Le Courrier de l'Ouest », Septembre 1948).

(2) On trouvera le récit de sa vie dans les Bulletins de la Société de Statistique des Deux-Sèvres (Avril-Mai 1890) et dans « Louis de La Rochejacquelein », page V.

(3) Revue du Bas-Poitou, 1939, page 18.

14 Septembre 1819. C'était une grande dame sévère, peu soucieuse de gagner les cœurs, dit M. Gautherot, très aimée des paysans, affirme M. de Guerry de Beauregard. Excellente amazone, on garde précieusement à Clisson son couteau de chasse et son épée à poignée de nacre. Elle était grande amie de la duchesse de Berry qui lui envoya, le 28 Octobre 1830, une mèche de ses cheveux et qui, le 4 Novembre, la remerciait ainsi de ses lettres : « Vous savez bien que c'est pour moi seule et que, ce que vous me dites, j'en ferai mon profit, ainsi que de vos bons conseils... je voudrais être avec vous et ferai tous mes efforts pour y parvenir... Vous verrez qu'un jour, on ne me reprochera pas mon manque de courage » (1).

En Décembre 1830, elle s'installa au château de Landebaudière, dans la commune de la Gaubretière (Vendée), propriété que son mari avait achetée en 1824. C'est un beau château construit en 1788 et qui, de nos jours encore, est intact. Là, elle s'efforça de remplacer son mari et le colonel de Charette (neveu du célèbre général) qui ne débarqua en Vendée qu'en Juin 1831, de conseiller le jeune Cathelineau, de regrouper les énergies défaillantes, de gagner les paysans qu'elle allait voir dans leurs métairies et qui avaient pour elle beaucoup d'admiration.

Elle envoyait à Bourmont de longues lettres, difficiles à reconstituer, écrites au citron et en partie chiffrées. Elle signait Félicie et donnait à ses amis des noms d'emprunt pour le cas où la correspondance serait saisie. Elle y fait preuve d'une activité débordante, d'un dévouement absolu, d'une parfaite connaissance des hommes et des choses. Mais elle est femme et cela se manifeste par une certaine nervosité, une place trop grande faite aux sentiments, un manque de réalisme, une importance exagérée donnée à des questions de préséances ou de répartition des divisions. Je songe en particulier à la division de Clisson qui revient à chaque instant dans sa correspondance.

Malgré ces quelques défauts, on ne peut qu'admirer cette femme de 32 ans qui remplit pendant plus d'un an les fonctions d'un général, et d'un général mal secondé car les deux maréchaux de camp d'Auguste étaient, semble-t-il assez médiocres. Elle écrit par exemple, dans sa lettre à son mari du 25 Février 1832 : « L'apathie de M. de Saint-Hubert est complète, il est en outre blessé et mécontent au sujet de la division de Clisson. M. Le Gros (Allard) est aussi très apathique et compte qu'un coup de cloche fera tomber du ciel des hommes, de l'élan, des munitions, tout enfin. Et, brochant

(1) Archives de Clisson.

sur le tout, M. Marchand (d'Autichamp) n'a donné qu'une seule fois signe de vie depuis un an à ce corps d'armée ».

Elle devait résister à tous : aux philippistes, aux défaitistes, à son mari lui-même qui aurait voulu l'entraîner à l'étranger. Elle parcourait les routes, levait des hommes, leur fournissait des armes qu'elle payait bien souvent de ses propres deniers. On peut évaluer à 300 le nombre des réfractaires qu'elle avait ainsi, pour ainsi dire, à son compte. Elle avait près d'elle une sorte de petit état-major qui comprenait un gentilhomme normand : Louis Charles de Bonnechose de Boisnormand (1), un girondin : Aymar de la Tour du Pin Gouvernet; deux neveux d'Auguste : Tancrède et Jules de Guerry de Beauregard et Félicie de Fauveau, jeune fille d'origine italienne, peintre et sculpteur, qui se promenait souvent habillée en homme et que les paysans malins avaient surnommée « mademoiselle l'abbé ». Jules de Guerry de Beauregard était un ancien sous-lieutenant de chasseurs et Tancrède, un élève de l'Ecole des Eaux et Forêts démissionnaire.

Ces jeunes gens commirent quelques imprudences et deux d'entre eux se firent arrêter à Bressuire le 12 Février 1831.

Peu après, un officier philippiste parcourait le Bocage, guidé par un jeune paysan. Ayant sauté, assez lestement pour son âge, un échalier, il demanda à son guide ce qu'il pensait de sa souplesse.

— « Dame oui, répondit l'autre, vé passé bé les échaliers. Mais vé les passé pas si bé que M^me^ de La Rochejacquelein. » Intrigué, l'officier fit surveiller le château et s'aperçut que les occupants faisaient des courses fréquentes dans la campagne. Aussi, en Août 1831, la Justice fit perquisitionner au château de Landebaudière mais ne trouva rien.

A la même époque, la comtesse avait fait acheter trois paniers de pierres à fusils à Nantes et les avait fait enterrer dans un champ de seigle, près de la métairie de Rubion. L'emplacement était indiqué par trois navets.

Mais le voiturier qui avait transporté les paniers, pris de peur, finit par avouer son acte aux philippistes.

Par suite des retards de la Justice, la perquisition n'eut lieu que le 9 Novembre. A six heures du matin, deux brigades de gendarmerie et 110 hommes du 32^e^ de Ligne arrivèrent à la Gaubretière. Pendant que l'on réveillait le maire sans lequel on ne pouvait perquisitionner, le curé fit avertir la comtesse qui eut la malencontreuse idée de se rendre à la métairie de

(1) M. de Bonnechose sera tué au combat de Saint-Georges-de-Montaigu le 19 Janvier 1832.

Rubion. En effet, la ferme fut encerclée et fouillée et l'on découvrit dans la cheminée d'un four Mme Auguste de La Rochejacquelein et Mlle Fauveau.

Elle fut enfermée dans son château mais ses domestiques enivrèrent les soldats et, déguisée en servante, elle s'enfuit par une porte dérobée. Le Procureur du Roi (1) cependant, découvrait dans la cachette 20.000 pierres à fusil et 50 livres de poudre. On arrêta peu après Jules de Guerry de Beauregard à Bourbon-Vendée et M. de la Tour du Pin, à Bordeaux où il essayait de gagner l'Espagne.

La comtesse vécut quinze mois cachée dans le Bocage, jusqu'en 1833 où, malade, elle s'enfuit en Suisse. Elle se constitua prisonnière le 4 Mars 1836 et fut acquittée par les Assises. Elle mourra au château d'Ussé le 7 Janvier 1883.

Louise de La Rochejacquelein était digne de ses trois frères et de sa belle-sœur : légèrement bossue, fine, énergique, extrêmement active, elle est de tous les complots. C'est elle qui, sans d'ailleurs être suivie par les paysans, a fait sonner le tocsin.

Enfin nous avons vu que Louis avait eu deux fils : Henri Auguste (2) et Henri Louis dont le prénom usuel fut Louis. C'est ce dernier qui nous intéresse le plus car il va se mettre à la tête de la Chouannerie dans les Deux-Sèvres. Louis de La Rochejacquelein est né le 26 Mai 1809 ; il a donc 21 ans en 1830. Après avoir été page du Roi en 1825 et sous-lieutenant au 18e Chasseurs en 1828, il vient de démissionner de son grade. Il a 1 m. 73 de haut, des cheveux et des sourcils blonds, une courte barbe rousse et des favoris qui descendent à la naissance de la joue. Il possède le courage, la témérité même qui sont l'apanage de sa famille et son destin sera tragique comme celui de presque tous les La Rochejacquelein.

Le seul reproche que lui fait son oncle Auguste est d'être un peu étourdi et « discret comme un coup de canon » (3).

Les journées de Juillet sont suivies en province d'une période de confusion inévitable pendant laquelle se fait la transmission des pouvoirs. A Niort, le préfet légitimiste a été remplacé par une Commission Provisoire. Celle-ci se réunit le

(1) Le Procureur du Roi se nommait Antoine Tortat. Il a raconté l'arrestation de la comtesse dans ses mémoires : « Extraits des mémoires d'Antoine Tortat (1775-1847) ». (Paris, Champion, 1911; page 120.)

(2) Henri Auguste qui ne croyait pas au succès d'un soulèvement légitimiste en 1832, fut un peu tenu à l'écart. C'est lui qui, en 1828, avait combattu avec les Russes contre les Turcs. Voir sa biographie dans Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, page 590.

(3) Crétineau-Joly « Histoire de la Vendée militaire », tome IV, page 485.

2 Août, nomme Guérineau secrétaire de préfecture (1), fait arborer le drapeau tricolore, donne à l'ancien préfet un certificat de bonne vie et mœurs pour éviter qu'il ne soit inquiété, réclame enfin à Paris des armes pour la garde nationale que l'on est en train de constituer. On craint, en effet, l'agitation des ouvriers étrangers qui sont nombreux au chef-lieu du département. Le préfet, qui ne prendra son poste que dans la deuxième quinzaine du mois, se nomme De Solére. Il laissera ensuite la place à M. Heim jusqu'au 25 Août 1833. Les conseillers de préfecture sont des antilégitimistes notoires ; la plupart sont ces rédacteurs de « La Sentinelle des Deux-Sèvres » qui ont été cités en justice le 23 Janvier 1830. Ils se nomment Proust, Masson, Pastureau, avec Clerc-Lasalle comme secrétaire général. Le maire est Proust aîné ; les adjoints : David et Nourry-Elies.

A Parthenay, le sous-préfet légitimiste Du Minetry autorise les habitants à constituer une garde nationale, le 2 Août, puis il laisse la place à un avoué libéral nommé Audebert (2) qui fait l'intérim en attendant l'arrivée de son successeur, M. Rouïl. Le lieutenant de gendarmerie, M. de Clabat, et le juge de paix de Bressuire ont essayé de soulever le peuple le 6 Août, mais ils n'ont pas été suivis.

A Saint-Aubin-le-Cloud, on veut faire un mauvais parti à l'instituteur, un ancien soldat de l'Empire bien connu pour ses idées libérales : les carlistes parlent de le tondre et de lui imprimer sur le front « une croix sanglante ».

A Bressuire, où les habitants s'affolent et quittent la ville par crainte d'un soulèvement, l'ancien sous-préfet est encore en place le 14 Août. Sans ordres, s'attendant à être remplacé à chaque instant, il se contente d'assurer les affaires courantes. Pour éviter une émeute, il interdit aux maires de sonner le tocsin et d'arborer, pour l'instant, le drapeau tricolore. Son successeur, nommé Morand, est un personnage intéressant qui va jouer un rôle très important dans l'histoire de la Chouannerie. Il se trouve être, en plein Bocage la sentinelle avancée du parti libéral, encerclé de toutes parts par une population hostile. Son rôle va être considérable et sa situation bien plus délicate encore que celle de Rouïl. Le sous-préfet de Parthenay a, en effet, pour lui sa ville et le sud de la Gâtine où les esprits sont plus libéraux que dans le Nord. Morand, au contraire, est en plein pays blanc et au centre même de l'insurrection. Les communications étaient beaucoup plus lentes à cette époque que de nos jours : non seulement on ignorait les

(1) La nouvelle Préfecture venait d'être terminée le 23 Mars 1830.

(2) Audebert sera maire de Parthenay en 1835. En 1830, le maire se nomme Cornuau et le premier adjoint Bernardin.

moyens de transmission modernes, mais les routes même étaient impraticabes une partie de l'année et la plupart de nos voies nationales n'existaient pas. Les sous-préfets de 1830 étaient donc beaucoup plus indépendants que nos contemporains ; ils étaient obligés de prendre des décisions rapides ou de soumettre à leurs supérieurs des propositions importantes dont dépendait la suite de la guerre, risquant à chaque instant leur situation s'ils s'étaient trompés. Cela explique le ton affolé de la plupart de leurs rapports, leur platitude devant leurs chefs, leurs excuses geignardes lorsqu'ils craignent les reproches. Le Romantisme ambiant peut aussi faire comprendre la sentimentalité de ces hommes, capables par ailleurs de courage et d'esprit de décision, qui écrivent à leur préfet avec des termes d'amitié et même d'affection qui font sourire au milieu d'un rapport administratif et se répandent en lamentations au plus léger reproche.

Le *Sous-Préfet de Bressuire* est celui qui a eu la vie la plus intéressante : (1) Amédée, Philippe, Auguste Morand est né à Niort le 25 Janvier 1783. En l'an IX, il s'engagea au 19e régiment de Dragons. Maréchal des logis quelques mois plus tard, il fut mis, sur sa demande, à la disposition du Ministre de la Marine pour rejoindre l'expédition de la Guadeloupe commandée par le général Richepanse. Il fut nommé, aussitôt après son débarquement, sous-lieutenant à l'Etat-Major, puis lieutenant aide-de-camp du général Mesnard. Il revint en Europe avec cet officier général lorsque celui-ci fut arrêté et embarqué d'autorité par le successeur de Richepanse.

Rentré en France en Germinal an IX, le Premier Consul ne voulut lui reconnaître que le grade de sous-lieutenant dans les Dragons. Il fit la campagne d'Austerlitz sous les ordres de Masséna, puis la campagne de Naples sous Joseph Bonaparte jusqu'en 1808 où il passa au service de la princesse Elisa, duchesse de Toscane, en qualité de lieutenant des Gardes à cheval. La faiblesse de sa vue l'obligea à rentrer dans sa famille à la fin de 1810.

Il fit la campagne de 1812 en Russie comme Directeur des Postes au 3e Corps des Réserves de Cavalerie, il fut fait prisonnier à Vilna le 10 Décembre et ne rentra en France qu'à la fin d'Octobre 1814.

En 1815, pendant les Cent Jours, il fit l'interim du Secrétariat général de la Préfecture des Deux-Sèvres et commanda la compagnie de Grenadiers du 2e bataillon de la Garde Nationale de Niort. En 1816, il fut emprisonné et proscrit par le

(1) Son curriculum vitæ, rédigé sans doute par lui-même, est aux Archives des Deux-Sèvres, 11 F 12.

préfet et rentra chez lui grâce à l'ordonnance royale du 5 Septembre. Il fut membre de la commission des prisons de 1820 jusqu'au 16 Août 1830 où il fut nommé sous-préfet de Bressuire.

Son père avait été, comme Marat, médecin ordinaire du comte d'Artois pour son apanage du Poitou, membre du Conseil des Anciens et du Corps Législatif (1).

Le mois d'Août fut une période confuse où les esprits se cherchaient eux-mêmes, où les groupes se formaient. Le 8 seulement, les drapeaux tricolores commencèrent à apparaître et tout d'abord dans les villes : Fontenay, Luçon, Les Sables, puis Bourbon-Vendée, un peu plus tard dans les Deux-Sèvres (2). Quelques émeutes ont lieu à Parthenay et à Airvault. On se demande comment les campagnes vont réagir : aussi des gardes nationales s'organisent spontanément dans les bourgs, à Thénezay, à Amailloux.

De l'autre bord, le Clergé ne cache pas son hostilité aux gardes nationales et l'on voit s'agiter les « capitaines de paroisse » qui recensent leurs hommes et attendent que les nobles donnent le signal de l'insurrection, mais ceux-ci, avons-nous dit, préfèrent rester dans l'expectative. Seuls, quelques-uns d'entre eux, avec les La Rochejacquelein, paraissent décidés à combattre.

(1) Voir sa biographie dans A. Briquet « Histoire de la ville de Niort », tome II, page 179.

(2) La révolution fut connue à Parthenay par la malle-poste qui arriva de Niort, arborant un drapeau tricolore. En la voyant, la foule se mit à crier « Vive la liberté » et les enfants des écoles sautèrent par les fenêtres de leur classe pour se joindre au peuple. (M. Forget « Le brigadier Jean Chadeau » (Poitiers, Ferré, 1893), page 17).

2. — Les forces en présence

Au moment où la guerre civile va s'organiser, quelles sont les forces en présence?

Du côté des opposants, on peut distinguer 4 groupes : les nobles, le clergé, les dissidents et les paysans.

Les nobles ont une importance relative car ils ne peuvent rien par eux-mêmes. La plupart d'entre eux d'ailleurs s'en rendent compte. Déjà, lors des Guerres de Vendée, ils avaient montré, au début, une certaine réticence et s'étaient fait forcer la main pour prendre le commandement de l'insurrection. Les paysans ne leur pardonnent pas aujourd'hui leur ralliement au Premier Consul. On a remarqué aussi que les châteaux avaient été reconstruits avant les chaumières et qu'en 1815, les gratifications, décorations et pensions étaient allés plus volontiers aux chefs qu'à la troupe (1). La chute de Charles X les touche dans leurs intérêts et l'on voit trop bien que c'est leur classe et leurs privilèges surtout qu'ils défendent. Ils sont d'ailleurs désemparés et, à part les La Rochejacquelein, on ne peut citer que quelques familles de « résistants ».

Les O'Riordan sont originaires d'Irlande. Un ancêtre est venu en France à la suite de Jacques II et un autre s'est établi à Nantes un peu plus tard. Le représentant de cette famille en 1830 est le comte Henri Daniel, né en 1799, époux de Laurence d'Orléans. Il réside à la Tremblaye, dans la commune du Pin. Il est chargé de la liaison entre M^me^ Auguste de La Rochejacquelein et les Deux-Sèvres.

M. de Macquillé, personnage énergique, est un des promoteurs de la Chouannerie. Riche par son premier mariage, il s'est remarié avec la veuve d'un Garde du Corps sans fortune. Ses enfants exigèrent alors la part qui leur revenait de leur mère et il fut réduit aux 15.000 francs de rente que

(1) Dans son beau livre, « Les Bourbons et la Vendée », E. Gabory s'est efforcé de démontrer que les Bourbons n'avaient pas été ingrats envers la Vendée : l'idée aurait été lancée par Châteaubriand et Crétineau-Joly, puis reprise par Deniau, Johanet et le républicain Louis Blanc. Il montre que les princes ont fait cinq voyages en Vendée et distribué des quantités de grades et de pensions. Mais les exemples qu'il donne concernent surtout des nobles et des bourgeois. Pour les paysans, il reconnaît qu'il était impossible de reconstruire toutes les chaumières détruites et que, ne pouvant faire tout, les Bourbons n'ont presque rien fait. Ils jugèrent suffisants les indemnités de Napoléon 1^er^ et les quelques millions donnés par Louis XVIII (p. 134). Comme il est naturel, en pareil cas, les Bourbons n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient pu et les paysans ont réclamé plus qu'on ne pouvait leur donner. Il est néanmoins assez troublant de trouver cette idée chez beaucoup de chefs vendéens comme M^me^ de La Rochejacquelein, M. de Saint-Hubert (lettre transmise par M^me^ Auguste de La Rochejacquelein du 23 Octobre 1831) et la duchesse de Berry elle-même. (Revue du Bas-Poitou, 1911, page 3 : propos rapporté par le comte de La Roche Saint-André.)

rapportait son domaine de La Forêt-sur-Sèvre. Pour entretenir la Chouannerie, il emprunta du 14 Décembre 1830 au 22 Janvier 1831 la somme énorme de 82.000 francs, ce qui le mit dans une position fort difficile.

Tancrède et Jules de Guerry de Beauregard sont les neveux d'Auguste de La Rochejacquelein. Jules est né le 13 Décembre 1810 de Jacques Louis Marie, tué au combat d'Aizenay en 1815, et de Constance de La Rochejacquelein. Entré aux pages en 1824, il est devenu sous-lieutenant au 4e Chasseurs et a démissionné en 1830. Il mourra à Nice le 1er Avril 1847 (1). Son frère Tancrède est élève de l'Ecole des Eaux et Forêts, démissionnaire. Il est né aux Gâts, commune de Dampierre-sur Yon (Vendée), le 27 Janvier 1808.

Nous pouvons citer aussi, quoique ayant eu un rôle plus effacé, Mlle de Maurivet et MM. de La Laurencie (du Petit Chêne), de la Salinière (de Parthenay), Goubier (de Maisontiers), de Saint-Varent, de Pontjarno, de Chabot (2), de la Tour du Pin et de Lauzon. La sœur de ce dernier, Mlle de Lauzon, protégeait Robert le Chouan et le dissimula plusieurs fois dans son château du Coteau (3). Cette belle maison forte du XVIIe siècle est blottie dans un vallon entre Le Tallud et Allonne. Un souterrain en partait, qui sortait à la Gerberie et devait se prolonger jusqu'à la ferme de la Garde, propriété de Robert. C'est là qu'il cachait ses hommes avant de leur faire passer le Thouet. M. de Lauzon avait en sa possession un petit canon qui lui fut enlevé en 1830 et qui servit aux pompiers de Parthenay jusqu'en 1894 où il fut vendu (4)

Les d'Auberry (de La Chapelle-Bertrand), qui avaient participé au soulèvement de 1815, ne purent chouanner en 1832 parce que le chef de famille venait de mourir en 1830 et qu'il laissait un fils âgé seulement de dix ans. Un jour, trompés par la similitude des noms, les gendarmes poursuivirent la voiture de Mme d'Auberry, croyant avoir affaire à la duchesse de Berry (5).

Presque aussi important que les La Rochejacquelein, mais

(1) « Louis de La Rochejacquelein », page 10.

(2) Il s'agit vraisemblablement d'Alexandre qui vivait au Parc Soubise (par Mouchamps, Vendée) et qui organisait des dépôts d'armes dans sa forêt. Il avait deux frères : Auguste, ancien député, qui vivait à Nantes, et Constant, maire démissionnaire, retiré près de Niort. Pour la biographie des Chabot, voir Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, page 295.

(3) D'après le sous-préfet de Parthenay, elle n'avait rien à lui refuser.

(4) Tradition orale.

(5) On peut noter aussi, parmi les chefs occultes de la chouannerie, M. Janvre de Bernay qui vécut, pendant l'insurrection, caché dans la cave de son château de la Touche Poupard, dans la commune de Saint-Georges-de-Noisné. Il était ravitaillé en cachette par son domestique, nommé Charron. Il avait organsié des camps de réfractaires à La Touche Poupard, au prieuré de la Sallette et à Saint-Georges de Noisné.

en rivalité avec eux depuis 1815, il y a enfin M. d'Autichamp qui mérite une étude spéciale.

Charles Marie Auguste de Beaumont d'Autichamp (1), né à Angers le 8 Août 1770, était le troisième fils d'Antoine de Beaumont, comte d'Autichamp, maréchal de camp, et d'Agathe Greffin de Bellevue.

Volontaire en 1782 dans le corps de la Petite Gendarmerie, lieutenant en 1785 au Régiment Dauphin, il fut nommé capitaine au Royal-Dragons le 20 Septembre 1787 et occupa, pendant deux ans les fonctions d'aide-de-camp de son oncle, le marquis d'Autichamp.

Au début de la Révolution, il suivit sa famille en émigration mais, après quelques mois de séjour à Coblentz, il repassa la frontière et entra, en qualité d'adjudant-major, dans la Garde Constitutionnelle du Roi. Ce corps licencié, il continua, sur les instances de Louis XVI, son service en habit de ville.

Le 10 Août, il combattit pour défendre les Tuileries. Comme Charette et La Rochejacquelein, il parvint à s'évader du château par une issue secrète donnant sur les jardins. Arrêté par un garçon boucher, il fut traîné à la place de Grève pour y être égorgé. Mais, profitant de l'émoi provoqué par un détachement de Suisses que l'on amenait au massacre et faisant preuve de ce sang-froid et de cette décision rapide qui caractérisèrent toujours ses actes, il arracha son couteau au boucher et le lui plongea dans la poitrine. Puis, brandissant un morceau de l'uniforme d'un Suisse et s'en servant comme d'un passeport, il réussit à échapper à la foule (2).

Il s'enfuit avec La Rochejacquelein jusqu'à Orléans. De là, déguisés en mariniers, ils descendirent la Loire et se réfugièrent au château de Sainte-Gemme. Puis ils se séparèrent.

D'Autichamp rallia l'armée vendéenne à Saumur le 10 Juin 1793. Il eut trois chevaux tués sous lui au siège de Nantes et prit part à toute la guerre de Vendée. En 1796, il était général en chef de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou et chevalier de Saint-Louis. Voyant l'inutilité de l'insurrection à cette époque, il envoya sa soumission à Hoche et se retira au château de La Rochefaton où il épousa, le 8 Août 1797, Marie de Vassé.

En 1799, il prit part au soulèvement de Cadoudal mais fut battu aux Aubiers. Il refusa de servir dans les armées impériales, et pendant les Cent Jours, il commanda le 1er Corps (Anjou) contre Napoléon. Le mouvement ayant échoué, il accepta le traité de paix du général Lamarque.

---

(1) Voir son portrait dans Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, page 249.

(2) M. de la Tousche (« Monsieur Henri », page 45) semble ignorer la présence de d'Autichamp aux Tuileries le 10 Août. D'Autichamp et ses amis furent recueillis à Paris par Bonchamps, puis par Lescure (page 50), enfin par un ancien avocat au Parlement, nommé Fleury.

Sous la Restauration, il commanda en chef à Tours et à Bordeaux et joua un rôle brillant dans l'expédition d'Espagne.

En Juillet 1830, il était à Angers, appelé par les opérations du collège électoral, lorsqu'il apprit que la révolution venait d'éclater. Son premier mouvement fut d'aller offrir au Roi le secours de son épée et il arriva à Saint-Cloud au moment où la Cour s'apprêtait à en partir. A Rambouillet, il obtint une audience et fut reçu amicalement par Charles X qui semblait décidé à partir pour la Vendée. La duchesse de Berry surtout s'enthousiasma pour ce projet et se réjouit de ce qui paraissait déjà une décision. Elle parla longuement des provinces de l'Ouest et, en rappelant à d'Autichamp les impressions de son voyage de 1828, elle lui témoigna toute l'espérance qu'elle avait de succès prompts et décisifs (1). Mais, dans la soirée, tous ces projets furent abandonnés et le Roi ne voulut même pas recevoir d'Autichamp. Celui-ci, désespéré, renonça à la Pairie, abandonna les prérogatives de son grade et alla cacher sa tristesse au château de La Rochefaton.

Ce beau château, admirablement entretenu, se trouve dans la commune de Lhoumois. Il est bâti à flanc de colline, dans un vallon verdoyant, avec une vue splendide dans la direction de Gourgé dont le clocher se profile au loin. D'un côté, une terrasse qui formait autrefois jardin à la française, domine les douves. De l'autre, une cour entourée de trois côtés par des bâtiments et ornée au centre d'un vieux puits, domine une pente abrupte. On y pénètre par un porche monumental encadré par deux tours du XV^{e} siècle. Les descendants de d'Autichamp y conservent précieusement des portraits du général et des objets lui ayant appartenu : son couteau, sa boucle de ceinturon faite de deux fleurs de lys, la pointe de hampe de son drapeau et son épée.

Au moral, il est difficile de se faire une opinion impartiale sur le général car nous ne le connaissons que par ses mémoires, qui sont évidemment apologétiques, et par les écrits des La Rochejacquelein qui, au contraire, n'ont pour lui que mépris. M^{me} Auguste de La Rochejacquelein le tenait pour un incapable et un paresseux, plus courtisan et diplomate que militaire (lettre du 25 Février 1832). On lui reprochait son opportunisme de 1799 et de 1815, tandis que lui-même considérait les La Rochejacquelein comme des étourdis et des écervelés. M. de la Tousche d'Avrigny, qui a étudié son Mémoire

(1) Marie Caroline avait voulu charmer la Vendée et elle avait été charmée par elle. Elle se souvenait encore de ce qu'elle avait dit à Maisdon et en voyait l'application immédiate : « Si de nouveaux orages venaient encore troubler l'avenir de notre belle patrie, c'est au milieu de vous que je viendrais chercher un abri ».

de 1817, y a trouvé « des passages de lettres tronqués et même déformés pour sa justification ».

L'Historien doit, autant que possible, se garder de juger les hommes : aucun n'est tout bon ou tout mauvais. D'Autichamp et Louis de La Rochejacquelein, dans la même ferveur légitimiste, sont les deux extrêmes : l'un, prudent et réfléchi jusqu'à l'excès d'adresse, l'autre, héroïquement téméraire jusqu'à la mort.

Après la noblesse légitimiste, il nous faut compter au nombre des opposants les membres du Clergé :

— *Les prêtres*, bien plus que les nobles, jouissent d'une influence considérable. Ils regrettent Charles X qui avait donné l'ordre à l'administration de ne pas accorder un permis de port d'armes et de ne pas nommer un garde-champêtre sans l'assentiment du curé. Les maires leur sont encore entièrement dévoués. Or, il est très difficile au nouveau gouvernement de remplacer le maire légitimiste car, dans certaines communes, il n'y a pas plus d'un homme ou deux à savoir lire et écrire et le choix se trouve extrêmement limité. Les prêtres sont soumis en apparence mais leur action, pour être occulte, n'en est que plus forte et leur opposition grandira encore, lorsque le 31 Août, on leur ordonnera de prêter serment de fidélité à Louis-Philippe.

Ils répandent le bruit qu'il y aura disette l'hiver suivant, que la guerre est imminente, que le gouvernement va lutter contre le Clergé et abattre les croix. Les paysans du Bocage, très pieux, ont une confiance absolue dans leurs ministres. A La Chapelle-Saint-Laurent, où les sentiments religieux sont exacerbés par la présence, toute proche, du pèlerinage de Pitié, les esprits sont particulièrement excités. Partout, la population rurale se groupe automatiquement autour de son curé.

E. Gabory, dans son livre sur « Les Bourbons et la Vendée » reprenant la thèse de Deniau et dom Chamard (qui étaient eux-mêmes membres du Clergé et par conséquent suspects de partialité), a essayé de démontrer qu'une des causes principales de l'échec de la chouannerie fut la non-intervention du Clergé. Il a écrit par exemple : « Méfiante sans hostilité déclarée est aussi l'attitude de l'Église » (p. 188), « on ne voit (le Clergé) nulle part encourager les réfractaires » (p. 197), « le gouvernement ne put prendre aucun prêtre en flagrant délit de rebellion » (p. 312). Nous pensons au contraire que le Clergé a été le principal appui des légitimistes et nous en donnerons des preuves nombreuses. C'était

d'ailleurs l'opinion de Solignac qui disait, dans sa proclamation du 8 Juin 1832 : « La religion n'est-elle pas maintenue et protégée malgré les trames continuelles d'un grand nombre de ses ministres? » (1). On ne voit d'ailleurs pas pourquoi les prêtres se seraient ralliés à un prince qui faisait profession d'athéisme et avait toléré les mascarades antireligieuses de Paris. L'évêque de Luçon, lui-même, que M. Gabory présente comme un modèle de correction à l'égard du gouvernement de Louis-Philippe, offrit secrètement son aide à la duchesse de Berry et demanda à faire partie d'un conseil dans l'Armée royale en formation (lettre de M^me^ de La Rochejacquelein du 28 Décembre 1831). Quant au curé de La Motte-Achard, le 27 Mai, il s'écriait en chaire : « Mes frères, on attaque notre religion qui fut celle de nos pères. Sortez de votre léthargie! Prenez les armes pour sa défense. Je vous donnerai l'exemple et me mettrai à votre tête, prêt à verser pour cette sainte cause jusqu'à la dernière goutte de mon sang » (2).

Les *dissidents* de la Petite Eglise (catholiques qui ont refusé de reconnaître le Concordat de 1801) sont encore nombreux en 1830 dans les cantons de Châtillon, Cerizay et Bressuire. Ils n'aiment naturellement pas Charles X sous lequel ils ont été persécutés, mais refusent par définition le serment de fidélité à n'importe quel gouvernement. A défaut de leur amitié, le sous-préfet de Bressuire a obtenu leur neutralité en les flattant : il est allé à son arrivée rendre une visite de politesse à deux de leurs prêtres. Ceux-ci jouissent d'un ascendant énorme sur leurs fidèles, et pourtant, dit Morand dans son rapport « ce sont tous des vieillards ivrognes, sauf M. Labour, curé de Cirière, mais celui-ci vit avec une vieille dame, M^me^ de Cicé, qu'il ruine peu à peu » (3).

La masse des *paysans* est traditionaliste et hostile par définition à tout changement. Elle est dominée par trois facteurs : la question matérielle, la question religieuse et la question militaire. La première est la moins grave mais elle peut créer, par la mévente des grains principalement, un climat défavorable. L'agriculture était encore extrêmement arriérée, avons-nous dit, une grande partie de la Gâtine étant couverte de landes d'ajoncs. Pas de chemins de fer naturellement, des routes défoncées et transformées en bourbiers pendant l'hiver, pas de chaulage ni d'engrais, pas de machines. Très peu de blé, mais surtout du seigle, des labours par sillons et non par

(1) Voir pièces justificatives.
(2) MA Fabre « La duchesse de Berry, la Marie Stuart vendéenne », page 115.
(3) Il faut naturellement se méfier de ce jugement porté par un sous-préfet qui n'est rien moins qu'impartial. Nous le donnons à titre d'indication.

planches, de longues jachères et parfois même des procédés primitifs d'écobuage.

Néanmoins, les cultivateurs étaient habitués à cette vie rude et n'avaient pas encore pris l'habitude de se plaindre. Les sentiments religieux étaient intenses et les prêtres pouvaient faire beaucoup de mal au nouveau gouvernement par leur action. Enfin, le paysan, attaché à son sol, refusait d'entrer dans l'armée dont il redoutait la discipline et craignait d'être déraciné et d'aller mourir sur des terres lointaines. La légende napoléonienne n'avait pas encore idéalisé « l'Ogre de Corse » et l'on parlait encore avec terreur de la guerre d'Espagne où les Vendéens avaient combattu (1) et de la campagne de Russie où beaucoup étaient morts.

Mais, depuis les guerres de Vendée, les temps avaient changé. D'une part, les nobles avaient beaucoup perdu de leur prestige et, d'autre part, quantité de ruraux avaient acquis des biens nationaux qu'ils ne voulaient pas rendre. Ces nouveaux propriétaires étaient les plus fermes appuis du régime.

On peut donc se demander comment la Chouannerie pouvait recruter des troupes dans un tel milieu. C'étaient surtout des jeunes qui « prenaient le maquis », et celà pour les raisons suivantes : désir d'échapper au service militaire, plaisir de courir les bois pour jouer à la petite guerre, manque de personnalité qui leur faisait suivre les avis de gens plus instruits ou plus énergiques, entraînement des camarades. Pour certains, un autre facteur pouvait jouer : la misère. Un certain Bonin par exemple avait été contraint d'emprunter un champ de blé pour vivre. Poursuivi par le percepteur, il fut encore obligé d'emprunter 30 francs. Pour payer son métayage, il dut vendre tous ses bestiaux. A ce moment, complètement ruiné, il ne lui restait plus d'autre solution que de passer à la dissidence. On note, parmi les chouans, de nombreux journaliers, charbonniers, tisserands dont les ressources étaient minimes et particulièrement instables.

Les hommes âgés, émus souvent de retrouver chez leurs fils leurs sentiments de 1793, ravitaillaient les réfractaires, les protégeaient, mais, au fond, ne les approuvaient pas. Ils ne se seraient joints à eux que s'ils avaient réussi. Les jeunes gens, à la mauvaise saison, se fatiguaient d'ailleurs vite de leur vie errante et, s'ils n'avaient pas commis de crime qui les mît au ban de la société, se hâtaient de faire leur soumission (2).

(1) Le 114e a pris part au siège de Saragosse.

(2) « Quant aux malheureux conscrits réfractaires, je les plains de toute mon âme s'ils sont obligés de passer l'hiver dans la position où ils se trouvent... je crains qu'ils ne soient forcés de se rendre » (de Saint-Hubert, lettre du 23 Octobre 1831).

L'ensemble de la population était donc sympathisante aux réfractaires, ce qui rendait l'action des forces gouvernementales difficile, mais d'autre part fort peu active et incapable de mettre jamais le gouvernement en péril. Le soulèvement de 1832 n'a pas été une jacquerie. Il a été bien plutôt, comme nous le verrons à Amailloux, le fait de quelques nobles et de quelques bourgeois fort mal suivis, et c'est ce qui expliquera son échec (1).

« Ce serait se faire une idée fausse du caractère vendéen, a dit très justement d'Autichamp (2), de croire qu'il soit disposé à se lancer à la légère dans toutes les tentatives d'insurrection ou de guerre civile. La Vendée, personne ne l'ignore aujourd'hui, avec un cœur ardent, un courage impétueux et un dévouement absolu, a la tête calme et réfléchie. Doué d'un sens très droit et d'une finesse de tact que l'on ne supposerait pas cachés sous une enveloppe grossière, le paysan vendéen raisonne froidement et calcule avec prudence les chances plus ou moins favorables des sacrifices qu'il s'impose volontairement et dont il ne se dissimule pas l'étendue. » Or, en 1832, les Vendéens ont eu le temps d'examiner la situation, ils ont senti l'incohérence du commandement et ne lui ont pas accordé leur confiance.

Du point de vue militaire, les légitimistes avaient pour eux le précédent de 1815 et reprenaient automatiquement la même formation qu'à cette époque (3). En cas d'insurrection, la Vendée se trouvait divisée en trois arrondissements : le premier, sous le commandement du comte d'Autichamp, était formé de l'Anjou (rive gauche de la Loire et non rive droite comme l'écrit E. Gabory p. 201) et de la division de Montaigu, détachée de l'ancienne armée du Centre. Le reste de cet arrondissement territorial et le Haut-Poitou (c'est-à-dire notre région) composaient le deuxième corps, destiné à être placé sous les ordres du comte Auguste de La Rochejacquelein. Il comportait deux brigades, commandées par les maréchaux de camp Saint-Hubert et Allard, et cinq divisions : la Gaubretière, les Herbiers, Saint-Fulgent, Clisson et Pouzauges. Le troisième corps, commandé par le baron Athanase de Charette, comprenait tout le Bas-Poitou.

Les corps d'armée étaient répartis en divisions, les divisions

---

(1) Dans le département de la Vendée, sur 439 personnes poursuivies pour faits de chouannerie, il y a : 27 nobles, 6 curés, 44 propriétaires, 213 artisans et 4 femmes, pour seulement 145 cultivateurs. Le petit nombre des nobles et des prêtres s'explique par leur action occulte. (Archives des Assises de la Vendée.)

(2) Mémoires. 2e partie, chapitre X, page 6.

(3) E. Gabory exagère en niant l'organisation militaire de la Vendée en 1832. « Bourmont, dit-il, veut remettre sur pied les anciens corps d'armée vendéens. Résurrection purement théorique, les anciens corps n'ayant pas laissé de traces. » (« Les Bourbons et la Vendée », page 201.)

en subdivisions, et les subdivisions en paroisses qui formaient les unités de base. Les officiers de la division étaient : un chef de division, un second, deux ou trois chefs de bataillons, un major, deux aides-majors, un chirurgien. Les capitaines de paroisse ne devraient pas commander plus de 50 hommes et la troupe, dans la mesure du possible, serait consultée sur le choix des officiers.

Voyons maintenant quelles forces Louis-Philippe pouvait opposer à une insurrection possible :

Du côté gouvernemental la réaction a toujours été très molle. Louis-Philippe tolérait des attaques qui, à notre époque où l'Etat renforce partout son pouvoir, nous semblent extraordinaires (1). On jouissait, sous la royauté constitutionnelle, au moins à ses débuts, d'une liberté que bien des républiques pourraient lui envier. Certains journaux légitimistes, comme « La Gazette de l'Ouest » ou « Le Véridique » (qui deviendra en 1832 « Le Vendéen »), se permettaient des critiques, voire des mensonges extraordinaires avant que l'on se décide à les poursuivre. Le préfet ripostait à leurs attaques par des articles plus ou moins officiels dans le journal libéral « La Nouvelle Sentinelle » qui paraissait à Niort tous les mois.

Plusieurs enquêteurs furent envoyés d'abord dans l'Ouest par le gouvernement pour le renseigner sur la gravité de la situation. Entre autres, Alexandre Dumas père qui proposait de construire des routes stratégiques et de constituer une garde nationale avec les acquéreurs de biens nationaux, et le général républicain Lamarque (2) qui préconisait des solutions pacifiques : « La Vendée, disait-il, est un malade qu'il faut guérir par des calmants ». Le sous-préfet de Bressuire, bien placé pour juger de la situation, conseillait de mêler habilement la force et la douceur : laisser les gens tranquilles mais fonder des écoles, construire des routes et placer des garnisons aux points

(1) Lucas-Dubreton, dans « La Princesse Captive », page 137, cite des extraits des journaux légitimistes d'une extraordinaire violence : « Dans le blason de France la lie a remplacé les lys ». Et ce portrait de Louis-Philippe : « Morveux féroce à 17 ans, qui a claqué des mains à la décapitation de son grand-parent, suçant les malheureux jusque dans le creux des veines, car l'éclair d'une pièce de monnaie le fait se gaudir comme un singe accroupi sur un cocotier ».

(2) Maximien, comte Lamarque, est né à Saint-Sever (Landes) en 1770. Général de division depuis 1807, il fut nommé, au retour de l'Empereur, commandant de la 7e division d'infanterie à l'armée du Nord (28 mars 1815). Il fut proscrit du royaume par l'ordonnance du 24 juillet 1815. Rentré en France en 1818, il fut élu en 1828 député de Mont-de-Marsan et devint un des principaux orateurs de l'opposition libérale, même après l'avènement de Louis-Philippe. Il mourra le 1er juin 1832. Sa lutte contre les Vendéens, pour lesquels il fut un adversaire juste et loyal, est étudiée dans R. Grand « La chouannerie de 1815 » (Paris, Perrin, 1943).

importants. Plus l'insurrection se développera, plus il insistera sur l'urgence de cette dernière mesure.

Les gouvernementaux n'eurent d'abord que des forces insuffisantes : la gendarmerie, pas toujours très sûre, et la garde nationale, pleine de bonne volonté mais sans aucune instruction militaire. Plus tard, Louis-Philippe envoya dans l'Ouest 50.000 hommes de troupes commandées par le général Lamarque. Celui-ci vint d'abord en Vendée porteur de paroles de paix :

« Ecoutez, disait-il, un homme qui vous a combattus et qui vous estime... Les prêtres recevront sous le règne de Philippe d'Orléans les mêmes traitements, les mêmes égards, et les pensions accordées seront exactement payées... Vos pères ont couvert de leurs ossements cette terre, au nom de la royauté ; nous y avons versé des flots de sang au nom de la liberté... Eh bien, ces deux besoins de notre ordre social sont maintenant réunis et confondus dans la monarchie constitutionnelle. »

Lamarque, mettant ses paroles en pratique, délégua son officier d'ordonnance auprès de Mgr Soyer, évêque de Luçon (1), dont le loyalisme avait été suspecté. Cet officier, le commandant Langermann, quoique protestant, rendit justice à la conduite relativement correcte de l'évêque et les dénonciateurs furent condamnés.

Malheureusement, Lamarque, dont l'action apaisante eut pu être excellente, fut rappelé le 1er Avril 1831 et il laissa la place à des officiers moins adroits et plus brutaux. Le chef de la 13e division à Nantes, par exemple, était le général Dumoustier remarquable officier, mais protestant et franc-maçon (au dire du moins des Carlistes) ce qui, évidemment, ne le rendait pas très sympathique aux indigènes, en grande majorité catholiques, qui virent dans cette nomination une provocation des philippistes. Son premier acte avait été, assez maladroitement, de lancer une proclamation retentissante contre les prêtres et les nobles qui ne contribua pas à le faire aimer.

Le ministre de l'Intérieur lui-même, en cette occurance, manqua de tact et d'adresse. Il faut en croire Hippolyte Bonnellier, écrivain philippiste donc peu suspect de partialité, lorsqu'il dit : « M. de Montalivet a compromis par des mesures d'une incroyable inhabileté la question vendéenne. Avec la suffisance d'un gouvernant qui ne sait pas, il a précipité ses ordres contre les indices de l'insurrection et a hâté, par leur

(1) « L'évêque de Luçon, de race vendéenne, exerce une grande influence; il peut faire beaucoup dans une situation donnée car il a du caractère et du courage » (rapport de Lamarque, cité par Crétineau-Joly, op. cit, tome IV, page 444).

coupable maladresse, l'exécution du mal qu'il voulait empêcher. « Tout le plomb dont il avait les poches pleines », comme il me l'a dit lui-même, n'a pu protéger, grâce à la manière dont il s'en est servi, la tranquillité des villes et des campagnes de la Vendée » (1).

De qui vinrent les premières violences, qui fut responsable des troubles, c'est ce qu'il est bien difficile de dire. Si l'on en croit les historiens royalistes, qui sont les plus nombreux et presque les seuls pour cette période et par conséquent n'ont pas été réfutés, les militaires ont multiplié les vexations, saccagé volontairement les maisons et les croix (2), fait office d'agents provocateurs pour soulever les Vendéens (3). Cela nous semble un peu exagéré, surtout au début, et les témoignages invoqués (les déguisements de soldats en chouans par exemple) se jouent peut-être un peu de la chronologie. Si l'on se reporte aux rapports des sous-préfets, on remarque au contraire que le gouvernement a fait preuve longtemps d'une mansuétude, voire d'une faiblesse qui parle en sa faveur. Il ne cessa jamais par exemple de distribuer des secours aux militaires vendéens dans le besoin ou à leurs veuves. Il y en avait alors 212 dans les Deux-Sèvres dont 35 dans l'arrondissement de Parthenay (4). Les prêtres, même hostiles, reçurent toujours leur traitement. Ce n'est que relativement tard que les mesures brutales furent prises et elles furent le fait moins de persécutions voulues que des étincelles qui doivent jaillir naturellement lorsque deux groupes armés et antagonistes sont en contact. Qui a tiré le premier, est-ce un soldat, est-ce un chouan? Il est à peu près impossible de le préciser et les torts doivent être des deux côtés. Nous nous contenterons de rapporter les faits aussi clairement que possible, que l'on ne nous demande pas en outre de fournir un jugement de valeur.

---

(1) H. Bonnelier « La plaque de cheminée » (1833) page 204.

(2) A Somloire, dans l'arrondisesment de Bressuire, des croix ont été brisées. (E. Gabory, op. cit., page 194.)

(3) « Le gouvernement eut l'air de s'effrayer de ces manifestations (des réfractaires)..., les soldats envahirent les provinces de l'Ouest. Ils avaient l'ordre d'être impitoyables... Un long cri de mort contre les chouans était poussé de Niort à Vannes, de Nantes à La Rochelle, de Laval à Cholet. » (Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, pages 450 et 456.)

(4) Archives des Deux-Sèvres, 11 F 21.

3. — Les troubles de 1830 et l'apparition de Diot

Le mois d'Août 1830 fut tranquille, les adversaires s'observaient. Mais dès le début de Septembre, l'insurrection s'annonce et la responsabilité des légitimistes est incontestable. Ils profitent d'une crise économique locale pour exciter les esprits et celà, le plus souvent, par personnes interposées. Mais, en même temps, et c'est ce qui rend la situation confuse, les ouvriers misérables, grisés par la Révolution de Juillet, s'ameutent contre les nobles et les deux mouvements, pourtant antithétiques, se mêlent sans que l'on puisse nettement distinguer les meneurs.

Le mercredi 1er Septembre, était jour de marché à Parthenay. Les paysans, comme de nos jours, affluaient sur le champ de foire qui s'étend, au pied des murailles fleuries, de la porte du Marchioux à la porte du Sépulcre. Brusquement, on apprit que le septier de seigle (2 hectolitres), du fait d'achats massifs de Saint-Maixent, était passé de 20 à 25 francs. Les ménagères se réunissent dans les rues en groupes bruyants, s'excitent l'une l'autre et parcourent la ville en criant. A leur tête, on distingue deux servantes de curés, et en particulier celle de M. Gabi qui semble mener la bande. En même temps, le bruit court dans les faubourgs que les prêtres et les nobles achètent le grain en masse pour le jeter à la mer ou dans la Loire. La foule s'ameute à la porte Saint-Jacques. Dans ce quartier, vivent en effet des ouvriers en laine qui ont été réduits au chômage et à la misère par le machinisme naissant. Dans la rue de la Vau Saint-Jacques, on voit des femmes armées de fusils.

A 8 heures du soir, des ouvriers se portent au faubourg du Marchioux à l'auberge de la dame Ardouin. Là, un voiturier du nom de Michon, qui est au service de marchands de grains, a pris pension. La foule l'accuse d'accaparer le seigle et de faire monter les prix et le jette à la rue. Le commissaire de police, accouru sur les lieux, essaie d'intervenir : il est assommé et aurait été massacré sans quelques courageux citoyens qui l'enlèvent à la populace. M. Taudières, nouvellement promu adjoint et qui passait par là, revenant de la chasse, réussit à s'interposer et à faire conduire Michon à la mairie par les gardes nationaux.

Pendant ce temps, sur la place de l'Hôtel de Ville, la foule brisa la charrette du voiturier et alla en jeter les débris dans le Thouet. Le jeune sous-préfet, dont c'est le premier acte politique, monte sur une borne et fait un discours si bien tourné que les femmes, qui jouent un grand rôle dans l'affaire, l'acclament. Il pénètre alors dans la mairie où il trouve la garde nationale en train de malmener, au lieu de le protéger,

le malheureux Michon. Il ordonne qu'on le relâche, mais, comme la foule gronde toujours aux portes de la mairie, il se fait apporter de l'encre et du papier et fait subir un interrogatoire en règle au voiturier. Les assistants sont impressionnés par cet appareil judiciaire et se calment. Comme il y a encore quelques fortes têtes parmi les gardes nationaux, Rouïl se débarrasse d'eux en les envoyant en patrouille.

Cependant, la nuit tombait et, comme les charrettes des affameurs que l'on avait annoncées et qui n'existaient que dans l'imagination des gens ne venaient pas, les émeutiers se dispersèrent peu à peu en se félicitant d'avoir fait respecter, encore une fois, « les droits imprescriptibles du peuple souverain ».

Le lendemain, la manifestation eut des répercussions dans l'administration, en majorité légitimiste : le maire de Parthenay, sur les conseils de M. Vinet, curé de Sainte-Croix et fils d'un boulanger de Poitiers royaliste, démissionna. M. de Tusseau, maire de Soulièvre et ami de l'ancien préfet de l'Aveyron réfugié en Gâtine, démissionna. Maupilier, maire de Châtillon-sur-Thouet se trouva brusquement trop âgé pour continuer ses fonctions et démissionna. A Saint-Pardoux, M. de Lauzon menaça de démissionner. Il laissait d'ailleurs de plus en plus la mairie à sa sœur, entièrement dominée par le curé. Les menaces de ce genre se succédèrent tout le mois jusqu'au 25 où le maire d'Adilly résilia ses fonctions : l'affaire était grave et embarrassa l'administration car il était le seul homme dans sa commune à savoir lire et écrire.

A Allonne, d'autre part, où il était installé depuis 1817, le curé Barbotin essayait de soulever ses paroissiens. Ancien aumônier de l'Armée catholique et royale, il aurait été l'inventeur du système des « palissades » qui consistait à faire avancer les tirailleurs blancs derrière une couverture de républicains, de préférence des femmes et des enfants (1). Ses ouailles étant, dans l'ensemble, plutôt libérales, il n'eut aucun succès et dut se rétracter publiquement en chaire. Mais il n'en restera pas là, et nous le retrouverons un peu plus tard.

Cette atmosphère de mécontentement et de troubles gagna peu à peu la campagne. Le 8 Septembre, il y avait pélerinage à Pitié. Les jeunes gens du voisinage affluaient au chiron de la Vierge (2), dansaient aux carrefours et « fouaillaient »

(1) L'Abbé Barbotin semble avait été calomnié, mais la biographie apologétique qu'a fait de lui Henri Bourgeois n'est pas plus convaincante que les calomnies des historiens républicains.

(2) Le chiron du Pas de la Vierge, près de Pitié, est un vaste rocher où l'on vient en pèlerinage. Son origine et les légendes qui y sont attachées sont expliquées dans J.-R. Colle « En Gâtine », page 67. Les jeunes gens profitent de l'assemblée pour conter fleurette aux jeunes filles : c'est ce qu'on appelle, en Gâtine « fouailler ». En Vendée, on dit plutôt : « maraichiner ».

derrière les haies. Les forains s'installaient sur la place de l'église et l'on remarquait tout particulièrement l'un d'entre eux, marchand d'eau de Cologne et montreur de serpents. Quelques paysans débrouillards coupèrent au couteau la toile de sa tente pour voir le spectacle gratis. Le forain s'en aperçut, se mit en colère et dut les bousculer quelque peu car les paysans brûlèrent sa tente et les reptiles qui étaient à l'intérieur. Les dégâts furent estimés à 2.520 francs.

Dans d'autres régions, on vit de nouvelles émeutes pour le grain, les unes véritables comme à Melle, où les femmes de la ville empêchèrent le départ de charrettes pleines de blé (18 Septembre), les autres moins anodines et moins spontanées comme à Airvault. Dans ce pays très riche où le grain était en abondance et les prix d'ailleurs en baisse, l'émeute ne fut qu'un prétexte à piller. Le 11 Septembre, le domestique d'un marchand de grains fut assailli par 40 furieux et 120 femmes. Les traits de ses chevaux furent coupés par un sellier. Les manifestants pillèrent le blé, brûlèrent les charrettes et vendirent le fer des roues à un cabaretier qui, en échange, leur donna à boire. En l'absence du maire, l'adjoint ayant affiché une proclamation pour condamner les troubles, son papier fut déchiré et il démissionna. Pour arrêter les meneurs, il fallut joindre la gendarmerie de Parthenay à celle d'Airvault et les renforcer d'un détachement du 5e Chasseurs. Les prisonniers étaient : un chaisier, deux tisserands, un tailleur, un sabotier et trois femmes.

C'est à cette époque que *Diot* apparut, poussé en sous-main par les La Rochejacquelein et par M. de Macquillé qui lui aurait, paraît-il, versé une provision de 4.000 francs, somme considérable pour l'époque. L'action que Diot va tenter est, de l'aveu même des historiens royalistes, « un ballon d'essai pour un soulèvement général » (1). Ce personnage curieux, qui va dominer de sa forte personnalité la Chouannerie de 1832 et dont l'histoire n'a pourtant jamais été écrite, mérite un portrait. Il en existe un dessin dont l'authenticité est vraisemblable dans l'ouvrage de Crétineau Joly, tome IV, page 225.

Joseph Guiot (2) (et non Jean comme il est marqué sur son épitaphe) est né à la Monnerie, paroisse de Courlay, le 24 Juin 1790. Fils de François Guiot et de Marie Bonnin, il fut d'abord cultivateur. Mobilisé par Napoléon dans les Hussards, puis dans les Cuirassiers, il prit part d'une façon glorieuse à la bataille de Wagram où il reçut la croix. Puis,

---

(1) Deniau, dom Chamard, Uzureau « Histoire de la guerre de Vendée », tome VI, page 526. Dans le département de la Vendée, les premiers chouans sont signalés le 10 Septembre, à Apremont, et le 22, dans la région des Sables-d'Olonne.

(2) E. Gabory présente Guiot ou Guyot et Diot comme deux personnages différents : il n'en est rien. (« Les Bourbons et la Vendée », p. 170.)

il déserta, se mit à la tête d'une bande de réfractaires et combattit avec les royalistes en 1815.

Il y avait dans sa biographie une lacune, correspondant à cette période que nous pouvons maintenant combler grâce à un document original que M. A. de Guerry de Beauregard a bien voulu, très aimablement, nous communiquer. Il s'agit d'une demande de secours adressée par Diot au directeur général du Ministère de la Maison du Roi. Etant donné l'importance de ce document nous le reproduisons in extenso :

A Monsieur le Comte de Pradel
directeur général du Ministère de la Maison du Roi.

Jean Guyot ancien militaire vendéen,

Monsieur le Comte

Je suis né à Courlay, près Bressuire (Deux-Sèvres). Depuis 1808, j'ai suivi la carrière militaire. Conscrit, j'ai été d'abord incorporé dans le 10e de Hussards. Après y avoir été 18 mois, on me mit dans le 9e de Cuirassiers, et, pendant que je servais dans ces deux corps, j'ai fait les campagnes d'Autriche et de Prusse.

A l'affaire de Wagram, attaqué par trois ennemis à la fois j'eus le bonheur de les terrasser. Dès lors, mes chefs me promirent la croix de la légion d'honneur. Comme j'avais reçu un coup de feu à la cuisse, je fus envoyé à l'hôpital de Metz. Je le quittai sans permission pour rentrer dans mes foyers. J'étais né dans la Vendée de parents royalistes. Je sentais que mon sang, ma vie étaient à mon roi, je m'indignais d'avoir commencé à le répandre pour la cause de l'usurpateur.

Mais cette résolution appela mille malheurs sur ma tête. La gendarmerie m'a constamment poursuivi pendant quinze mois. Vendu par un de mes camarades, attaqué ainsi que deux autres qui partageaient ma fortune, nous tuâmes sept ennemis nous en blessâmes quelques autres et la Providence qui veillait sur nous daigna m'arracher à un si grand danger. Mes deux camarades n'étaient plus, je sortis par le toit de la grange dans laquelle nous nous étions défendus ; percé de plusieurs coups de baïonnette, je pus arriver à Courlay. Là, je me tins caché jusqu'au jour où l'amnistie me permit de reparaître. Mais, à cette époque, les garnisaires avaient ruiné mes parents et dévasté tout chez eux.

En 1813, le besoin d'hommes ayant fait annuler les congés, je me mis à la tête de trente jeunes gens résolus à se faire tuer plutôt que de retourner au service de l'usurpateur.

Bientôt un traître me promit 300 hommes puis voulut me

détourner de faire résistance. Mais je m'écriai : que ceux qui veulent mourir pour le roi me suivent! Tous, excepté ce traître, s'attachèrent à moi. Bientôt arrivent deux cents hommes de cavalerie destinés à nous cerner. Mais j'avais emmené les camarades, pas un seul ne tomba entre leurs mains. Peu après, les préfets, effrayés et craignant un soulèvement général, donnèrent une amnistie.

En 1814, la levée fut encore ordonnée. Je me trouvai à la tête de mes camarades, jusqu'à l'arrivée du roi. J'empêchai le recrutement, le payement des impôts... etc... J'avais jusqu'à 400 hommes sous mes ordres. J'ai résisté aux troupes, je me suis battu plusieurs fois, et j'ai reçu alors plusieurs coups de baïonnette et un coup de feu à l'épaule. On avait promis douze mille francs à celui qui me prendrait et on m'appelait le général Guyot.

Au premier retour du Roi, je m'attachai à l'illustre et infortuné marquis de la Rochejacquelein. Il était le protecteur et l'ami de tous les Vendéens et m'aimait particulièrement. J'ai fait, sous ses ordres, la campagne de 1815 et j'ai eu le malheur de ne pas périr avec lui. A l'affaire de Thouars j'étais officier de cavalerie, je me battis seul avec plusieurs gendarmes, je coupai le poignet à l'un d'eux et m'emparai de son sabre.

Au retour du Roi j'étais entré dans la gendarmerie. On m'en a ôté sous le prétexte que je ne savais ni lire ni écrire, quoi que je l'eusse dit en rentrant. La croix de la légion d'honneur m'avait été promise, j'avais été porté au tableau 11 n° 58. Cette croix ne m'a pas été donnée. Après tant de malheurs, je me trouve accablé d'infirmités, de douleurs rhumatismales, sans aucun moyen de subsister que la bonté que conserve pour moi M^me^ la marquise de la Rochejacquelein, qui me garde chez elle depuis deux ans qu'elle me cherche en vain une place. Puis-je espérer, M. le Comte, que vous mettrez aux pieds du Roi ce tableau de ma vie et celui de ma misère. Je n'ai rien sous le ciel. Sans doute Sa Majesté ne pourra s'empêcher d'être attendrie de la situation d'un de ses plus dévoués serviteurs. Cinq cents francs peuvent suffire à mon existence. Si Sa Majesté daigne m'en accorder la pension, elle consolera ma famille, et moi je lèverai chaque jour mes mains au ciel pour implorer sur Sa Majesté la bonté divine. C'est elle qui paye avec abondance les dettes des infortunés.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer l'hommage de ma reconnaissance et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Guyot.
(Une croix.)

Il dut obtenir satisfaction puisqu'il acheta une auberge à Boismé. C'est une petite maison vétuste qui existe encore, pour peu de temps sans doute, sur la place de l'église. C'est là qu'il se maria le 18 Septembre 1820 avec Marie Gatard. Sur son acte de mariage, on relève les signatures de Talbot, Guiot, Renou, dit Bras de Fer, Gâtard, Louis de La Rochejacquelein, de La Rochebrochard et Cottet, maire. A la même époque, il rentra dans la gendarmerie et y devint sous-officier, puis donna sa démission en 1830. Ses compagnons, entendant mal son nom, l'avaient surnommé Diot.

En 1830, Diot a 40 ans. Il mesure 5 pieds 2 pouces, il est donc de taille plutôt petite. Il est très maigre, son visage est long et basané, caché en grande partie par des cheveux noirs et frisés, des sourcils touffus, des moustaches qu'il a laissé pousser à cette époque, une barbe abondante mêlée de poils roux et gris et des favoris que l'on appelle des « carabis ». Il a le nez aquilin, les yeux noirs et très ardents, la bouche grande, avec plusieurs dents cassées à la mâchoire supérieure. Il porte tantôt un habit bleu avec la légion d'honneur à la boutonnière, tantôt une veste et un pantalon gris. Il est souvent coiffé d'un bonnet de soie noire sur lequel il place une casquette bleue à visière. Autour de la taille, il a une ceinture à carreaux et une gibecière. Parfois, il monte un petit cheval gris, court de queue. Il est armé de 4 pistolets et d'un fusil à deux coups. Plus tard, il aura comme insigne deux rubans, un rouge et un banc en croix. Pour nous, cela symbolise à la fois son christianisme (la croix), son royalisme (le blanc) et sa légion d'honneur (le rouge).

Le 11 Septembre, Diot paraît à la foire de La Chapelle-Saint-Laurent. Il frappe sur l'épaule d'un paysan de ses amis et lui dit : — « J'ai distribué du vin lorsqu'on a arboré le drapeau tricolore, mais j'en ai conservé parce que, dans quelques jours, il m'en faudra pour boire à la santé du drapeau blanc. »

Il vient donc d'y avoir dans son esprit un revirement. Quelle en est la cause? Il est difficile de voir un légitimiste fanatique dans cet homme qui a fêté le drapeau tricolore. Ce n'est pas non plus un être intéressé et nous ne pensons pas que l'argent reçu de M. de Macquillé et des La Rochejacquelein ait pu seul l'entraîner. Diot est plutôt un esprit aventureux que la vie calme, dans son village de Boismé, ne pouvait satisfaire. Il est bien évident que ses sentiments religieux et politiques le portent plutôt du côté des légitimistes, mais cet ancien gendarme, il l'a montré sous l'Empire, est surtout un conspirateur né et un enthousiaste chef de bande et c'est ce qui explique avec quelle fougue il s'est jeté dans la chouannerie.

Son action est surtout de propagande : il affirme par exemple que les puissances, mécontentes de Louis-Philippe, vont entrer en guerre avec la France et que « Charles X reviendra à Paris avant deux mois ». Il commence son action à Saint-Clémentin et Voultegon, au nord de Bressuire, où les cabaretiers sont ses amis, surtout le sieur Bodin qui l'accompagne, malgré sa femme. Le 20 Octobre, Diot engage les conscrits des deux classes que l'on vient d'appeler à ne pas rejoindre leur corps : il leur affirme que les gens du bas-pays ne partent pas, que Charles X, quand il reviendra, les dispensera du service, qu'il se mettra à leur tête et leur fournira des armes. Il montre des pistolets et envoie son fils et ses amis acheter de la poudre dans les villes voisines.

Quatre jours plus tard, il revient à Saint-Clémentin, à l'auberge Bodin et s'y dispute avec un garçon sabotier nommé Ogeard, âgé de 42 ans.

— « Le gouvernement commence à avoir les pieds froids » dit Diot. « Les puissances arment, la Russie est prête. » Ogeard riposte, Diot le traite de « Patriote », le sabotier lui répond « Tu es un brigand ».

— « Si tu viens à Boismé, il faudra tirer le sabre. »

— « Je n'ai pas peur. »

— « Vive Charles X, s'écrie pour finir Diot. Dans deux mois il sera à Paris et les parisiens paieront leurs sottises. »

Le 2 Novembre, Ogeard va dénoncer Diot à la gendarmerie de Bressuire qui vient enquêter le lendemain mais se heurte à une mauvaise volonté générale. Les Gâtinais prennent évidemment parti pour leur compatriote.

La noblesse est toujours divisée : d'une part l'ancien chef vendéen Jean Ménard, colonel à la retraite domicilié à Longueville près d'Etusson, conseille à Diot qu'il a invité à dîner de faire sa soumission. d'autre part, les curés de Gourgé et de Thénezay organisent des réunions où leurs collègues se rendent, déguisés en rouliers, et la résistance s'organise chez M. d'Autichamp, au château de la Rochefaton. Le maire de Lhoumois, Ravix, est un libéral qui surveille de très près ces conciliabules : les Chouans, un peu plus tard, lui feront payer cruellement son espionnage.

Cependant, les bandes de réfractaires se constituent. « L'attitude de Diot, écrit M^me^ de La Rochejacquelein à Bourmont, a beaucoup remonté l'esprit : la levée ne partira pas, ...les paysans commencent à venir nous trouver pour nous demander des nouvelles et quand on commencera. » Puichaud, maire de Moncoutant, en signale qui viennent de Pouzauges et crient « Vive Charles X ». Dans le Nord, on annonce la réapparition de Delaunay, ancien garde-chasse de

M. de Colbert et vieux royaliste austère. Il a pris part au soulèvement de 1815 et a marché contre le général Berton. Le ministre de l'Intérieur lui a offert de doubler sa pension s'il consentait à s'éloigner ; il a refusé et a soulevé les anciens chouans de Maulevrier, surtout des tisserands. Son fils, porteur d'un message, sera pris par les soldats. Lui-même, après avoir dépensé 60.000 francs pour le parti, traqué par les philippistes et blessé, mourra misérablement dans un buisson.

Les gouvernementaux, devant cette agitation générale, commencent à s'alarmer. Le sous-préfet de Bressuire demande que l'on encercle son arrondissement qui est boisé (donc difficile à surveiller) et de mauvais esprit, avec des troupes pour montrer aux Vendéens qu'on ne les craint pas et pour éviter de plus grands désordres. A Saint-Loup, deux courageux citoyens, l'avocat Lemouzineau et le capitaine Béliard, se grisent de leurs fonctions nouvelles de maire et de chef de la Garde Nationale. Sur le bruit que des charrettes d'armes arrivent de la Plaine vers la Gâtine, ils mobilisent leurs troupes et installent un système de défense formidable sur ce qu'ils appellent pompeusement la « ligne du Thouet ». Ces préparatifs font d'ailleurs mauvais effet dans les campagnes. A Thouars, la population réclame des troupes, mais refuse de les loger.

Beaucoup de libéraux prennent une attitude énergique. Le boulanger de Chiché (qui est, en même temps, adjoint au maire) va conduire du grain à Boismé. Dans une auberge, il trouve Diot entouré d'une bande de conscrits :

— « Te voici donc Philippien ? »

— « Est-ce que c'est mon nom ? »

— « N'as-tu pas prêté serment de fidélité à Louis-Philippe ?»

— « Oui et je le soutiendrai de toutes mes forces. »

— « Moi, je suis pour Charles X. Ton père pensait mieux que toi, Jean Foutre. Ton empereur me fait chercher : dis-lui que je suis ici et que je l'attends. »

— « Tu peux faire la commission toi-même, mais, si on me dit de t'arrêter, je le ferai. »

Le 25 Novembre, le général Lamarque fait un voyage d'inspection dans l'Ouest. Il en revient optimiste mais décidé à des mesures énergiques pour éviter que le mouvement des réfractaires ne se propage.

Les gouvernementaux font des perquisitions, d'ailleurs vaines, chez M. de Lusignan, ancien maire de Coulonges-Thouarsais et chez M. Delahaye de la Lubrie ; ils recherchent les dépôts d'armes, font racheter les fusils de guerre par un de leurs agents. Enfin, Lamarque envoie dans les Deux-Sèvres le 15e de Ligne qui était à Angoulême et, le 7 Décembre, 120 cavaliers du 5e Chasseurs arrivent en renfort à Bressuire.

Rouïl, qui ne croit pas à l'insurrection, se moque de toutes ces mesures et des maires qui, terrorisés par Diot, veulent démissionner en masse. Les carlistes de Paris, de leur côté, ont envoyé dans l'Ouest un agent secret, De Virelode, mais il s'est montré si maladroit qu'il a été tout de suite arrêté par la police.

Ainsi se termine l'année 1830, sorte de prologue où les forces en présence se sont organisées et installées en attendant que l'action commence avec le premier acte du drame.

II

1831 : LA GUERRE CHEVALERESQUE

1. — Organisation de la « Bande à Diot » [1]

Le 1er ou le 2 Janvier 1831, Louis de La Rochejacquelein arrive au château de Clisson pour organiser la résistanee. A cette époque, quelle est la situation du parti légitimiste?

Les chefs sont divisés en deux groupes rivaux : d'Autichamp dans l'Est de la Gâtine et les La Rochejacquelein dans le Nord-Ouest. Ces derniers tentèrent plusieurs fois, mais vainement, un rapprochement avec l'ancien chef vendéen qui repoussa leurs avances.

A Bressuire, une grande partie de la ville est favorable aux carlistes et le sous-préfet se plaint d'être entouré d'espions. Niort, Thouars et Melle au contraire sont et seront toujours très philippistes. A Parthenay, les partisans de Charles X sont la minorité : ils se réunissent chez l'aubergiste Rousseau, le curé Vinet, le directeur des postes qui les renseigne, les Renaudin, le coiffeur Desjardin et Dardillac. Desjardin, mal vu à Parthenay, sera bientôt obligé de partir pour Poitiers et, de là, les légitimistes l'enverront en mission à Paris.

Dardillac, notaire et ancien adjoint, qui promène par les rues sa redingote verdâtre et élimée, a fait de mauvaises affaires et semble aigri. Il a deux fils qui font leurs études de droit et qu'une muse légitimiste inspire parfois comme nous le prouve cette curieuse romance vendéenne, œuvre de L.-B. Dardillac, que nous avons retrouvée par hasard :

« Le jour finit ; caché dans la bruyère,
Le rossignol a dit son chant du soir
Quand a sonné la cloche du manoir,
Le Vendéen rentre dans sa chaumière.
C'est aussi l'heure où le Rouge, lassé,
Revient au camp, et s'endort et palpite
Comme un limier qu'un son du cor agite,
Rêvant encore au Chouan qu'il a chassé.

(1) Ce terme est encore employé dans nos campagnes pour désigner une bande de mauvaises têtes, de mauvais plaisants. (Revue du Bas-Poitou, Octobre 1941, page 357.)

Par les sentiers d'une lande sauvage,
Marie allait dans l'ombre de la nuit,
Au malheureux que le Rouge poursuit,
Porter le pain, la vie et le courage.
Quelle est là-bas cette ombre que je vois?
Seigneur, gardez la sœur du Réfractaire.
Une arme brille... O Dieu, sauvez mon frère.
Que cherchez-vous, téméraire, en ce bois? »

C'est un Républicain qui lui fait, en alexandrins, des propositions directes et lui offre de l'or. Mais la fière jeune fille lui répond :

« J'ai d'autres soins : mes brebis innocentes
Avec les loups ne vivent point aux champs.
Je n'ai point vu les justes, des méchants,
Presser les mains encor toutes sanglantes.
Sœur de proscrit et soldat assassin
Sont séparés par du sang et des larmes,
Votre or impur n'en veut pas à mes charmes. (sic)
Passez, Monsieur, passez votre chemin. »

Mme Renaudin de Leigné, née de Lavilhervée, est une légitimiste fanatique. Dès le mois d'Octobre 1830, dans la voiture publique de Saint-Maixent, elle avait prononcé des injures contre Louis-Philippe et lui avait reproché la mort de Louis XVI. Elle crachait sur des pièces de monnaie à son effigie, distribuait des journaux royalistes et montrait partout une proclamation en faveur d'Henri V annonçant que le duc d'Angoulême débarquerait dans la région de Perpignan. Le 22 Février 1831, les réfractaires des forêts de la Meilleraye et de la Saisine avaient décidé d'arrêter la caisse de fonds publics qui allait de Parthenay à Saint-Maixent. Au dernier moment, on la fit escorter. Mme Renaudin partit en pleine nuit, avec sa servante et une lanterne, par le faubourg du Marchioux prévenir les chouans qui renoncèrent à l'attaque.

Alexis Texier Lacaillerie, appariteur de police, fut chargé de perquisitionner chez cette dame. On y trouva peu de choses, si ce n'est une « Prophétie du sieur Deleuse » annonçant pour bientôt le renversement du gouvernement.

A ces exceptions près, la ville était libérale et hostile à Diot. Il avait par contre l'appui des paysans, des châtelains et des prêtres chez qui il était sûr de trouver toujours un asile.

Deniau voit comme principale cause à l'échec de la Chouannerie la neutralité du Clergé. Mais le Clergé n'a pas été neutre et nous allons en donner plusieurs exemples.

Les prêtres, et tout particulièrement le curé Vinet de Sainte-Croix à Parthenay, les curés de La Chapelle-Saint-Laurent, de Moncoutant, de Chiché, etc..., renseignaient Diot sur

les mouvements de troupes et les projets des gouvernementaux. Le 16 juin, M. Bonneau, curé de Saint-Paul-en-Gâtine, annonce publiquement qu'il suivra les Chouans dès qu'ils seront en nombre suffisant. En Juillet, les prêtres du Bocage, refusent de chanter le « Domine salvum Ludovicum Philippum » ou bien chantent « Domine salvum fac regem » sans dire à quel roi ils pensent. Au mois d'Août, c'est l'affaire Barbotin.

Le curé Barbotin, ancien combattant vendéen dont nous avons déjà parlé, se vante publiquement d'avoir tué beaucoup de patriotes et d'être actuellement l'ami de Diot. Ses paroissiens d'Allonne, qui sont libéraux, s'indignent de ces paroles. Poussés par un adjoint, « brouillon campagnard, anti-carliste fanatique » comme le définit le sous-préfet, ils portent plainte à l'évêque. Celui-ci fait faire une enquête par le curé de Saint-Laurent de Parthenay qui est aussi légitimiste et donne raison à Barbotin. Nouvelle plainte des Allonnais. L'évêque demande au curé, pour apaiser les esprits, de se retirer volontairement : il refuse. Le 12 Août, les soldats font une battue à Allonne. Un sergent entre chez le curé qui se moque de lui et regrette d'être trop vieux pour se joindre à Diot. Le sous-lieutenant Heraudet « qui a gagné ses épaulettes derrière les barricades de Paris et qui, à cause de celà, se croit tout permis » l'arrête et l'emmène à Parthenay où Rouïl le fait immédiatement relâcher. L'adjoint d'Allonne fut révoqué.

Le vieux prêtre dut être assez mal reçu à Parthenay, si l'on en croit ces vers de sa composition, cités par H. Bourgeois :

« Je n'étais plus au temps, où, preneur de cent villes,
Je faisais obéir ces marauds indociles.
Comme pour m'avilir, les beaux noms de chouan,
De calotin, de gueux, et surtout de brigand,
Sur mon dos arrondi pleuvaient comme la grêle.
Les enfants de tout âge, accourus pêle-mêle,
Soufflés par leurs parents, me voyant sans secours,
Auraient comme Atropos tranché mes derniers jours. »

Bien que cette affaire se soit terminée à son avantage, le curé Barbotin préféra quitter Allonne et se réfugier au Tallud, près de son ami le curé Barreau. Il consacra ses dernières années à la poésie. C'est dans la cure de cette paroisse, dans une chambre que l'on peut voir encore, qu'il mourut en 1848, à l'âge de 84 ans, c'est là qu'il fut enterré.

Enfin, pendant le mois de Septembre, les prêtres des environs parcourent la campagne à cheval et se rencontrent à Parthenay chez les Dardillac. Le sous-préfet signale tout particulièrement, « le curé d'Adilly, jeune homme renommé par sa galanterie et son audace ; le curé de Beaulieu qui est le

Bossuet du pays et qui est correspondant de la « Gazette de l'Ouest », et le curé de Saint-Aubin qui a eu, l'hiver dernier, une importante entrevue avec Diot ».

Le Clergé, comme on le voit, s'agite beaucoup et nul doute que son influence ne soit grande dans les campagnes et peu favorable au gouvernement.

Les réfractaires trouvaient donc de l'aide dans la plupart des châteaux et des cures. Leurs principaux logeurs étaient les curés de Clessé et de La Chapelle-Saint-Laurent, MM. d'Autichamp, de Pont-Jarno et de Saint-Varent, le meunier de Saint-Benoît et Gâtard du château des Mottes.

Les nobles, à l'occasion, s'occupaient aussi du recrutement des bandes. Au mois de Mai, MM. de la Tour du Pin, Chabot, les deux frères de Guerry de Beauregard, parcouraient la commune de Saint-Aubin-de-Baubigné pour lever des réfractaires.

Les maires des communes étaient soit terrorisés comme ceux de Thénezay et de Lhoumois, soit mécontents comme celui de Clessé qui trinqua avec Diot, mais ensuite fut révoqué.

Les gardes champêtres, ayant été nommés par les nobles, étaient pour les Chouans, ainsi que les garde-chasses. Quant aux paysans, malgré leur neutralité bienveillante, ils restaient passifs.

Les La Rochejacquelein en étaient très déçus et M^me^ Auguste de La Rochejacquelein, qui avait l'habitude de faire de grandes aumônes pour le 1^er^ Janvier, n'en fit pas cette année.

L'année 1831 fut consacrée par Diot à *organiser sa troupe* et à l'entraîner. Les Chouans ont, sur les philippistes, de nombreux avantages : la connaissance du pays, la complicité des habitants, la possibilité de se transformer instantanément en paysans inoffensifs en cachant leurs armes dans un arbre creux, enfin la faiblesse même du gouvernement qui hésite à prendre des mesures brutales.

Diot, que l'on appelle le « Général Diot » depuis le début de Mars, parcourt le bocage avec seulement deux ou trois hommes dévoués qui forment son état-major. Il laisse à ses bandes une grande indépendance pour qu'elles gardent leur mobilité. Cette indépendance a pour avantage de permettre une dispersion rapide en cas de danger mais, comme inconvénient, nous le verrons, de relâcher considérablement la discipline. Les subordonnés de Diot n'auront, en effet, que trop tendance à agir indépendamment les uns des autres et de lui-même. De même, il n'existe presque aucune liaison avec les bandes des départements voisins et aucune grande action commune ne fut tentée (1).

(1) Johanet « La Vendée à trois époques », tome II, page 171.

Les lieutenanst se donnent eux-mêmes leurs grades : ce sont les plus adroits ou les plus instruits des bandes que leurs camarades prennent l'habitude de suivre dans leurs expéditions. Le dispositif n'a d'ailleurs rien de rigide. Les hommes passent d'une troupe à l'autre et les effectifs sont extrêmement variables, suivant l'autorité des chefs ou suivant les époques. Au moment de la moisson, par exemple, les réfractaires rentrent dans leurs fermes où l'on à besoin de leurs bras.

Il est assez difficile de fixer le nombre des chouans. Les chiffres de 700 qu'on trouve dans les rapports de police et d'un millier qu'ils déclarent eux-mêmes semblent exagérés, du moins au début. Les réfractaires des arrondissements de Parthenay et de Bressuire n'étaient en effet que 45 des classes 1828 et 1829 et 84 de la classe 1830, 148 au total pour les Deux-Sèvres (1). Les bandes parcouraient le Bocage. Il en existait aussi dans les bois de la Meilleraye et de la Saisine, mais le pays au Sud du Thouet étant peu sûr, Robert le Chouan leur faisait passer ce ruisseau, la nuit, au moulin de la Péchellerie, près du Tallud.

Certains avaient des carabines de gendarmes ou des fusils de chasse, mais l'armement était très insuffisant. Les Chouans, en Février, réquisitionnèrent les armes dans les régions de Mazières, d'Adilly et de Saint-Aubin. Il n'y avait guère que des fusils de chasse ou des armes d'honneur distribuées en 1816-17, les fusils de guerre ayant été retirés sous Louis XVIII. Plus tard ils auront des fusils anglais secrètement débarqués sur la côte. D'après E. Gabory, « pour la première fois, dans les luttes vendéennes, l'Angleterre observe la neutralité ; il ne faut plus compter sur elle et les fusils anglais que l'on confisque sont ou bien des restes de 1815 ou bien des armes achetées par La Rochejacquelein avec ses propres deniers » (p. 204).

Parfois, le paysan donnait spontanément son arme mais, le plus souvent, il fallait la lui enlever de force. Voici un exemple d'expédition : le 22 Mars, une bande se présente chez M. Bry, à la Poussardière, et lui prend son fusil mais ne touche pas à une somme d'argent qui se trouvait à proximité. Puis elle va enlever 3 fusils chez un propriétaire de Saint-Aubin et des munitions chez le maire. Chez M. Roux, à Amailloux, on trouva son fusil caché dans la cheminée.

N'oublions pas de noter l'honnêteté de ces premiers chouans. Dans une lettre du 5 Novembre, le préfet leur rend hommage : « Ce ne sont pas des bandits, écrit-ils, ils ne prennent que des aliments et des armes, presque jamais d'argent ». Diot paya tout ce que sa bande consommait jusqu'à fin Mars : à cette

(1) Rapport du préfet du 5 Novembre 1831.

époque, il se plaint que « les Messieurs » ne lui donnent plus d'argent et il délivre des bons remboursables plus tard. En 1832, comme nous l'apprend la lettre de Saint-Arnaud du 19 Mars, « il paye partout » et les chouans « ne font de mal à personne... Diot fait le généreux, sème l'or et donne comme une faveur des pièces de Henri V. Lui et sa troupe n'en veulent qu'aux gendarmes, aux gardes nationaux, aux officiers ». Dans sa lettre du 22 Avril 1832, il raconte l'histoire d'un paysan volé par les chouans et remboursé par Diot.

Cet argent, qu'il reçoit sans doute de M. de Macquillé et des La Rochejacquelein, il le donne à ses lieutenants qui le distribuent aux hommes à raison de 8 sols par jour (1). Un recruteur de Diot aurait promis aux réfractaires 40 sols par jour (2).

Ils doivent, en principe, se nourrir et s'habiller eux-mêmes. Ils ont le plus souvent des sabots aux pieds et une blouse dont ils enfoncent les pans dans leur pantalon pour être plus libres dans leurs mouvements. Ils sont en général coiffés d'une casquette et non du grand chapeau vendéen. Ceux de la Saisine ont la tête enveloppée dans un mouchoir.

Les drapeaux des Chouans de 1832 sont blancs avec un liseré vert (3) et des ornements verts : fleurs de lys, croix, calices. Celui qui est conservé au château du Teil porte : « les amis d'Henri ». Dans ce même château, on garde précieusement le fanion personnel de la duchesse de Berry, en soie blanche orné d'un H et de grandes fleurs de lys d'or. Il est maculé du sang de son porte-drapeau, tué au combat du Chêne (4).

Diot leur distribue donc une solde, de façon d'ailleurs fort irrégulière, et de la poudre. Celle-ci provient des armateurs de Nantes qui demandent au gouvernement plus de poudre qu'ils n'en ont besoin et revendent le surplus, assez cher d'ailleurs, aux Vendéens. Certains nobles en fabriquent aussi chez eux, comme M. Alexandre de Guiny à la Haye de Besné.

En 1831, les principaux lieutenants de Diot sont Marquet,

---

(1) Il devait exister des sortes d'inspecteurs des recettes et dépenses des chouans puisqu'on en signale un en Mai 1833 : c'est M. Nibelle, avocat à la Cour Royale de Paris. Les gouvernements étrangers envoyaient aussi de l'argent par le consul hollandais de La Rochelle (4 M6 10).

(2) E. Gabory, op. cit., page 180.

(3) Le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois et elle devint le signe de ralliement des légitimistes. Lors de la Terreur Blanche, ses partisans du Midi étaient habillés de vert, d'où le nom de Verdets.

(4) Il en existe une reproduction dans l'ouvrage de Crétineau-Joly, tome IV, page 576. Le château du Teil possède, en outre, deux chambres entièrement consacrées au souvenir, l'une de la duchesse de Berry, l'autre d'Henri V, et, d'autre part, des reliques de la première guerre de Vendée, dont le chapeau de Stofflet.

Charbonnier, Jean-Baptiste et Robert. Jean-Baptiste, dit Louis, est un enfant trouvé, ancien cocher des Lusignan. Ayant tiré un mauvais numéro, il a « pris le maquis ». C'est un grand gaillard, corpulent, assez brutal, coiffé d'un tricorne orné de trois cocardes blanches. Il porte un ruban rose et blanc avec une de ces médailles que les carlistes faisaient fabriquer à Genève.

Robert le Chouan fut certainement le plus curieux des quatre : c'était un homme de taille moyenne, vigoureux, excellent sauteur, excellent tireur, le teint brun, les cheveux et la barbe très noirs (1). Il avait la parole facile, la voix brève et saccadée. Il portait en général un gilet rond en drap bleu ou gris.

Robert (2) naquit à Surgères de Pompaire vers 1795 et reçut le prénom de François. La famille Robert était, paraît-il, de l'Auvergne et avait été amenée par la famille de Lauzon. La mère de François Robert était une Girault, de la Barnière du Tallud. François Robert avait plusieurs frères et une sœur nommée Véronique. Vers 1820, François Robert épousa Pélagie Garsuault, fille du maire de Saint-Pardoux, mariage difficile car les Robert étaient pauvres et les Garsuault très à l'aise. M^lle^ de Lauzon installa le jeune ménage à la Garde, ferme qu'elle fit bâtir pour lui et qu'elle avait constituée en retirant des terres des fermes voisines. Là, naquirent Marie, Claire, Delphine, Laurent et Caroline, plus une fille morte à 11 jours et une autre morte en naissant. La vie était dure, la ferme point bonne, à peine défrichée, les parents Robert ne pouvaient guère aider le jeune ménage et les Garsuault ne le voulaient pas.

Ardent royaliste, Robert était assez instruit, tenace et beau parleur. D'une taille moyenne, mais d'une santé robuste, il ne craignait point sa peine. Chose rare à l'époque, il recevait un journal que tous les voisins venaient entendre lire, le soir, à la veillée.

En 1830, il prit parti pour Charles X et Henri V contre Louis-Philippe. Son rôle fut celui d'un bon propagandiste, il avait réussi à recruter une bande prête à marcher et à faire le coup de feu au premier signal. Recherché par la police pour être emprisonné et probablement fusillé, il sut toujours lui échapper.

Un jour, dans une auberge d'Azay, il se trouve nez à nez avec les gendarmes qui le cherchaient. Ceux-ci le questionnent

---

(1) Robert le Chouan est représenté dans Crétineau-Joly, page 545, entouré de ses deux nièces et non de ses deux filles comme il est indiqué par erreur.

(2) M. Brosseau, curé du Tallud, « Robert le Chouan », bulletin paroissial d'Avril 1942.

sur Robert. Il répond qu'il le connaissait bien et que même il l'avait vu et entendu. Il trinque avec ces messieurs, laisse son verre à moitié vide, et prétextant un besoin, s'en va dans l'écurie. C'était le soir assez tard. Il prend les chevaux des gendarmes, enfourche l'un d'eux et passant devant l'auberge il crie : « Messieurs, si vous voulez prendre Robert, suivez-le ». Les gendarmes courent à l'écurie, mais plus de montures.

Une autre fois, la police arrive à la Garde de grand matin, mais Robert était déjà en route. On demande à un domestique où il était et depuis quand il était parti. « Tas de fainéants, dit le domestique, si vous n'étiez pas si paresseux vous l'auriez bien pris au nid... sentez donc les crottes de son cheval. » Un jour, Robert poursuivi par la police, se réfugia chez des amis fidèles habitant la Ronce de Saint-Pardoux. Il avait là, située dans le jardin, une cachette sûre et bien secrète.

Les gendarmes, conduits par un traître du pays, fouillèrent le jardin dans tous les sens mais ne le découvrirent pas. Robert, lui, les entendait. C'était l'époque des grandes pluies, la cachette était inondée et Robert était dans l'eau jusqu'à la ceinture. Les gendarmes, furieux de ne pouvoir prendre Robert, fouillèrent la maison, vidèrent les armoires, percèrent les lits à coups de baïonnette, défoncèrent les barriques et incendièrent le foin et la paille. La mère Robert, effrayée, s'enfuit avec ses enfants jusqu'au Côteau.

Un souterrain, nous l'avons dit, faisait communiquer ce château avec la Garde. La tradition rapporte que Robert faillit encore y être surpris et se cacha dans la cheminée durant la perquisition. Un de ses amis, M. Denis, qui avait refusé de le livrer, fut emmené à Niort et mourut en prison (1).

Las d'être poursuivi et traqué, mais ne voulant pas se soumettre, Robert s'exila en Savoie, où il vécut d'un petit commerce de chandelles qu'il faisait et vendait. Il y resta trois ou quatre ans, puis, sous un faux nom, revint vers Paris, et s'y employa comme garde-forestier. Etant tombé gravement malade, il fit savoir à sa femme qu'il voulait la revoir avant de mourir. Après huit jours de voyage et mille difficultés, elle retrouva son mari. Ils établirent sans doute un plan de retour. Quelques temps après, un étranger apparut dans la contrée, courbé, sale et barbu. Personne ne le reconnut. Il vint à la Garde demander du travail et en obtint. Il prenait les taupes à la ferme et dans le voisinage. Il vivait avec sa femme, à

(1) La tradition rapporte encore qu'au cours d'une perquisition dans la cave de sa maison, les gendarmes retournèrent toutes les barriques à l'exception seulement de celle dans laquelle Robert était caché, parce que sa femme avait eu la présence d'esprit de placer une bougie allumée dessus.

l'insu de ses enfants. Le manège aurait pu durer longtemps, mais une naissance vint dévoiler sa présence. Ce fut d'abord un scandale, mais il ne dura pas longtemps. Le taupier quitta ses haillons, décolla sa fausse barbe et Robert réapparut. Il alla faire enregistrer la naissance de sa fille, Caroline-Henriette, et le baptême fut carillonné.

Robert, arrêté et conduit à Niort, fut mis en prison, passa en cour d'Assises et fut acquitté. C'était en 1837. Sa libération fut fêtée par ses amis par de plantureux festins dans un hôtel de Niort.

Il revint à la Garde, où il reçut quelques temps après, de la part d'Henri V, un anneau d'or portant sur le chaton les armoiries des Bourbons.

Avant de mourir, M^lle^ de Lauzon donna par testament à Robert, sa vie durant, la ferme de la Garde. Ses héritiers réussirent à faire casser le testament. Mécontent, Robert acheta la Joubertière d'Azay et vint l'habiter. Pour se consoler d'avoir perdu la Garde, il fit bâtir dans un champ de la Joubertière, appelé Mouillepain, une grande maison semblable à celle de la Garde.

Ami des nouveautés et des commodités, il fit creuser un puits et, malgré les critiques, fit placer dessus une pompe presque toute en bois. Il voulut aussi avoir une voiture, mais le plus sensationnel fut l'acquisition d'une machine à battre, la première de la région, que l'on baptisa du nom de son propriétaire « la Roberte ».

Robert le Chouan mourut à 73 ans, à la Joubertière, dans les derniers jours de 1868. Celui qui avait frôlé la mort tant de fois s'éteignit tout doucement, entouré des siens. Sa femme le suivit de près, au début de 1869. Tous deux reposent dans le cimetière d'Azay sous des tombes modestes.

La tombe de Robert porte cette épitaphe :

« Ci-gît Robert de la Garde, l'un des chefs vendéens de 1832. Cœur intrépide, soldat, ami sûr, père dévoué, exilé. Dieu le protégea, mort qu'il le couvre encore de sa bonté et prions pour lui. » De l'autre côté : « Souvenir de son fils 1870 ». Sur la tombe de sa femme : « Souvenir de sa fille Claire. Famille Paturcau. Ici repose le corps de Pélagie Garsuault, femme Robert, décédée le 7 janvier 1869, à l'âge de 78 ans. Priez Dieu pour elle. »

2. — Les chouans attaquent.

Diot parcourt la campagne comme Robert et comme lui, il est insaisissable. C'est par les tours joués aux gendarmes qu'il est surtout connu, c'est par eux qu'il est entré dans la légende. Nous ne manquerons pas de les conter.

Diot ne manquait ni de courage, ni même de témérité : il ne craignait pas de trinquer avec les gendarmes quand ceux-ci ne le reconnaissaient pas (1) et, payant d'audace, de pénétrer dans les cantonnements pour demander du tabac aux officiers.

En Février 1831, le capitaine Guesdon, du 32e de Ligne, chasse dans les environs de Bressuire avec quatre de ses camarades. Brusquement, les Chouans les encerclent. Diot apparaît, les raille de leurs vains efforts pour le prendre et les oblige à boire à sa santé l'eau-de-vie de sa gourde.

Peu après, près du bois de Pugny, il rencontre deux soldats :

« Qui donc cherchez-vous comme çà, mes gars?

— Nous cherchons cette canaille de Diot.

— Vous cherchez Diot? Ben qu'est-ce que vous lui ferez, si vous le trouvez?

— Nous lui passerons nos sabres en travers du corps.

— Vraiment? Eh bien, c'est moi qui suis Diot. »

Les soldats veulent tirer leurs sabres :

« Eh là, fait le Vendéen en éclatant de rire, avant de me sauter à la gorge, regardez donc autour de vous. »

Des canons de fusils sortent de toutes les haies.

« N'ayez pas peur, patauds, ajoute-t-il, nous ne vous ferons pas de mal. Tenez, voilà 5 francs pour chacun. Allez dire à vos camarades que Diot vous a tenus prisonniers et qu'il vous a renvoyés avec un pourboire. Buvez tous à ma santé. »

Un autre jour, le procureur du roi est en train de verbaliser dans une métairie. Diot entre et présente ses hommages au procureur.

« Au nom de la loi, je vous arrête » s'écrie celui-ci.

Diot se met à rire et lance un coup de sifflet : la pièce est envahie par les chouans et le procureur doit revenir les mains vides à Bressuire.

D'autres rencontres lui furent moins favorables. Le 21 Mars, pendant la nuit, il se glisse dans les faubourgs de Bressuire. Il frappe à la porte d'un jardinier qu'il connaissait. Au bout d'un moment la fenêtre s'ouvre. Il tend la main pour serrer la main de son ami, mais rencontre un canon de fusil.

---

(1) Une anecdote de ce genre, racontée par M. Maussion, est rapportée dans « La Nouvelle République » du 9 Décembre 1947.

Deux soldats du 18e Léger couchaient, en effet, dans cette pièce. Il eut juste le temps de s'enfuir.

Mais Diot, et c'est ce qui le rend sympathique, n'est pas le héros impassible et toujours triomphant. Il fait preuve d'humanité, de naïveté et, parfois, de découragement. Humanité : tant qu'il l'a pu il a empêché ses hommes de tirer sur les soldats et de voler les paysans. Naïveté : il croyait plusieurs villes de France en insurrection et, un jour, entendant le tonnerre, il s'écria : « Voici le canon de M. de Bourmont qui débarque ». Découragement : Le 13 Juin il n'y a plus que 40 hommes avec lui, les nobles ne lui donnent plus d'argent, les soldats affluent dans le Bocage. L'adjoint au maire de Boismé, qui est à la pêche aux écrevisses, le rencontre et lui demande ce qu'il compte faire.

« Je ne sais trop. Je vois bien que le gouvernement veut en finir et qu'il me sera impossible de tenir contre le nombre des troupes qui arrivent journellement. Je suis cause du malheur du pays et j'en suis fâché. Quant à moi, je vais m'éloigner et m'arranger de façon à ce que l'on n'entende plus parler de moi. »

Il s'est toujours rendu compte qu'une troupe ne pouvait rester inactive. C'est pourquoi, en attendant la déclaration de guerre des puissances étrangères à Louis-Philippe et le débarquement de Bourmont, il entraîna ses chouans dans une série d'actions que l'on peut diviser en cinq groupes : entrave à la levée des impôts, destruction des drapeaux tricolores et des bustes de Louis-Philippe, intimidation des maires et des facteurs, lutte contre les soldats, élimination des traîtres.

Diot, pensant que l'argent était le nerf de la guerre, s'en prit d'abord aux *percepteurs* et aux finances du roi-citoyen. En confrontant les archives, les rapports de gendarmerie, les lettres des sous-préfets, les témoignages et les réquisitoires, nous allons essayer de reconstituer ses courses dans le bocage.

Le 1er Janvier, à 8 heures du matin, Diot alla manger avec sa troupe chez le maire de Saint-André-sur-Sèvre. Il accusa le fils du maire d'avoir encouragé les conscrits à aller « se faire casser la tête » et l'invita à ne pas recommencer. Puis, avec 18 chouans, arborant la cocarde blanche, il marcha sur Pouzauges. La garde nationale se groupa pour défendre son drapeau. Les 30 soldats qu'on avait mis en garnison n'osèrent le poursuivre et ce fut la gendarmerie qui se chargea, assez mollement semble-t-il, de ce travail. Dans la nuit, il se présenta à la Grande Vanellière. En entrant, il s'écria :

« Bonne année, nous mourons de faim! »

Après avoir fait honneur au repas, il dit, en s'en allant :

« M. Lorrière, percepteur à Cerizay, est malade. Je n'ai pas

voulu lui faire peur, mais prévenez-le que désormais, je lui défends de percevoir les impôts. »

Le 3 Janvier, il est signalé à Cerizay, à Courlay et à un quart de lieue de Bressuire. Là, on s'affole : le sous-préfet, pour calmer la population, met 12 hommes de la garde nationale aux portes de la ville et fait faire des patrouilles. En même temps, il réclame des soldats, de l'infanterie de préférence car la cavalerie serait inutilisable dans un pays coupé de haies et de fondrières. Cependant, Diot est tout simplement dans sa capitale de Boismé où M. Bienvenu, jeune percepteur de Faye-l'Abbesse, est en train de lever les impôts. Diot lui interdit de continuer son travail sous peine de mort, puis il s'attable avec lui et commande une bouteille de liqueur. Le percepteur, de gré ou de force, doit boire, y prend goût, commande une autre bouteille et la fête continue, si bien que Diot doit emmener le jeune percepteur, incapable de repartir, coucher chez lui.

Le 5 Janvier, Diot est à La Chapelle-Saint-Laurent pour empêcher la perception. Le sous-préfet de Parthenay, Rouïl, avec son enthousiasme juvénile, s'y précipite. Avec ses gendarmes, il bat la région jusqu'à Boismé, sans rien trouver. Son collègue de Bressuire est très mécontent car cette action maladroite risque de compromettre la grande battue prévue pour le 10.

Le 10, en effet, Morand, avec la garde nationale de Thouars et d'Argenton-l'Eglise, doit occuper la ligne de la Sèvre, tandis que la garde nationale de Parthenay occupera La Chapelle-Saint-Laurent et Moncoutant, et se rabattra sur la Sèvre en ratissant tout le pays.

Le matin du 10, Rouïl est tout émoustillé : il a mis des éperons et un sabre au côté. A l'aube, la garde natonale et la gendarmerie sont concentrées devant la sous-préfecture. Le tambour bat et le haut fonctionnaire passe sur le front des troupes.

Un incident au dernier moment : le procureur du Roi, réveillé par le tambour, se précipite à la sous-préfecture et se plaint amèrement qu'on ne l'ait pas prévenu. Rouïl, de plus en plus homme d'action, lui frappe sur l'épaule :

« Mon cher, tout est dans l'ordre. Quand nous aurons pris le gibier, vous le mettrez au croc. »

Le procureur, qui est très attaché à la forme, insiste pour que la justice soit présente et délègue son substitut qui se hisse péniblement sur un cheval.

Trois colonnes, partant de Cerizay, Saint-André et Boismé, ratissent la campagne, les tirailleurs fouillent les maquis d'ajoncs et, après une journée harassante, on revient bredouille.

En même temps qu'il gêne la perception des impôts, Diot s'attaque aux *symboles du régime :*

Le 18 Février, par exemple, il se rend chez M. Dufortmanoir, propriétaire du château des Dorides, dans la commune des Aubiers. Il l'oblige à retirer le drapeau tricolore qu'il avait arboré et lui prend deux fusils. La troupe ayant réclamé à boire, on servit aux chouans du vin du Midi. Comme ils n'en avaient jamais bu, ils eurent peur que le liquide fût empoisonné et obligèrent le châtelain à boire avant eux.

Le 8 Avril, ils fusillent un buste de Louis-Philippe qui se trouvait à la mairie de Chiché. Il est vrai, qu'à la même époque, les soldats fusillaient un portrait de Diot découvert chez un de ses amis. Jusque-là, comme on le voit, la guerre était peu sanglante. Le 5 Juin, le maire de Saint-Clémentin est frappé de coups de crosses et le drapeau, arraché de l'église. Le 7, Jean-Baptiste essaie avec trois chouans d'enlever le drapeau du clocher à Mauzé-Thouarsais, mais le sacristain crie « Aux Armes ! » et les quatre hommes se sauvent. Ils se rendent, de là, à Soutiers où leur entreprise réussit. Le 3 Août, appelé à Coulonges par les habitants, Diot va y fusiller un buste de Louis-Philippe. On signale aussi des drapeaux déchirés, des écharpes de maires enlevées à Neuvy, Moncoutant, etc...

Les maires, terrorisés, démissionnent en masse au mois de Mai et le gouvernement a beaucoup de mal à les remplacer ou à les maintenir dans leur fonction. Un ancien compagnon du général Berton refuse la perception de Faye-l'Abbesse qu'on lui offre, par peur de Diot ! Le 20 Juin, les chouans arrêtent le facteur à cheval qui porte les lettres de Bressuire à Châtillon. Ils l'emmènent au cabaret et l'obligent à boire à leur santé en lui tenant la tête. Le 23 Juillet, le même facteur, que l'on fait maintenant escorter par deux soldats, est encore arrêté par 8 réfractaires qui disent :

« Ne tirez pas, nous ne voulons pas vous faire de mal, nous sommes tous Français. Descendez. Nous boirons la goutte ensemble. »

Ils laissèrent partir les trois hommes sans rien leur prendre. Deux jours plus tard, le courrier de Cholet à Parthenay est arrêté vers Châtillon et les deux soldats d'escorte fraternisent encore avec les chouans, à la grande indignation des autorités. En Décembre, enfin, plusieurs courriers sont arrêtés au bois de Bretignolles.

Dans toutes ces circonstances, les chouans affectaient la plus grande correction. Le 30 Novembre, ils remirent même à la justice un assassin qui s'était réfugié parmi eux.

Ils réservaient leurs sévices aux *traîtres* ou à ceux qu'ils jugeaient tels :

Le 9 Février, un jeune homme faisant partie de la gendarmerie mobile est assailli traité de mouchard battu et laissé pour mort. Le 21 Mars, Diot va tondre un aubergiste à Courlay et lui peint une croix sur la tête. Le 21 Avril, les chouans vont tondre un jeune mercier de Ternes. Comme le sol est mouillé et que les Carlistes veulent l'y faire asseoir, sa mère apporte une chaise. Les réfractaires l'injurient et la frappent de coups de poing. Après avoir tondu le jeune homme, ils lui font des menaces si terribles qu'il quitte le pays. Plusieurs gardes nationaux de Bressuire sont tondus peu après. Le 19 Mai, un corroyeur de Largeasse, ancien soldat, est abattu de deux balles dans le ventre sur la route de Moncoutant. Il avait conduit les gendarmes, et les chouans, poursuivis, avaient été obligés de se jeter dans la Sèvre.

Dans la soirée du 17 Juin, Diot, qui semble d'ailleurs pris de vin, donne quatre jours à l'instituteur de Breuil-Chaussée, étranger à la région, pour quitter le pays et va menacer M. Letellier, prêtre non concordataire, à Beaulieu. Le 20, les Chouans, en état d'ébriété, arrêtent un maçon qui avait guidé des soldats et qui travaillait à un pont sur la route de Bressuire à Châtillon :

« Mets-toi à genoux, lui dit-on, et fais ton confiteor, tu vas mourir. »

On le jette à terre. Diot le relève, lui donne deux coups de poing au visage mais dit :

« Je ne peux pas le tuer, c'est un voisin. »

Un autre (1), qui mangeait et tenait un couteau à la main, lui porte un coup de manche en pleine figure : le maçon tombe.

« Il ne faut pas le faire languir, dit Diot, il faut le tuer sur le coup. » Puis, on l'oblige à boire en lui donnant des coups de crosses.

« Je te fais grâce, dit Diot, mais jure de ne pas porter les armes contre nous ». Enfin, l'aubergiste l'arrache à leurs mains.

Le 12 Juillet, une laveuse voit dans l'étang de la Madoire, près de Saint-Sauveur, un corps qui flottait. On le retire difficilement car il était alourdi par deux grosses pierres. C'était un jeune réfractaire de 20 ans, qui avait menacé ses camarades de les dénoncer et avait été exécuté.

Le 27 Août, près de Châtillon, les chouans coupent les cheveux d'un ancien soldat de Napoléon, nommé Cousin, et ils reviendront le battre le 4 Novembre.

---

(1) C'est le fameux Desaivre, dit Juliot, 55 ans, de Faye-l'Abbesse. Il s'est installé en 1819 comme tisserand à l'Hopiteau (canton d'Airvault). Comme il ne s'entendait pas avec sa femme, il a suivi Jean-Baptiste dans la chouannerie.

A la même époque, sept individus armés de fusils se présentent à cinq heures du soir chez Boulard, au Petit Chaume, commune de Saint-Sauveur : ils allument un fagot de genêts dans la cheminée, l'accusent de les trahir, et, sur son refus de donner son fusil, l'y jettent avec sa femme. Il promet alors d'aller le chercher où il l'a caché et de le livrer aux chouans. Il n'en fait rien. Le 25 Septembre, les réfractaires reviennent avec Jean-Baptiste et un déserteur corse, nommé Secondi, triste recrue comme on le verra et qui finira tragiquement. Boulard est abattu de deux coups de fusils devant sa femme, sa petite nièce et son domestique. Enfin, le 28 Novembre, Diot et Robert essaient d'enlever un petit garçon d'Amailloux qui avait servi de guide aux soldats.

Reste la question des *rencontres* entre ces derniers et les chouans. Il est assez difficile, comme nous l'avons dit, de savoir qui a tiré le premier. Diot a certainement fait tout ce qu'il a pu pour empêcher le sang de couler. Il est probable que les soldats, exaspérés de voir glisser entre leurs doigts un gibier insaisissable, ont envoyé les premiers coups de feu, et les chouans semblent avoir été très surpris d'abord d'être traités en ennemis. Il n'y eut d'ailleurs que très peu de rencontres en 1831. Une seule importante est à noter, le 21 Mai, et encore est-il probable que Diot n'y a pas assisté.

Le lieutenant Thibault ayant appris que Diot se trouvait (du moins, on le disait) à la ferme de la Pinière, partit en patrouille avec 25 hommes du 18e. Il était très difficile de suivre les traces des rebelles car ils marchaient souvent dans les ruisseaux. Un paysan se présenta au lieutenant et s'offrit à le guider. Il le mena dans un guet-apens. La patrouille se trouvait dans le creux d'un vallon, près de la Brissaudière, dans la commune de Terves quand, brusquement, 40 chouans du Maine-et-Loire sortirent des genêts, arborant un drapeau blanc. Charbonnier, qui les commandait, cria :

« Bas les armes. »

Les soldats répondirent par un feu de peloton. Les jeunes réfractaires se débandèrent, mais ceux d'une trentaine d'années ripostèrent. Les soldats, n'ayant que dix cartouches par homme, se replièrent sur Bressuire, laissant 3 tués et 2 blessés. Les pertes des chouans auraient été de 8 tués et 3 blessés

Il y eut deux autres rencontres en Juillet, sous l'impulsion du colonel Baraguay d'Hilliers : le 11 à Beaulieu et le 12 à Terves, mais sans grand résultat.

En Septembre et en Octobre, les chouans s'amusèrent enfin à tirer sur des sentinelles isolées, pour les démoraliser semble-t-il.

De son côté, encouragé par la formation de ces premières bandes, et persuadé que les puissances européennes, qui faisaient grise mine à Louis-Philippe, allaient intervenir, le général d'Autichamp avait quitté le château de la Rochefaton et s'était rendu à Paris en Avril 1831.

Il ne se faisait pas d'illusions excessives sur la facilité d'un soulèvement et il dépeignit impartialement au Comité Royaliste la situation telle qu'elle était en Vendée. Il termina en certifiant « qu'une précipitation irréfléchie serait la ruine des espérances et qu'il fallait que la population, arbitre de ses forces et de la portée de son dévouement, suivît ses propres inspirations sur le moment le plus opportun d'arborer hautement son drapeau » (1).

Il reprenait ainsi l'idée, qu'il avait déjà exprimée en 1815, qu'un soulèvement doit venir d'en bas et non d'en haut.

Ces renseignements donnés, il quitta Paris et revint dans l'Ouest où il s'empressa de réorganiser l'armée d'Anjou afin de ne pas être surpris par les événements. Puis, ne voyant rien venir, il rentra chez lui, à la Rochefaton.

Le 25 Septembre 1831, on lui remit un ordre de la duchesse de Berry de se tenir prêt. Il quitta donc son château immédiatement pour l'Anjou. A peine arrivé, il reçut un contre-ordre.

Il jugea, à juste titre, que ces changements de projets étaient extrêmement dangereux et il en avertit le Comité de Paris. Ce qui le frappait le plus, c'était la profonde erreur dans laquelle se trouvaient les conseillers de Madame relativement à l'armée vendéenne, en la considérant comme une armée régulière, aveuglément soumise aux volontés du général chargé de la commander.

« Les avis successifs de se tenir prêt pour telle ou telle époque étaient la preuve que l'on considérait les paysans vendéens comme des troupes de ligne que l'on peut faire mouvoir à tout heure. Ce n'était pas ainsi que l'on devait s'y prendre dans la Vendée et, pour y produire une insurrection, abstraction faite de tous les obstacles qui l'entouraient, il fallait, non seulement consulter les vœux des habitants, mais encore, en attendre les manifestations » (2).

Or, malgré les symptômes favorables, on ne pouvait guère affirmer que les Vendéens fussent prêts à s'insurger et d'Autichamp, à la différence des La Rochejacquelein, conseillait d'attendre les événements avec prudence.

Ainsi, malgré quelques escarmouches et une activité prépa-

(1) « Mémoires », 2e partie, chapitre II, page 4.
(2) « Mémoires », 2e partie, chapitre III, page 21.

ratoire intense, on peut bien dire que l'année 1831 fut celle de la guerre chevaleresque car, d'un côté comme de l'autre, on doute de sa force, on hésite à s'engager dans une action vraiement brutale.

3. — Les bandes de la Vendée

Les liaisons entre les bandes étaient rudimentaires et les actions coordonnées, extrêmement rares. Ce qui explique qu'en 1832, certaines régions, n'ayant pas reçu contre-ordre, se soulèveront, tandis que d'autres, souvent très voisines, ne bougeront pas.

Comme le commandement de M^me^ de La Rochejacquelein chevauchait sur la Vendée et les Deux-Sèvres, c'était elle qui était responsable de la coordination des mouvements entre les deux départements. Elle avait confié cette tâche à Henri Daniel O'Riordan et à M. Bureau. Ce dernier utilisait, comme agents de liaison, deux hommes : le précepteur de ses enfants, un instituteur à lunettes vertes qui parcourait continuellement à cheval les régions limitrophes des deux circonscriptions, et un marchand forain nommé Rimbault. Enfin, Diot possédait à Pouzauges un actif lieutenant nommé Gaboriau (1), réfractaire de la classe 1828, originaire de La Flocellière, par lequel il pouvait donner la main aux bandes vendéennes.

Le noyau de celles-ci était constitué par 180 réfractaires, auxquels se joignirent très vite des journaliers pauvres, des tisserands en chômage, des apprentis maçons, etc... Les lieux de rassemblement étaient les forêts des régions de Pouzauges, les Herbiers, Montaigu, Mortagne et les marais de Challans, Saint-Jean-de-Monts et Beauvoir. Deux bandes importantes occupaient les forêts de Réaumur, La Pellissonière et de Parc Soubise et deux autres tenaient les bords de la Boulogne, au Sud-Est du lac de Grandlieu : celle de Saint-Etienne-du-Bois et celle de Falleron avec un nommé Couton. Cette région semblait particulièrement sûre puisque c'est là que se réfugia finalement la duchesse.

La bande à Gaboriau tenait les forêts de Réaumur et de la Pelissonière. Elle était entretenue par MM. de Bagneux qui fournissait l'argent, Texier de Saint-Germain qui boulangeait leur pain, Henry de Théronneau, pauvre homme pusillanime qui chouannait par amour pour M^me^ de Bagneux, et Louis Bureau, ancien juge de paix de Pouzauges démissionnaire. Il annonçait partout que la Sainte Alliance n'était pas morte et que 50.000 hommes de troupe, prêts à intervenir, étaient concentrés au Luxembourg.

Les vêtements, payés par les nobles de la commune du Boupère, étaient confectionnés par Rimbault, marchand de

(1) Signalement de Jean Gaboriau, domestique, à la Coussaie de la Flocellière : 1 m. 75, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez long, teint basané. Il était accompagné de son frère, ancien soldat de l'expédition d'Alger.

drap à Pouzauges. La bande reçut ainsi dix blouses bleues de foire bordées de velours et des gilets de laine de même couleur. Les femmes des métairies tricotaient aux chouans des bonnets blancs. Mais bientôt on s'aperçut que cette couleur était trop voyante et on demanda aux femmes de les teindre avec du bois d'Inde en violet ou en marron. Puis, Rimbault commença une nouvelle série de blouses : il les taillait dans une étoffe verte, y faisait broder des ourlets blancs et piquait sur la poitrine une grosse fleur de lys : Gaboriau reçut la première et l'instituteur la seconde. Ainsi, les chouans eurent un uniforme qui les distinguait des autres cultivateurs, habillés de pantalons de droguet et de gilets en drap de Silésie bleu ciel. Aux pieds, ils avaient des souliers ferrés et non des sabots.

Une seconde bande, également sous l'autorité de Gaboriau, tenait la forêt du Parc Soubise (commune de Mouchamps). Elle était commandée par un ancien gendarme de Chaillé-les-Marais, Pierre Piconnier, devenu, depuis son congé en 1825, maçon et tailleur de pierre, et entretenue par Alexandre de Chabot.

La bande à Gaboriau eut une existence éphémère : Elle se constitua en Avril 1831, au moment de la distribution des feuilles de route. Le 23, au grand complet, elle se réunit au moulin Croué du Boupère : les soldats philippistes essayèrent de l'encercler mais, averti par une jeune fille, Gaboriau dispersa ses hommes. Le lendemain, 25 gardes nationaux de Pouzauges, tentèrent de couper la bande de Gaboriau de celle de Diot et des coups de feu furent échangés.

Le procureur du Roi, Tortat, se rendit immédiatement à Chantonnay et interrogea personnellement de Bagneux, de Théronneau, Bureau, Guimbretière et de Lespinay. Il était persuadé de leur culpabilité, mais, ne pouvant réunir de preuves contre eux, il écrivit à Poitiers :

« Ce sont surtout les grands personnages qui ne craignent pas, pour le succès de leurs folles espérances, d'exécuter d'horribles désordres, qu'il faudrait atteindre. Des misérables jeunes gens sans expérience, que l'on séduit et que l'on pousse au crime, font pitié, et pourtant la Justice ne peut frapper de plus coupables. L'intérêt de la société exige un douloureux exemple : L'inutilité d'un système de douceur et de faiblesse est assez authentiquement constaté. »

Le 27 Septembre 1831, une patrouille du 32e de Ligne, en garnison à Saint-Michel, prévenue que Gaboriau couchait dans un pailler, le cerna et captura le chef. Rimbault essaya aussitôt de lever les chouans pour le délivrer au cours de son transfert de Pouzauges à Bourbon-Vendée, mais ils perdirent

du temps et arrivèrent trop tard. Pour le venger, ils mirent des moustaches postiches et allèrent crosser les philippistes de Saint-Martin.

Après la disparition du capitaine, la bande se dissocia petit à petit : 11 chouans seront jugés et acquittés en 1832, d'autres en 1833 et jusqu'en 1834. M. de Bagneux sera pris et jugé en Juillet 1833.

La bande se reconstitua en Juin 1832, sous la direction de Brosset, de Saint-Porchaire, surnommé Cogne-Dur. Mais ses méfaits appartiennent désormais beaucoup plus au brigandage qu'à l'action politique : dans la nuit du 3 Juin, ils vont frapper de coups de crosse et griller sur un fagot un propriétaire de la Touche de Saint-Mesmin. Il doit livrer du pain, de l'eau-de-vie et sa montre en argent. Le 7, c'est l'adjoint au maire de la Pommeraie qui est battu et volé, puis le maire, le garde-champêtre et un propriétaire. Le 20, ils vont rendre visite au maire de Montournais. Le 30, six propriétaires du Boupère sont volés. Le lendemain, c'est le juge de paix de Tillier. L'énumération de leurs méfaits serait fastidieuse. Ils feront leur soumission en Février 1834 et seront acquittés, le même mois, aux Assises de Bourbon-Vendée.

Une des bandes les plus curieuses, par sa formation presque militaire, fut la bande à Depienne, à La Boissière-de-Montaigu.

Depienne, ancien agent des vivres à Bourbon-Vendée, était poussé par les nobles de la région, et principalement par Victor de Cornulier, châtelain du Bois Corbeau en Montaigu, chez qui il logea neuf mois. Sa solde et celles de ses chouans étaient envoyées par Charette et payées régulièrement le 24 du mois. Comme Diot, il était accompagné de quatre ou cinq gardes du corps et sa bande était divisée en brigades de sept hommes.

Les chouans avaient, comme uniforme, une veste brune, un pantalon et une blouse bleus, des souliers enfin, ce qui distinguait leurs traces de celles des paysans, chaussés de sabots. Les hommes, qui portaient des noms de guerre, étaient des réfractaires, des déserteurs, parfois des séminaristes comme Athanase de Motreuil, survivant du combat de la Penissière.

Les armes étaient hétéroclites. La nourriture était réquisitionnée mais les vols interdits : un voleur fut exclu de la bande. Une certaine discipline était maintenue : le lieutenant Mechineau, trois fois par semaine, lisait aux chouans un règlement qui avait été édicté, prétendait-on, par la duchesse de Berry elle-même. On gardait précieusement le drapeau du troisième corps qui était blanc et portait au milieu, en lettres

vertes, « Vive Henri V ! » et, aux quatre coins, une fleur de lys de la même couleur.

La population vendéenne était complice : le maire de La Boissière, lui-même, avertissait les carlistes quand une perquisition était prévue.

Depienne se mit à la tête de la bande en Juin 1832 et y resta jusqu'à la fin. Il fut trahi par l'un des déserteurs. Du 21 au 30 Juillet 1833, la gendarmerie de Nantes perquisitionna dans la région sous la conduite du traître : dix-neuf chouans furent arrêtés et jugés aux Assises de Bourbon-Vendée le 30 Avril 1834.

La bande à Depienne se prolongeait vers le Nord-Ouest par la bande à Bujard, dans la région de Treize-Septiers.

Ainsi, la ligne de hauteurs Sud-Est-Nord-Ouest qui domine la Vendée depuis Saint-Martin-du-Fouilloux jusqu'à la Loire, était jalonnée par une ligne continue de bandes qui occupaient la Gâtine, Réaumur, Pouzauges, les Herbiers, la Gaubretière (où était l'Etat-Major avec M^me^ de La Rochejacquelein), la Boissière de Montaigu, Treize-Septiers, la Penissière, Clisson et se terminait au bord de la Loire dans les marais de Goulaine.

Le pays nantais est une région à part, terre propice avec ses genêts, ses molles vallées et ses landes où la brande rosit à perte de vue vers le Poiré-sur-Vie, les Lucs, Legé, Falleron et Touvois, terre classique de la chouannerie parcourue par la Boulogne, la rivière stratégique de Charette. Les bandes y étaient pourtant moins cohérentes qu'en Gâtine et Vendée orientale et surtout les ordres venaient bien plus de Nantes que de La Gaubretière ou de La Rochefaton.

Deux bandes pourtant se distinguaient parmi les groupes incohérents : celle de Saint-Etienne-du-Bois et celle de Falleron.

La bande de Saint-Etienne-du-Bois était la moins importante, n'ayant pas de chef, ou en ayant plusieurs, ce qui revient au même. On citait le réfractaire Robin, laboureur de la région de Legé, Montassier, Pierre Guillet, dit Bonaparte, le réfractaire Loizeau et un maçon qui savait lire. La bande ne s'organisa qu'à la fin de 1831. En Janvier 1832, les chouans allèrent raser la moitié de la tête d'un conseiller municipal, aux Gâts-des-Lucs et ramasser des fusils dans toute la région de Legé. En principe, la bande préférait les forêts de l'intérieur en hiver et les bords du lac de Grandlieu en été. Les réfractaires occupaient leurs longs loisir à tresser des paniers et à sculpter de petits instruments à graver le beurre que l'on appelait les « pigeloux ».

Le 6 Juin, jour du combat du Chêne, les chouans parcoururent les villages, pour essayer de soulever les jeunes gens. Bien peu d'hommes les accompagnèrent, une vingtaine environ, et de si mauvaise grâce, que les réfractaires durent d'abord les encadrer solidement, puis, devant la mauvaise volonté des recrues, les laisser repartir chez elles.

Montassier fut blessé le 9 Mai 1832, à Beaufou : ayant perdu deux doigts de pied et reçu une balle dans la jambe, il se traîna dans la forêt de Grand-Landes où il resta caché pendant six mois, recevant de temps à autres, des paniers de provisions de ses parents. Il vécut ainsi trois ans autour de Legé, puis à Nantes et fit sa soumission en 1840. Bonaparte fut tué par une patrouille le 14 Septembre 1832. Les autres furent condamnés par contumace, puis amnistiés.

Dans les landes de Falleron, une dernière bande avait pour noyau un groupe de quinze réfractaires. Elle était commandée par Pierre Couton, de Riez, ancien soldat de la garde royale, déserteur du 17e de Ligne. Il avait trente ans environ, il était grand et fort, portait des favoris et une casquette ornée d'une cocarde et d'un plumet blancs. Les réfractaires recevaient tous les trois mois, d'un individu habillé en bourgeois, une prime de dix écus pour les nouveaux et une solde de cinq sols par jour et par homme.

En Août 1831, les chouans lardèrent de coups de baïonnette une femme qu'ils accusaient de les avoir dénoncés et la peur qu'ils inspiraient était si grande que l'on laissa la malheureuse agoniser sans oser lui porter secours ou prévenir un prêtre.

L'autorité du « capitaine » Couton était des plus relatives : ses hommes pillaient malgré sa défense : « Sacré capitaine, disaient-ils, il faut bien qu'on mange et qu'on s'habille... ». Ainsi, ils commençaient par voler les philippistes, puis, y prenant goût, dérobaient de plus en plus sans distinction d'amitié ou de parti.

Cette bande se dissocia comme les autres : en 1834, tous avaient rejoint leurs régiments respectifs.

Dans la Vendée occidentale, on signalait trois bandes :

Bouron, de Cœx, ancien tisserand et soldat réfractaire, entra en contact avec les nobles qui lui versaient une solde et se fit donner un brevet de sous-lieutenant avec une médaille à l'effigie d'Henri V. Il avait une trentaine d'hommes sous ses ordres. Il fut capturé au début de l'année 1832 et condamné, le 28 Février, aux travaux forcés à perpétuité et à être flétri sur la place publique : « Avant de subir sa peine, il serait attaché au barreau sur la place de la ville, y demeurerait exposé aux regards du peuple durant une heure, ayant au-dessus de sa tête un écriteau portant, en caractères gros

et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation et, aussitôt après, il serait flétri sur la même place par l'application, avec un fer brûlant sur l'épaule droite, d'une empreinte portant les lettres T P ». Le 29 Mars, l'arrêt sur Bouron fut cassé et, par décision du 20 Juin 1832, Louis-Philippe commua la peine des travaux forcés à perpétuité en vingt ans de réclusion, « sans exposition ni flétrissure ». La bande s'était dissociée.

Un groupe de chouans, commandé par un autre Bouron, occupait la région de Saint-Georges-de-Pontidoux. Chose curieuse, ce Jean Bouron avait déserté en Avril 1830, c'est-à-dire sous le règne encore de Charles X. Il y a là une confirmation de ce que nous avons avancé dans notre introduction, que le réfractaire est un produit spontané du sol vendéen. Le changement de régime fut excellent pour lui car il donna un prétexte politique à sa désertion et lui permit de recevoir de l'argent de ceux qui l'auraient traqué quelques mois auparavant.

Il fut condamné à dix ans de réclusion aux Assises de 1834, mais certains de ses camarades réussirent à tenir la campagne jusqu'en 1837.

Joussemet, chef de bande à Saint-Avaugourd-des-Landes, est dans la même situation que Bouron puisqu'il a pris le maquis dès Avril 1830. Sa bande est entretenue par les de Briqueville, châtelains de la Burcerie, près de Nieul-le-Dolent. Elle reçoit aussi des subsides de certaines familles nobles de Niort et de La Rochelle. Le 24 Mai 1832, les chouans prendront part au soulèvement prématuré de Port-la-Claye, puis se disperseront. Joussemet fera sa soumission le 8 Mars 1835.

Dans les marais de Monts, le chef était un fermier, Pierre Raballand, ancien combattant de 1793, capitaine de paroisse en 1815, chez qui le général Maynard avait tenu son quartier général. Ses chouans se réunissaient dans les bourines, protégés par des marais impénétrables et des canaux où soldats ni gendarmes n'osaient se risquer. Plus tard, un marchand de draps de Nantes viendra se mettre à leur tête et tentera de les soulever. Le 3 Juin, six caisses de fusils anglais furent débarqués sur la côte et en partie distribuées. Mais l'échec de l'insurrection fit arrêter la distribution.

Raballant sera pris par des gendarmes, déguisés en douaniers pour ne pas donner l'éveil, condamné à six ans de travaux forcés et exposé une heure sur la place du marché de Bourbon-Vendée.

Nous arrêterons là une énumération qui risquerait d'être

fastidieuse. L'impression d'ensemble qui s'en dégage est que les bandes armées étaient peu nombreuses et composées surtout de réfractaires, parfois même de déserteurs qui avaient pris le maquis sous Charles X. Les paysans montraient assez peu d'enthousiasme pour les suivre. Elles étaient entretenues par la noblesse légitimiste qui les gardait en réserve pour un soulèvement éventuel. Quand le soulèvement eut échoué, les nobles cessèrent de payer la solde et les pillages se multiplièrent.

Malgré le petit nombre des chouans, il y avait néanmoins là un danger certain pour les philippistes : nous allons voir, maintenant, la réaction des gouvernementaux.

4. — Les gouvernementaux réagissent.

Contre Diot, les Philippistes employèrent des mesures de cinq sortes : les unes (battues, perquisitions et espions) résultant d'ordres précis du gouvernement ; les autres (les négociations directes et les garnisaires) ne furent jamais que tolérées ou officieusement encouragées.

La première *battue* a eu lieu, avons-nous dit, le 10 Janver. Dans la nuit du 15, le juge d'instruction de Bressuire perquisitionne, en vain naturellement, dans la maison de Diot, à Boismé. Le 17, pour simplifier la procédure, un arrêt de la Cour Royale décide que le tribunal de Bressuire serait seul chargé des poursuites contre les réfractaires.

Le même jour, le sous-préfet de Bressuire écrit à son collègue de Parthenay : « Comme il est d'une haute importance de mettre des entraves aux excursions de Diot et de sa bande dans le département de la Vendée, je viens de prescrire à tous les maires des communes de mon arrondissement situées sur le littoral de la Sèvre de faire enlever de suite toutes les planches qui servent de communication d'une rive à l'autre afin de simplifier la surveillance ! »

Le 24, grande battue dans les bois d'Amailloux sous la direction du sous-préfet de Bressuire. 700 hommes traquent Diot : le 32e de Ligne, commandé par le général Joannès, qui s'ennuie à Bressuire et voudrait en finir, et les 160 hommes de la garde nationale de Parthenay avec le commandant Blot (1). Le point de concentration est Boismé où tous arrivent bredouilles.

Les soldats ayant appris que, dans la nuit du 12 Février, le fils Gatard devait venir voir son père au château des Mottes, montent une savante embuscade. A minuit, quatre chouans apparaissent derrière une lanterne. Un caporal a le réflexe stupide de crier : « Qui vive », avant de se précipiter. Les chouans se dispersent dans les fourrés et disparaissent.

Le 22 Mars, à La Ronde, une colonne de soldats est près de capturer une bande de rebelles, mais ceux-ci, avertis par les femmes du bourg, parviennent à s'enfuir.

Les shakos et les gibernes gênant les soldats pour courir, le commandement décide, le 28 Mars, que les soldats en colonnes auront des bonnets de police, pas de gibernes, ni de briquets. « Bonnet de police, veste, grande courroie tenant la baïonnette autour du corps, cartouches dans la poche et fusil en bandoulière ou à volonté, telle est la tenue de l'armée

---

(1) Blot : ancien soldat de l'Empire, il reçut Napoléon à Grenoble à la tête du 4e Hussards. Retiré à Parthenay, il y fonda une filature à Châtillon-sur-Thouet. Elu commandant de la Garde Nationale, il mourut en Octobre 1832 et fut enterré au cimetière de Châtillon.

dans toute la Vendée » (1). Les officiers, pour ne pas être repérés par les Chouans qui les visent de préférence, sont habillés comme leurs hommes : « Le colonel vient de me donner avis, écrit Saint-Arnaud, de me faire faire une veste de soldat et d'avoir à mon bonnet de police un gland en laine » (1).

Le 10 Mai enfin, une compagnie est envoyée à Amailloux et 30 hommes à Clessé pour essayer de capturer Diot.

En même temps qu'ils font des battues, les soldats continuent leurs *perquisitions* mais, pour obtenir le droit de perquisitionner, il faut remplir un certain nombre de formalités qui laissent à l'oiseau le temps de s'envoler. En particulier, la troupe ne peut entrer dans une maison qu'accompagnée du maire. Les philippistes font porter naturellement leurs soupçons surtout sur les nobles légitimistes.

Le 12 Février, le comte de la Tour du Pin, âgé de 24 ans et Jules de Guerry de Beauregard, âgé de 21 ans, se trouvant dans l'auberge Brelouin, à Bressuire, proclament « qu'en 1793, les Vendéens avaient pris des canons avec des bâtons, qu'ils étaient prêts à prendre les armes et à en faire autant, que le service de la Garde Nationale cesserait bientôt et que le gouvernement ne durerait pas longtemps ». Ils refusent de montrer leurs passeports à la Garde Nationale de Bressuire qu'ils déclarent illégale et sont arrêtés. Le lendemain, ils sont mis en liberté provisoire moyennant un cautionnement provisoire de 600 francs chacun (2).

Cette mesure débonnaire provoqua un grave mécontentement dans le public. Lorsqu'un parti politique du centre prend une mesure, quelle qu'elle soit, elle est toujours trouvée insuffisante d'un côté et trop forte de l'autre. En l'occurence, examinons quelle est la position des deux tendances :

Les historiens royalistes voient, dans cette action des soldats un « joug intolérable ». Des patrouilles nuit et jour, dit Aurélien de Courson, qui vidaient les étangs, démolissaient les fours, brisaient les secrétaires, déshabillaient les paysannes sous prétexte de les fouiller, violaient même les tombeaux, il fallait un passe-port pour circuler dans son pays ». Même son de cloche chez Gilbert Dupé. Deniau pense que les soldats étaient des agents provocateurs destinés à lancer un soulèvement qui serait ensuite écrasé dans le sang. On trouve évidemment les mêmes idées chez Crétineau-Joly qui faisait de la politique royaliste active en 1830 et comptait parmi les rédacteurs du « Véridique ».

---

(1) Saint-Arnaud, lettres du 19 Mars et 1er Juin 1832.

(2) Un peu plus tard, ils seront condamnés aux Assises à 3 mois de prison et 600 francs d'amende et acquittés en Cour de Cassation.

Les libéraux, au contraire, trouvaient le gouvernement trop faible à l'égard des chouans. Les gardes nationaux qui avaient arrêté MM. de Beauregard et de La Tour du Pin s'indignaient qu'on les ait relâchés si facilement. Dans cet ordre d'idées, les écrivains royalistes citent ce mot cruel du lieutenant de gendarmerie Lavelène criant sa colère à la cour d'Assises de Rennes qui avait relâché des chouans :

« Puisque vous les acquittez tous quand nous les prenons, nous ne vous les enverrons plus que morts. »

Phrase terrible évidemment, mais qui peut s'expliquer par la tension nerveuse de ces soldats et de ces gendarmes qui pourchassaient un ennemi insaisissable, dans un pays où chaque haie pouvait dissimuler des fusils. D'invisibles tireurs abattaient chacun leur homme et, lorsque les soldats avaient enfin trouvé la porte ou l'échalier qui permettait de passer dans le champ, l'ennemi avait disparu (1).

Voici ce qu'écrivait à son frère, le 15 Avril 1832, le lieutenant de Saint-Arnaud, alors en garnison à Gourgé :

« J'ai battu le pays toute la journée. Je suis venu bivouaquer la nuit à l'endroit où nous avons essuyé le feu des chouans en embusquant des hommes à l'entour : rien. Je suis resté trente heures absent, sans rien dans le ventre, la pluie sur le dos et avec des coups de fusil partis du diable. Ces gens-là courent plus vite que des lièvres... Pendant que nous les traquons, ils sont aux fenêtres qui nous regardent passer et qui nous rient au nez. Avec la légalité, la tolérance et le juste milieu, nous serons déracinés d'ici sans en avoir un. Une poignée de chouans occupe trente mille braves. Quel siècle ! Quel gouvernement ! Et ce brave roi qui souffre cela ! Il ne le sait donc pas ? Mais qu'on le lui dise. »

La complicité de la population ajoutait encore à l'atmosphère d'angoise :

« Les chouans sont mieux servis que nous. Les paysans, soit crainte, soit sympathie, ne les trahissent jamais... Le 29 Mai, nous avons tué un chouan : il avait trente-six balles sur lui et le contrôle des hommes de deux cantonnements. Tu vois comme nous sommes trahis. Les paysans murmurent et se lèvent, beaucoup ont rejoint les bandes. J'ignore quel est le sort qui nous attend mais nous sommes déterminés à nous battre jusu'à l'extrémité » (2).

Des cruautés, il y en a eu des deux côtés :

En Avril 1832, un jeune réfractaire sera tué, à bout portant

---

(1) M. Gaston-Martin exprime la même idée dans « Carrier et sa mission à Nantes ». (Paris, PUF, 1924, page 111.)

(2) Voir pièces justificatives : lettres de Saint-Arnaud.

et sans sommations, au moment où il travaillait avec son père dans un champ. Une balle lui fit sauter un morceau de la mâchoire. Un commandant du 64e ramasse l'os pour en faire cadeau à sa servante qui le montrait ensuite comme un trophée. Mais, de l'autre côté, n'oublions pas les gendarmes surpris à Maulévrier le 27 Avril 1831. Trois d'entre eux, blessés, furent horriblement torturés avant d'être achevés (1).

Une guerre est toujours atroce, et une guerre civile plus encore.

Rappelons cette autre lettre du lieutenant de Saint-Arnaud : « Je ne sais à quoi attribuer la manière dont les journaux rendent compte des affaires de la Vendée. Je suis à me demander comme Figaro : qui trompe-t-on ? Nous faisons une guerre affreuse et plus fatigante qu'on ne saurait le dire. Nous sommes à chaque instant menacés d'être attaqués dans nos cantonnements et enlevés... Je me garde militairement ; toutes les nuits, je suis sur pied, je fais des rondes et je prête l'oreille, je suis toujours armé et prêt. C'est une chose hideuse que la guerre civile : elle aigrit, rend cruel, fanatique. »

Les libéraux des villes, mis véritablement en état de blocus par les chouans de la campagne, étaient exaspérés.

Le 22 Mars 1831, Diot étant de plus en plus menaçant, les gouvernementaux décident de rapprocher les cantonnements les uns des autres pour qu'ils puissent se porter secours mutuellement en cas de danger et Parthenay reçoit, en renforts, 20 gendarmes et 20 carabiniers. Les gardes nationaux de cette ville ont si peur qu'ils demandent spontanément à prendre la garde aux portes et n'acceptent d'escorter la caisse publique qu'à condition d'être au moins 25.

Les propriétaires de Secondigny envoient leur argenterie et leurs objets précieux à Niort et à Poitiers. Enfin, le sous-préfet de Parthenay reçoit cette lettre, datée du 27 Avril 1831 de l'adjoint au maire de l'Absie qui est un document du plus grand intérêt pour montrer l'exaspération des libéraux dans les Deux-Sèvres :

« Monsieur le Sous-Préfet,

M. Nicolas, maire, vous a donné connaissance des excès auxquels se sont livrés, vendredi dernier, à l'Absie, les bandes armées des réfractaires de Diot... Nous sommes décidés plus que jamais à nous défendre et je viens vous prier, Monsieur le

(1) D'après un autre rapport, les mutilations leur auraient été infligées alors qu'ils étaient déjà morts : « les assassins, avec une rage de tigres, se jettent sur les cadavres, s'acharnent à les mutiler. Ils leur arrachent les yeux, leur coupent les oreilles et se font une joie féroce de les percer de part en part de coups de baïonnette ».

Sous-Préfet, de vouloir bien nous accorder 12 fusils de munitions et 24 paquets de cartouches.

Jusqu'à ce jour, les mesures qui ont été prises pour arrêter la guerre civile qui s'organise et nous menace, nous ont paru purement formulaires et il est temps d'en finir avec les proclamations, quand des citoyens sont percés de baïonnettes, mis en joue et crossés pour le seul fait de leur attachement connu à nos institutions. Jamais administration depuis 16 ans n'a montré autant de faiblesse, d'insouciance et d'incapacité. Et, comme le temps est venu pour nous de dire la vérité et toute notre pensée, j'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Sous-Préfet que, s'ils reviennent renouveler les excès qui ont été déjà commis ici et qu'impunément ils se permettent dans plusieurs communes depuis 6 mois, nous ne garderons plus aucune mesure. Nous substituerons le drapeau noir au tricolore et nous arrêterons les contributions que nous payons à un gouvernement qui n'a pas la force, ou la volonté de nous protéger. Vous ferez de cette lettre tel usage que vous jugerez convenable, quant à ma place d'adjoint, j'aime mieux être révoqué que démissionnaire. C'est dans ces sentiments, etc... » (1).

C'est peut-être pour répondre à de telles critiques et pour donner l'impression qu'il faisait quelque chose que le gouvernement employa le procédé, si vain, des *perquisitions*. Pour perquisitionner, il fallait, en effet, comme nous l'avons déjà dit, être accompagné du maire si bien que, lorsque la troupe se présentait dans la maison à fouiller, les habitants étaient prévenus depuis longtemps et l'on ne trouvait jamais rien.

Les gouvernementaux avaient, certes, pour eux la force de l'ordre établi, mais ils avaient contre eux l'entrave constante de la légalité, les journaux carlistes étant à l'affût de la moindre irrégularité pour la dénoncer avec véhémence. C'est ainsi que l'autorité militaire aurait bien voulu expulser M. de Macquillé du département, mais le préfet s'y opposa parce que c'était illégal. Employées ainsi, les perquisitions ne pouvaient donner de résultats.

Nous ne parlerons pas des visites accidentelles, comme celle que l'on fit chez ce sabotier qui avait recueilli Diot malade, mais seulement des perquisitions accomplies chez les légitimistes à partir du 20 Février 1831.

Lors de la visite domiciliaire chez elle, M^me^ de La Rochejacquelein a, près d'elle, Tancrède de Guerry de Beauregard. Elle ne cache pas ses opinions mais se défend de conspirer. Elle dit que l'indifférence des Vendéens en 1830 vient de

(1) Archives des Deux-Sèvres. 11 F 21.

l'ingratitude de Charles X à leur égard (1). MM. Ferrand, d'Autichamp, d'Abadie et le curé Vinet, de Sainte-Croix, ont été avertis. M. de la Rochebrochard est à Poitiers. On ne trouve rien chez M. de Macquillé qui, pourtant, ravitaille Diot ouvertement. M. de Rieux Songy (2) est très occupé à écrire un ouvrage sur l'armée vendéenne.

A Clisson (Deux-Sèvres), le sous-préfet de Bressuire est reçu par M^me^ Cottet, régisseur des La Rochejacquelein, qui lui montre des lettres de Madame la Marquise condamnant formellement l'action de Diot et qui ont été écrites, de toute évidence, pour la circonstance.

Au cours de ces perquisitions, on a seulement trouvé, à Bressuire, chez un certain Gandit, surnommé David, une copie du pacte liant les royalistes de l'Ouest et ceux du Midi.

Très vite, les philippistes se rendent compte que les perquisitions sont inutiles et les battues, infructueuses. Les chouans connaissent le pays bien mieux que les soldats et jouissent partout de l'appui de la population. Aussi, ils décident de compléter la force par la ruse en employant des *espions*. Pour les traîtres, il ne faut guère y compter car les Vendéens sont loyaux et tous les prétendus déserteurs qui se présentent et promettent de livrer Diot ont partie liée avec lui (3). Ceux d'ailleurs qui auraient envie de trahir sont terrorisés par les exécutions que nous avons déjà notées.

Le plus ancien exemple de « chouan de contrebande » est cité par A. de Courson dans « Le dernier effort de la Vendée ». Si la date est exacte, il s'agirait d'une lettre envoyée le 23 Janvier 1831 par le général Delaage Saint-Cyr (appelé ainsi parce qu'il avait battu Charette au Bourg Saint-Cyr) au général Lamarque :

« Mon Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un soldat du 16^e^ (le nommé Veyral) ayant entendu dire que je donnerais 25 louis à celui qui nous débarrasserait de Diot ou nous le livrerait mort ou vif, s'est déterminé à faire le déserteur pour rejoindre sa bande. Il ne veut pas d'argent, il me demande la croix ou son congé, je lui ai fait promettre votre appui en cas de réussite. Et, pour le soutenir au besoin, le capitaine Moreau est parti de nouveau. Il est convenu des lieux où ils doivent communiquer. Le capitaine, parlant le patois, est

---

(1) Celà prouve, quoi qu'en pense E. Gabory, que cette idée était déjà répandue dans les milieux légitimistes dès 1831.

(2) Il prit part à la conspiration « des bords de l'eau » et fut emprisonné par Decazes.

(3) Par exemple, le fils Guignard qui s'engage à faire arrêter Diot si on libère son père (20 Septembre) et qui est convaincu bientôt d'être un agent double (15 Octobre et 26 Octobre).

nanti d'une blouse, d'un bâton de marchand de bœufs. Il a son détachement toujours à quelque distance. Il a l'ordre de prendre des hommes dans le cantonnement de la 12e Division. Je ne crois pas que vous me désapprouviez car les habitants craignent la bande de Diot et cependant ne veulent ni lui courir sus ni dire où elle est. Il faut se hâter d'écraser cette boule de neige et ce n'est pas envers un ancien domestique, entouré de mépris, qu'il faut employer des moyens délicats. Il paraît que le Ministre de l'Intérieur a mis des fonds à la disposition du Sous-Préfet de Bressuire pour faire détruire Diot. Je crois que cette mesure devrait être générale, car, demain, il peut être dans le Maine-et-Loire et M. Barthelemy n'a pas les mêmes moyens à sa bonne volonté... »

Le 12 Février, un gendarme, déguisé en chouan, est arrêté entre Clessé et Pugny par d'authentiques réfractaires qui l'injurient et le battent. Le 15 Mars, une troupe de soldats déguisés en chouans et commandée par M. David, lieutenant de gendarmerie, part pour Moncoutant. Après cinq jours et cinq nuits de marche sous la pluie dans les champs détrempés, les chemins creux et les fondrières, après avoir franchi de nombreuses haies et de nombreux échaliers, ils parviennent en pleine nuit à une ferme. Ils veulent se faire ouvrir et frappent à la porte avec violence. La femme qui habite cette maison appelle au secours. Les voisins accourent avec des fourches et nos faux chouans doivent galoper à travers les bois. Le gendarme Bernard eut si peur qu'il courut jusqu'à La Forêt-sur-Sèvre mobiliser la troupe pour venir au secours de ses camarades. Ceux-ci arrivèrent à Moncoutant harassés, déchirés et couverts de boue, avec la seule idée de rentrer le plus tôt possible à Parthenay pour se sécher et se coucher.

Le 17 Mars, le colporteur Fleurisson, agent provocateur, ayant proféré des cris séditieux dans un cabaret de La Chapelle-Saint-Laurent, fut arrêté par la gendarmerie qui n'avait pas été avertie et roué de coups.

Le 22 Mars, cinq soldats du 18e de Ligne en garnison à Bressuire, coupables de vol, devaient être envoyés sous escorte à Bourbon-Vendée. L'un d'eux, pour se racheter, proposa au commandant de faire semblant de déserter pour livrer Diot. Il arriva à Boismé et annonça qu'il désirait être caporal dans la bande de Diot. Mais les chouans qui se méfiaient de lui, voulurent lui faire un mauvais parti et il ne fut sauvé que par l'intervention du maire et de l'adjoint. Finalement, les habitants de Boismé le ramenèrent, non sans ironie, au commandant de Bressuire.

Le 6 Avril, le sous-préfet de Parthenay essaya à son tour d'envoyer un espion. Mais, aussitôt, la ville entière le sut, grâce, comme il l'écrit plaisamment au préfet, « à un vieillard

de 77 ans qui remplit encore les fonctions de juge d'instruction et qui n'ose interroger un prévenu sans être cuirassé de gendarmes, et un greffier babillard qui est le parent de tout le monde ».

Enfin, le 22 Septembre, Sortan, ancien chef chouan du Maine-et-Loire et ivrogne fini, offrit d'espionner pour le gouvernement. Il alla demander de l'argent au sous-préfet de Bressuire qui lui donna 12 francs. Mais Sortan n'eut aucun succès et dut repartir pour Cholet.

Ainsi, aucune des tentatives n'a réussi. Les chouans se connaissaient évidemment trop bien entre eux pour se laisser surprendre et le moindre élément étranger, même déguisé, qui pénétrait dans le Bocage, était immédiatement signalé et mis en surveillance.

Pour terminer, nous allons étudier deux moyens d'action officieux des gouvernementaux : les négociations et les garnisaires.

Il y eut trois tentatives au moins de *négociations* avec Diot :

Le 15 Janvier, M. Ardouin, de Parthenay, rencontra Diot à Boismé et l'invita à dîner. Diot, d'abord méfiant, (il avait conservé son fusil entre ses jambes durant le repas), finit par s'humaniser. M. Ardouin le supplia d'aller voir le sous-préfet de Parthenay et alla jusqu'à lui promettre la moitié de sa métairie si Diot acceptait.

« Ce n'est pas cela qui me déterminera », répondit celui-ci. Néanmoins, il semblait ébranlé et Rouïl lui confirma sa bonne volonté. Mais le sous-préfet ne fut pas suivi par ses chefs et le procureur général l'accusa d'avoir négocié « de puissance à puissance » avec un rebelle.

Plus tard, le sous-préfet de Bressuire offrit à Diot un sauf-conduit pour venir le voir mais le chef chouan déclina son offre. Enfin, le 27 Juin, le Lieutenant Général Bonnet proposa à Diot une amnistie, et la confirmation de sa légion d'honneur et de sa pension s'il consentait à s'expatrier, mais Diot refusa encore.

Les *garnisaires* procèdent du même système que les dragonnades et les journalistes de droite ne manquèrent pas de le faire remarquer. En réalité, le gouvernement a toujours été très gêné pour employer ce moyen brutal.

Ce fut le sous-préfet de Bressuire qui préconisa le premier (1) cette mesure qui consistait à installer des soldats chez les rebelles. C'était le seul moyen, disait-il, d'obliger ces insaisissables à se rendre en causant à leurs familles un

(1) L'emploi des garnissaires sera proposé officiellement à la Chambre des Députés par Luneau, député de la Vendée, le 21 Mars 1832, mais Casimir Périer le repoussera comme anticonstitutionnel.

préjudice matériel. Sinon, la situation risquait fort de s'éterniser. « D'ailleurs, écrit-il le 9 Juin, les réfractaires s'y attendent et prétendent que le gouvernement, par faiblesse, n'ose y avoir recours. »

Le 7 Juillet, Morand réitère sa demande. Son collègue de Parthenay, par contre, y est hostile. Le 29 Septembre le maire de Bressuire, nommé Leclerc, donne sa démission. Avec la fougue de la jeunesse (il a 27 ans), avec la fougue aussi d'un gros propriétaire qui craint pour ses biens et d'un membre du Mouvement alors que le ministère est de la Résistance, il attaque avec violence le gouvernement qui ne poursuit pas les réfractaires, amnistie les prisonniers et refuse d'envoyer des garnisaires. Il s'en prend en particulier au général de Mocquery (1), qu'il taxe de faiblesse et d'incapacité. Celui-ci répond qu'il ne peut faire marcher ses soldats parce qu'ils ont la dysenterie pour avoir trop mangé de fruits verts.

Le 11 Octobre, Morand revient à la charge : il était partisan de la douceur tant qu'il s'agissait seulement d'opposants politiques mais, sous prétexte de chouannerie, on voit de plus en plus, chez les rebelles, des brigands et des voleurs professionnels. Il faut les traiter comme tels et mettre des garnisaires chez tous ceux que cette mesure peut ramener dans le bon chemin. Au besoin, si le gouvernement craint les protestations des légitimistes, on pourrait agir sans ordre écrit. Pour appuyer sa demande, il invite le préfet à une réunion des 15 principaux propriétaires de l'arrondissement qui pensent comme lui.

Le 10 Novembre, Morand écrit encore au préfet Heim que le gouvernement est trop faible : « Il ne s'agit plus de pacification, mais de répression ». Heim, exaspéré, répond : « Je ne comprends pas comment ce sont précisément les personnes qui professent les opinions les plus libérales qui recommandent de semblables actes d'un despotisme brutal et sans raison, actes qu'on sait à la vérité avoir été employés par Napoléon mais qui certainement ont fait un tort immense à sa gloire ».

Le sous-préfet riposte en trois points : 1) Le gouvernement a été indulgent tant qu'il l'a pu, mais ce serait maintenant de la faiblesse. — 2) C'est le seul moyen d'en finir avec la Chouannerie. — 3) Napoléon a réussi, donc le moyen était bon.

Cependant, la proposition hypocrite de Morand n'avait pas déplu en haut lieu et, le 15 Novembre, le ministre de l'Intérieur répondit qu'il laissait aux sous-préfets la responsabilité

(1) De Mocquery, qui a déjà été employé contre les chouans en 1815, commande le 46e de Ligne à Bressuire.

« du moyen extra-légal (sic) de quelques garnisaires », quitte à les désavouer s'il y avait scandale. Comme on le voit, l'attitude du gouvernement, en cette affaire, est plus fuyante et gênée que brutale. Certes, les soldats, avec le sans-gêne habituel de la troupe, ont bien dû commettre un certain nombre de déprédations, voire de brutalités, mais on ne voit pas au ministère cette volonté implacable et cette haine de la Vendée que certains historiens lui ont supposées.

Le système des garnisaires échoua d'ailleurs comme celui des espions et comme les négociations directes.

Ce fut seulement en Novembre que les garnisaires furent essayés, dans la région de Secondigny. La troupe abusa de la liberté qui lui était laissée et le général de Mocquery, qui était hostile à ces moyens, paya les dégâts et punit les soldats coupables. Il essaya de remplacer les garnisaires par des perquisitions fréquentes chez les parents des réfractaires. Mais, là aussi, il y eut scandale :

Un capitaine, nommé Lenoir, ayant battu le père d'un réfractaire, le sous-préfet de Parthenay le pria de bien vouloir ne plus perquisitionner chez cet homme. Il reçut cette réponse insolente :

« Monsieur, n'ayant d'ordre à recevoir que de mon commandant et du général, je pourrais vous inviter à être bien convaincu que je ne cesserai pas mes visites chez le réfractaire Foucher, mais, désirant être plus honnête, je vous prie d'en être persuadé. »

De Mocquery punit le capitaine, remboursa les dégâts commis dans la ferme et déclara qu'il fallait renoncer aux garnisaires qui étaient illégaux et avaient donné peu de résultats. Il précisa sa pensée dans une lettre du 19 Décembre où il dit qu'il ne faut pas exaspérer les habitants mais les maintenir « dans cet état de neutralité qui est tout ce que nous pouvons désirer dans un pays qui a été tant de fois volcanisé ».

Nous terminerons cette étude des forces gouvernementales en essayant de montrer quel était le *dispositif militaire* dans notre région à la fin de l'année 1831.

Depuis le 9 Avril, la 9e Légion de Gendarmerie occupait la Vendée et les Deux-Sèvres. Son chef, le lieutenant-colonel Brault, s'installa à Bressuire où il trouva le commandant Bornelle, chef de l'infanterie, et le général Joannès, commandant de la cavalerie. Ces trois hommes ne purent s'entendre, si bien que le gouvernement dut unifier le commandement en plaçant au-dessus d'eux le Lieutenant-Général Bonnet ou Bonet qui devenait ainsi le chef des 13e, 4e et 12e divisions. Solignac, chef de la 12e division, refusera de lui

obéir et sera remplacé successivement par le lieutenant-général Meunier, puis par Drouet d'Erlon.

Depuis le 17 Mai, le 18e Léger a été remplacé par le 46e de Ligne (venu de Paris), dont un bataillon se trouve à Cholet et deux bataillons à Bressuire. Son chef est le maréchal de camp de Mocquery qui, comme on l'a vu, est assez débonnaire. A Niort, on a envoyé le 1er Léger de La Rochelle, le 29e de Montpellier et le 5e Chasseurs. Le 5e Lanciers de Niort a été déplacé vers Poitiers.

A Parthenay, où est installé le 1er Léger, nous avons la chance de posséder l'état complet du dispositif (1).

	Emplacement	Officiers	Troupes
2e BATAILLON	Parthenay	8	175
	Largeasse	2	53
	Neuvy	1	40
	Clessé	2	56
	St-Germain	1	40
	Secondigny	3	62
	Amailloux	1	61
	Laubreçais	1	40
	St-Aubin-le-Cloud	1	62
	Hérisson	1	40
3e BATAILLON	Moncoutant	7	159
	La Chapelle-St-Laurent	2	68
	Pitié	1	40
	L'Absie	3	104
		34	1000

L'état-major du 2e bataillon était à Parthenay, et celui du 3e à Moncoutant. Il y avait donc deux bataillons, soit 1.000 soldats, dans le Bocage bressuirais et 1.000 soldats,

(1) E. Gabory donne les effectifs des troupes dans tous les départements de l'Ouest sauf dans les Deux-Sèvres. (« Les Bourbons et la Vendée », page 217.)

Pour éviter des complicité avec la population, tous les régiments ont été déplacés : Le 48e est allé de Montpellier à Bordeaux; le 9e de Ligne, de Bordeaux à La Rochelle et Rochefort. Le 61e, venu du Nord, a remplacé à Rouen le 31e envoyé à Laval. Le 29e de Montpellier et le 5e Chasseurs arrivent à Niort, etc... Enfin, le 29 Mai, le ministre de la Guerre fait diriger sur la Sarthe trois bataillons de renfort et deux autres sur la Mayenne.

sans compter les gendarmes, en Gâtine. Ajoutons-y enfin les 160 hommes de la garde nationale de Parthenay et les 120 hommes de celle de Bressuire.

Comme on le voit, il s'agissait de forces considérables et l'assertion de Crétineau-Joly et d'Aurélien de Courson, que ces postes isolés auraient pu facilement être désarmés, nous semble un peu risquée (1). Ce qui manquait le plus à ces troupes, c'était la mobilité : faute de routes, les garnisons avaient cette position paradoxale d'assiégés qui ne peuvent ni battre définitivement leurs ennemis, ni être pris par eux. C'est en vain que les uns et les autres essaieront de détruire cet équilibre au cours de l'année qui va suivre.

(1) Voir par exemple Crétineau-Joly. Op. cit., tome IV, page 543.

III

1832 : LA TENTATIVE DE SOULÈVEMENT

L'année 1832 fut l'année cruciale pour les carlistes car elle vit la tentative de coup d'état de la duchesse de Berry. Les premiers mois furent occupés par les actions habituelles des réfractaires et des gouvernementaux. Puis ce fut l'essai de soulèvement à l'arrivée de la duchesse. Enfin, Louis de La Rochejacquelein prend le commandement effectif des bandes et, quand il voit qu'il n'y a plus d'espoir, il passe à l'étranger avec les principaux chefs.

I — Béché et Secondi

Au début de 1832, la levée de 80.000 conscrits amène un renouveau de la Chouannerie. Diot reste le chef théorique des opérations mais, au-dessous de lui et à côté de Robert et de Jean-Baptiste, apparaissent des chefs de bandes de plus en plus autonomes. On a conservé les noms de François Petit, cultivateur à Chanteloup, Antoine Fouchereau, cultivateur à Boismé, Gaillard, marchand de chiffons à Pompaire. Les plus importants sont Jean-Jacques Mercier et Ferdinand Béché.

Jean-Jacques Mercier (1), fils de Jean Mercier et de Marie Fillion, naquit à Malserpe, paroisse de Saurais, entre Thénezay et Parthenay. Agé de 21 ans en 1830, il commença par distribuer des médailles à l'effigie du duc de Bordeaux. Il servit sous Diot, puis, au début de 1832, forma une compagnie franche qu'il équipa et à laquelle il donna le nom de « soldats d'Henri V ». Il tint trois ans la campagne et fut, en particulier, poursuivi par le futur maréchal de Saint-Arnaud, cantonné à Gourgé. Ses petits frères et sa petite sœur furent un jour maltraités par les soldats qui les menacèrent de leurs pistolets pour leur faire avouer où était caché Mercier, mais ils refusèrent de parler. A la suite de l'échec d'Amailloux, il distribua ce qu'il possédait à ses compagnons et quitta le département. Le 5 Septembre 1835, la Cour d'Assises de Niort

(1) Voir son portrait dans Crétineau-Joly. (« Histoire de la Vendée militaire », tome IV, page 455.)

le condamna à mort comme chef de bande et contumax. Sous le pseudonyme de David Lacoste, il vécut caché en France jusqu'en 1839, puis à Bruxelles. Il revint ensuite à Paris où le marquis de La Rochejacquelein l'accueillit avec joie et le présenta à ses relations en ces termes : « Messieurs, un de mes bons amis, Monsieur Mercier, ...condamné à mort ».

Désirant se marier, pour reconquérir son existence civile il se constitua prisonnier à Niort en Juin 1847 et, défendu par Me Henri Giraud, fut acquitté par les Assises des Deux-Sèvres. Le 25 Août 1847, en l'église Saint-Louis de Bordeaux, il épousa Elizabeth de Trincaud-La-Tour dont il eut cinq enfants. Le 1er Août 1871, il rendit visite au comte de Chambord à Bruges et mourut le 6 Septembre 1872.

Ferdinand Béché, un peu plus âgé que la plupart des autres chouans (il a 32 ans), plus instruit et plus énergique aussi, va se tailler une place de choix dans les bandes.

Ferdinand Béché est né à La Ronde. Domestique du baron de Mallet-Roquefort, il a fait avec son maître la campagne d'Espagne de 1823. Il arriva à Moncoutant le 27 Avril 1831. Ses propos royalistes le firent arrêter mais il fut aussitôt relâché. Le 24 Août, il afficha sur un arbre une proclamation séditieuse et un appel à la révolte. Dans la nuit du 24 Octobre, il abattit le drapeau du clocher de La Ronde et le remplaça par un drapeau blanc sur lequel il avait écrit :

« Drapeau sans tache, avant que tu tombe entre les mains des libéros reçoit un baiser de fidélité d'un brave vendéen qui versera jusque à la dernière goutte de son sanc pour son Dieu et pour son Roy légitime et le boneure de son peaix. Vive Challe dix roi de france, la paix et le comerse, signé Béché Ferdinand. »

Il entra dans la bande de Jean-Baptiste, le domestique des Lusignan, et sut si bien s'y prendre qu'il lui enleva la plus grande partie de sa troupe, soit 35 hommes, à qui il donna une organisation militaire. Il se gratifia du grade de capitaine et nomma Pierre Deveau lieutenant. Sur un carnet, il tenait un compte exact des effets d'habillement que possédait sa troupe et de l'argent que contenait la caisse. Ce souci d'organisation est assez rare pour mériter d'être signalé. Enfin, il s'était fait faire un drapeau blanc bordé de vert, et portant trois fleurs de lys, un calice et deux croix, qui fut capturé par les soldats à Chicheville.

Dans sa bande, se trouvait le corse Secondi Boliconi d'Arbellara qui, ayant été condamné à la prison pour vol d'une chemise, avait déserté le 1er Léger. Ce Secondi, qui

travaillait tantôt avec Béché, tantôt avec Jean-Baptiste, était un personnage peu recommandable qui avait commis de nombreux vols et plusieurs meurtres, en particulier celui de Boulard en 1831.

Les chouans se procuraient des fusils en désarmant les cultivateurs, par exemple le maire de Saint-Varent en Janvier, et de la nourriture et de l'argent en pillant les fermes. L'autorité de Diot se relâchant peu à peu, les éléments douteux, qui s'étaient glissés dans les bandes, prenaient de plus en plus d'ascendant sur leurs camarades et la chouannerie politique était en train d'évoluer doucement vers la chouannerie brigandage.

Certes, l'*action politique continue : le* 29 Janvier, les frères Lusignan viennent exprès de Poiters exciter leurs domestiques qui enlèvent leurs écharpes aux maires de Sainte-Gemme, Lucé, Moutiers et La Coudre. Le 6 Février, à Saint-Pierre-du-Chemin, 35 chouans abattent le drapeau tricolore, et le maire de Saint-Aubin, dont la femme a été molestée, démissionne.

Le 10, à Amailloux, ils brûlent l'écharpe et le drapeau du maire. Le 26, ils assiègent le château d'Orfeuille, mais le juge de paix de Gourgé qui y habite refuse de leur ouvrir sa porte. Le 27 Mars, le maire d'Azay est frappé de coups de baïonnettes et rançonné. Le 31, comme le prix du grain augmente, les chouans interdisent aux paysans de livrer leur blé. En même temps, la région est parcourue par d'actifs propagandistes comme M. de Genonde, propriétaire de la « Gazette de France » et M. Chabat, ancien Commissaire Ordonnateur du 4e Corps de l'armée vendéenne. Un émissaire de Madame essaie de gagner le 29e de Ligne, en garnison à Bressuire, en lui offrant le titre engageant de 7e régiment de la Garde. On parle même d'acheter Solignac (1).

Mais on signale de plus en plus de pillages de fermes, encore en ignore-t-on beaucoup car les paysans ont peur des représailles. Les voyageurs isolés sont attaqués : Le 10 Mars, par exemple, M. Morisset et son fils qui allaient de Parthenay à Cholet sont dévalisés près de Chiché par Secondi. Le 9 Avril, à six heures et demie du soir, trois chouans arrêtent le percepteur de Vautebis, lui prennent 951 francs et lui donnent ce reçu :

« Au nom d'Henri V, nous sommons le percepteur de Vautebis de nous remettre les fonds de sa perception qu'il a

---

(1- E. Gabory. Op. cit. page 220. C'était un espoir ridicule : voir, par exemple le discours de Solignac, page 96. Toutefois on en trouve des traces jusque dans Crétineau-Joly (tome IV, page 548) : « Le général Solignac n'avait rien vu ou plutôt s'était efforcé de fermer les yeux ».

reçus depuis le 10 Mars dernier, dont la somme se monte à 951 francs, en foi de quoi nous lui donnons quittance. — Le 9 Avril 1832. — Les chouans soldats d'Henri V. Signé : le lion. »

Celui qui signait ainsi devait être Robert. Il respecta l'argent personnel du percepteur, chose que n'aurait probablement pas faite Béché. Le fonctionnaire fut tellement affecté par cette affaire, d'autant qu'il était responsable financièrement ayant refusé une escorte, qu'il en mourut peu après.

A l'égard des traîtres, les chouans se montrent toujours implacables : Le 15 Janvier, ils pénètrent chez un certain Florisson, propriétaire à La Ronde. Celui-ci, averti, sa cache sous une mangeoire à bœufs. On l'y découvre, on le traîne dehors. Il détourne avec la main un fusil qui le menaçait, le coup part en l'air. Un autre chouan tire et lui casse un bras. Florisson s'écrie : « Je suis mort ». Les domestiques crient au meurtre et les réfractaires s'enfuient (1).

Le 1er Février, un déserteur du 1er Léger, nommé Joubert, était venu rejoindre Secondi dans la bande à Béché. Le colonel lui fit promettre une amnistie s'il revenait à Parthenay. Sans doute était-il prêt à le faire car, le 30 Mars, Béché le fit exécuter de trois coups de fusils dans le dos à la Croix de la Forge, commune de Moutiers-sous-Chantemerle. Sous le corps, il glissa un billet ainsi conçu :

« Joubert François, déserteur du 1er Léger, reconnue espiont enver les réfractaire, mort au champ d'honneur. Le Capitaine. »

Les gouvernementaux, de leur côté, s'attaquaient aux chefs par des procès, et aux réfractaires, par des colonnes mobiles.

Les Assises s'ouvrirent à Niort le 2 Janvier. On vit d'abord comparaître le garde-champêtre Guignard qui avait débauché des soldats et promis sa fille en mariage à l'un d'eux pour qu'il déserte. Il reçoit 9 ans de prison. — Six conscrits de Diot parurent ensuite. Quatre furent condamnés à mort, peine très dure comme on le voit, mais qui sera heureusement commuée. Les malheureux ne se rendaient pas compte de tout ce qui se passait et s'imaginaient que l'on allait les renvoyer chez eux. De Lastic Saint-Jal, éditeur du journal légitimiste « Le Véridique », fut condamné à 3 mois de prison et 300 francs d'amende.

Girouin et Guignault, qui avaient été condamnés à mort, virent leur peine commuée en 20 ans de prison avec exposition au carcan sur la place publique de Boismé. Le jour de l'exposition, toutes les portes et fenêtres de Boismé restèrent

(1) Nous avons parlé plus haut de Fleurisson, agent provocateur : peut-être s'agit-il du même homme.

fermées en signe de deuil et personne ne sortit dans la rue. L'adjoint fit une collecte et remit 32 francs aux condamnés, au nom de la commune.

Enfin, lors d'une deuxième session des Assises qui eut lieu le 12 Avril, Diot, Fouchereau et quatre autres furent condamnés à mort par contumace. Ils seront exécutés en effigie à Bressuire le 26 Juillet.

Quelques nobles, comme O'Riordan, furent arrêtés. On menaça le curé de Saint-Aubin de partager la commune en trois, ce qui ferait disparaître sa paroisse, aussi accepta-t-il de se soumettre. Enfin, on essaya de transformer la « Nouvelle Sentinelle » en une sorte de journal officiel. Mais les maires refusaient de s'y abonner car ils le trouvaient trop cher (15 francs par an) ou trop libéral. On assiste, en effet, au début de 1832, à un essai de mouvement vers la gauche.

La société « Aide-toi, le Ciel t'aidera » a gardé des amitiés : le sous-préfet de Parthenay par exemple en fait partie. Deux républicains viennent même à Parthenay le 19 Mars essayer de faire de la propagande, mais le moment est encore mal choisi et ils quittent la ville assez déçus. D'une part, le gouvernement, avec Casimir Périer, semble décidé à réprimer énergiquement toute propagande républicaine. D'autre part, la grande masse de la nation se désintéresse visiblement de la politique : aux élections municipales de Bressuire, par exemple, qui eurent lieu le 25 Avril, sur 139 électeurs, 82 seulement votèrent. Cinq ou six, apprenant qu'il fallait prêter serment de fidélité au roi avant de voter, préférèrent s'abstenir. Les libéraux, dans l'ensemble, étaient mécontents des soldats qui ne patrouillaient que sur les routes et se gardaient bien de s'enfoncer dans le Bocage.

Il est certain que, du point de vue militaire, il y a bien peu de choses à signaler pour ce début d'année : en Janvier, rien. Le maréchal de camp de Mocquery, qui commande à Bressuire et qui est porté à l'optimisme, annonce partout que « le calme est entièrement rétabli ». De Mocquery est un homme faible, versatile, naïf, paralysé par un scepticisme absolu. De plus, il a la goutte et ne peut monter à cheval. Les chouans l'appellent « le bonhomme ». Nous avons vu qu'il s'était opposé au procédé des garnisaires préconisé par le sous-préfet de Bressuire avec qui il était en hostilité perpétuelle.

Le 7 Février pourtant, Morand l'a tellement bousculé qu'il accepte d'installer des postes militaires à Gourgé, Saint-Loup, Amailloux, Clessé, Neuvy et Saint-Aubin. Le 17 de ce mois, le 42e part d'Angers pour occuper l'arrondissement de Bressuire. Ce changement provoque peut-être un léger regain d'activité car, le 24 Février, un incendiaire est tué à Argenton-

Château et le 25, on manque capturer Secondi près de Saint-Sauveur.

Le 19 Mars, 14 compagnies du 64e de Ligne, en provenance de la Bretagne, viennent remplacer le 1er Léger à Parthenay. Le lendemain, un marchand de bois de Sauray, qui avait été condamné pour un délit forestier, invite au cabaret des soldats du 64e et les engage à déserter en leur montrant des pièces à l'effigie d'Henri V (1). Cette maladresse lui coûta la liberté. Les soldats qui venaient d'arriver étaient, en effet, encore pleins d'enthousiasme, n'étant pas encore amollis et lassés par la vie de cantonnement. Quant aux officiers, ils voulaient tout pourfendre et empruntaient des cartes du pays et des livres sur l'ancienne guerre de Vendée pour se documenter, mais ce beau zèle tombera assez vite. Parmi eux, se trouve le lieutenant de Saint-Arnaud qui est cantonné à Gourgé. Le 12 et 13 Avril, ils font une grande battue dans les bois d'Amailloux et de La Chapelle-Saint-Laurent. Le 13, inspection générale de Solignac : « Tout le régiment était échelonné sur la route et la battait parallélement pour éviter toute embuscade. Il n'y avait rien de beau comme le coup d'œil que présentait la route de Chiché à Parthenay, avec les bivouacs de distance en distance dont la flamme s'élevait parfois à plus de dix pieds » (2).

Le 20 Avril, le 64e réussit un joli coup avec la capture de Secondi. Huit soldats commandés par un caporal et menés par un gendarme, encerclent la maison Gelin, dans la commune de Vouhé. Le propriétaire les aperçoit et crie : « Cachez-vous les enfants! ». Une femme s'élance, un pistolet à la main, mais un voltigeur la désarme d'un coup de crosse. Trois chouans essaient de fuir, les soldats tirent et un réfractaire tombe. Aussitôt, d'autres chouans apparaissent aux fenêtres de la maison et ripostent : un clairon est tué, peut-être par Diot. Les soldats se replient sur Beaulieu, reviennent avec du renfort et capturent les habitants de la ferme.

« Le lendemain soir, raconte Saint-Arnaud dans sa lettre du 29 Avril, une paysanne passant près d'un champ de genêts entend des plaintes ; elle se dirige du côté d'où elles partaient et trouve un homme étendu par terre, la cuisse entourée d'une serviette teinte de sang. L'individu la menace de lui brûler la cervelle si elle ne lui donne du pain. La pauvre diablesse

(1) Les pièces à l'effigie d'Henri V sont très rares. Elles portent :
Au droit : la tête nue du prince, profil à gauche. A l'exergue : Henri. Légende : Tout pour et par la France.
Au revers : une croix ancrée portant un cœur en sautoir. A l'exergue : Dieu et le Roi.
On connaît des pièces de 5 livres et 1 franc (frappées à l'étranger), de belles pièces de 50 centimes (frappées à Nantes, paraît-il), des pièces en plomb (frappées à Paris).

(2) Saint-Arnaud; lettre du 15 Avril 1832.

lui promet de lui en rapporter de suite, mais elle court avertir la gendarmerie qui empoigne le chouan... C'est Secondi, qui porte une casquette noire avec un gland en or et un ruban blanc, bleu et vert... Il a déclaré que, dans l'affaire du 20, Diot et Robert étaient présents ; que c'était lui qui commandait le feu, qu'il y a eu deux chouans tués qui ont été enterrés dans un lieu qu'il refuse d'indiquer et trois autres blessés ; il en est un. Il est furieux contre ceux qui l'ont abandonné. »

Le blessé fut amené à l'hôpital de Parthenay où, le 23 Avril, on l'amputa de la jambe. A son arrivée en ville, il avait été accablé d'injures par la foule. Sur lui, on trouva une médaille en argent avec le portrait d'Henri V et comme devise : « Tout pour et par la France ». Sur le revers, un cœur surmonté d'une croix ayant pour soubassement une ancre d'espérance. Comme devise : « Dieu et le roi ».

Du 23 au 27, pour essayer de retrouver les blessés, on fit de grandes battues dans les forêts d'Autun, de Saurais, d'Oroux.

Le 26, le Ministre de l'Intérieur, encouragé par le succès, envoya 3.000 francs pour la capture de Diot.

Secondi étant intransportable, fut interrogé à l'hôpital. Le 8 Mai, comme il commençait à guérir, il rouvrit volontairement sa blessure pour rester à l'hôpital et ne pas être mis en prison. Il fut jugé à Niort le 3 Septembre : les carlistes avaient fait venir de Bordeaux, pour le défendre, l'avocat Desèze. En vain, car il fut condamné à mort : il écouta le verdict en riant. Comme on lui offrait sa grâce s'il livrait les noms de ses complices, il répondit : « Vous me laisseriez la tête mais vous m'arracheriez le cœur » (1). Il fut guillotiné à Parthenay, sur la place du Drapeau, le 3 Octobre 1832. Il avait 26 ans.

Le maire, qui avait la manie des proclamations, en fit afficher une qui commençait par : « Appel au peuple » et se terminait par : « Demain, 10 heures nous trouveront sur la place ».

Secondi fit preuve d'un grand courage et demanda la permission de prononcer ces quelques paroles avant de mourir : « Je me suis engagé à l'âge de 17 ans, j'étais à Paris, j'ai été successivement soldat, caporal, fourrier, sergent, puis j'ai déserté. Que la mort que je vais subir vous serve d'exemple. Ne m'imitez pas. J'engage aussi ceux que j'ai suivis après ma désertion à se soumettre et à prévenir mon sort ».

Le 5 Mai, il y eut un autre combat, sans doute dans la commune de Fénéry, avec quelques blessés des deux côtés.

---

(1) Johanet. Op. cit. page 350.

Comme on le voit, ce début d'année fut assez calme. Le général Solignac, chef de la 12e Division, ne cacha pas son mécontentement lors de sa visite d'inspection à Bressuire le 14 Avril.

« Le pays tout entier, dit-il, y compris les fonctionnaires, est abêti et complice de quelques brigands qui terrorisent le Bocage. Si j'étais le gouvernement, au lieu de dépenser 60.000 francs par mois à y entretenir des soldats, je retirerais toutes les troupes et j'abandonnerais la région à elle-même. »

Parole téméraire sans doute car, si le gouvernement l'avait écouté, le soulèvement qui eut lieu le mois suivant aurait certainement porté plus d'ombrage qu'il ne le fit à Louis-Philippe.

Le mois d'Avril, qui termine cette période, fut marqué par l'apparition du choléra à Niort où l'on signala 31 morts et 60 malades. La « Gazette de l'Ouest » y voyait la « punition des grands crimes politiques, la peste et la désorganisation sociale allant toujours ensemble » (1).

2. — L'expédition de la Duchesse de Berry

Nous n'avons pas l'intention de raconter, une fois de plus, l'épopée de la duchesse de Berry. Il est néanmoins nécessaire de rappeler quelques dates pour voir la liaison qui existe entre les faits dont s'est emparée l'histoire générale et les actes, inédits encore, de l'histoire locale.

Le 2 Décembre 1830, les Vendéens, espérant le retour de leur roi légitime et voyant le gouvernement de Louis-Philippe se débattre dans des difficultés presque inextricables, envoyèrent Guillemot (un chouan breton, rival de Cadoudal) à Charles X pour lui demander des ordres. Celui-ci, vieilli et découragé, désigna comme régente, en attendant la majorité de son petit-fils Henri V, la mère de ce dernier, la duchesse de Berry. Marie Caroline était, en effet, la seule personne énergique de cette cour en décomposition. La « jolie laide », comme on l'appelait, était petite, frêle, blonde, affectée d'un léger strabisme, les dents mal rangées, avec la lippe des Bourbons, mais très séduisante, enjouée, spirituelle, gracieuse, courageuse. Malgré ses 33 ans, c'était une enfant et il aurait fallu un homme.

---

(1) E. Gabory, avec une pointe d'exagération, dit (page 212) que les populations vendéennes ne faisaient plus de politique parce qu'elles étaient « tenues en haleine par cette mort invisible qui rôde, qui plane ». En réalité, il n'y a eu que très peu de cas de choléra dans les villes des Deux-Sèvres et aucun, à ma connaissance, dans les campagnes. On imputait d'ailleurs au choléra les maladies et les morts que l'on ne pouvait expliquer (voir pages 212 et 218).

Il y avait en France deux régions légitimistes où elle pouvait débarquer : la Provence et la Vendée. Les Vendéens étaient plus sûrs, mais, peu bavards et assez taciturnes, ils ne surent pas plaider leur cause, tandis que les méridionaux, se grisant de leurs propres paroles et se leurrant sur les forces réelles des légitimistes en Provence, réussirent à emporter la décision et à faire désigner leur pays comme premier centre de soulèvement.

Dès Mars 1831, Diot distribua en Gâtine des lettres de Marie Caroline annonçant son débarquement pour le mois suivant. Il y croyait lui-même puisque, le 8 Avril, entendant le tonnerre, il s'imagina ouïr le canon de M. de Bourmont. Le lieu du débarquement n'était pas encore fixé puisque le 10 encore, Auguste de La Rochejacquelein écrivit à la duchesse pour la supplier de venir en Vendée et qu'un plan dans ce sens avait été envoyé à Bourmont par MM. de Mornac et de Chabot.

La duchesse se décida pourtant pour la Provence car elle espérait y soulever les régiments de la conquête de l'Algérie. Le 17 Juin, elle partit pour l'Italie avec le titre de régente. Charles X avait placé près d'elle le duc de Blacas pour la conseiller, en fait pour la surveiller. Au mois de Juillet, elle s'installa à Massa, dans le duché de Modène et Bourmont se posta à Nice, à proximité de la France (1).

Le maréchal de Bourmont, nommé généralissime pour l'Ouest, donna le commandement de la rive gauche de la Loire à d'Autichamp. Il y avait là trois corps d'armée (pour sept sur la rive droite) confiés à Cathelineau, Auguste de La Rochejacquelein et Louis de Charette. Le IV[e] corps, purement théorique, avait été joint au second mais on avait détaché de celui-ci la division de Clisson pour la donner à Charette. M[me] Auguste de La Rochejacquelein était le véritable chef du II[e] corps, son mari se trouvant, paraît-il, en Hollande à la recherche de Louis XVII (2) ou, plus probablement, d'armes

(1) A cette époque, Nice n'appartenait pas à la France mais au royaume de Piémont-Sardaigne. La Varende, qui essaie de le réhabiliter (op. cit., page 118) décrit ainsi Bourmont : « C'est un grand diable, aux traits courts et pommelés de graisse dure, couperosés, au nez vif, hennissant. Une toute petite bouche, qui bredouille vite. ». Au moral « un mélange d'audace et d'adresse, d'activité et d'inapplication ». (Crétineau-Joly, op. cit., page 529.)

Il a fait la guerre de Vendée, trahi Napoléon à Waterloo, fait exécuter Ney en témoignant contre lui, dirigé la conquête d'Alger.

Marie Caroline n'avait pas une confiance absolue en lui si l'on en croit ce mot : « Celui-là, s'il n'avait pas trahi, ce serait bien la première fois! » rapporté par M.-A. Fabre « La duchesse de Berry, la Marie Stuart Vendéenne », page 107.

(2) On parlait beaucoup, à cette époque, de l'horloger Naundorff qui se prétendait le fils de Louis XVI. Auguste serait allé en Hollande prendre des informations à ce sujet. Il y avait, là encore, une cause de trouble pour les royalistes qui se demandaient où était leur roi légitime.

et de munitions. Il faut y ajouter la division du Marais qui devait être commandée par de Maynard et par le général Robert : celui-ci se récusa par la suite et fut embarqué de force pour la Norvège car on craignait qu'il ne trahit ses anciens amis.

D'après les ordres de Bourmont, on devait désarmer les postes isolés, couper les ponts, puis prendre Rennes, Nantes, Lorient et Saint-Malo. *L'entreprise n'était pas folle a priori mais elle supposait un certain nombre de conditions qui ne furent pas réalisées :* l'entente entre les chefs, l'enthousiasme de la population, des complicités dans l'armée philippiste, l'aide de l'étranger, de l'argent, des soldats et des armes.

Voyons, de tout cela, ce qu'il en était :

Les chefs, pas plus qu'en 1815, n'étaient d'accord. On peut dire en gros qu'il y avait le clan d'Autichamp contre le clan La Rochejacquelein. C'est ainsi que, le 28 Décembre 1831, M^me^ Auguste de La Rochejacquelein écrit à Bourmont pour réclamer une nouvelle fois la division de Clisson que l'on a donnée à Charette. Bourmont lui répond que ces détails sont de la compétence de d'Autichamp et que c'est elle-même qui a proposé le transfert de cette division à l'armée d'Anjou. Le 25 Janvier 1832, elle se plaint de nouveau : le II^e^ et le IV^e^ corps ont été réunis sous Auguste. Mais d'Autichamp feint de ne pas le savoir puisqu'il vient de nommer M. Allard commandant provisoire du IV^e^ corps. Cette mesure perfide encourage M. de Saint-Hubert qui, bien qu'aigri, s'était résigné à ne pas commander en chef, à réclamer de nouveau le II^e^ corps. On signale d'autre part des conflits entre d'Autichamp et Cathelineau.

Il est très difficile de se faire une opinion sur le degré d'enthousiasme des populations pour un soulèvement à cette époque. Il semble bien que les chefs, qui, pourtant, connaissaient bien la région, se soient fait des illusions. M^me^ de La Rochejacquelein, par exemple, écrit : « Je puis vous assurer que le pays est bien disposé et qu'il y aura de l'élan » ; M. de Saint-Hubert : « Ceux qui calomnient (les Vendéens) en disant qu'ils sont changés ne les connaissent pas ou sont de mauvaise foi » et d'Autichamp, pourtant de tête froide, dans son rapport du 28 Mars 1832 :

« L'esprit des arrondissements de Parthenay et de Bressuire et de la partie du Bocage est excellent et les dispositions parfaites. L'occupation du pays par les troupes les vexe et les tourmente. Ils secoueraient le joug s'ils en avaient les moyens ; mais l'ennemi couche, en quelque sorte, sur leurs armes et sur leurs munitions. Les postes sont très rapprochés dans ces arrondissements, parce que les réfractaires y ont

paru plus souvent qu'ailleurs et que Diot leur a donné plus de tablature. »

Nouvelles illusions pour les rapports avec l'armée gouvernementale. Les légitimistes ne croyaient-ils pas pouvoir acheter Solignac? Il est certain que pas mal d'officiers et de marins étaient restés carlistes, il suffit pour s'en rendre compte de parcourir les lettres de Saint-Arnaud qui s'en indigne (1) et les mémoires de Bugeaud, mais il est permis de douter des affirmations de M^me^ de La Rochejacquelein qui écrit par exemple le 19 Septembre 1831 : « Nous avons plusieurs intelligences dans les régiments qui sont ici. Beaucoup de soldats parlent de déserter à la première occasion. Je suis assurée d'un lieutenant et de sa compagnie ». En fait, le nombre des déserteurs fut infime et les officiers philippistes, comme Saint-Arnaud ou comme le sous-lieutenant Renaud qui fit capturer la comtesse, montrèrent beaucoup d'activité dans la poursuite des chouans.

L'aide de l'étranger était très discutée, même chez les légitimistes. M^me^ de La Rochejacquelein y était tout à fait hostile : « Si (le roi) attend (son trône) des étrangers, par quels sacrifices de territoire ou d'argent ne peuvent-ils pas le faire acheter? » — Quant à son mari, il ne la croyait même pas possible : « On se presse trop... J'ai vu depuis un an M. de Metternich et le duc de Wellington... jamais ils ne feront rien pour la branche aînée de la Maison de Bourbon ».

L'argent manque, malgré les envois de Bourmont : en 1831, d'Autichamp a reçu 42.000 francs, Cathelineau 6.000 et Charette 10.000. M^me^ de La Rochejacquelein se plaint continuellement de la faiblesse des ressources : « Il y a quinze jours que l'Anjou n'avait pas eu la plus petite somme, ce qui est très malheureux et est la cause de la reddition de Sortan avec sept ou huit hommes. Les malheureux ont beaucoup souffert de n'être pas secourus. J'ai prêté tout dernièrement à Cathelineau un peu d'argent ». « Il est indispensable de payer ce que l'on a réquisitionné : les bons des anciennes guerres étant restés impayés, les paysans n'ont plus confiance », « ma position est très fâcheuse sur le rapport de l'argent, nos chouans en manquent. » (2) Si bien que, par un billet du 2 Février 1832, Madame lui permit d'emprunter jusqu'à la concurrence de 300.000 f r a n c s. Elle emprunta donc 10.500 francs à 5 % à Tancrède de Guerry de Beauregard et 17.000 francs à neuf souscripteurs de Nantes. La situation financière était néanmoins assez mauvaise.

On sait peu de choses sur le chiffre réel des troupes :

(1) Voir pièces justificatives page 155.

(2) Lettres du 19 Septembre 1831 et du 25 Janvier 1832.

M. de Francheville donne le nombre global de 8.000 chouans ; M. de Saint-Hubert, dans sa lettre du 23 Octobre 1831, suppose que la Vendée pourrait fournir 50.000 hommes. Comme on le voit, les chiffres ne concordent guère. Pour les quatre divisions de Saint-Hubert, Mme de La Rochejacquelein annonce 2.000 hommes immédiatement prêts, auxquels se joindront 5.000 hommes après le premier succès. Ce premier succès était évidemment un facteur capital. D'Autichamp écrit, dans son rapport du 28 Mars 1832 : « Le pays se lèverait en masse s'il y avait des succès, mais il ne faut pas croire que le mouvement commence dans ce pays. Il est trop comprimé, il ne peut se lever, tant qu'il sera occupé par une force majeure qui veille sans cesse et le parcourt en tous sens ».

Pour les armes et les munitions enfin, nous sommes un peu mieux renseignés : Mme de La Rochejacquelein écrit, le 23 Octobre 1831, que Saint-Hubert dispose de 3.000 fusils environ, auxquels on peut ajouter ceux des 850 soldats à désarmer dans sa région. Pour le IIe corps, les munitions sont insuffisantes : quatre ou cinq cent livres de poudre qu'elle a achetées elle-même. Dans la division Chabot, 300 livres qui restent de 1815 et sont avariées ; dans celle de Clisson, un baril de 200 livres ; dans celle de Bagneux, un reste de 1815, assez avarié. Ainsi, au total, 500 livres environ, soit 10 cartouches par homme. Quant à d'Autichamp, voici son rapport :

« C'est par approximation que je parlerai du nombre des fusils et des munitions ; je crois que le pays dont je parle (les arrondissements de Parthenay et de Bressuire) et que je connais le mieux, pourrait fournir 2.000 fusils au moins, tant de chasse que de calibre, mais il doit y en avoir en mauvais état, ayant été cachés dans la terre. Il est difficile de connaître la quantité de poudre et de cartouches qui existe et que chaque particulier peut avoir ; cependant, si celle qui a été achetée et cachée en différents endroits n'est pas gâtée, il peut en exister de 1.000 à 1.500 kilog. »

Il se dégage de ces rapports l'impression d'ensemble que les chefs eux-mêmes ne connaissaient pas la valeur, même approximative, des forces dont ils pouvaient disposer et qu'ils comptaient beaucoup sur la providence pour arranger les affaires au dernier moment. Si les chefs locaux ne connaissaient que mal la situation exacte de la Vendée, il ne faut pas s'étonner que la duchesse de Berry, qui était loin et voyait le pays à travers ses souvenirs de 1828, se grossit l'importance militaire de la Vendée.

Une phrase de Mme de La Rochejacquelein, extraite de sa lettre du 25 Octobre 1831, suffira pour montrer de quelles illusions se leurraient alors les légitimistes : « La déclaration unanime du Midi, l'assurance de deux ou trois régiments ou

d'une partie des régiments qui passeront, les émeutes à Paris, la présence inespérée de Madame en France, le soulèvement de la Bretagne et de la Vendée, une révolte d'ouvriers à Nantes, un complot facile à organiser à Nantes pour livrer le château, les armées des puissances formant un cordon menaçant quoique inactif aux frontières, rien de plus raisonnablement combiné que ce plan. »

Ce sont des rapports de ce genre qui lancèrent Marie Caroline dans une expédition inopportune et insuffisamment préparée dont nous allons maintenant suivre le déroulement.

La duchesse devait primitivement débarquer à Marseille le 3 Octobre, mais elle avait retrouvé en Italie le comte de Lucchesi-Palli, un ami d'enfance dont elle était amoureuse. Toute à son roman, elle accepta volontiers de signer un premier contre-ordre et elle l'épousa secrètement le 14 Décembre (1).

Elle se trouvait entourée de bavards et d'espions (dont le plus important était son propre frère, Ferdinand II de Naples) qui ne laissaient rien ignorer des préparatifs au gouvernement de Louis-Philippe.

En France, on s'impatientait et Berryer, qui devait plus tard changer d'attitude, lui écrivait : « Hâtez-vous d'accourir, Madame, sinon nous ferons le mouvement sans vous ».

Le 28 Avril 1832 seulement, Marie Caroline *débarque à Marseille*. L'affaire, mal préparée, échoue lamentablement : un drapeau blanc hissé au clocher d'une église, quelques manifestants qui parcourent les rues et sont vite dispersés par la police, c'est tout. La « Gazette de l'Ouest », journal légitimiste, se donne beaucoup de mal pour cacher son désappointement et minimiser l'importance de l'échec :

« L'inauguration du drapeau blanc à Marseille est une tentative sans aucune portée... et le passage de la duchesse de Berry dans le voisinage, une coïncidence... les hommes sensés ne considèreront jamais comme quelque chose de sérieux la mesquine et obscure tentative qui a été faite par l'érection d'un drapeau sur un clocher, on ne sait par qui. »

La duchesse s'enfuit incognito à Toulouse, puis à Bordeaux. Les ponts étant gardés, elle traversa la Gironde en barque, passa à Blaye et se réfugia à Plassac, en Saintonge, chez le marquis de Dampierre où elle resta du 7 au 16 Mai.

---

(1) C'est, du moins, la version des légitimistes car, d'après les orléanistes, nous le verrons, le comte de Lucchesi-Palli n'était qu'un prête-nom acheté par le banquier Ouvrard pour couvrir la naissance illégitime de Blaye et le certificat de mariage, un faux.

On y a conservé, intacte, la chambre où elle a couché : c'est une petite pièce claire, au premier étage, dont la fenêtre donne sur le jardin à la française qui s'étend devant la façade principale du château. Elle communique avec une autre petite chambre dont la tapisserie représente un combat naval. Les deux pièces sont décorées de portraits, gravures et autographes de la duchesse et de M. de Mesnard, son écuyer et chevalier servant. On y remarque aussi un intéressant dessin représentant le lieu de captivité de Marie Caroline à Blaye.

Les Vendéens avaient été avertis de son arrivée puisque Diot avait réuni 500 hommes et Charbonnier, 300. Des rassemblements généraux furent organisés, où les chefs firent des discours encourageants aux troupes. L'échec de Marseille causa pourtant un moment de panique : toute la famille d'Autichamp, en pleurs, abandonna en toute hâte le château de la Rochefaton. Désiré Renaudin, ancien officier vendéen en résidence à Cognac, qui était revenu à Parthenay et y négociait l'achat d'un cheval, rompit le marché. L'avoué Vedrenne quitta Parthenay pour une destination inconnue.

Néanmoins, les chouans n'ont pas perdu confiance : ils s'attendent à un débarquement en Vendée et ils espèrent le retour au pouvoir, en Angleterre, de Wellington qui leur donnerait l'appui de sa flotte.

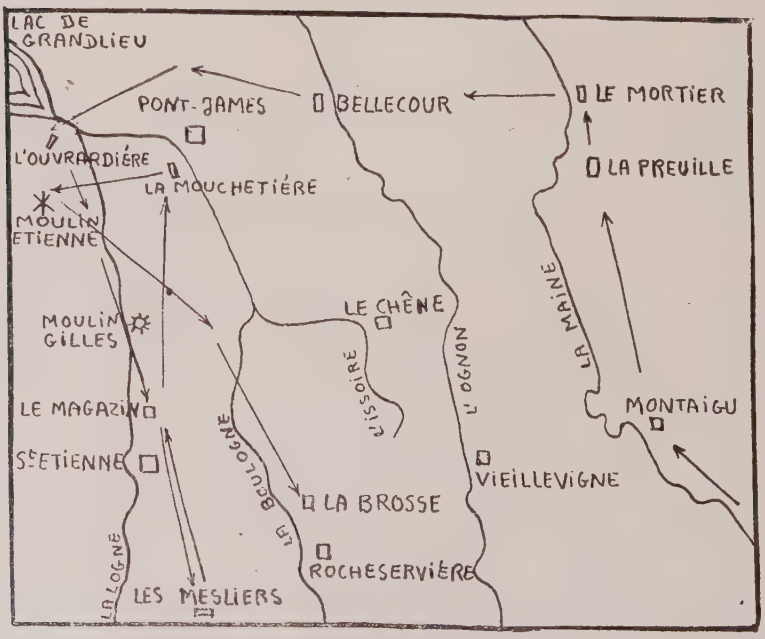

Région parcourue par la duchesse de Berry du 17 Mai au 6 Juin 1832.

Ne recevant pas de nouvelles de Bourmont, la duchesse se décide, le 15 Mai, à donner l'ordre du soulèvement général pour le 24. Elle traverse la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres et la Vendée. D'après Thirria, voici les étapes de son parcours : Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Niort, Fontenay, Luçon, Bourbon Vendée, Montaigu.

Le 17 Mai, elle arrive au château de la Preuille, chez les Nacquart, dans la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay. Elle s'y déguise en jeune paysan : c'est l'immortel Petit Pierre qui a tant fait pour sa légende (1).

De là, elle se rend au Mortier, mais le refuge semble peu sûr aux conjurés à cause de sa proximité de la grand'route et du village. On part donc en pleine nuit. Au gué de la Maine, Madame tombe à l'eau : Charette plonge et la sauve. Elle revient se sécher au Mortier. On repart et, à minuit, après avoir passé l'Ognon, on parvient à Bellecour.

Le 18, à trois heures du matin, on la réveille pour lui remettre une lettre urgente annonçant le désistement du marquis de Coislin. Marie-Caroline maintient néanmoins la date de l'insurrection pour le 24 Mai.

Le 19, sous une pluie battante, elle arrive à la Chezmare et doit coucher dans une étable. De là, elle repart vers le Sud-Ouest et parvient à l'Ouvrardière, chez les La Robrie. Elle y est reçue avec joie par des jeunes filles dont l'une, Céline, va être bientôt tuée, et par le vieux La Robrie à qui elle confère le grade de Maréchal de Camp. Puis, Marie-Caroline remonte la douce vallée de la Logne jusqu'au Magazin, maison appartenant à M. Goizel, beau-père de La Robrie. Enfin, elle s'installe aux Mesliers, bicoque solitaire au sommet d'une colline, où elle signera le malheureux contre-ordre.

C'est une longue bâtisse, ancienne maison noble à porte double : porte charretière et porte piétonne. Un blason étrange s'y trouve gravé, mi-partie : à sénestre, une fleur de lys et un lion ; à dextre, des sirènes. La chambre haute de la duchesse possédait une cachette qu'on y voit encore : sous un lit d'enfant, une trappe couverte de carreaux (2).

La promiscuité dans laquele elle est obligée de vivre aux Mesliers va compter beaucoup dans sa réputation de légèreté. Sa simplicité même se retournera contre elle : Benjamin de Goyon, venu donner l'alerte, trouve tout le monde en bras de chemise à cause de la chaleur et Marie-Caroline cuisinant une omelette sur un fourneau portatif. Assez stupidement, il s'en indigne...

---

(1) Pour le détail de son itinéraire, voir E. Gabory « Les Bourbons et la Vendée », page 224 et le tracé sur la carte dans La Varende « Man' d'Arc » pages 110 et 244.

(2) Une aquarelle représente le château dans Crétineau Joly, op. cit. IV, page 531.

Cependant, l'Ouest est en effervescence : Louis de La Rochejacquelein, accouru de Hollande à Massa où il est parvenu le lendemain du jour où la duchesse s'est embarquée, vient d'entrer en Vendée. Le 19 Mai, Fouchereau et Gatard viennent, de la part de Diot, trouver un ancien chouan de Chiché et lui donnent l'ordre de soulever sa commune. On soit s'agiter Failly et Dardillac, à Parthenay ; d'Abadie, à Saint-Loup ; Ferrand, à Airvault ; les Lusignan, un peu partout. La concentration générale, pour la Gâtine et le Bocage, doit se faire dans les bois d'Amailloux.

Les chefs, pourtant, sont rien moins qu'unanimes : les uns sont décidés à marcher à tout prix, même si l'entreprise est désespérée, pour ne pas décevoir la duchesse qui a eu confiance en ses Vendéens. Les autres, que l'on nomme « *pancaliers* » du nom d'une sorte de chou qui n'a pas de cœur, refusent de s'engager dans une entreprise téméraire. Aurélien de Courson, Crétineau-Joly et de Lastic Saint-Jal les considèrent comme des lâches. Au contraire, Deniau, Gabory et Johanet pensent qu'ils ont eu raison d'arrêter une affaire qui était fort mal engagée et destinée, de toutes façons, à un échec certain (1).

C'est aux Mesliers, propriété de M. de La Roche Saint-André, qui a raconté plus tard la conversation (2), qu'eut lieu la controverse orageuse entre Marie-Caroline d'une part, et les chefs des pancaliers, MM. de Goulaine et de Goyon, d'autre part. C'était le soir du 21 Mai.

Les pancaliers s'étonnèrent qu'elle voulût soulever la Vendée malgré les engagements pris que l'Ouest ne bougerait qu'après un premier succès en Provence. Ils lui assurèrent que rien n'était prêt et que les paysans ne bougeraient pas. Marie-Caroline, impatientée, riposta qu'elle avait été encouragée à venir par de nombreuses lettres et protestations de fidélité :

« J'irai rejoindre Cadoudal, criait-elle, qui m'attend avec cinquante mille hommes et La Rochejacquelein qui en groupe vingt mille, bien armés... »

Ils répondirent que tout celà n'était qu'illusions, entretenues par Charette et par un groupe de dames qui, n'y connaissant rien, étaient les plus fanatiques. On se quitta sans avoir rien décidé.

Les pancaliers se réunirent alors à la Grange et y rédigèrent une déclaration pour justifier leur attitude. Y apposèrent leur signature : de Jasson (division du pays de Retz), Le Maignan

(1) Voir par exemple A. Johanet « La Vendée à trois époques », tome II, page 161.

(2) Comte de La Roche Saint-André « Dix jours de la duchesse de Berry en Vendée ». Revue du Bas-Poitou, 1911. 24e année. Pages 1 à 12 et 123 à 134.

de l'Ecosse (division de Vieillevigne), de Goulaine (division de Legé), Louis de Cornulier (division de Machecoul) et Victor de Cornulier pour M. de Nacquart (division de Montaigu) (1).

Cependant, les agences de Paris qui, suivant le mot très juste de Crétineau-Joly, pratiquaient une « méticuleuse politique » et « faisaient de la Vendée des succursales de leurs manœuvres parlementaires » (2), s'effrayaient d'un mouvement qu'elles avaient contribué à déclenchre. Les chefs du comité royaliste, c'est-à-dire essentiellement le vicomte de Châteaubriand, le maréchal duc de Bellune, le chancelier de Pastoret, le duc de Fitz-James et Hyde de Neuville, se savaient surveillés par la police et craignaient pour leur situation officielle. Après avoir enflammé les passions par leurs écrits et leurs discours, ils voulaient maintenant enrayer le char qu'ils avaient lancé. Ils décident donc d'envoyer un des leurs dans l'Ouest pour arrêter le soulèvement s'il en est temps encore :

Le 22 Mai, Berryer, représentant des pancaliers parisiens, va trouver Bourmont, à Nantes, pour le prier d'empêcher l'insurrection. Ayant réussi dans cette première partie de sa mission, il se rend auprès de Marie-Caroline et supplie la duchesse de renoncer à une entreprise désespérée (3). Elle semble céder, mais elle reçoit alors une lettre anonyme (où personnellement nous voyons la main des La Rochejacquelein) qui lui annonce faussement que le Midi est en insurrection et l'encourage à persévérer (4).

Le même jour, une dame mystérieuse, qui refuse de descendre de voiture, reste trois heures à Bressuire sans que personne songe à lui demander ses papiers. Le ministre de l'Intérieur, Montalivet, qui supposa (d'ailleurs à tort, car c'était Louise de La Rochejacquelein) que la voyageuse était la duchesse, sera furieux quand il l'apprendra.

Au milieu de cette incohérence générale, Bourmont donne

---

(1) Notons aussi, parmi les chefs des pancaliers, MM. de Tinguy, de Coislin, de La Roche Saint André et le colonel de l'Aubépin.

(2) Crétineau-Joly. Op. cit., tome IV, pages 472 et 527.

(3) Le changement d'opinion de Berryer a été diversement commenté. Dans l'ensemble, on le considère comme un honnête homme et un idéaliste qui, étant allé en Vendée défendre les chouans, a été à ce point acclamé qu'il a cru les Vendéens légitimistes plus nombreux et plus enthousiastes qu'ils ne l'étaient réellement. Plus tard, il aurait compris qu'il s'était abusé en prenant la partie pour l'ensemble. Voir, par exemple, Johanet « La Vendée à trois époques », tome II, page 213.

(4) E. Gabory (d'après Charette) ne croit pas à la lettre de Toulon mais il n'explique pas le revirement de la duchesse qui, dans cette hypothèse, devient incompréhensible. Il semble au contraire que Madame n'ait jamais perdu l'espoir de voir le Midi se soulever. Voir, par exemple, A. Johanet, op. cit., page 204.

le contre ordre, mais si tard que plusieurs régions ne sont pas atteintes par lui et vont se soulever pendant que les autres ne bougeront pas.

Le 23 Mai, des drapeaux blancs portant « Vive Henri V » apparaissent à la Ferrière, Oroux et Viennay, c'est-à-dire dans le fief de d'Autichamp. A Parthenay, les libéraux s'affolent : ils s'attendent à être attaqués par 2.000 chouans. Dans le Nord, Diot et Robert échangent des coups de fusils avec une compagnie du 64e et la brigade de gendarmerie de Chiché. Un légitimiste de Champdeniers, Adolphe de Brémond, essaie de rejoindre M. de Mesnard, aux Sables-d'Olonne mais il est arrêté au bourg Saint-Cyr.

Le 24, Adolphe de Coislin, dans les bois de Gueurouet, essaie de faire déserter le 3e de Ligne. Il annonce aux soldats que la duchesse est en Vendée, donnant ainsi une précieuse indication à Louis-Philippe. On signale en même temps un certain nombre d'actions locales : 200 hommes à Vitré battent une compagnie du 31e le 29, mais ils seront écrasés par la garnison de Rennes. A Château-Gontier, une division qui se formait est dispersée. A Chanay, 14 chouans résistent à une troupe très supérieure en nombre. Dans les Deux-Sèvres enfin, c'est l'affaire d'Amailloux.

300 chouans se sont concentrés dans les bois d'*Amailloux*, surtout des réfractaires, des nobles et des bourgeois. Très peu de paysans, et encore certains ont-ils été contraints de suivre la troupe. Une patrouille de dix soldats est attaquée par une centaine de chouans sur la route de Clessé à Amailloux. La patrouille se replie et a la chance de rencontrer deux colonnes mobiles qui la renforcent. Le capitaine qui commande à Clessé donne alors l'ordre à tous les cantonnements de converger vers les coups de fusils. Les chouans, se voyant encerclés, se dispersent, 31 sont faits prisonniers.

Ce sont : M. de Chièvres (1), ancien chef d'escadron d'Etat-Major, qui commandait en chef. Il est très abattu et écrit à sa femme une lettre lamentable. M. de la Beaugicière, de Saintes, ancien chef de bataillon de la Garde Royale, que l'on a trouvé dans un arbre : un voltigeur le mit en joue, le fit descendre et refusa mille francs et sa montre que le royaliste lui offrit pour le laisser partir. Leclerc fils (de Bressuire) qui est un enfant et qui pleure, et Dardillac fils (de Parthenay) qui sont conduits à La Chapelle-Saint-Laurent et, de là, à Bressuire. Dardillac portait au cou un crucifix en cuivre, long de 6 pouces, un scapulaire et quelques reliques. Il était armé d'un fusil à deux coups et d'une longue épée qu'il prétendait

(1) M. de Chièvres habitait le château d'Avançon, dans la commune d'Exireuil, près de Saint-Maixent.

être celle de son général. Il déclara qu'il s'était laissé prendre pour essayer de sauver son général, c'est-à-dire M. de Chièvres. Il faut ajouter MM. de Beauregard, de Chièvres (de Saint-Jean-d'Angély), Fouillet (de Lhoumois), Vincent (de Clessé), Wampers, Desménars, Monnier, du Repaire, Cornu, Gaufreteau, presque tous anciens officiers de l'armée carliste.

Tous sont fort mécontents de Louis de La Rochejacquelein qui les a poussés à l'insurrection en leur affirmant que plusieurs régiments avaient déjà déserté, et qui les a abandonnés, ainsi que Diot, grâce à sa connaissance du pays. Ils accusent aussi Dardillac d'avoir été trop pressé d'attaquer et d'avoir ainsi fait avorter le rassemblement (1).

De Mocquery, à qui les prisonniers sont amenés, se hâte d'avertir Solignac qu'un mouvement insurrectionnel se prépare :

« Mon général,

Une bande de carlistes, qui est forte d'une centaine de rebelles commandés par Diot et Robert, a été rencontrée, par un détachement mobilisé, sur le pont (?) d'Amailloux ; elle a été dispersée. On vient de m'amener à Bressuire un M. Desménars, dont le passe-port a été délivré à Saintes, et M. de Chièvres, chef d'escadron d'état-major, ancien aide-de-camp du maréchal Lauriston, et porteur d'un port d'armes délivré à Niort, l'un et l'autre faisant partie de la bande. Je les ai remis à la disposition du procureur du roi, qui les a fait écrouer à la prison. M. de Chièvres annonce pour aujourd'hui 24 un mouvement légitimiste sur tous les points de la Vendée et du Midi.

J'expédie à la hâte des ordres de mouvement et d'une surveillance redoublée sur tous les points de mon commandement. Je vous tiendrai informé de tout ce qui m'arrivera. »

La « Gazette de l'Ouest », à la nouvelle de cet échec, est, encore une fois, complètement démoralisée et se contente de publier des extraits des journaux philippistes : « Depuis que les départements de l'Ouest, dit-elle, sont signalés par les organes du libéralisme comme le théâtre d'une vaste insurrection, nous avons été absolument démunis de renseignements particuliers sur ces contrées et les événements qui s'y passent ».

Le 25, jour de la foire à Moncoutant, le curé de Saint-Paul-en-Gâtine affiche, au carrefour de la forêt de Chantemerle, le placard suivant :

« Vive Henri V. Vendéens, celui qui enlèvera cette proclamation sera fusillé. Il est nécessaire de vous rappeler de qui

(1) Le lieu du rassemblement est indiqué, à un croisement de routes, par une croix de pierre érigée par la famille de Lusignan.

vous descendez et combien vous étiez heureux sous les Bourbons. La religion est proscrite par les libéraux ; Philippe, le premier fait la guerre au Pape et se déclare huguenot. Chassez ce monstre. Rappelez Henri V qui a promis de rétablir la religion comme elle était il y a quarante ans. Que Philippe soit dépouillé de la couronne ; que cet usurpateur soit jugé et mis à mort comme un traître. Ainsi le veut l'honneur de la France trahie par ce scélérat qui embrasserait le cul d'un cosaque de peur d'être détrôné. Depuis que ce lâche, ce vieil avare, a volé la couronne, les impôts, la misère nous écrasent. Henri V vous promet de les diminuer de moitié... Arborez le drapeau blanc et criez « Vive Henri V ».

Il fut arrêté peu après, à Chantemerle, où il excitait les paysans à la révolte. Détail amusant, il était un des rares prêtres à s'être déclaré pour Louis-Philippe en 1830 et avait même sollicité, pour cela, la légion d'honneur.

Quatre nobles, qui avaient pris part à l'affaire d'Amailloux, furent arrêtés le même jour que le curé de Saint-Paul mais ils furent plus adroits que lui. « Ils avaient, dit le rapport du sous-préfet, un passeport tout neuf, des visas bien écrits et signés lisiblement et le cachet, à leur recommandation, apposé avec soin. Ils avaient un permis de chasse, un billet de convocation pour le service de la Garde Nationale, une lettre ou deux d'un fonctionnaire ou d'un officier en activité. Ils n'avaient même pas oublié le numéro d'un journal libéral. » Il fallut donc les relâcher aussitôt.

Le 26 mai, les prisonniers d'Amailloux furent envoyés de Bressuire à Parthenay, escortés de forces imposantes et qui avaient ordre, en cas d'attaque, de ne pas les laisser échapper vivants. Dardillac se montrait de plus en plus arrogant, M. de Chièvres de plus en plus abattu. Il faut dire que son chapeau avait été percé d'une balle au cours du combat.

Le 27, Clessé est attaqué par 150 chouans qui mitraillent la maison du capitaine, sans le toucher d'ailleurs, pour venger l'échec d'Amailloux.

Le 29, M. de Guerry de Beauregard arrive à son tour, sous escorte, à Niort, excitant, dit la « Gazette de l'Ouest », un simple sentiment de curiosité de la part des spectateurs ». Seul, un individu osa lui crier : « Si j'avais un fusil, je tuerais ces brigands ». Le prisonnier lui répondit : « Vous êtes trop lâche pour le faire » et l'homme « se hâta de se dérober aux regards et à l'improbation du public ».

Le lundi 30 Mai, Marie-Caroline essaie de quitter les Mesliers, mais la petite troupe se perd dans le brouillard et doit regagner le logis. Le 31, à la nuit, on va jusqu'au Moulin Gilles ; mais les guides que l'on devait y trouver, ne voyant rien venir, sont déjà partis et l'on rentre coucher au Magazin.

Le 1er Juin, payant d'audace, la duchesse va s'installer à la Mouchetière, derrière les lignes des « patauds ». Mais, à minuit, on la réveille car il y a des mouvements de troupes inquiétants au village voisin de Pont-James. Marie-Caroline doit donc fuir vers l'Ouest, passe la Logne et se réfugie au Moulin Etienne. Elle y reste la journée du 2 Juin et y reçoit de nombreux émissaires. De ce fait, la cachette est considérée comme insuffisante et Madame s'installe à la ferme de la Brosse, le 3 Juin.

Au sujet de l'insurrection, la duchesse hésitait encore à donner des ordres définitifs, quand elle reçut une lettre de Mme de La Rochejacquelein, celle-ci signée, l'encourageant à persévérer. Elle exigea donc une nouvelle date de Bourmont, qui fixa le 3 Juin, parce que c'était un dimanche et que l'on atteindrait plus facilement les paysans à la sortie de la messe.

Malheureusement, une perquisition au château de la Charlière ou de la Chaslière, près de La Chapelle-sur-Erdre, y fit découvrir le comte de Laubépin et les documents qu'il avait eu la maladresse de cacher dans une bouteille. Le gouvernement, ainsi averti, proclama l'état de siège dans l'Ouest le 3 Juin.

Le deuxième soulèvement eut aussi peu de succès que le premier : A Riaillé, près de Candé, La Rochemacé remporte une victoire mais, mal suivi, il est obligé de licencier ses troupes. Le 4, les paysans de la région nantaise essaient de se concentrer à Maisdon sous Charette, mais le général Dermoncourt l'a prévenu et les fait disperser avant qu'ils soient en force. Le 5, Charette et La Robrie font leur jonction. Les Bleus, exaspérés, tuent Mlle de La Robrie qui défendait son jeune frère. La Robrie la venge au combat du Chêne, mais une seconde rencontre se termine en panique (1). Le 6, à *la Penissière* (Vendée), 42 chouans armés de vieux mousquets résistent neuf heures aux philippistes.

---

(1) La duchesse de Berry était réfugiée à la Brosse. Il s'agissait moins désormais de soulever la Vendée que d'empêcher qu'elle ne soit capturée. La division de Vallet, au Nord, qui devait la couvrir du côté de Nantes, au lieu de 4.000 hommes, n'en réunit finalement que 400. A l'Est, Vieillevigne ne marcha pas. Au Sud, Legé, avec le pancalier de Goulaine, ne bougea pas non plus. Charette fut donc obligé, pour protéger Madame, de battre successivement les troupes envoyées pour la capturer en les empêchant de se regrouper. Et ce fut le combat du Chêne, d'abord victoire et ensuite défaite. On a accusé Charette de n'avoir pas poursuivi les deux compagnies de libéraux vaincues. Mais quatre autres compagnies étaient en train de le tourner par le Nord et, très justement, il considéra que, son premier objectif étant de défendre la duchesse, il ne devait pas s'éloigner de la ferme de la Brosse. Il s'y ajoute l'indiscipline des Vendéens qui, se croyant vainqueurs, s'égaillèrent dans le village, laissant aux quatre compagnies de renfort le temps de les attaquer. La seconde partie de la bataille fut indécise et le découragement des Blancs, plus que la pluie qui mouillait leurs cartouches comme le prétend La Varende (op. cit., page 297), fut la cause finale de l'échec.

Cet épisode, un des plus célèbres de la chouannerie de 1832, mérite que l'on s'y arrête un instant. A l'époque où il se produisit, les légendes les plus fantaisistes coururent sur le déroulement de l'action et surtout sur l'effectif des troupes engagées. Gouvernementaux et légitimistes prétendaient, avec la même bonne foi, avoir eu, en face, des ennemis très nombreux et leur avoir infligé des pertes considérables (1).

Actuellement, en confrontant les récits des survivants recueillis pieusement par les historiens royalistes et les rapports orléanistes que M. Roussière a bien voulu dépouiller pour nous aux Archives des Assises de la Vendée, nous pouvons nous faire une opinion approximativement exacte de la question.

Dès le mois de Mai 1832, les philippistes se méfiaient des frères de Girardin puisque, le 30, ils perquisitionnèrent chez eux à la Haute Bergère, en Saint-Léger-sous-Bois, au Nord de la Loire. On découvrit là, dans un souterrain, « des ordres à l'effigie du duc de Bordeaux et de l'ex-Madame, un drapeau blanc ayant environ trois pieds carrés et portant au milieu un large écusson aux anciennes armes de France avec trois fleurs de lys, au bout duquel était écrit : « Dieu et le Roi ». Quant aux propriétaires du château, ils avaient disparu.

Le 13 Mai, Pierre Lecomte, commis à l'enregistrement de Beaupréau, recevait une lettre du colonel Eugène de Girardin, commandant un groupe de chouans sous l'autorité d'Auguste de La Rochejacquelein : « Je vous engage, disait l'ordre, à vous rendre au plus tôt auprès de moi pour la défense de notre cause... ». Lecomte jeta la lettre au feu et, voyageant le plus rapidement possible, parvint à la Penissière à cinq heures du soir.

La Penissière, située au Sud-Est de Clisson (Vendée), était une vieille maison à un seul étage, percée de quinze ouvertures, de forme irrégulière avec une chapelle adossée à un coin de l'habitation. Tout autour, une prairie entrecoupée de haies vives que l'abondance des pluies avait transformée en lac.

Le jardinier Albert et le métayer Leclerc le reçurent assez mal : ils n'avaient pas d'ordre et il était le premier arrivé. Cependant, ils lui donnèrent un peu de pain et du beurre, et il attendit.

Eugène de Girardin parut vers dix heures avec 32 hommes : Il portait un pantalon de drap vert et une veste marquée de petits boutons ronds en métal blanc. C'était le plus jeune

(1) D'après Crétineau-Joly, les pertes des assaillants sont de « deux cent cinquante cadavres ». Pour le Moniteur, « les militaires perdirent cinq hommes ».

et il paraissait avoir le plus d'autorité. Il était coiffé « d'un chapeau rond, dont un des côtés était relevé par une gance, où l'on remarquait un plumet blanc et vert » et portait deux pistolets et une espingole. Jusque-là, il avait couché dans diverses fermes des alentours. Ses frères : Emmanuel, Victor et Egisthe, arrivèrent le lendemain.

Des courriers étaient partis dans toutes les directions : deux séminaristes d'Angers, Pierre Raffezeau, 19 ans, de Saint-Germain-sur-Moine, et Athanase Motreuil, 24 ans, de Vernantes, s'échappèrent du séminaire pour venir les rejoindre. En même temps, Jamin, métayer à la Cailletière de la Bruffière, battait la campagne, exhortant les paysans à venir au rassemblement : « Il faut venir, répétait-il, car les militaires ravagent tout ! Il faut emmancher nos faux à l'envers ! ». Le 4 Juin, il est à l'auberge de Roussay : « Venez avec nous, disait-il aux cultivateurs, les chefs prendront soin de vos familles. Les Messieurs de Girardin vous compteront cinquante francs et vous serez payés quarante sous par jour ».

Aussitôt arrivés, les chouans recevaient une espingole ou un fusil anglais à deux coups et s'occupaient à faire des cartouches avec de la poudre et des balles qu'ils fondaient eux-mêmes. Les dépenses étaient payées par Eugène de Girardin.

Le 5 Juin, ils partirent vers Maisdon, à l'appel de la fusillade, mais arrivèrent trop tard et revinrent le soir à la Penissière.

Le lendemain, on attendit en vain M^me^ de La Rochejacquelein et M. de Kersabiec et la bande commença à fondre : de 57 hommes, la plupart habillés « en bourgeois », il n'en resta que 42. Les paysans montraient peu d'enthousiasme, et pourtant Jamin continuait à parcourir la campagne, demandant « qu'on sẽ levât en masse », et les Girardin sonnaient du cor pour avertir les chouans des environs.

Vers midi et quart, on entendit des coups de feu et les sentinelles se replièrent : Le commandant Georges, du 29^e^ de Ligne, cernait le manoir avec son bataillon, quatre compagnies de la garde nationale et une autre de gendarmes mobiles. A cette vue, les Vendéens barricadèrent portes et fenêtres et se disposèrent à résister.

La bataille commença par des coups de fusils échangés entre chouans et grenadiers. La garde nationale semblait bien décidée à ne pas intervenir.

Les philippistes criaient : « A bas les carlistes ! A bas Henri V ! Mort aux chouans ! ». Ceux-ci ripostaient : « Vive Henri V ! Vive Madame ! ». Les plus adroits tireurs s'étaient embusqués derrière les fenêtres : Ils déchargeaient sur les assaillants les lourdes espingoles que leurs camarades rechar-

geaient et que l'on se passait de main en main pour ne pas laisser languir le feu. Chaque espingole portait au moins vingt-cinq balles. Les Vendéens en tiraient neuf ou dix à la fois : on eût dit une batterie de canons chargés à mitraille et éparpillant la mort dans les rangs ennemis.

Désespérant de le prendre d'assaut, le commandant George fit mettre le feu au château : pour effrayer les défenseurs, les soldats leur montraient de loin le bois qu'ils apportaient pour activer l'incendie.

Plusieurs colonnes de philippistes se lancent en avant en même temps : les sapeurs enfoncent une croisée du rez-de-chaussée et les fantassins pénètrent dans la maison. Les Vendéens se retranchent au premier étage et fusillent les assaillants à bout portant. Le feu a pris dans une maison attenant au château, que l'on n'a pu englober dans les défenses : au milieu des flammes qui crépitent et des roulements de tambour des gouvernementaux, on entend les cris de « Vive Henri V ! » et le clairon de Monnié qui sonne la charge.

Le feu prend à la fois à la toiture et au rez-de-chaussée. La situation devient intenable et, comme les renforts que l'on espérait de l'extérieur n'ont pu approcher, Eugène de Girardin donne l'ordre de tenter une sortie. Sur les quarante-deux, trente-quatre reçoivent l'ordre et l'exécutent. Les huit derniers, qui défendaient un poste séparé, furent oubliés et protégèrent, par la persévérance de leurs décharges, la retraite de leurs frères d'armes.

A la vue des chouans qui se sont jetés dans le verger et qui ont à leur tête les quatre frères Girardin, dont l'aîné est blessé, le commandant George, trompé par la fusillade toujours plus nourrie qui sort de la Penissière, se persuade que ceux qui s'échappent ainsi sont lancés pour détourner son assaut. Il ordonne de tirer et de les envelopper.

Les Blancs ripostent et renversent tout ce qui s'oppose à leur passage : cinq périssent sur place. Emmanuel de Girardin va franchir le mur lorsqu'il se sent pressé par un grenadier. « Je ne veux pas, s'écrie-t-il, être frappé dans le dos ! » Il se retourne, il va lâcher la détente de son espingole, mais il expire, criblé de balles. Avec lui, tombèrent Mony, Gazeau, Leclerc et Jary.

Un nommé Papin préféra sauter dans un pré par une fenêtre du premier étage. Les soldats l'aperçurent, tirèrent sur lui et le blessèrent d'une balle qui lui traversa le corps et le renversa. Il se releva, toujours la carabine chargée à la main, et se remit à courir à travers champs. Un soldat s'accrocha à lui mais il réussit à s'en débarrasser d'un coup de fusil.

Après avoir caché sa carabine et sa ceinture, il vint s'affaler, épuisé, dans la métairie de la Pouplinière en Boussay.

Il restait huit chouans, commandés par Lévêque, dans la Penissière en flammes.

« Trois soldats, raconte Lévêque (1), passèrent à côté de nous pour entrer dans la grande chambre sans se douter que nous fussions dans cet enfoncement; mais un quatrième, plus défiant, veut s'assurer s'il n'y a personne de caché dans le petit réduit qui nous abrite. Il tâte avec sa baïonnette et me la passe le long des reins; aussitôt, il lâche son coup. Nous fonçons sur les quatre soldats : ils tombent morts. Nous montons aussitôt l'escalier qui conduit aux mansardes; c'est alors qu'en jetant les yeux par une ouverture, nous aperçûmes un officier occupé à faire porter les blessés à l'ambulance établie dans le chemin derrière la fuie aux pigeons et à faire enlever les morts : un de nous l'ajuste, il tombe. A cette vue, des cris de : « Mort aux Brigands! » se font entendre. Ce bruit retentit dans l'escalier que les fantassins remplissent. Ils font sur nous une décharge presque à bout portant et se précipitent ensuite, la baïonnette croisée; mais deux coups d'espingoles chargées jusqu'à la gueule suffisent pour balayer l'escalier.

En cet instant, il ne nous restait que douze cartouches pour nous huit. Une seconde fois, les grenadiers se précipitent sur nous. Les malheureux soldats qui gravissent l'escalier périssent encore. Les cris des mourants et des combattants faisaient frémir. Le capitaine qui commandait la troupe à laquelle nous avions affaire, ne voyant pas revenir ses soldats, défendit de monter dans cet endroit dangereux. L'incendie n'allant pas assez vite à son gré, il ordonne de mettre le feu dans vingt endroits différents. Cette dernière partie du bâtiment devient la proie des flammes; elles nous cernent de toutes parts et nous font éprouver les plus cruelles souffrances. »

Il était neuf heures du soir. George, n'entendant plus tirer les chouans (et pour cause : ils n'avaient plus de cartouches et les espingoles avaient éclaté entre leurs mains), s'imagine qu'ils sont tous morts et donne l'ordre de la retraite.

Pourtant, les huit, protégés par un angle de la muraille où ils s'étaient blottis (2) et grâce à une pluie d'orage qui éteignit les flammes, étaient encore en vie. Vers dix heures du soir, ils découvrirent une échelle laissée par les soldats et sortirent des ruines fumantes.

La bande erra encore pendant trois jours, puis Eugène de Girardin la congédia : « Il n'y a plus d'espoir de résister,

(1) Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, page 586.

(2) Une tradition prétend qu'un soldat philippiste, chargé de fouiller les ruines, les aurait vus et aurait eu pitié d'eux.

déclara-t-il, les Vendéens manquent de courage et de résolution, ils refusent de prendre les armes et de seconder mes efforts. Brisons nos armes devenues inutiles. Je suis responsable de votre vie : Je ne veux pas l'exposer davantage. Partez. Tâchez de regagner vos foyers. Peut-être y aura-t-il une armistice... ».

Les frères de Girardin disparurent mais on arrêta Lecomte, le commis, et les deux abbés Raffegeau et Motreuil qui s'étaient soumis, se fiant à l'amnistie du général Solignac. Ils furent traînés à Angers, puis à Bourbon-Vendée où Raffegeau et Motreuil simulèrent une maladie et furent admis à l'hôpital d'où ils s'évadèrent. Motreuil finit comme Supérieur de Rédemptoristes en Belgique et Raffegeau, comme colonel carliste en Espagne.

Aux Assises de 1833, Papin fut grâcié comme irresponsable, mais Lecomte, condamné à mort. Jamin, soupçonné d'avoir assassiné le commandant de la garde nationale de la Bruffière, fut condamné à dix ans de surveillance spéciale à Poitiers, avec interdiction de revenir en Vendée.

Ainsi se termine l'affaire de la Penissière dont le souvenir est encore vivace dans tout le Poitou.

Le jour même de la Penissière (6 Juin), Du Chilou, Maligny et de La Tour Du Pin, officiers du corps d'armée d'Auguste de La Rochejacquelein, se concentrent à Saint-Aubin. Le 7, à huit heures du matin, un nombreux détachement de troupes de ligne et de garde nationale, venant de la route de Mortagne, se dirige sur ce rassemblement. La colonne royaliste, à peine formée, ne compte encore que 221 hommes. Elle sort de Saint-Aubin et, se guidant sur le son du tambour des philippistes, se met en ligne. Au bout d'une heure de fusillade, la garde nationale recule, entraînant les soldats. Mais ce succès est sans lendemain et Saint-Hubert doit enjoindre aux chouans de se disperser.

Ces faits d'armes isolés ne peuvent faire oublier l'échec de l'insurrection. Dans le Bocage, des émissaires venus de Vendée distribuent des tracts de La Rochejacquelein et essaient de soulever les paysans ; mais ceux-ci, démoralisés par le contre-ordre et par l'échec de l'affaire d'Amailloux, ne bougent pas. Le commandant de la 12e Division Militaire a d'ailleurs ordonné de désarmer les habitants des Deux-Sèvres, qui sont maintenant démunis de fusils. Chez le curé d'Adilly, on alla jusqu'à confisquer une lance de cosaque qu'il avait gardée en souvenir. En même temps, on inondait les départements de l'Ouest des exemplaires d'une proclamation apaisante signée de Solignac (1).

(1) Proclamation du 8 Juin. Voir aux pièces justificatives.

Les libéraux, malgré l'échec de l'insurrection, ont eu peur, d'autant que d'Abadie continue à recruter des chouans dans la région de Saint-Loup et que l'on signale encore quelques rencontres avec les gendarmes. Le 9, à Niort, Leclerc-Lassalle et Proust, rédacteur en chef de la « Nouvelle Sentinelle », organisent un corps franc de 150 jeunes gens destiné à surveiller les fonctionnaires et à combattre les chouans. Le ministre de l'Intérieur trouva d'ailleurs qu'ils exagéraient et qu'il fallait rester, autant que possible, dans la légalité.

Le 22 Juin, Solignac annonçait la reddition de 4.000 chouans.

Le premier conseil de guerre destiné à juger les rebelles, fut constitué à Niort, le 24 Juin. Il comprenait :

Brault, lieutenant-colonel de gendarmerie, président ;
Isnard de Sainte-Lorette, chef de bataillon au 64e de Ligne ;
Cosnat, capitaine de grenadiers au 64e de Ligne ;
Thuilier, capitaine de la gendarmerie départementale ;
Mouche d'Ottanges, lieutenant de grenadiers au 64e ;
Codeyre, sous-lieutenant au 64e ;
Authier, sergent-major au 44e ;
Joubert, capitaine au 64e, rapporteur ;
Clavaux, capitaine adjudant major au 44e, commissaire du roi ;
Bordas, avoué, greffier.

Le 14 Juin, la duchesse avait reçu à Nantes les principaux chefs. Certains, comme Diot, s'étaient prononcés pour la continuation de la lutte, mais la plupart, et les plus importants comme d'Autichamp, avaient montré que l'entreprise était désespérée et que tout espoir de vaincre était perdu.

Marie-Caroline resta cachée cinq mois à Nantes, jusqu'à ce que le juif Deutz la vendit 500.000 francs à Thiers et au Préfet de Nantes qui tendit au traître l'argent avec des pincettes. Son arrestation ne fut connue à Parthenay que le 10 Novembre : Dardillac, Vedrenne et la famille Dru pleurèrent et les prêtres firent dire, dans toute la Gâtine, des prières pour sa sauvegarde. On sait que la duchesse fut enfermée à Blaye et que l'annonce de sa grossesse la déconsidéra définitivement aux yeux de ses partisans. Ainsi se termina la romanesque chevauchée.

Quant à Deutz, avec l'argent de sa trahison (dont il essaya d'ailleurs de se disculper, en écrivant qu'il avait agi par patriotisme), il fonda une librairie aux Etats-Unis, qui fit faillite. Il adopta l'enfant abandonné d'un de ses coreligionnaires, qui deviendra l'écrivain Catulle Mendès, et mourut assez misérablement à Bordeaux.

3. — Louis de La Rochejacquelein et le Capitaine Noir

La fin de l'année 1832 vit la diminution de l'autorité de Diot qui fut obligé de s'effacer devant Louis de La Rochejacquelein. Celui-ci, maintenant hors la loi, dévoila son jeu et prit le commandement effectif des bandes. Mais, sous ses ordres, ses lieutenants, certains peu recommandables comme Borry, le « capitaine noir », augmentèrent encore leur indépendance.

Louis de La Rochejacquelein, avons-nous dit, était de taille moyenne. Il avait les cheveux et les sourcils blonds, une courte barbe rousse et de légers favoris. Il portait un pantalon de tiretaine à raies rouges comme les paysans, un gilet et une veste ronde d'étoffe grise, de gros souliers, des guêtres et un bonnet de laine bleue. Il était souvent accompagné de son jardinier Violeau, qui lui servait d'agent de liaison.

Le 28 Juin (1), Louis voulut aller aux Brandes, chez Gâtard, garde du bois Rocard, près de Clisson. Craignant de ne pas trouver son chemin, il alla prier Martineau, fermier de Beaurepaire dans la commune de Terves, de lui donner un guide. Ce fermier fit lever un de ses domestiques, nommé Racaud. Un peu avant onze heures du soir, une patrouille de 60 soldats, peut-être avertie par un traître, se présenta chez Gatard et plaça des sentinelles autour de la maison. Un quart d'heure plus tard, Louis et Racaud arrivèrent par un petit chemin bordé de haies. Deux sentinelles étaient au milieu. L'une d'elles tira sur Racaud, l'atteignant au ventre, l'autre blessa Louis d'un coup de baïonnette à la cuisse. Les soldats portèrent le corps à la maison, on approcha une lumière et la femme du garde s'écria : « Ce n'est pas Monsieur Louis ». Les soldats, furieux, s'opposèrent à ce qu'aucun secours fut donné à Racaud. Ils l'emmenèrent à Bressuire où il mourut le lendemain. Il laissait un fils qui fut élevé par les La Rochejacquelein. Son corps fut enseveli, à l'endroit où il avait été tué, sous un grand tertre de gazon surmonté d'une croix (2).

Le même jour, on fouilla les forêts de Chantemerle et de l'Absie mais on ne trouva pas trace de chouan.

Après l'échec d'Amailloux, leur nombre avait d'ailleurs beaucoup diminué. Le gouvernement, se rendant compte que leur principale terreur était de quitter leur pays, avait très habilement créé une Compagnie Départementale où pouvaient

---

(1) Récit de Mme de La Rochejacquelein dans ses notes inédites dictées à ses enfants en 1839, rapporté dans « Louis de La Rochejacquelein », page 14. Voir aussi 4 M 6-9.

(2) Johanet. Op. cit., page 342.

s'engager ceux qui devançaient l'appel. En même temps, on continuait à ramasser les fusils de chasse et à surveiller les anciens réfractaires qui s'étaient fait remplacer à l'armée, en les obligeant à se présenter une fois par semaine à la mairie de leur commune. Les circonstances étaient d'ailleurs favorables, les récoltes de seigle et de blé s'annonçant fort belles, si bien que le nombre des réfractaires dans l'arrondissement de Parthenay tomba à 17 le 31 Juillet.

Enfin, le gouvernement, lassé des querelles qui opposaient Bonnet à Solignac et qui entravaient les opérations, les rappela le 11 Juillet et les remplaça par Drouet d'Erlon, personnage énergique qui reçut le commandement de la 12e Division Militaire.

Né à Reims en 1765, il s'était engagé en 1792. Distingué par le général Lefebvre qui le prit comme aide de camp, il repoussa les Autrichiens et fut blessé à Diersheim en 1797. Général de brigade en 1799, il fit une belle défense à Hohenliden. Nommé général de division en 1803, il culbuta la garde d'Alexandre à Austerlitz. Il se battit à Iéna, Lubeck, pacifia le Tyrol, fut blessé à Friedland et fit campagne au Portugal. Arrêté par Louis XVIII, il prit part à la bataille de Waterloo, fut condamné à mort en 1815 et revint en France avec Louis-Philippe.

Sous son autorité, la répression de la chouannerie va prendre une allure brutale qui peut s'expliquer, en partie, par les violences de certains chefs comme Béché et Borry. Dès son arrivée dans le pays, il revient, en effet, au système des garnisaires. Ceux-ci, installés chez les parents d'un réfractaire, devaient être nourris et recevoir un franc par jour jusqu'à reddition de l'individu et de ses armes. Mais cette mesure fut déclarée illégale et cassée par le tribunal de Fontenay le 13 Octobre 1832. Il lui fallut donc, comme ses prédécesseurs, se contenter des colonnes mobiles, mais il s'efforça d'en augmenter l'efficacité. Le 64e en fournit trois à lui seul.

C'est ainsi que Saint-Arnaud en commanda une dans la région d'Amailloux, au début d'Octobre 1832.

« Tu rirais trop, écrit-il à son frère le 13 Octobre, de me voir par les grands chemins à la tête de mes 40 hommes. Figure-toi un individu à la barbe longue, moustache hérissée, veste de soldat, pantalon retroussé au-dessus de la botte, casquette recouverte en toile cirée pour la pluie, carnassière renfermant chemises, bas, cartouches, poudre, brosse à tête, rasoirs, papier de comptabilité... etc..., ceinture où sont attachés tes pistolets, fusil à deux coups, et, pour compléter le tableau, sifflet attaché par un cordon à la boutonnière ; c'est avec cela que je fais manœuvrer mes hommes. Voilà ton

pauvre frère ; son oreiller, c'est sa carnassière ; son lit, c'est le foin ou la paille ; mais il est temps que cela finisse, et j'ai encore huit jours avant de terminer mon expédition mobile. Oh ! que je connais bien ce maudit département. Je l'ai parcouru en tous sens. »

Louis de La Rochejacquelein commanda les chouans jusqu'à la fin Septembre. Le 1er Août, il alla rançonner le vieux Roboam, au Plessis. Le 7, c'est le combat de la Planche aux Marchands : 7 hommes et un caporal revenaient de conduire des malades à Châtillon lorsqu'ils furent attaqués à la Planche aux Marchands, commune de Saint-Amand, par 15 chouans commandés par Louis. 4 soldats furent blessés et désarmés, les autres purent s'enfuir.

Peu après, Louis rencontra un conscrit, le prit au collet et lui dit : « Je te donne vingt louis et un fusil si tu viens avec nous », mais l'autre refusa.

Le 24 Août, avec 20 hommes, il se rend à La Chapelle-Gaudin et rançonne le châtelain de Vermeille. Le 26, il est à Noirterre. Le 4 Septembre, il se brouille avec Diot qu'il accuse d'avoir dilapidé l'argent qu'il lui avait remis : ils se réconcilieront d'ailleurs un peu plus tard. A cette époque, il terrorise la région de Moncoutant mais, traqué par les colonnes mobiles, il se rend compte combien sa situation est instable. Aussi, le 18, il fait demander secrètement, par un prêtre, au sous-préfet de Bressuire un passeport : celui-ci en réfère au préfet et conseille d'accorder le visa car Louis serait ainsi déconsidéré devant ses troupes qu'il aurait abandonnées. L'affaire n'eut d'ailleurs pas de suite.

A la fin de Septembre, Louis reçut enfin de la duchesse le conseil de s'en aller, l'entreprise ayant échoué sans espoir. Il quitta le pays, à la grande colère de Morand qui n'avait pas été averti, et avec la complicité de De Mocquery qui connaissait sa retraite. Il se rendit à Karlsruhe, puis à Milan et à Massa di Carrara où il était encore en Juin 1833. C'est là que Diot vint le rejoindre et qu'ils décidèrent de partir pour le Portugal. Nous verrons plus loin ce qu'ils y firent.

Sous les ordres de Louis, mais jouissant d'une indépendance presque complète, il restait deux bandes : celle de Béché et celle de Borry.

Nous avons déjà parlé de Béché, cet ancien domestique faiseur de discours et organisateur dans l'âme. Sa bande fond peu à peu et vit de rapines. Le 3 Janvier 1833, il exécuta un certain Grellier qu'il tira de dessous son lit où il s'était caché.

Borry est un personnage dangereux. Ancien bordier à la Peyratte, il est entré dans les bandes en Janvier 1832. Il a d'énormes sourcils, des moustaches et une barbe très noires,

c'est pourquoi il se fait appeler le « Capitaine Noir ». D'une stature herculéenne, il est orgueilleux, paillard, cruel, ne parlant que de tuer, et extrêmement coléreux : un jour, un de ses camarades, en manière de badinage, lui lance un noyau de cerise qui l'atteint à l'œil. Il se jette sur lui et le frappe à coups de souliers, lui enlevant la peau en plusieurs endroits.

Le 12 Juin 1832, sa maîtresse, qui habite La Peyratte, le dénonce au sous-préfet : il l'aurait tuée si sa propre femme ne l'en avait empêché. En Juin, au cours d'une rencontre avec les soldats, il est blessé légèrement par Saint-Arnaud. Le 1er Août, il va piller et maltraiter le maire de la commune du Pin qui est marchand de tabac. Le 10, il se rend, avec quatre autres chouans, chez Ravix, maire de Lhoumois, vieux libéral qui surveillait les d'Autichamp. Il se fait remettre son fusil, ses munitions et de l'eau-de-vie. Puis, il l'oblige à lui montrer le chemin de la Forge à Fer. A peine ont-ils disparu, que l'on entend un coup de feu et Ravix qui crie : « A moi, je suis mort ». Puis, ce sont des gémissements. Mme Ravix supplie ses voisins d'aller voir. « Pour nous faire tuer aussi? » disent-ils. Elle y va seule alors et trouve son mari couvert de contusions, avec une balle dans le dos. On le ramène chez lui où il meurt à 8 heures du soir. Le 17, le Capitaine Noir enlève un gendarme à Saint-Germain-de-Longue-Chaume.

Au début de Septembre, il avait surpris à la chasse le jeune Bonaventure Bouchet, étudiant en Droit, âgé de 20 ans. Bouchet avait refusé de lui remettre son fusil et s'était enfui. « On le retrouvera », avait dit Borry. Le 12 Septembre, le jeune homme étant allé à Parthenay, les chouans l'attendirent dans le chemin de Châtillon-sur-Thouet à La Peyratte et lui tirèrent trois balles qui l'atteignirent au collet de son habit, à la manche et au bas de l'abdomen. Il eut la force de se traîner sur la route et d'empêcher son oncle et sa tante, qui venaient derrière lui, de continuer plus loin. Ce crime eut un grand retentissement à Parthenay où Bouchet avait de nombreux parents.

Le 23 Septembre, le Capitaine Noir envoya au juge de Paix de Thénezay, cette lettre de menaces : « Je préviens le sieur Jouin que sa tête servira d'étendard à ma compagnie car une récompense est promise à celui qui l'apportera dans l'endroit où nous séjournons ». Le 30, il enlève 1.970 francs au garde Ferbœuf, à Gourgé.

Sa carrière s'arrêta le 12 Novembre. Dénoncé par un mendiant de Fontevrault, il fut trouvé à la Roucherie, sur la route de Poitiers, dans un souterrain creusé sous une meule de foin. Les soldats voulaient le tuer sur place et le lieutenant-colonel lui-même dut s'y opposer.

Il fut accueilli à Parthenay par des injures, jugé à Niort

où il refusa de se défendre et fut guillotiné sur la place du Drapeau le 18 Septembre 1833 : ce fut la dernière exécution capitale qui eut lieu à Parthenay. La guillotine avait été montée par le charpentier Baudou qui toucha, pour son travail, la somme de cent francs (1).

Les caches ont joué un rôle considérable pendant la chouannerie et certaines étaient si bien faites que les soldats pouvaient passer vingt fois devant elles sans les voir. Robert, par exemple, en avait une dans sa maison de Saint-Pardoux et une au château du Coteau. Un autre chouan avait creusé une cache pouvant contenir cinq hommes sous le lit de ses enfants. Il en existait aussi sous les meules de foin et les paillers, dans les taillis et dans les arbres creux qui foisonnent en Gâtine.

Le 20 Septembre 1832, par exemple, les gendarmes découvrirent, dans la commune de Saint-Etienne, un saule creux menant à un souterrain. Ils capturèrent là quatre chouans armés de six fusils anglais et le capitaine de paroisse Poignant qui portait une longue barbe de sapeur et une casquette ornée de rubans verts et blancs. Sur la route de Poitiers, non loin de Parthenay, existait autrefois un chêne creux que l'on appelait le chêne de Robert, parce que le chef chouan s'y était réfugié.

La plus curieuse se trouvait près de l'Absie et fut découverte grâce aux aveux d'un réfractaire et grâce à un petit mendiant qui conduisit la troupe. On y pénétrait par un chêne creux. Un soldat, requis, s'y laissa glisser. Un réfractaire le reçut sur les épaules et le fit remonter. Il venait annoncer que lui et ses camarades se rendaient.

C'était un souterrain spacieux où les chouans couchaient sur des feuilles de fougères. Une baïonnette servait de chandelier. Il contenait aussi 2 cruches, 2 vieux plats d'étain, un coin de sabot qui servait de salière, des armes et des munitions. Saint-Arnaud a commandé une colonne mobile spécialement destinée à la recherche des caches dans notre pays. Il eut même la chance d'en découvrir une qu'il décrit ainsi, dans une lettre à son frère, datée du 21 Octobre 1832 :

« Comment trouver des gens qui vivent dans les entrailles de la terre? Figure-toi au milieu des terres, dans une palisse entre deux champs, un gros et large chêne dont le tronc, d'à peu près huit pieds d'élévation, est creusé jusqu'au sol. Imagine-toi un trou de quatre pieds de long, et si étroit qu'un homme aussi maigre que moi est obligé de se roidir, et d'entrer en rampant, les pieds en avant, de se laisser glisser,

(1) Gelin « La guillotine à Niort et dans les Deux-Sèvres », dans « Au temps passé », 2e série, page 70 et Archives départementales.

et la pente vous conduit à un souterrain long de six pieds, large de cinq, et trois pieds d'élévation, creusé sous terre. Des planches posées en long et croisées par deux fortes solives empêchent la terre de s'écrouler sur leur tête et forment un plafond. Six pouces de paille hachée par un long service, voilà leur lit. Cinq hommes peuvent vivre là, couchés, étendus, car, à genoux même, il faut baisser la tête.

Voilà, mon ami, où je suis descendu seul, le pistolet dans les dents. Malheureusement, ils n'y étaient pas ; je n'ai trouvé qu'un soulier, un chandelier en bois grossièrement taillé, une pipe, des verres cassés, un pot destiné à recevoir des confitures, de vieux chiffons, probablement pour nettoyer leurs armes. Les malheureux jouaient aux cartes, car j'ai reconnu plusieurs drogues.

Ne les trouvant pas, j'ai tout laissé dans le même état pour me réserver la chance de les y reprendre, en ne leur donnant pas à soupçonner que leur repaire était découvert. J'y suis revenu le soir, j'ai embusqué mes hommes et j'ai passé la nuit dans leur trou. Oh, mon ami, quelle nuit ! Quelle horreur, une odeur méphitique, pas d'air, entouré de mille espèces de mouches qui dévorent, et malgré tout, j'y aurais passé dix nuits si j'avais été sûr de les prendre. J'y suis revenu à toute heure du jour et de la nuit, toujours sans succès.

Les paysans nous auront aperçus rôder et leur auront dit que leur cache était découverte. Ils n'y retourneront plus. J'avais cependant bien pris toutes les précautions que peuvent suggérer la prudence et la ruse. »

Sous l'autorité de Drouet d'Erlon, la répression se fit plus brutale : le 7 Septembre, la garnison du 64e, à Chiché, aperçoit trois chouans qui jettent leurs armes et s'enfuient. On les tire sans sommation. L'un d'eux est tué de deux balles dans les reins et une dans la tête. C'est Brosset, de Saint-Porchaire, « homme dangereux et féroce, dévoué aux Lusignan ». Le 8, grande battue à Chiché : 4 chouans sont aperçus et l'un d'eux, originaire de Lageon, est tué. Le 15, une colonne mobile du 44e part du Pin à huit heures et demie et se dirige vers le château de La Tremblaie. Un enrôlé volontaire et un fusilier se déguisent en chouans et vont se renseigner à la métairie de la Martrière. Ils y trouvent une vieille femme qui leur dit :

— « Il y a 20 de vos camarades dans un champ de genêts. Allez-y, je vais vous apporter à manger. »

Puis, un soupçon lui vient :

— « Etes-vous vraiment des chouans ? »

— « Oui, nous sommes avec des camarades. »

— « Sauvez-vous », crie la vieille. Les soldats lui donnent un coup de crosse. Elle tombe sans cesser de crier. Les

chouans s'enfuient. On tire des deux côtés : un chouan est tué et un soldat, blessé.

Le 20, quatre gendarmes des Aubiers arrêtent un chouan, mais il crie si fort qu'ils ont peur d'être encerclés et l'abattent. Les autres chouans mettent le feu à la lande pour faire disparaître le cadavre.

Le 15 Octobre, le gouvernement marque son contentement en envoyant le général Meunier féliciter le 64e, lui apporter son drapeau et distribuer des croix d'honneur.

Saint-Arnaud décrit ainsi la cérémonie à son frère, dans une letre datée de Parthenay du 21 Octobre 1832 :

« Quinze cents hommes étaient réunis dans une grande plaine auprès d'Amailloux. Favorisée par le temps le plus beau, la cérémonie était magnifique. Le général m'avait invité à m'y trouver avec une colonne mobile, la seule présente des trois que fournit le régiment.

Après les grandes manœuvres qui ont été exécutées avec une précision admirable pour un régiment disséminé depuis si longtemps, on a été à Amailloux où un déjeuner était préparé. Il y avait une table de trente couverts pour le général, les officiers supérieurs, les décorés et les officiers invités personnellement, dont j'avais l'avantage de faire partie. Les autres mangeaient sur des tables autour de celle du général.

Au dessert, inspiré par la cérémonie qui m'avait véritablement ému, et poussé par le colonel, j'ai improvisé, tout à fait improvisé, deux couplets ; je les ai écrits à table, au crayon, au milieu du bruit et des plaisanteries... »

A la fin de l'année 1832, on remarque une *détente*. Elle est due aux facteurs suivants :

1) Le départ des principaux chefs et l'arrestation de la duchesse.

2) Les chouans, n'étant plus payés par les nobles, pillent et se rendent impopulaires. Par exemple, le 18 Janvier 1833, ils enlèvent 189 francs au percepteur de Saint-Varent et le 24, 1.400 francs à un marchand d'avoine qui allait de Vausseroux à Saint-Martin-du-Fouilloux.

3) Le gouvernement, très habilement, déconsidère les chefs en se montrant plus généreux pour eux que pour la troupe.

Par exemple, MM. de Theronneau et de Bureau furent acquittés par les Assises de Bourbon-Vendée et le 3 Janvier 1833, tous les prisonniers d'Amailloux furent acquittés aux Assises de Chartres, celà au grand mécontentement des Parthenaisiens et surtout des bourgeois de Niort qui avaient dû fournir une garnison de 140 hommes par jour pour les

garder. Le « procès des 40 Vendéens » à Bourges, le 27 Février 1833, permit aux juges orléanistes de prononcer 38 acquittements. Les seuls condamnés furent des contumaces.

Certains Carlistes comprirent le machiavélisme du gouvernement et nous en trouvons les échos dans l'ouvrage de Crétineau-Joly : « Lorsque les gentilshommes, dit-il (1), réclamèrent des juges... ils virent presque partout les Parquets renoncer à l'accusation. Dans l'Ouest, le pouvoir parlait au jury d'un moyen infaillible de tuer à tout jamais la Vendée. Ce moyen consistait à absoudre les nobles et à punir les roturiers ».

Le procédé, bien que fort adroit, eut, disons-le, des résultats inégaux, car nombreux furent les paysans qui se laissèrent condamner sans protester et sans garder rancune aux chefs qui les avaient entraînés. D'autre part, il ne faut pas exagérer le machiavélisme du gouvernement car, parmi les acquittés de Bourges, il y avait de nombreux paysans.

4) La plupart des nobles, contents de s'en tirer à si bon compte, se terrent ou se séparent du peuple : à Niort, ils ne se réunissent plus qu'au bureau de « l'Indépendant », le journal républicain, et dans les cafés à la mode. Ils se réfugient dans une opposition toute théorique : tel cet ouvrage imprimé fin de 22 pages, daté de Décembre 1832, adressé à « Messieurs les Membres de la Chambre des Députés » et où l'on trouve les arguments habituels des légitimistes (2).

5) Malgré la crise de la ganterie, à Niort, où le nombre des ouvriers est tombé de 3.300 à 1.700, à cause de la concurrence des gants de coton et de fil et de la fermeture de certaines frontières (Lombardie), on assiste à une importante reprise de la vie économique (3).

Le blé et le seigle sont en abondance, le manque de foin fait vendre les bestiaux et, par conséquent, baisser le prix de la viande, les impôts rentrent normalement. Le 6 Février 1833, il y a 3.000 mulets à la foire de Niort et 1.000 sont vendus. A la foire du 7 Mai, il y a foule et l'on vend 400 chevaux de luxe.

Les opérations cadastrales sont terminées dans les arrondissements de Melle et de Bressuire et aux trois quarts faites dans celui de Parthenay. Enfin, on construit de grandes routes stratégiques à travers l'Ouest :

---

(1) Crétineau-Joly, op. cit., page 611.

(2) Archives des Deux-Sèvres, 4 M 6-11, voir pièces justificatives.

(3) Sur la ganterie à Niort en 1825, voir A. Briquet « Histoire de la ville de Niort » (1832), tome II, page 307.

Poitiers-Nantes, Fontenay-Saumur, Châtillon-Cholet, et on projette Bordeaux-Caen par Niort-Bressuire-Angers et Poitiers-Les Sables par Parthenay et la Châtaigneraie.

Ainsi, après l'alerte du mois de Mai, la situation est définitivement rétablie pour Louis-Philippe. La chouannerie n'en est pas pour cela éteinte et nous allons en suivre les traces dans les années qui vont suivre, tandis que les chefs émigrés vont porter leur courage et leur goût de l'action sous d'autres cieux.

IV

1833-1835 : FIN DE LA CHOUANNERIE

1. — L'Expédition de Portugal

Louis de La Rochejacquelein et Diot ne restèrent pas longtemps inactifs en Italie : en vrais condottieri modernes, tout lieu où l'on se battait pouvait les attirer. Or, à cette époque, la situation était particulièrement confuse au Portugal.

En 1826, à la mort de son père Jean VI, don Pedro, déjà empereur du Brésil, avait renoncé au trône portugais en faveur de sa fille Maria. Mais, comme elle n'avait que sept ans, la régence fut confiée à son oncle don Miguel. Celui-ci supprima la constitution libérale donnée par Jean VI, rétablit l'absolutisme et expulsa dona Maria.

Pedro, chassé du Brésil en Juin 1831, décida de reconquérir le Portugal pour sa fille contre son frère félon. Le 8 Juillet 1832, avec 6.000 hommes sous le commandement du général Villa Flor, il s'empara de Porto. Don Miguel mit le siège devant la ville qui fut bientôt la proie de la famine et du choléra.

Mais don Pedro reçut des renforts d'Angleterre avec la flotte du futur amiral Napier. A la fin de Juin 1833, Villa Flor et ses libéraux débarquèrent à Villa Réal et s'emparèrent tranquillement de Taviva, où, comme garnison, Miguel n'avait laissé qu'une sentinelle. Le 5 Juillet, Napier captura, au large du cap Saint-Vincent, toute la flotte portugaise sauf deux corvettes.

Miguel s'aperçut du danger. Il était entouré de généraux très mauvais et d'ailleurs si nombreux que les libéraux disaient plaisamment que, le jour de la capitulation, il faudrait enfermer les généraux dans un camp, un petit château suffisant pour les soldats.

Il se décida alors, sur les conseils de son chargé d'affaires à Londres, à faire appel à Bourmont, le vainqueur d'Alger. Celui-ci accepta pour quatre raisons :

La guerre donnerait une situation aux officiers légitimistes émigrés.

Elle entretiendrait leurs qualités guerrières.

Miguel reconnaissant pourrait, un jour peut-être, servir Charles X.

Au moment où une crise de succession était prête à éclater en Espagne (Ferdinand VII était très malade), il ne fallait pas d'un Portugal libéral.

Bourmont envoya Louis de La Rochejacquelein trouver son oncle Auguste, alors en Piémont, pour lui proposer un grade dans son armée en formation à Londres. Auguste accepta de combattre « au service d'un Bragance à défaut d'un Bourbon ». Il emmenait avec lui son neveu Louis en qualité d'aide de camp, son autre neveu Jules de Guerry de Beauregard, deux Cathelineau, Diot et M^me^ de La Rochejacquelein qu'il laissa à Lisbonne (1).

Avant de partir, Louis envoya cette lettre à sa mère : « Ma bonne et tendre mère, me voilà donc encore une fois loin de vous pour aller chercher les dangers qui sont comme inséparables de ma position et du nom que je vous dois. Vous comprenez que je n'ai pas été le maître de vous faire connaître mon dessein, avant que nous fussions sur le point de l'exécuter, à cause du secret profond qu'il nous fallait garder, sous peine d'être inutiles à l'occasion qui se présentait si belle pour nous.

Adieu, ma bonne, mon excellente mère, veuillez me pardonner cette nouvelle fuite et ce nouveau tourment que je vous donne ; à mon retour, ce sera un nouveau sujet de tendresse que vous me porterez quand vous apprendrez nos succès... » (2).

Non sans mal le premier équipage ayant refusé d'appareiller, Bourmont arriva à Villa de Condé, au nord de Porto, le 11 Juillet, avec une centaine de Français qui remirent de l'ordre et de la discipline dans une armée désorganisée. Don Miguel les accueillit d'une façon charmante mais ne les paya jamais : ils ne reçurent, en tout et pour tout, que l'indemnité pour frais de voyage versée à Londres.

Bourmont fut nommé maréchal général et le baron Clouet, chargé du commandement des opérations devant Porto. A l'arrivée d'Auguste de La Rochejacquelein, son ancien en grade, Clouet voulut se démettre de ce commandement, mais La Rochejacquelein refusa d'apporter la perturbation dans l'armée et se contenta d'une division. L'assaut de Porto eut lieu le 25 Juillet, en trois colonnes, dont une était commandée par Auguste de La Rochejacquelein. Il fut légèrement blessé d'une balle au poignet droit et, sa réserve s'étant débandée,

(1) « Louis de la Rochejacquelein », page 10.
(2) « Louis de la Rochejacquelein », page 16.

il dut se replier. Louis et Diot le suivaient toujours comme le prouve une lettre de Louis datée du 31 Juillet 1833 (1).

Au même moment, dans la nuit du 24 Juillet, Villa Flor et les libéraux s'emparaient de Lisbonne.

Bourmont conseilla alors à don Miguel de marcher en toute hâte sur la capitale, avant que les libéraux aient eu le temps de la fortifier. Le roi perdit trois jours à réfléchir et à essayer de vendre son vin. Puis, on se mit en marche, une armée de soldats déguenillés, entourés de femmes et d'enfants, talonnés par le choléra. Les routes étaient presque impraticables. A Coïmbre, il fallut lever des étudiants et, à Abrantès, des moines : « Le capuchon supprimé, le froc raccourci, disait-on, une cocarde sur l'épaule, et voilà des troupes d'élite ».

Le siège de Lisbonne commença le 30 Août. Miguel avait toujours confiance et le proclama en termes napoléoniens :

« Soldats, je suis content de vous. L'Europe étonnée vous admire. Vous vous êtes précipités vers l'ennemi comme le condor sur sa proie... etc... etc.. »

Bourmont accorda la main d'une de ses filles à Louis de La Rochejacquelein quelques jours avant l'assaut qui eut lieu le 5 Septembre.

A l'aube, une brigade d'avant-garde s'empara du château de Pailhaven, forteresse avancée de Lisbonne. A la suite d'un malentendu, car il n'y était d'aucune utilité, on y envoya en renfort un escadron de cavalerie commandé par Louis de La Rochejacquelein. Il portait alors une capote bleue et une ceinture de soie cramoisie, marque de son grade.

Louis voulait charger l'ennemi à tout prix et, malgré son chef, le commandant de la brigade, se lança vers l'adversaire par une ruelle escarpée en criant : « En avant. Vive le Roi ! » Au débouché de la ruelle, il fut reçu par une décharge d'infanterie. Il fut frappé de plusieurs balles à la poitrine et tué, en même temps qu'un trompette qui l'accompagnait. Des détrousseurs de cadavres lui volèrent ses vêtements pendant la nuit ; il fut enterré un peu plus tard, et ses restes ne furent exhumés et ramenés en France qu'en 1843 (2).

Il y eut un second assaut le 12, mais la lenteur des préparatifs le fit encore échouer. Bourmont, s'apercevant qu'il n'avait plus la confiance de don Miguel, démissionna et passa en Espagne avec ses officiers français. Par crainte du choléra, on les mit en quarantaine dans un ancien couvent aux environs de Valencia d'Alcantara.

Il n'y avait là point de meubles, point de lit, si ce n'est une mince couche de paille malodorante, peu de nourriture, à

---

(1) « Louis de la Rochejacquelein », page 17.

(2) Ils étaient à ce point mêlés à ceux du trompette que l'on renonça à les séparer.

part les lièvres qui foisonnaient et qu'on leur permettait de tuer, mais la bonne humeur tenait lieu de tout. C'est pendant ce séjour que Fernel, dit le Colonel Dubreuil, dessina les portraits de 56 de ses camarades, parmi lesquels figure le « Capitaine » Diot (1).

Après un séjour à Albuquerque, les Espagnols voulurent les embarquer à Malaga, mais le choléra barrait la route. On les transporta donc à Cordoue où ils restèrent tout le mois de Novembre, puis à Gibraltar. Là, Diot se fit faire un faux passe-port au nom de Burgarel Joseph, né à Lyon, âgé de 45 ans (2).

Le maréchal de Bourmont et sa suite embarquèrent en Janvier 1834 sur un gros navire sarde qui devait les débarquer à Villefranche. Le 13 Février, nous retrouvons Diot à Nice, prêt à partir pour Turin. Mais l'arrivée du général Clouet retarda son départ. Clouet envoya en Vendée deux de ses domestiques préparer son retour. Bientôt, à la demande de l'ambassadeur français de Turin qui les trouvait, à Nice, trop près de la France, les légitimistes furent expulsés de cette ville et l'on donna 24 heures à Diot pour la quitter. Ils partirent pour la capitale du Piémont où ils arrivèrent le 17 Février.

En France, la Cour de Cassation fit preuve d'impartialité en renvoyant souvent les accusés devant les jurys du Loiret et du Loir-et-Cher au lieu de les faire juger dans des villes hostiles comme Niort ou Poitiers.

Aux Assises d'Orléans, les prisonniers furent encouragés et soutenus par M^me^ de Donissan, veuve de Louis de La Rochejacquelein, octogénaire et aveugle, M^me^ de La Rochejacquelein et son fils Henri.

Jules de Guerry de Beauregard, dont deux oncles avaient péri à Quiberon et dont le père avait été tué en 1815, fut jugé aux Assises d'Angoulême d'Août 1832, après huit mois d'incarcération. La foule, dit Johanet, était à ce point montée contre lui que ses avocats se rendirent à l'audience avec des pistolets de poche. Il fut acquitté, ce qui prouve, quoiqu'en pense l'écrivain royaliste, que le jury était courageux et impartial (3).

Il mourut à Nice le 1^er^ Avril 1847.

Tancrède de Guerry de Beauregard avait été arrêté le 30 Mai 1832 chez sa tante, M^me^ de Songy. Il fut enfermé, avec les autres conjurés, au donjon de Niort. Auguste de Chabot,

---

(1) « Souvenirs du Portugal », Galerie de portraits dessinés d'après nature aux lazarets de Valencia d'Alcantara et d'Albuquerque, en Octobre 1833, par le colonel Dubreuil. (Paris, 1834.)
(2) Archives des Deux-Sèvres, 4 M 6-11.
(3) Johanet, op. cit., page 346.

dans ses Mémoires, raconte qu'il venait dans cette ville avec ses parents pour essayer de se rapprocher de ses deux oncles : « De temps en temps, mon père nous amenait à Niort, pendant que nous habitions la petite maison que mes parents avaient louée à 2 kilomètres de la ville. Nous allions goûter chez l'excellente famille des Palustre ; leurs fenêtres donnaient en face du donjon. Nous agitions nos mouchoirs à l'heure où nous savions que les prisonniers avaient la permission de prendre l'air. Ils nous répondaient de la même manière ; si nous n'avions par la permission d'aller les voir dans leurs cachots, nous savions du moins qu'ils existaient » (1).

La chouannerie terminée, Tancrède épousa, le 16 Juillet 1834, Celina de Lestang de Ringère, dont il eut quatre filles et un fils : Henri de Guerry de Beauregard (1852-1916). Il mourut en 1878 à l'Ulière (commune de Chavagnes-en-Paillers, Vendée), dans une propriété dont il avait hérité en 1839.

Auguste de La Rochejacquelein fut d'abord condamné à mort par contumace, puis acquitté par le jury de Versailles en 1835, son défenseur n'ayant pas eu de mal à démontrer qu'il n'avait pas paru en Vendée en 1832. Il mourut à Paris en 1868.

D'Autichamp, condamné à mort lui aussi, s'enfuit en Italie. Lorsqu'il se vit exclu de l'amnistie d'Avril 1837, il fit réviser son procès et, le 3 Novembre 1838, la Cour d'Orléans prononça en sa faveur un verdict d'acquittement dû, en grande partie, à la franchise de ses explications et à l'éloquence de son défenseur, Me Janvier. Il vécut ensuite à la Rochefaton où il mourut le 6 Octobre 1859.

Il fut enterré dans la chapelle du château, mais on ignore l'emplacement exact de sa tombe. Ses descendants, désirant retrouver son corps, s'adressèrent à un radiesthésiste qui repéra un squelette d'homme sous l'autel. On creusa et on découvrit là les reliques de Saint-Victor que le pape Grégoire XVI avait offertes au général en 1833. Les restes du martyr furent placés dans une châsse en verre, à gauche de la porte.

Après l'arrestation de Madame, Charette et Edouard de Monti passèrent en Angleterre, cachés dans un baril de pommes de terre. Jules et Paul de Couhé de Lusignan, moins heureux, furent pris et enfermés plusieurs mois au donjon de Niort.

Dardillac mourut à Parthenay le 5 Janvier 1867, à l'âge de 77 ans. Sa tombe porte l'épitaphe suivante : « Homme de loi ferme en ses principes, d'une grande austérité de mœurs,

(1) « Mes chers disparus », par le comte de Chabot, page 84.

notaire laborieux et instruit, tel fut celui dont les restes mortels reposent ici. A sa chère mémoire. Son épouse, son fils et sa fille ».

Diot reçut des légitimistes une petite propriété dans les environs de Turin. Il fit venir sa femme (1) et ses enfants pour la cultiver jusqu'en Juillet 1835 où il fut expulsé de Savoie avec M. de Kersabiec. On leur avait permis de résider à Casal, mais ils préférèrent passer en Suisse où ils retrouvèrent le baron de Charette. Il revint en France à une date que nous ne pouvons préciser. Comme il était criblé de dettes, Jules de Guerry de Beauregard organisa une souscription en sa faveur. Il recueillit près de 8.300 francs : la comtesse de La Rochejacquelein donna 1.200 francs; Auguste de La Rochejacquelein, 500 francs; le duc de Bordeaux, 600 francs; la duchesse de Berry, 500 francs, etc... Toutes dettes payées, il lui resta 3.000 francs.

Le 20 Mars 1841, il se trouvait à la foire de la Mi-Carême, à Poitiers. Un taureau, irrité par un chien, le blessa mortellement d'un coup de corne alors qu'il passait sur le pont Saint-Cyprien. Il fut transporté dans la maison de la veuve Robert, regratière, boulevard Saint-Cyprien, où il mourut. L'acte de décès est signé : Tancrède de Beauregard.

M. de Lestang de Ringère, baron d'Aubigny, beau-père de M. de Beauregard, acheta le terrain de sa sépulture que l'on peut voir encore au cimetière de la Pierre-Levée, à Poitiers. Il laissait deux enfants : Sa fille, Léonide, fut élevée chez les religieuses de Chavagnes par les soins des Guerry de Beauregard et mourut vers 1849. Son fils qui était, comme sa sœur, malade des « humeurs froides », mourut à peu près au même moment. Sa veuve enfin épousa Poigné, dit Bigot. avec qui elle vivait encore à Boismé en 1859 (2).

(1) Le 26 Août 1834, la femme de Diot et son ami Poigné, boulanger de Boismé, demandent un passeport pour Paris et, de là, pour le Piémont. Ils partent le 1er Septembre avec sa fille, âgée de 4 ans. La femme de Diot était alors âgée de 36 ans.

(2) Renseignements transmis par M. Amblard de Guerry de Beauregard.

2. — L'épuisement

Si nous revenons maintenant dans les Deux-Sèvres, nous nous apercevrons qu'après le départ des principaux chefs, la chouannerie est en train de disparaître.

Le *gouvernement*, sentant que la victoire est proche, au lieu de relâcher son étreinte, renforce au contraire son dispositif militaire, poursuit les derniers chouans et s'efforce de ridiculiser la duchesse de Berry pour écarter d'elle ses derniers partisans.

C'est ainsi que le 19e de Ligne, revenant du siège d'Anvers, releva le 64e (1) à Parthenay le 7 Avril 1833. A cette occasion, le commandant des troupes et le préfet, pour mettre au courant les officiers de la tâche toute nouvelle qu'ils avaient à accomplir, leur adressèrent la lettre suivante qui est fort intéressante car elle montre la position prise par de Mocquery en face de la chouannerie et les moyens qu'il employait pour la juguler.

Messieurs,

Les contrées dans lesquelles vous êtes appelés sont troublées par la présence de bandes armées. Nous croyons devoir préparer votre opinion et éclairer l'action matérielle du service actif et vigilant que vous devez exercer dans le but de l'anéantissement des rebelles, sans aliéner une population dont l'immense majorité ne demande que la paix et la tranquillité. Bien qu'il y ait quelque agitation dans les esprits sourdement travaillés par les ennemis de la dynastie de Juillet, le pays ne présente aucun caractère alarmant, et tout soulèvement en masse y est devenu impossible. Favorisées par la disposition naturelle des localités, ces faibles bandes semblent être partout et ne doivent leur existence qu'à leur faiblesse même, qui échappe souvent aux poursuites les mieux dirigées. Elles n'osent presque jamais attaquer et se dispersent en fuyant à la vue de nos détachements, sans que pourtant cette dispersion momentanée en détruise les éléments et les empêche de se reproduire de nouveau. L'activité des troupes que vous relevez en aurait fait prompte justice ; mais, soit par un reste de sympathie de voisinage, soit par l'espèce de terreur que ce petit nombre d'insoumis est parvenu à inspirer, une partie de la population les avertit de nos mouvements et les soustrait ainsi à nos recherches.

Les habitants du Bocage sont en général calmes et labo-

(1) Le 64e partait alors pour Bordeaux. Saint-Arnaud l'avait précédé à Blaye où il gardait la duchesse de Berry avec le titre d'aide de camp du général Bugeaud.

rieux ; ils tiennent au sol qui les a vus naître, ont de la répugnance pour le service militaire qui les éloigne de la maison paternelle, et sont par conséquent assez disposés à la désobéissance aux lois de recrutement. Superstitieux et crédules, quelques-uns de ces jeunes gens appelés par le sort à l'armée active, se sont facilement laissés entraîner dans la rebellion par les fauteurs de troubles qui, en les flattant de l'espoir de récompenses imaginaires, leur ont mis les armes à la main, et en a fait des instruments de guerre civile.

Cependant, malgré ces criminelles tentatives, on ne peut méconnaître l'amélioration sensible qui existe dans les esprits. D'un autre côté, le découragement se manifeste dans les bandes, qui perdent chaque jour de leur couleur politique, et la population paraît se fatiguer de cet état de trouble, qui entrave son commerce et ôte la sécurité aux citoyens qui ont fait preuve de dévouement.

La pacification du pays est donc, Messieurs, le but auquel doivent tendre tous nos efforts ; c'est par un zèle et une activité de tous les instants que vous pouvez espérer y arriver. Tout ce qui ne se rattache pas à la répression des insoumis doit vous être entièrement étranger. Vous ne devez vous immiscer en rien dans l'administration des communes : votre mission est la recherche et la poursuite des rebelles, et rien de plus.

En arrivant dans le cantonnement que vous êtes chargés de relever, vous devez vous mettre en rapport avec l'officier que vous remplacez, pour prendre, près de lui, tous les renseignements sur les localités et sur le personnel de la commune, comme sur tout ce qui pourrait se rattacher à la marche et à l'existence des bandes, et vous établirez votre logement avec l'intervention du maire, après avoir de concert constaté l'état des lieux.

La tenue des hommes en course sera en veste et bonnet de police. Les armes seront continuellement chargées, et les cartouches déposées dans la poche de la veste ou dans un mouchoir mis autour du corps, ou bien encore dans une petite boîte servant de giberne, à l'exemple des militaires que vous relevez.

Les rassemblements pour le service des battues se feront toujours à la muette, et l'officier muni des renseignements qu'il aura pu se procurer ou d'instructions particulières qui lui auront été communiquées, devra connaître *seul* la direction de ces battues. La plus grande discrétion est recommandée à cet égard.

La force des détachements sera de 15 à 25 hommes, commandés par un officier. On observera le plus grand silence dans la marche ; les hommes disposés sur une ligne de

tirailleurs embrasseront le plus de terrain possible, marchant toujours à travers les champs, fouillant les genêts, les parties boisées les plus fourrées et les accidents de terrain qui leur paraîtront les plus susceptibles de cacher les rebelles.

Où il y a de la gendarmerie, elle servira de guide aux détachements en battue, jusqu'à ce que vous ayez une parfaite connaissance des localités, connaissance que vous devez vous empresser d'acquérir, afin de marcher sans hésitation et de pouvoir arriver à de bons résultats.

Les visites domiciliaires obligées devront toujours être faites en présence d'un officier, avec tous les ménagements convenables, afin d'en atténuer, autant que possible, les désagréments à ceux qui seront mis dans le cas de les subir. Que les troupes se persuadent bien que nos recherches ne s'exercent que sur les individus ostensiblement ennemis du gouvernement; que nous devons respect aux propriétés et protection aux habitants paisibles.

Nous désirons, Messieurs, que cette instruction vous mette à même de diriger vos démarches avec succès. Nous comptons sur la bonne discipline de votre régiment, sur le bon esprit qui vous anime, sur le zèle de tous pour nous seconder dans une tâche qui dure depuis trop longtemps, et arriver enfin à une pacification si désirée par tout Français ami de l'ordre et de son pays.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le maréchal de camp,
MOCQUERY.

Le Préfet des Deux-Sèvres,
A. HEIM.

Les troupes répondirent sans doute à la confiance qui leur était faite puisque, à six reprises différentes, elles poursuivirent des bandes de chouans et réussirent à en capturer quelques-uns.

Cependant, les chefs avaient disparu et cela inquiétait fort les gouvernementaux. Le bruit ayant couru que Charette et La Rochejacquelein étaient cachés à Cholet, le 28 Janvier, cinq cent soldats furent concentrés à minuit devant le couvent de Saint-Laurent. Ils étaient commandés par deux chefs de bataillon et accompagnés de M. Emery, commissaire de police. Les officiers pénétrèrent dans le monastère et firent faire l'appel des religieux et fouiller les cellules. Invité à ouvrir un tabernacle assez vaste pour contenir un homme, le Supérieur n'accepta qu'à condition de donner la bénédiction, sans quoi il faudrait employer la force. Les officiers y consentirent et le trouvèrent vide. Ils durent se retirer, bien persua-

dés que les deux chouans avaient été cachés dans le couvent mais, avertis à temps, avaient réussi à s'enfuir.

Enfin, les journaux du département se firent l'écho d'une grande controverse à propos de Marie-Caroline (1). Aussitôt après son arrestation, la discussion commença sur la véritable personnalité de celui qui l'avait livrée. Les journaux royalistes firent remarquer qu'il était juif et italien, et qu'il s'était rallié par trahison au parti catholique et royaliste. La « Nouvelle Sentinelle » présenta la chose d'une façon différente dans son numéro du 18 Novembre : « Ce n'est point un Italien qui a livré la duchesse de Berry, c'est un Allemand, un juif appelé à la religion catholique, un renégat, un protégé du clergé romain, un de ces dévots convertis dont les Ultras de la Restauration faisaient leurs affiliés... »

Les légitimistes firent alors courir le bruit que Madame était mal traitée à Blaye et fort malade. Arthur de Brémond, dans un numéro du « Vendéen » de Mars 1833 écrivait, par exemple : « Ouvrez ! car une voix sinistre prédit sa mort prochaine. Ouvrez ! Madame va mourir ! » La « Nouvelle Sentinelle » riposta en publiant ses bulletins de santé. Le 22 Février, Marie-Caroline ayant avoué son mariage secret, ce fut une explosion de joie dans le journal qui se demanda « si ce mariage secret n'aurait pas produit des fruits ». Mais celà aurait été trop beau, on n'osait y croire...

Le 28 Février, jour de marché à Bressuire, on apprit que la duchesse était enceinte. Une véritable consternation se répandit sur le Bocage : le curé du Pin annonça qu'il mettrait désormais le nom de Louis-Philippe dans ses prières et vingt prêtres firent leur soumission.

« Le Vendéen » par contre fut indigné. Dans son numéro du 5 Mars, il s'écrie : « Madame sortira encore pure de cette nouvelle calomnie. Non, Madame n'est pas mariée. Non, elle n'est pas enceinte. Non, elle n'a pas écrit de déclaration ». La « Nouvelle Sentinelle » riposte en se moquant : « Pour un peu, le complaisant journal nous donnerait Madame pour vierge ».

Le 10 Mai, on annonça la naissance à Blaye d'une fillette. Les journaux carlistes feignirent de croire que la duchesse était morte et parurent encadrés de noir, tandis que « La Nouvelle Sentinelle » publiait de nouveau des bulletins de santé triomphants et se demandait qui était le père de la petite fille. Les Orléanistes considéraient, en effet, que le comte de Lucchesi-Palli n'était qu'un prête-nom, acheté par

(1) Sur la captivité de Blaye, voir le livre de J. Lucas-Dubreton « La princesse captive : la duchesse de Berry (1832-1833) » avec bibliographie et surtout les mémoires de Bugeaud.

le banquier Ouvrard, et multipliaient les hypothèses (1). Certains légitimistes même n'hésitaient pas à condamner Marie-Caroline. Chateaubriand, que l'on interrogeait sur le nom du père, répondit avec humeur : « Comment voulez-vous qu'on le dise? Elle-même ne le sait pas » (2).

Les carlistes, s'ils refusaient de reconnaître maintenant celle qui était devenue italienne par son mariage, gardaient leur amour à Henri V : c'est ainsi que, le 2 Juillet, la gendarmerie de Coulonges saisit des foulards à son effigie exposés en vente par le sieur Lusseau, de Fontenay, et en 1845 encore, le comte de Rohan Chabot passera en Cour d'Assises pour avoir distribué des médailles d'Henri V à La Forêt-sur-Sèvre. Mais la duchesse avait tellement perdu dans leur estime que Louis-Philippe la laissa repartir, ne la jugeant plus dangereuse, pour l'Italie.

Le gouvernement, tranquille de ce côté, termine la pacification de la Vendée : le 2 Juin, il décide la construction de routes stratégiques dans l'Ouest, avec ordre de couper les haies à 1 m. 30 de hauteur. En même temps, il s'efforce de répandre l'instruction : le 31 Mai 1833, il vote des allocations pour bâtir des maisons d'école et verser un complément de traitement aux instituteurs ; un peu plus tard, il fixera leur traitement minimum à 200 francs. Enfin, comptant toujours sur les villes pour surveiller les campagnes, il crée un peu partout des bataillons de la garde nationale.

L'ordonnance royale du 20 Mars 1833 organise 12 bataillons cantonnaux. Les sièges des états-majors sont fixés comme suit : Beauvoir, Frontenay, Azay, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Saint-Varent, Argenton-Château, Argenton-l'Eglise, Thouars, Sainte-Verge, Brion, Oiron.

---

(1) C'est l'opinion de J. Lucas-Dubreton qui fournit des détails troublants à l'appui de sa thèse, op. cit, pages 209 et 211. Les historiens légitimistes, au contraire, croient où feignent de croire à la paternité du comte et énumèrent les preuves suivantes : Il existe le certificat de célébration aux archives du Vatican, daté du 14 Décembre 1831. L'abbé Sabatier note, dans ses Mémoires, que, le 12 Janvier 1832, trois hautes personnalités ecclésiastiques lui annoncèrent le mariage secret. La duchesse de Gontaut assure que, plusieurs fois, Lucchesi-Palli servit de messager à Madame et qu'elle l'envoya en Vendée. M. Gabory, au contraire, croyait à un voyage de Marie-Caroline en Hollande. La duchesse, enfin, a eu d'autres enfants de lui. Aucun de ces arguments n'apporte une certitude et M. Gabory semble avoir changé d'opinion et attribuer maintenant la paternité à un Vendéen : « Les Vendéennes » (Perrin 1934) page 253.

(2) Les relations du Comité Royaliste de Paris, en général, et de Chateaubriand, en particulier, avec la duchesse mériteraient une étude spéciale. Voici la composition du Comité Royaliste : Chateaubriand, Fitz James, Latour-Maubourg, Pastoret, Bellune, Noailles, La Ferronays, DreuxBrézé, Saint-Priest, Hyde de Neuville, Floirac Levis, Dampierre, de Maistre, Clermont-Tonnerre, des Cars, Latour-Froissac et Berryer. M. Gilbert Mayer, dans les « Annales de Bretagne », 1946, donne le calendrier des déplacements de Chateaubriand de 1800 à 1848.

Le 15 Décembre, 18 nouveaux bataillons sont institués : 15 dans l'arrondissement de Melle, 3 seulement dans celui de Parthenay (dont un à Saint-Loup et deux à Airvault).

Comme on le voit, la garde nationale est surtout organisée dans les régions libérales qui enveloppent le Bocage, dont on se méfie toujours, afin de l'encadrer et de le surveiller.

Les habitants des bourgs, après avoir protesté contre la troupe que l'on logeait chez eux, se sont aperçus que les soldats consommaient beaucoup, payaient bien et apportaient au pays une source appréciable de revenus.

Si bien que l'on ne veut plus les laisser partir et que l'on s'efforce de persuader les officiers que la chouannerie continue, donc que leur présence est indispensable, au besoin en arborant des drapeaux blancs quand le départ de la troupe est imminent. C'est ce qui se passe par exemple à La Ferrière le 2 Avril 1834 et à Secondigny le 17 Avril 1835.

Malgré ces maladroites manifestations, le gouvernement se rend bien compte que la partie est gagnée. *Que reste-t-il, en effet, de la chouannerie* dans les années qui suivent? Des actes de brigandage, des vengeances individuelles et une mauvaise volonté latente des nobles et du clergé.

Les actes de brigandage se multiplient et les chouans s'attaquent, non seulement aux libéraux, mais aussi aux légitimistes qu'ils accusent de les avoir trompés et de les avoir entraînés dans une entreprise qui se révèle néfaste : M. de Richeteau de Villejames lui-même fut, par exemple, battu et volé par les réfractaires.

Le 3 Janvier 1834, un facteur est arrêté dans les bois de Beaumont. Le 11, les chouans prennent 3.092 francs 70 au percepteur de Mazières et, le 18, 189 francs à celui de Saint-Varent. Le 8 Février, ils s'attaquent au percepteur de Benassais et sont poursuivis par la garde nationale des Forges. A la même époque, Jean-Baptiste, ancien domestique des Lusignan, se rend avec trois de ses camarades chez son ancien maître, lui fait de violents reproches et l'aurait frappé sans les supplications de M^me^ de Lusignan mère.

Le 18 Mai, la victime est le percepteur d'Amailloux ; le 18 Janvier 1835, le percepteur de Noirlieu et, le 19, celui de la Coudre. A ce moment, il n'existe en fait plus qu'une seule bande, celle de Béché, et qui ne comprend que 23 hommes. L'autre chef, Desaivre, tisserand à l'Hopiteau, a été vendu le 12 Février 1833 par une jeune fille qui obtint, en échange, le congé de son fiancé, soldat en Corse. Il fut condamné à mort et exécuté.

Les chouans continuaient à tuer sans pitié ceux qu'ils accusaient de les avoir trahis :

Le 3 Janvier 1833, à cinq heures et demie du soir, dans la ferme de la Guilloterie, commune de La Forêt-sur-Sèvre, Grellier mangeait tranquillement avec sa femme et son valet. Soudain on frappe.

— « Qui est là? » dit le paysan.

— « Amis, ouvrez. »

Le valet ouvre la porte : plusieurs chouans apparaissent. Grellier s'avance au-devant d'eux. Ils lui tirent aussitôt une balle dans le bras. L'homme se réfugie alors, dans un instinct de bête blessée, entre son lit et le coffre à vêtements. Mais les réfractaires l'arrachent de sa cachette et l'achèvent.

Le 23 Février, le garde-champêtre de Verruyes qui avait essayé d'arrêter des chouans en train de chasser, est tué à bout portant. En revanche, le 13 Avril, un gendarme abat deux réfractaires qui le mettaient en joue.

Le jeudi 10 Mai 1833, à huit heures du soir, trois chouans se présentent chez Pierre Oby, âgé de 28 ans, métayer à la Grande-Maison, dans la commune de Viennay. Ils se font d'abord servir à boire et à manger, et puis ils lui disent :

— « Il nous faut 2.000 francs tout de suite ou ta vie. »

— « Il n'y a pas 2.000 francs dans cette maison. »

— « Eh bien, il nous faut ta vie. Tu sauras ce qu'il en coûte de dénoncer les chouans. C'est toi qui as fait prendre Clisson et Bachelier dans la grange du curé. »

Puis, l'un d'eux pose sa montre sur la table :

— « Tu as cinq minutes pour faire ta prière. »

Au bout de cinq minutes, ils l'abattent d'un coup de fusil et d'un coup de baïonnette à la cuisse. Puis, ils sortent en disant : « Sauvons-nous ». Mais ils s'aperçoivent qu'Oby n'est pas mort et ils rentrent aussitôt pour l'achever. La femme du malheureux veut protéger le blessé : elle le prend dans ses bras et le couvre de ses jupes en suppliant les chouans de l'épargner. Mais, les bandits écartent ses jupes, glissent dessous un fusil et un pistolet et tirent, tuant son mari sous elle.

Le 27 Janvier 1834, Louis Arnault, cultivateur à Beaulieu, avait chez lui une couturière de Bressuire, nommée Urbaine Davaud, dont les parents étaient des libéraux. Trois chouans se présentèrent en pleine nuit à la ferme, firent lever Urbaine et l'emmenèrent dans un chemin creux. Là, ils la violèrent deux fois chacun, puis la laissèrent repartir.

Les nobles qui sont restés dans le pays et les prêtres persistent dans une opposition boudeuse : le 14 Avril 1833, le curé d'Argenton-Château refuse d'inhumer M. Perreau-Duplessis, ancien magistrat libéral. Le 13 Mai, le curé des Aubiers avait commis un attentat à la pudeur sur deux petites filles dont les parents avaient porté plainte. Mais les habitants étaient à

ce point dominés par le clergé que le Procureur du Roi eut le plus grand mal à obtenir des témoignages et les parents faillirent être lapidés par leurs voisins. Finalement, le prêtre fautif fut trouvé caché chez son frère, le curé de Cerizay. En prison, il cria, gémit, invoqua la miséricorde divine pour ses calomniateurs et nia tout. Pendant ce temps, ses frères soulevaient les campagnes. Finalement, le curé des Aubiers fut acquitté au bénéfice du doute et revint triomphalement dans sa paroisse.

Le 27 Juillet, le curé de l'Absie, au lieu d'un service funèbre en l'honneur des morts des Trois Glorieuses, dit une simple messe avec les enfants de chœur en habits civils, et comme chantre, le sacristain qui bégayait terriblement. Le 4 Août, grande assemblée carliste à Amailloux avec Dardillac qui annonce que « les affaires vont changer ». Le 7, le curé de Secondigny préside une réunion légitimiste chez M. de Seauvre, dans le canton de Champdeniers. Le 22 Septembre, le curé des Echaubrognes reçoit à déjeuner M^me^ de La Rochejacquelein et ses neveux. Il fait une propagande ouverte pour Charles X parmi ses paroissiens.

Mais, à la fin de l'année, on assiste à un changement d'attitude des prêtres qui, tout en gardant leur sympathie au roi exilé, acceptent de reconnaître ce qu'ils appellent le « gouvernement de fait ».

La Chouannerie a pour conséquence indirecte une curieuse *affaire de chasse.*

On se souvient que les fusils de chasse avaient été ramassés lors de l'état de siège du 3 Juin 1832. Cet état de siège ayant été levé le 10 Juin 1833, les chasseurs pensèrent que l'on allait rendre les armes et, plus l'ouverture de la chasse approchait, plus ils montraient de l'impatience. Les habitants des communes libérales, comme celle d'Allonne, étaient d'autant plus furieux que le gouvernement n'avait eu aucune raison valable de leur enlever leurs fusils puisque, dans ces communes, nul ne songeait à la révolte.

Or, ces armes, au nombre de 1.108, avaient été mélangées, les étiquettes, mises par leurs possesseurs, perdues, et elles étaient finalement arrivées en si mauvais état à La Rochelle qu'on les avait jetées à la ferraille. Les chasseurs avaient donc bien peu de chances de jamais les revoir. Le préfet très ennuyé, demanda à son ministre ce qu'il fallait répondre aux récriminations. Celui-ci, avec une mauvaise foi superbe, répondit : « Les réclamations ne sauraient être admises attendu que l'autorité ne peut rendre que ce qui existe réellement ».

Malheureusement, tous ne sont pas dans le même cas et,

si les paysans ont été désarmés, les bourgeois des villes ont gardé leurs armes. Les cultivateurs sont furieux de voir les Parthenaisiens chasser tranquillement sur leurs terres alors qu'eux n'ont même pas de quoi repousser les loups qui commencent à réapparaître.

Les paysans, pour se venger, désarment les chasseurs (à Saint-Aubin-le-Cloud par exemple) ou les font désarmer par les chouans. Le 4 Septembre, pour braver les cultivateurs de Saint-Aubin et pour venger les chasseurs désarmés, les jeunes gens de Parthenay, avec 40 soldats du 19e et le commandant Ducasse qui s'est prêté à cette gaminerie, vont chasser sur le territoire de cette commune, tirent 150 coups de fusils et rapportent triomphalement le gibier à Parthenay. La colère des paysans augmente : le 18, dans la commune de la Boissière Thouarsaise, six chasseurs de Parthenay sont poursuivis à coups de fourches. Ils s'affolent, tirent, deux cultivateurs sont tués. On voit à quel déplorable résultat aboutit cette affaire, bénigne en apparence, et quelle hostilité régnait à cette époque entre la campagne et la ville.

Malgré tout, la chouannerie tire à sa fin. *Son épuisement a plusieurs causes :*

1) La disparition des chefs : Les uns sont morts comme Louis de La Rochejacquelein, d'autres sont à l'étranger comme Diot, d'autres enfin ont été exécutés comme Desaivre. Le Clergé, qui était le plus ferme appui des légitimistes, est en train de se rallier. Les plus actifs même sont découragés : La famille royale, réfugiée à Prague, y a convoqué des députés de l'Ouest pour étudier la situation, à l'approche de la majorité d'Henri V qui doit être proclamée le 29 Septembre 1833. Parthenay y envoie le jeune Dardillac. De là, il va en Espagne d'où il revient très dégoûté, à la fois des légitimistes espagnols (« il n'y a rien au monde d'aussi vil que les carlistes de ce pays »), et des légitimistes français qui ont abandonné lâchement la cause de l'insurrection. De Macquillé qui était aussi parti pour Prague avec quatre autres nobles, est arrêté à Strasbourg. En fait, il n'y a plus grand chose à faire et les La Rochejacquelein eux-mêmes prêchent la soumission à leurs fidèles. En 1839, le ministère de l'Intérieur sera encore intrigué par la création, par le marquis de La Rochejacquelein, d'une compagnie de bateaux à vapeurs sur la Basse Loire. Mais une enquête prouvera que l'affaire était seulement commerciale et il faudra attendre 1848 pour retrouver les La Rochejacquelein dans l'opposition à Louis-Philippe.

2) La présence des soldats dans le pays qui, outre l'enrichissement de ceux qui leur fournissaient de la nourriture, a eu une double action : d'abord maintenir l'ordre, et ensuite

montrer aux conscrits, par l'exemple, que la vie militaire n'était pas aussi terrible qu'ils le croyaient ou qu'on le leur faisait croire.

3) La construction de routes et le développement des écoles : les communes réclament de plus en plus d'instituteurs et c'est pour leur en fournir que l'Ecole Normale de Parthenay ouvre ses portes le 6 Juin 1835. Les légitimistes se rendirent compte du mal que ces mesures faisaient à leur cause et l'on retrouve l'écho de leurs récréminations sous la plume de Johanet, avocat royaliste qui défendit les chouans aux Assises d'Orléans et de Poitiers : « Sous prétexte d'introduire en ce pays le progrès de la civilisation et le bien-être, les ingénieurs ont tracé des routes, des hordes d'ouvriers l'ont inondé. On se flattait d'organiser ainsi de sûrs moyens de démoralisation ; car, les abords devenant plus faciles, la soldatesque dépravatrice et les colporteurs corrompus pourraient répandre à l'aise leurs propos et leurs livres empoisonnés... En 1793, la hache du bourreau raviva la foi vendéenne par le sang des martyrs ; en 1832, la hache du sapeur et la pioche du terrassier ont espéré obtenir un effet contraire en renversant ces forteresses dont la nature semblait faire un abri pour les bonnes mœurs » (1).

4) La prospérité économique qui augmente sans cesse. La ganterie de Niort, un moment en décadence, se relève vite grâce à la reprise des relations économiques avec les Etats-Unis. Il y a eu, pour le blé et le seigle, plusieurs bonnes récoltes successives. Seul, le prix de la viande reste bas, à cause du manque de foin, mais les ouvriers et petits bourgeois des villes ne s'en plaignent pas.

5) L'adresse du gouvernement qui frappe durement ceux qui ont commis des crimes et, par contre, relâche les chefs, soit pour les déconsidérer, soit au contraire pour essayer de rallier leur élite. Les classes sociales étaient, à cette époque, beaucoup plus tranchées que de nos jours. Les nobles et les bourgeois étaient instruits, parlaient une langue correcte, soignaient leurs corps, portaient des vêtements de ville alors que l'uniforme des ouvriers et des paysans était la blouse. Les juges, bourgeois eux-mêmes, ne considéraient pas de la même façon les deux groupes d'hommes et pensaient, inconsciemment peut-être, que les nobles et les bourgeois chouannaient par idéalisme, tandis que les paysans se déclaraient réfractaires pour pouvoir librement piller. Ils se montraient donc, en général, plus larges et plus généreux pour les uns que pour les autres. Dans l'ensemble d'ailleurs, et sans doute dans un

(1) A. Johanet « La Vendée à trois époques ». (Paris 1840), tome II, page 490.

désir d'apaisement, les Assises d'Août-Septembre 1835 (où 300 témoins défilèrent) ne prononcèrent que des peines relativement légères, sauf pour les contumaces dont plusieurs furent condamnés à mort (Taudière, de la Chapelle-Saint-Laurent ; Jean-Baptiste ; Gastard, de Boismé et Ferdinand Béché). F. Petit, de Chanteloup, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et Fouchereau et Bonnin, tous deux cultivateurs à Boismé et âgés de 25 ans seulement, à 20 ans de bagne et une heure d'exposition sur la place de Niort. Gaillard, marchand de chiffons à Pompaire, eut 5 ans de prison.

6) Enfin, le gouvernement est porté à l'indulgence envers les légitimistes car il voit apparaître une opposition autrement dangereuse, celle des *républicains*. Ceux-ci, évincés en 1830, organisent peu à peu leur propagande : en Janvier 1833, Cauchois-Lemaire, rédacteur en chef du journal « Le Bon Sens », parcourt l'Ouest pour créer des filiales et la société « Aide-toi, le ciel t'aidera », dont le sous-préfet de Parthenay fait partie, possède déjà des délégués dans 35 départements, dont les Deux-Sèvres.

Ils font porter leur effort principalement sur l'armée : le 18 Mars, deux bataillons du 19e de Ligne traversent Parthenay pour relever le 64e. Le premier bataillon se tient très mal et mécontente la population. Le second arrive avec des sentiments défaitistes : « Nous ne sommes pas venus, disent les soldats, pour faire la guerre à des Français ».

Les légitimistes, qui détestent encore plus Louis-Philippe que la République, encouragent cette propagande libérale (1), qui est pourtant dirigée contre eux comme le prouve ce tract affiché à Parthenay dans la nuit du 22 Avril et portant les armes de la République :

« Voilà, Français, l'origine de vos libertés et de vos droits. Sans cela, vous et votre postérité seriez asservis pour toujours par les prêtres et les nobles, vos cruels ennemis qui voudraient vous mettre dans les chaînes. Plutôt mourir que d'être leurs esclaves. Vive la liberté, vive la République. »

Les sous-officiers du 19e, en cantonnement, s'ennuient : ils fréquentent les cafés où ils rencontrent les oisifs de la ville qui font de la propagande républicaine. Et cette propagande a un certain succès car, pour les soldats, la République signifie la guerre, donc la possibilité de monter en grade, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux font des vœux pour un changement de régime.

---

(1) On trouve souvent les mêmes attaques contre Louis-Philippe dans le journal légitimiste « Le Vendéen » et dans le journal républicain « L'Indépendant ».

Le 10 Septembre, a lieu un banquet républicain à La Mothe-Saint-Héray qui se termine par des discours contre Louis-Philippe et les cris de « A bas les chouans ». Celà encore prouve que les républicains englobaient tous les royalistes dans la même réprobation.

En Janvier 1834, les sociétés républicaines « Aide-toi » et « Les droits de l'homme » font faire des pétitions en faveur de la réforme électorale et du suffrage universel.

En Mai 1834, on signale un club républicain à Argenton-Château qui tient ses assises chez le facteur et chez un riche propriétaire, avec la complicité du juge d'instruction et du procureur du Roi. Le 27 Juillet, la garde nationale de Bressuire refuse d'assister à la messe en l'honneur des morts de Juillet.

A Parthenay, les chefs républicains sont : le commandant de la garde nationale, son frère qui commande celle de Saint-Maixent, et surtout un deuxième frère, colonel en retraite célèbre pour avoir accompagné Napoléon de Grenoble à Paris à la tête du 4e Hussards. Un peu avant l'affaire du cloître Saint-Merry, un ancien rédacteur du « National » et un négociant de Poitiers sont venus sonder les Parthenaisiens, mais ils ont eu peu de succès. Dans le courant de 1835, par contre, on voit peu à peu les idées républicaines gagner les soldats et la petite bourgeoisie des boutiquiers « toujours mécontents par principe, dit le sous-préfet, qui jalouse les fonctionnaires qui ont un traitement fixe et qui craint moins les violences de la Révolution à mesure que leur souvenir se perd dans le passé ». Vue profonde et qui explique en partie les réactions favorables de l'opinion publique en 1848.

A Niort, les chefs sont l'avoué Morin, Chaboceau, le filateur Blot et le commissaire de roulage Douhaud. Grâce à lui, la propagande républicaine se fait dans le département par les organismes de roulage. Ils sont solidement appuyés par « l'Echo du Peuple » et par une sorte d'association secrète autour de ce journal.

Dans la région de Melle enfin, il existe des noyaux importants de protestants républicains et les paysans, qui sont fort mécontents parce que la contribution foncière y est très forte et atteint le cinquième du prix de la ferme, sont prêts à écouter les opposants au régime.

Ainsi, la couleur politique du département, en 1835, n'a pas changé :

Thouars est philippiste, Bressuire légitimiste (avec l'exception négligeable d'une centaine de gardes nationaux), Niort et Melle, philippistes avec une très forte minorité de républicains. Parthenay est à la fois philippiste (à condition que

la prospérité se maintienne), républicaine et légitimiste grâce aux d'Autichamp et à M^me^ de La Rochejacquelein.

Cette ascension du parti républicain dans les Deux-Sèvres fut littéralement brisée cette même année par l'attentat de Fieschi qui fit très mauvais effet et rendit à Louis-Philippe, représentant de l'ordre et du « juste milieu » comme le disaient avec ironie les carlistes, la popularité qu'il commençait à perdre.

CONCLUSION

Ainsi, se termine, par la victoire du « roi-citoyen », l'histoire d'un échec.

Il est toujours vain de vouloir refaire, après coup, les événements du passé et de condamner les contemporains qui ne jugeaient pas comme nous, pièces en mains, avec l'avantageux recul de l'avenir. Mais, il est si bien dans l'esprit humain de se demander si la tentative de la duchesse de Berry pouvait réussir que tous les historiens qui ont traité ce sujet l'ont fait. Les libéraux considèrent avec mépris l'épique chevauchée de celle qu'ils appellent « la romanesque duchesse » (1). Les royalistes se divisent en deux groupes : Les uns donnent raison aux pancaliers. C'est le cas surtout de Johanet, influencé par sa collaboration avec le marquis de Goulaine. Ce dernier s'était heurté assez rudement avec la duchesse de Berry au cours de la fameuse conversation où les pancaliers essayèrent d'arracher un contre-ordre à Marie-Caroline, et il chercha toujours, par la suite, à justifier son attitude. Cette idée d'un échec inévitable fut adoptée par Deniau et par E. Gabory. Encore, l'opinion de M. Gabory n'est-elle pas très nette : tantôt il semble reprendre à son compte les arguments des légitimistes fanatiques (p. 221) et tantôt il donne raison aux pancaliers (p. 330).

La plupart des autres historiens, par contre, condamnent les pancaliers. C'est le cas de Crétineau-Joly (avec des nuances), A. de Courson, Imbert de Saint-Amand, etc..., et c'est aussi, en général, la position des royalistes contemporains. M. Vallète parle, par exemple, dans un article paru dans la « Revue du Bas-Poitou » (2), « de la trahison de quelques hauts personnages de l'ancienne Cour de Charles X, de la veulerie et des mesquines rivalités de quelques autres pancaliers de haut parage », prouvant ainsi que l'opinion de Charette et des La Rochejacquelein semble aujourd'hui l'emporter.

Il est certain que M. de Goulaine, qui se préoccupait plus

(1) « Romanesque aventure », dit l'orléaniste Lucas-Dubreton (op. cit., page 215).

(2) Revue du Bas-Poitou, 1933, p. 97.

de sa santé (1) que d'entraîner ses troupes, et les autres pancaliers qui attendaient tout de l'étranger, avaient grand besoin de se justifier en démontrant, après coup, que l'entreprise était folle. Mais il est certain aussi que Charette, de Corbière, Mme de La Rochejacquelein prenaient leurs désirs pour des réalités (2). Des personnages plus réfléchis, comme d'Autichamp et Berryer, ont marqué quelques réticences ou ont changé d'avis en cours de route.

Si nous examinons les faits avec impartialité, il est évident que le soulèvement, mal organisé, mené avec une incompétence et une légèreté qui frisent l'étourderie, ne devait guère être redoutable. Pourtant, l'importance des forces envoyées dans l'Ouest par Louis-Philippe et les circulaires affolées du Ministre de l'Intérieur nous prouvent que les contemporains ne jugeaient pas comme nous.

Quant aux officiers chargés de la répression, ils étaient loin de considérer leur tâche comme facile. Il n'est, pour s'en faire une opinion, que de lire les lettres de Saint-Arnaud qui, bien que ne manquant pas de courage, semble le plus souvent singulièrement défaitiste : « J'ai du noir dans l'âme, et qui n'en aurait pas par le temps qui court? On n'ose plus regarder devant soi de crainte d'y voir trop clairement de grands malheurs; derrière soi, l'on voit des fautes; autour, des révoltes, la paix nulle part, la guerre civile imminente et déjà commencée en certains lieux... les esprits sont partout dans une telle effervescence que, si la révolution éclate, elle sera plus sanglante que 93 ».

Les légitimistes avaient pour eux la noblesse qui pouvait éventuellement fournir les cadres à une insurrection, une petite partie de la bourgeoisie royaliste comprenant surtout les anciens fonctionnaires de Charles X et quelques hauts fonctionnaires du nouveau régime (3) , la neutralité des dissidents que les rapports des sous-préfets comptent parmi les opposants, l'énorme appui du Clergé qui jouissait d'une influence considérable dans l'Ouest, les réfractaires qui répugnaient au service militaire, les paysans enfin qui, sympathisants plus que membres actifs de la chouannerie, étaient prêts à voler au secours du vainqueur.

Ils comptaient beaucoup sur les difficultés de la politique

(1) « Pourquoi la division de Legé est-elle froide? Parce que M. de Goulaine a passé l'été aux eaux et qu'il ne s'est mis en rapport avec ses gens, tout récemment, que pour leur dire : vous ne ferez rien sans l'étranger » (lettre de Mme de La Rochejacquelein du 28 Octobre 1831).

(2) « Le parti royaliste, et ce sera longtemps son défaut capital, aime à tout voir sous le prisme qui flatte ses idées ». Crétineau-Joly, op. cit., tome IV, page 507.

(3) Par exemple, M. de Sainte-Hermine, préfet de la Vendée. A. Tortat « Extrait des mémoires d'Antoine Tortat », page 118.

extérieure de Louis-Philippe, sur l'hostilité des puissances autoritaires, sur le conflit avec la Hollande qui menaçait. C'est ce qui résulte clairement des premières déclarations de Diot. D'après Nettement (1), Madame fut surtout déterminée par l'idée qu'une guerre européenne était inévitable et par la pensée que la place des Bourbons était en Vendée. Elle voulait faire oublier la lâcheté du comte d'Artois, devenu son beau-père, et elle gardait précieusement une lettre du duc de Berry, écrite à Hartwell en 1809, qui lui dictait son devoir.

A l'intérieur, la situation était favorable avec la mort de Casimir Périer, le plus énergique des ministres orléanistes (2), et le danger menaçant d'une émeute républicaine. Le fait que l'insurrection libérale des funérailles du général Lamarque, qui se termina le 6 Juin (jour des combats du Chêne et de la Pénissière), eut lieu en même temps que sa tentative de soulèvement dans l'Ouest, prouve que la duchesse n'était pas aussi mal renseignée que l'on a cru sur la situation politique en France.

Enfin, elle jouissait de solides appuis financiers ou moraux : le banquier Ouvrard, à la Haye ; le roi de Hollande, dom de Miguel de Portugal, le duc de Modène, les carlistes espagnols et surtout la reine d'Espagne, propre sœur de Marie-Caroline, qui promit 600.000 francs ; le marquis Pallavicini, le duc de Brunswick qui donna un million, M. de Sesmaisons qui offrit 80.000 francs, les banquiers Parodi, de Gênes, Wels et Gowen, de Livourne, etc...

Ils avaient contre eux la plupart des villes sauf Bressuire, les régions libérales de Thouars et de Niort qui encerclaient le Bocage au Nord-Est et au Sud-Est, les acquéreurs de biens nationaux, les ouvriers et les petits bourgeois gagnés peu à peu par la propagande républicaine, les soldats et gendarmes venus de provinces lointaines (3) et les fonctionnaires du nouveau gouvernement. Ajoutons à cela l'esprit réaliste des Vendéens qui attendaient un premier succès pour s'engager, les réticences du Comité de Paris qui reculait devant une action violente et l'indifférence des pays absolutistes qui, malgré leur répugnance apparente, s'accommodaient fort bien de Louis-Philippe.

---

(1) « Mémoires historiques de S. A. R. Madame, duchesse de Berry », pages 321 et 337.

(2) Charette (Journal Manuscrit L 43).

(3) Certaines régions libérales étaient très montées contre la Vendée : « dans la Charente-Inférieure, on avait mis toutes les gardes nationales en mouvement ; les habitants des campagnes demandaient à marcher sur la Vendée... Un mot imprudent eut déchaîné cette population sur les nobles et sur les prêtres ». (A. Tortat « Extraits des mémoires d'Antoine Tortat », page 134.) Tortat était alors Procureur du Roi à Saintes. Il eut l'occasion d'y arrêter Berryer qui revenait de Vendée.

Aussitôt après la révolution de Juillet, lorsque Louis-Philippe et le ministère Laffitte se débattaient dans des difficultés inextricables, lorsque l'Ouest n'était gardé que par des forces de gendarmerie insuffisantes et d'une fidélité douteuse, un soulèvement aurait pu réussir. Mais Charles X n'avait autour de lui que des vieillards et des incapables. Il y eut l'abattement de la défaite, et puis l'incertitude des mesures à prendre, enfin le temps perdu par Marie-Caroline en Italie. Si bien que, lorsque la duchesse commit la maladresse de débarquer en Provence et d'affoler la Vendée par des ordres et des contre-ordres successifs, il y avait eu à Paris un ministre énergique, Casimir Périer, pour établir le régime et, dans l'Ouest, des forces considérables que les insurgés ne pouvaient plus juguler.

Malgré l'activité des chefs de bande comme Diot et Robert le Chouan, l'insurrection manquait de troupes, manquait d'argent et manquait d'enthousiasme. Une émeute, pour réussir, doit se faire tout de suite : c'est une flamme brusque qui se nourrit de victoires et meurt si elle traîne.

Enfin, les légitimistes mettaient tout leur espoir dans une aide étrangère qui ne vint jamais : ni Wellington, écarté du pouvoir en Angleterre, ni le tsar de Russie, assez occupé par les affaires de Pologne, ni Metternich qui regardait vers l'Italie ne pouvaient leur porter secours.

De jeunes nobles, plus courageux que réfléchis, grisés de courtoisie anachronique et fiers d'avoir une femme à leur tête, se jetèrent à corps perdu dans la chevaleresque aventure, mal suivis et souvent gênés par les pancaliers de Paris. Après leur échec en Vendée, ils portèrent leur amour de l'action au Portugal pour y combatre et, parfois, y mourir.

C'est cet enthousiasme juvénile que nous admirons dans la révolution de 1832, oubliant volontiers les personnages troubles qui se glissent dans l'ombre des héros. Il importe peu que leur entreprise ait échoué et qu'ils se soient peut-être battus pour des chimères, ce qui importe et ce devant quoi nous devons nous incliner, c'est leur désintéressement et leur courage.

Vu et autorisé.
Bordeaux, le 9 Octobre 1948.
Le Doyen de la Faculté des Lettres :
Y. RENOUARD.

Vu, bon à imprimer.
Le Président,
Gaston MARTIN.

Vu et permis d'imprimer.
Bordeaux, le 18 Octobre 1948.
Le Recteur de l'Académie,
A. MARCHAUD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. - Localisation de la Chouannerie

Le n° 2 de la « Nouvelle Sentinelle des Deux-Sèvres » (14 Juillet 1833) donne une liste de 72 attentats commis par les chouans dans tout l'Ouest. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle n'en est pas moins intéressante et nous avons classé les crimes par département et par année:

	1831	1832	1833	
Vendée	8	13	5	= 26
Maine-et-Loire	7	4	8	= 19
Deux-Sèvres	4	6	2	= 12
Morbihan	6	3	1	= 10
Côtes-du-Nord	1	0	0	= 1
Mayenne	1	0	0	= 1
Ile-et-Vilaine	0	2	0	= 2
Vienne	0	0	1	= 1
	27	28	17	= 72

De l'observation de ce tableau, nous pouvons déduire les remarques suivantes :

1) Le nombre des attentats est assez régulièrement réparti sur les trois années.

2) Les trois départements les plus touchés par la chouannerie sont la Vendée, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres. En Morbihan, la force du mouvement a très vite décru.

3) Le centre de gravité de la Chouannerie s'est placé aux confins des trois départements de Vendée, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres. Les chouans gênaient beaucoup les autorités administratives et militaires en passant d'un département à l'autre.

2. - Classification des attentats commis par les Chouans dans les Deux-Sèvres

Années	Contre les Maires et les symboles du régime	Rencontres avec les soldats	Contre les traîtres	Pillage des percepteurs	Vols	Vengeances	Viols
1831	12	4	10	4	1	1(?)	
1832	12	8	4	1	5	1	
1833	2	1	3	4	8	3	
1834	1	+ 6 poursuites (au moins)	2	7	6	?	1

Remarque : A mesure que l'enthousiasme diminue, les actions politiques vont en diminuant et les vols (de percepteurs et de civils) en augmentant.

3. - Etat militaire de la Vendée en Mai Juin 1831

(d'après un rapport de M^me^ Auguste de La Rochejacquelein au maréchal de Bourmont)

« L'attitude de Diot a beaucoup remonté l'esprit, la levée ne partira pas ; il y a fermentation dans les esprits, les paysans commencent à venir nous trouver pour demander des nouvelles et quand on commencera. Mais ce n'est pas général, beaucoup se souviennent des anciens malheurs de la guerre et ne veulent se mettre en avant qu'avec la certitude du succès. Les jeunes gens de bonnes familles sont tous parfaitement disposés et commencent à goûter l'idée de se passer de l'intervention étrangère, mais ils sentent qu'il faut alors n'agir qu'avec la certitude d'avoir quelques régiments pour nous et des intelligences dans l'armée en général. Je crois que l'on peut assurer que les trois quarts des hommes pouvant porter les armes sont armés, mais il y a plus de la

moitié de mauvais fusils, presque hors de service. Il y en a suffisamment pour le début; il y a de quoi s'en procurer d'autres d'abord par le désarmement des gardes nationales, ensuite par un débarquement. Puis, il faut bien se contenter de ce que l'on a et en tirer parti, car la surveillance du gouvernement rend impossible de se procurer des armes; on serait découvert, désarmé sur le champ. Il en est de même de la poudre; il y en aura pour un commencement, chacun s'en approvisionne un peu, ainsi que du plomb. Avec de l'argent à donner, on pourrait partiellement se munir mieux encore. Il y a quelques restes de la poudre du débarquement des Cent-Jours, en partie avariée.

L'organisation de notre rive gauche de la Loire est à peu près ce qu'elle était, quant aux chefs de division. Le corps d'armée de M. d'Autichamp touche presque à une excellente et complète organisation; celui de M. de Charette est encore un corps sans vie. La plupart des chefs de division sont vieux et fatigués; on ne leur fait parvenir aucun avis, aucun encouragement; les premiers mots qu'ils aient entendus leur sont venus de moi; ils ont été bien reçus. On était disposé à reconnaître Charette, quoique jeune et peu connu du pays, moyennant que vous fussiez général en chef, lorsqu'un triste événement m'a rappelée ici; je m'occupais de me procurer des renseignements exacts sur le Marais et tout le pays de Charette afin de faire savoir à celui-ci sur qui, sur quels chefs de division il pouvait compter. Jusqu'à présent ils étaient bien disposés, mais avec quelque inertie et ne s'occupant pas assez de leurs paysans.

Une bande de chouans existe dans le Marais; elle est irritée contre le jeune Robert (1) qui l'a abandonnée pour s'en aller à Jersey, mais elle manque de tout et n'a jusqu'à présent reçu de secours que de moi; dès que je serai retournée, je ferai en sorte de vous faire passer par Charette des renseignements précis. Dans ce corps d'armée comme dans les autres, je crois que les conscrits ne partiront pas.

Le 4e corps, celui d'Auguste, est bien disposé, les chefs de division excellents et s'entendant bien. Reste celui du Centre, limitrophe du 4e corps, situé entre lui et celui de Charette; vous savez qu'il fut commandé par le général Sapinaud, qui est mort à la fin de la guerre des Cent-Jours. M. de Saint-Hubert fut désigné pour le remplacer, mais j'ai dû me convaincre, dans ce pays là où j'habite ordinairement, que ce chef n'est ni aimé, ni considéré.

Je regarde comme inutile de faire des phrases avec vous, M. le Maréchal, et de mettre aucun détour à vous faire savoir

---

(1) Plus tard, accusé de trahison et remplacé par B. de Maynard.

que les vœux et la confiance de ce pays appellent Auguste à grands cris. D'après ce qui m'est revenu de toutes parts, M. de Saint-Hubert ne lèverait pas un homme. Je me suis tenue sur la réserve jusqu'à présent, m'en référant à ce que Madame et vous décideriez à cet égard. Seulement, je dois vous dire que tout ce que j'ai fait pour le 4e corps, je l'ai fait aussi pour celui du Centre ; soins, encouragements, secours, tout a été commun ; j'ai reçu d'une partie comme de l'autre témoignages de confiance et d'attachement. Cette réunion est dans la pensée des chefs de division ; il en est un seul, vieux et qui habitait loin de moi, dont j'ignore les sentiments. »

4. - Exemple de menace de vengeance [1]

Lettre de Pierre Nori à M. Poupar, au Préau, commune de la Peyratte.

Nous avons rétabli l'orthographe qui était par trop fantaisiste.

« A Boismé, ce 12 Septembre 1831,

Monsieur,

Scélérat et Jean Foutre, ta vie ne sera pas longue. N'as-tu pas supplié un nommé Jénétreau, conscrit, pour te faire testament de tout ce qu'il avait? Tu as donc déshérité une famille de pauvres gens. Tu veux t'enrichir aux dépens de pauvres gens. Eh bien, nous irons te voir avec notre général Diot et nous viderons cette querelle.

Je te salue. Au revoir.

Pierre Nori, Soldat au général Diot. »

5. - Proclamation de Solignac du 8 Juin 1832

Le lieutenant-général commandant supérieur de la 12e division militaire, aux habitants des départements de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire et de la Vendée.

Les partisans de la dynastie déchue ont abusé de la générosité trop confiante du gouvernement ; il avait espéré

(1) Archives des Deux Sèvres, 11 F 21, n° 29.

ramener par la douceur et la clémence des ennemis incorrigibles, qui, sous la protection de cette liberté qu'ils veulent étouffer, de cette légalité dont ils se sont fait une arme meurtrière, ont égaré l'esprit des campagnes par les bruits les plus mensongers et les provocations les plus audacieuses, ont formé des rassemblements, réuni des armes et des munitions, résisté ouvertement à la loi, pillé, massacré des citoyens paisibles, ont enfin allumé la guerre civile.

Des excès aussi déplorables, trop lentement ou trop imparfaitement réprimés par les lois ordinaires, appelaient un prompt châtiment qui arrêtât le crime enhardi par l'impunité.

Une ordonnance royale vient de mettre en état de siège les départements de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée, faisant partie de mon commandement. L'autorité militaire, plus énergique en ses moyens, plus rapide dans son action, est chargée de rétablir l'ordre public troublé depuis si longtemps.

Le roi vient de me confier un grand pouvoir; je m'en servirai avec fermeté, justice et modération. Les fauteurs de la guerre civile, les agents de désordres et de crimes seront poursuivis sans relâche et sans aucun ménagement, mais les hommes qui n'ont été qu'entraînés ou égarés sont assurés de trouver grâce devant moi, s'ils réparent par une prompte soumission et la remise de leurs armes, le mal qu'ils ont fait à leur pays.

Qu'ils reconnaissent leur erreur, leur aveuglement et la perfidie de leurs chefs. Qu'avaient-ils à demander? La religion n'est-elle pas maintenue et protégée, malgré les trames continuelles d'un grand nombre de ses ministres? Leurs personnes, leurs propriétés ne sont-elles pas respectées? Le gouvernement du roi ne s'occupe-t-il pas sans cesse du plus puissant intérêt du pays, en multipliant les moyens de communication et l'instruction primaire? Que pourraient-ils attendre de plus d'un autre gouvernement, et quels peuvent être les fruits de la rebellion, sinon l'interruption des travaux, la dévastation des récoltes, les désastres du commerce, la désolation des campagnes, la mort de leurs enfants pris les armes à la main? Et pourquoi? Pour une famille ingrate qui, oubliant leurs anciens sacrifices, avait versé toutes les faveurs et toutes les récompenses sur un petit nombre de privilégiés.

A peine quelques jours se sont-ils écoulés depuis que de criminels complots ont soulevé une partie des populations, que déjà les habitants des communes insurgées peuvent reconnaître la fausseté des espérances dont on les avait bercés. Les troupes restées fidèles et dévouées, les gardes nationales rivalisant d'ardeur et de patriotisme, prouvent assez que la

France ne partage pas l'égarement dont ces malheureuses contrées sont victimes ; désormais, le triomphe de la cause nationale ne peut être douteux.

Que les cultivateurs, les artisans s'empressent d'imiter l'exemple des nombreuses communes qui, en se soumettant, ont pu apprécier l'esprit d'indulgence que j'apporte dans ma haute mission. Qu'ils rentrent chez eux, en déposant leurs armes à leurs mairies respectives, qu'ils reprennent leurs travaux ; ils trouveront dans le repentir de leur faute et dans un généreux oubli les éléments de la prospérité qu'assurent la paix, la concorde, l'obéissance aux lois et la soumission au gouvernement.

Au Quartier Général, à Nantes, le 8 Juin 1832.

Le Lieutenant-Général de la 12e division militaire,

SOLIGNAC.

6. - Pétition légitimiste de Décembre 1832 (1)

Il serait fastidieux de reproduire in extenso cet ouvrage, imprimé fin de 22 pages, adressé « A Messieurs les Membres de la Chambre des Députés ». C'est néanmoins un acte fort intéressant car il énumère les griefs des carlistes vendéens à l'égard des philippistes. Aussi, allonsn-ous le résumer brièvement.

Après la révolution de 1830, la Vendée ne bougea pas. Mais, pour provoquer son soulèvement, Louis-Philippe y envoya des quantités de troupes qui commirent des abus de toutes sortes. Ensuite, on s'attaqua au Clergé, on fit abattre les croix, briser la statue de Charette et la tombe de Cathelineau, payer un juif pour trahir la duchesse de Berry.

Les levées d'hommes multiplièrent le nombre des réfractaires car le Vendéen est très attaché à son sol. Les soldats leur firent la chasse, tirant sur eux sans sommation. Des bagnards, lâchés volontairement, par le gouvernement (2), vinrent se joindre aux Vendéens pour les déconsidérer.

Le 3 Juin 1832, c'est l'état de siège : les Vendéens « sont jugés par les soldats envoyés pour les combattre ». Les militaires sont donc à la fois juges et partie, et il y a là une

(1) Archives des Deux-Sèvres : 4 M 6-11.

(2) Il est certain que les évasions du bagne de Rochefort furent assez nombreuses, mais la chouannerie était finie, qu'elles continuèrent. Aussi, le machiavélisme du gouvernement en cette circonstance, nous semble douteux.

dictature militaire bien pire que celle de Charles X. La Charte est bafouée, inexistante.

Le 11 Juillet 1832, le Général Drouet, comte d'Erlon, commandant la 12e Division Militaire, a ordonné de mettre des garnisaires chez les parents des réfractaires. Ce système, illégal, a été cassé par le tribunal de Fontenay le 13 Octobre 1832. Mais alors, on a remplacé les garnisaires par des colonnes mobiles, désastreuses mais anonymes.

La pétition donne ensuite une série d'exemples d'abus commis par les soldats en Vendée : « On a tué une grande quantité de bestiaux, prétendant qu'ils ne répondaient pas au : « qui vive ». Boucher, de Saint-Pierre-du-Chemin, âgé de 60 ans, a été battu et volé. On a tué un veau et volé une vache à Gentil, de Vernoux. Tout le bétail de Salard, de Clessé, a été dévoré par les soldats.

L'ouvrage se termine par une accusation des ministres de Louis-Philippe et une demande de justice.

7. - Témoignages d'un officier chargé de poursuivre les chouans

Saint-Arnaud naquit à Paris le 20 Août 1798. Son père fut préfet sous le Consulat et il fit ses études au lycée Napoléon. Sa mère, devenue veuve, se remaria en 1811, à M. de Forcade la Roquette, juge de Paix à Paris. A dix-sept ans, en 1815, il entra dans les Gardes du Corps. Après une jeunesse orageuse, il partit en Grèce comme volontaire en 1822. En 1827, il prit du service comme sous-lieutenant au 49e « qu'il quitta sottement » comme il le dit lui-même pour voyager. En 1830, il rentre dans l'armée avec son grade de sous-lieutenant et il est envoyé en garnison à Brest, puis, de là, à Gourgé (Deux-Sèvres) pour lutter contre les chouans. Ses lettres sont particulièrement intéressantes, parce qu'écrites dans le feu de l'action. Elle nous permettent d'envisager les faits d'un autre point de vue : après l'opinion des carlistes données par les écrivains royalistes et celle des civils philippistes que nous avons extraites des rapports des sous-préfets, voici maintenant celle des militaires chargés de la répression. Ces lettres sont adressées par Saint-Arnaud à son frère, avocat à Paris.

Brest, samedi 23 Avril 1831.

Je n'ai pas voulu t'écrire, cher frère, avant d'avoir pris l'air du régiment et d'avoir quelque chose à te dire d'un peu positif. Je suis arrivé à Brest, mercredi à quatre heures du

soir, bien fatigué, je t'assure, et ayant plus d'une fois maudit la route, la lenteur des chevaux, la poussière, tout enfin. Jeudi matin, je me suis mis en tenue et j'ai été voir mon colonel et lui porter la lettre du général Leridant. Le baron de Saint-Aubanet est un homme jeune encore et assez froid ; il m'a cependant bien accueilli et m'a accordé de suite la faveur que je lui demandais en le priant de m'incorporer dans le 1er ou le 2e bataillon, les autres étant souvent détachés et toujours fort mal.

Le lieutenant général Bonnet est en ce moment à Brest et passe l'inspection du régiment. Cette circonstance est favorable pour moi. Si je fusse arrivé quelques jours plus tard j'aurais pu perdre mon rang d'ancienneté.

J'ai passé ces deux jours-ci à faire des visites aux officiers, selon l'usage...

Plusieurs officiers m'ont fait connaître hautement qu'ils ne sympathisaient nullement avec la révolution de Juillet. Quelques bravaches ont fait aiguiser leur sabre en disant qu'ils couperaient les oreilles à ceux qui prendraient la cocarde tricolore, ce qui n'a cependant empêché personne de la porter et de la garder. De tout cela, il est advenu une dénonciation au ministre de la guerre, et, à la suite de cette dénonciation, est arrivé le général Bonnet, muni d'instructions secrètes et de pouvoirs particuliers pour inspecter minutieusement le régiment et surtout prendre des renseignements sur l'opinion des officiers. Notre colonel est un chef de bataillon sortant de la Garde.

Te rappelles-tu le colonel Gélibert? Eh bien, mon ami, il est commandant de la ville de Brest, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la fortune ne l'a rendu ni ingrat, ni fier. Il avait vu ma nomination dans le Journal militaire et m'attendait tous les jours. Apprenant mon arrivée, il m'a envoyé de suite un adjudant de place pour me dire de passer chez lui. J'ignorais qu'il fut à Brest et même qu'on lui eût rendu du service. J'étais fort surpris de l'invitation, enfin j'arrive et je vois le colonel Gélibert qui me saute au cou, m'embrasse deux fois, m'accable d'amitiés, me demande de tes nouvelles, etc... Il m'a fait déjeuner avec toutes les autorités de la ville auxquelles il m'a présenté : le général Desmichel, commandant la division, le sous-préfet M. Curel et le maire. De plus il est lié avec mon colonel et il m'a recommandé particulièrement à lui. Il m'a dit de regarder sa maison comme la mienne, ce dont je n'abuserai pas.

Le vieux général Bonnet nous a tenus quatre heures dans la boue, avec une pluie battante, à faire l'exercice et la petite guerre à une lieu de Brest. Quel temps! Quel pays! il pleut sans cesse. Nous sommes rentrés traversés et perdus de boue.

Dis à ma bonne mère (1) que je pense souvent à elle et que je serais bien heureux si elle mettait quelques lignes dans ta lettre. Je l'embrasse de tout cœur ainsi que ma sœur (2) et Adolphe (3).

Nous sommes ici dans un vilain séjour. Nous ne savons rien que quatre jours après vous. En général, en province, on est bien mécontent des troubles de Paris. Il n'y a qu'une voix pour dire qu'il faut en finir. Si cela se répétait, je ne serais pas surpris de voir les provinces marcher sur Paris. Voilà le résultat de ce que j'ai entendu partout sur la route, et ici cependant nous sommes en Bretagne.

Adieu, mon bon ami, tiens-moi au courant et écris-moi longuement et souvent. Je t'embrasse de tout cœur.

Ton frère.

Brest, 8 Août 1831.

Depuis la lettre que je t'ai écrite par mon quartier-maître, et que tu as dû recevoir à présent, cher frère, les affaires politiques ont changé de face. La guerre semble nous menacer, et le premier coup de canon qui sera tiré retentira dans toute l'Europe. Nous avons fait un pas en avant. Nous ne reculerons plus. Au moment où je t'écris nous avons probablement bousculé les Hollandais et dit quelques mots aux Prussiens. Nous sommes ici tellement retirés du monde, tellement arriérés que nous ne savons quelque chose que lorsque les autres ont eu le temps de l'oublier. Aussi c'est sur toi que je compte pour me mettre au courant de ce qu'on dit à Paris, de ce que l'on espère et de ce que l'on craint.

J'ai bien peur que notre malheureux régiment ne reste dans le fond de la Bretagne, ignoré, abandonné. La Vendée donne des craintes ; peut-être veut-on nous y laisser. Ce serait cependant bien impolitique, car nous avons plus de mille jeunes soldats bretons et certes, en cas de guerre civile, ils ne se battront pas contre leurs frères et leurs amis, mais ils iront plutôt grossir leurs rangs : espérons. Si le général Léridant obtient un commandement, je suis sûr d'être demandé ; mais l'obtiendra-t-il ?

Adieu mon cher frère, écris-moi bien vite.

---

(1) La mère du Maréchal de Saint-Arnaud, restée veuve à 24 ans, avec trois enfants, dont le Maréchal était l'aîné, épousa en secondes noces M. de Forcade, juge de Paix à Paris.

(2) La sœur du Maréchal, dont le nom de Louise reparaît souvent dans ses lettres, épousa M. Delattre, et mourut en 1837.

(3) Adolphe est le frère du Maréchal. Né du second mariage de sa mère, il porte le nom de Forcade. Il fut maître des requêtes de première classe au Conseil d'Etat.

Redon, le 15 Janvier 1832.

Tu vois, mon bon ami, par la date de ma lettre, qu'au lieu d'être à Rennes je suis à Redon. Arrivé à Josselin, j'ai reçu l'ordre de me rendre ici avec ma compagnie en toute hâte. Les ouvriers charpentiers menaçaient de se révolter. Je suis arrivé hier avec cent vingt hommes, trois mille cartouches, prêt à me battre solidement. Heureusement, car les guerres civiles sont odieuses, nous n'en sommes pas venus là. J'espère même, par ma contenance ferme, imposer assez pour que la tranquillité ne soit pas troublée. Arrivé hier après-midi, j'ai déjà fait et envoyé trois rapports à Rennes, au général de Castres, commandant le département, avec lequel je corresponds directement. J'ai travaillé une partie de la nuit et fait des patrouilles l'autre partie. Aussi suis-je harassé, tant par la fatigue que par le chagrin d'avoir quitté ma femme (1).

Je suis ici commandant de place, gouverneur militaire, chef de détachement, tout enfin. Je confère avec les autorités civiles, le maire, le procureur du roi. Le sous-préfet est absent. Mes relations ici seront agréables parce que j'y suis chef.

La guerre paraît plus incertaine que jamais. Notre régiment a assez de malheur pour être laissé ici à guerroyer sans honneur contre les chouans. Prie ma mère d'employer tout son crédit pour me faire passer dans un régiment qui soit de l'armée active. Au surplus, si la guerre éclate, elle sera assez sérieuse et assez importante pour nécessiter l'emploi de tous les régiments de l'armée.

Depuis Brest nous n'avons cessé d'avoir la pluie sur le dos et la boue jusqu'aux genoux ; tous nos effets sont ruinés par dix jours de marche dans cet affreux pays. En arrivant à Josselin nous avons été témoins presque de l'audace des chouans : à quinze cents pas du bataillon, le juge de paix de Josselin et son greffier ont été attaqués et ont essuyé une décharge de coups de feu qui, heureusement, ne les a pas atteints. Un des chouans portait en sautoir la capote d'un soldat du 46e, qu'il avait dépouillé. Tout le pays était en rumeur : la garde nationale, la gendarmerie mobile, les détachements de troupe de ligne, sur pied, parcouraient en tous sens la campagne sans rien pouvoir trouver.

Nous avons vu un des chefs de la bande à Mandar ; c'est un homme superbe, il a passé, conduit par la gendarmerie,

---

(1) Saint-Arnaud venait de se marier. Il avait épousé en premières noces, au mois de Novembre 1831, Mlle Laure Pasquier, fille d'un capitaine de vaisseau retiré à Brest.

au milieu du bataillon, et a essuyé avec le plus grand sang-froid les sarcasmes et les imprécations de nos hommes exaspérés contre lui.

De Josselin à Redon, j'ai traversé par des chemins affreux le foyer de la chouannerie. Je marchais sur mes gardes, les armes chargées et prêt à tout. Je n'ai rien vu, rien rencontré. J'ai fait, d'après mes instructions, donner la chasse à un paysan armé qui se cachait de haies en haies. Après une longue et fatigante course dans laquelle plusieurs de mes soldats sont entrés dans l'eau jusqu'au col en traversant un marais, il a échappé à nos recherches. Et c'est toujours ainsi que cela finit, parce qu'on ne peut entrer dans les maisons; la légalité s'y oppose. Voilà la vie que je vais mener à présent, courir après les chouans, maintenir la tranquillité et l'ordre à Redon et faire rapports sur rapports.

Quand je connaîtrai mieux le pays, je te donnerai des détails. Toi, tiens-moi au courant de la politique. Nous n'avons ici que deux journaux, le « Constitutionnel » au café et les « Débats » au tribunal, chez le procureur du roi.

Adieu, mon bon frère, embrasse bien ma mère, ma sœur et le petit Adolphe (1). Fais-leur part de ma lettre et dis-leur que je les aime et pense à eux. Mes effets sont à Rennes et n'arriveront ici que dans quelques jours, de sorte que je suis sans linge ni bottes : tout ce que j'avais avec moi est perdu et trempé. Le joli métier! C'est égal, vive la gloire quand on peut la trouver. Adieu, frère chéri...

Gourgé, 19 Mars 1832.

Ah, mon pauvre ami, je suis tombé des cieux dans le fond de l'enfer. De Redon, où j'étais si tranquille, si heureux près de ma femme; de Nantes, où j'étais en pays chrétien, je viens de traverser la Vendée, le Bocage et suis maintenant au commencement de la Plaine, comme on l'appelle dans ce pays, ainsi que pourrait le faire un Mohican de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire à la lisière du Bocage.

Mais je veux procéder par ordre et te raconter mon itinéraire de Nantes ici. Je te dirai d'abord que je ne suis plus pour le moment à ma compagnie. Un capitaine manquait à la 3e compagnie de mon bataillon, on m'a donné le commandement de cette compagnie jusqu'à nouvel ordre. C'est une marque de confiance que j'apprécie dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

---

(1) M. Adolphe de Forcade, qui avait alors douze ans.

De Nantes, nous sommes allés à Clisson, petite ville extrêmement pittoresque, occupée par le 32e de Ligne ; rien de bien intéressant jusque-là. A chaque pas, on rencontre des patrouilles de soldats commandés par des officiers ou sous-officiers armés à la légère : bonnet de police, veste, grande courroie tenant la baïonnette autour du corps, cartouchès dans la poche et fusil en bandoulière ou à volonté, telle est la tenue de l'armée dans toute la Vendée.

De Chollet à Châtillon-sur-Sèvre, pluie battante, boue jusqu'aux genoux, bottes perdues. Mon porte-manteau n'est arrivé que dans la nuit.

De Châtillon à Bressuire, foyer de chouannerie, commandement du Bocage, pays de voleurs, car on peut se cacher partout. Là commence l'intéressant. A Bressuire, j'ai été détaché avec ma compagnie à Saint-Porchaire, village connu par les visites de Diot, le fameux Diot, qui se fait appeler général par les quarante chouans qu'il commande. Il était venu deux jours avant manger et boire dans le village, lui, à l'auberge en payant, car il paye partout, et ses gens chez le curé et chez les riches de l'endroit. J'ai recueilli les détails les plus intéressants et surtout authentiques sur ces bandes. Ils ne font de mal à personne jusqu'à présent, excepté un certain Segondi, Corse de nation, déserteur du 1er Léger. Diot fait le généreux, sème l'or et donne comme faveur des pièces de Henri V. Lui et sa troupe n'en veulent qu'aux gendarmes, aux gardes nationaux et aux officiers. Dans les rencontres, ils crient toujours : « Tirez sur les officiers ». Mais on se moque d'eux. J'ai vu un chêne derrière lequel était placé un sous-lieutenant du 18e dans une affaire : il y a soixante trous de balles dans l'arbre.

Le curé de Saint-Porchaire est un jeune homme de vingt-cinq ans, charmant, plein d'instruction et de tolérantisme. Il est venu me faire visite aussitôt mon arrivée. Je la lui ai rendue après dîner et nous sommes restés plusieurs heures ensemble à discuter tous les points de religion et de politique, séparés par un bol de vin chaud auquel il a fait plus d'honneur que moi. Nous nous sommes quittés très amis ; il m'a promis de venir me voir dans mon cantonnement.

De Saint-Porchaire, nous nous sommes dirigés sur Parthenay. C'est le 1er bataillon du 64e qui couvre de ses soldats les cantonnements entre Bressuire et Parthenay. Nous avons été reçu sur la route par nos camarades... A Parthenay, mon ami, j'ai reçu l'ordre de me rendre de suite dans le trou où je suis. C'est à trois lieues de Parthenay, j'ai cinquante hommes avec moi. Mon sous-lieutenant à vingt-cinq hommes à Lageon, éloigné d'une lieue de moi, et mon sergent, avec vingt-quatre hommes, occupe Maisontiers dans une autre

direction. C'est moi qui commande tous ces cantonnements, et mon quartier général est à Gourgé.

La bande de Diot a désarmé mon village il y a cinq semaines, il rôde dans les environs. Si je le trouve, nous causerons. En attendant, le service est horriblement pénible : toujours en course, jour et nuit, sautant les fossés, les halliers, couchant où l'on se trouve, partant à l'improviste à travers champs. Si les chouans sont aussi fatigués que nous, je les plains.

Gourgé, mon cher Adolphe, est encore plus petit qu'Ormesson (1) : pas de maisons bourgeoises, tous journaliers et pauvres. Le curé que j'ai vu, est un homme tranquille et sage. Le maire est à l'aise ; c'est un bon paysan faisant un peu ses embarras ; je vivrai en bonne intelligence avec lui. Le juge de paix est riche et n'habite pas Gourgé, son château est à une demi-lieue d'ici, à Orfeuille. Les chouans ont voulu y pénétrer il y a quelques jours, il a montré beaucoup de fermeté et a refusé. J'irai faire une visite chez lui prochainement.

Tu vois, mon cher frère, quelle vie. Encore, si on trouvait quelque occasion de se distinguer ; mais non, toutes les recherches sont inutiles. Les chouans sont mieux servis que nous. Les paysans, soit crainte, soit sympathie, ne les trahissent jamais. Je ferai mon possible ; mais pourquoi serais-je plus heureux que tous ceux qui m'ont précédé et qui, guidés par le même intérêt, y apportaient le même zèle ? Cependant, les chouans sont serrés de plus près ; il n'y aura bientôt plus dans le pays une seule maison où ils pourront venir faire des provisions, tant les cantonnements seront rapprochés.

Le papier va bientôt me manquer et je ne t'ai rien dit encore pour ma mère et ma sœur. Tu leur liras ma lettre, tu leur diras que je pense à elles, que je les aime et que ma première lettre leur en portera une à chacune. Quand j'écris à l'un de vous, c'est pour tous. Dis-moi un mot de politique, car ici je suis mort au monde. Je n'ai ni livres ni journaux, moi que les lisais et commentais tous, jusqu'au nom de l'imprimeur. Je ne pourrais plus trouver le temps de faire de même, car j'ai peu d'instants à moi ; juges-en. ...Il est onze heures du soir ; à minuit, je vais aller moi-même réveiller dix hommes et un sergent. Nous partirons sans bruit et nous irons faire trois et quatre lieues à travers champs, dans les bois, autour des métairies, tombant dans les trous, dans les fossés. Si je t'avais là avec moi, je rirais, mais seul, je jure,

(1) Village des environs de Paris où le Maréchal a passé avec son frère quelques années de son enfance.

et tout bas de peur que mes soldats ne se croient autorisés à en faire autant. Au surplus, cela m'arrive aussi quelquefois le jour, quand je donne audience à mes pensées. Je rêve à tout ce que j'ai de cher au monde, à ma femme, à vous tous, et, croyant vous embrasser, je vais souvent dans un fossé donner un tendre baiser à notre mère commune, qui, par reconnaissance, me salit ou me déchire.

Enfin, c'est comme cela, que veux-tu? C'est la pensée qui nous rapproche, et vous êtes tous là, toujours autour de moi. Adieu, mon frère chéri, embrasse bien ma mère, Louise, Adolphe junior, toute la famille. Mon pauvre ami, comme tu as bien fait d'être civil. Il vaut mieux courir après les lois, voire même après les procès, qu'après les chouans. Adieu, je t'embrasse.

Gourgé, 15 Avril 1832.

Mon bon ami, ton ennemi, c'est le choléra. Le mien, à moi, c'est le chouan. Je suis continuellement en course et souvent je rentre après avoir fait dix ou douze lieues du pays. Mes forces physiques se fatiguent, mais le moral remonte la machine.

Il y a quatre jours, j'ai entendu enfin siffler les balles chouanes. Une douzaine d'elles ont passé bien près de moi. Nous étions dans un bois très fourré. Tout à coup nous sommes avertis du voisinage des chouans par une décharge et par les éclats d'arbres et de branches qui viennent me frapper au visage. J'ai eu la lèvre coupée par un éclat. Personne n'a été touché. J'avais vingt-six hommes, nous nous sommes élancés dans la direction; impossible de courir à travers les ronces et les fourrés. Nous n'avons rien vu, rien, mon cher... J'ai battu le pays toute la journée. Je suis revenu bivouaquer la nuit à l'endroit où nous avions essuyé leur feu, en embusquant des hommes à l'entour, rien. Je suis resté trente heures absent sans rien dans le ventre, la pluie sur le dos et avec des coups de fusil partis du diable. Ces gens-là courent plus vite que des lièvres. Tant qu'on ne pourra pas entrer dans les maisons, on ne prendra rien. Pendant que nous les traquons, ils sont aux fenêtres qui nous regardent passer et qui nous rient au nez. Avec la légalité, la tolérance et le juste milieu, nous serons décimés ici sans en avoir un.

Le 12 et le 13, le régiment a fait deux battues générales dans les bois d'Amailloux, de la Chapelle-Saint-Laurent, etc... Parti chaque jour à deux heures du matin, je ne suis rentré

qu'à sept heures du soir. Le 13, on a annoncé l'arrivée du général Solignac. Tout le régiment était échelonné sur la route et la battait parallèlement pour éviter toute embuscade. Il n'y avait rien de beau comme le coup d'œil que présentait la route de Chiché à Parthenay, avec des bivouacs de distance en distance dont la flamme s'élevait parfois à plus de dix pieds. Le général a voulu parler en particulier à chaque commandant de compagnie et lui donner ses instructions et ses ordres. Je suis le seul lieutenant du régiment qui commande une compagnie. Il m'a complimenté sur ma manière de servir.

Aussitôt rentré chez moi, quoique exténué de fatigue, traversé, car au bivouac je me séchais d'un côté et je me mouillais de l'autre, j'ai pris de suite des mesures et j'espère qu'elles seront couronnées de succès. Avant quinze jours, j'aurai la peau de quelques-uns ou j'y perdrai mon nom. Ces coups de fusil que j'ai entendus sans pouvoir les rendre, m'ont fait dresser les oreilles comme à un vieux chien de chasse au repos depuis longtemps. Maintenant, je suis enragé.

Il y a une bande de six qui rôde toujours autour de Gourgé. Elle est commandée par Segondi, ce Corse déserteur du 1er Léger. Ils sont dans les bois comme des loups et ne sortent que pour piller. Ce n'est pas cette bande-là qui m'a tiré dessus; c'est une autre, commandée par Robert et forte de quinze hommes. Elle est à trois lieues d'ici; l'autre est quelquefois à une demi-lieue. Quand je suis d'un côté, ils sont de l'autre. Patience, nous verrons.

Demain sera un grand jour pour moi. Je saurai, oui ou non, si je réussirai à les avoir. Si j'ai du succès, je te l'écris sans perdre une seconde. Tes pistolets, dont je te remercie mille fois, les verront de près et j'espère qu'ils se feront sentir. Je ne tirerai qu'à trois pas. J'ai trouvé tout ce que tu m'annonçais, excepté la boîte de capsules, mais je puis aisément m'en procurer. J'ai soixante-quatre balles fondues ce matin, de la poudre et des capsules en masse. Avec cela et un peu de bonheur, on peut marcher. Quel brave homme que le général Solignac! Il est resté un quart d'heure à mon bivouac avec le général Mocquery. Il a paru très satisfait de mes réponses et a demandé mon nom au colonel, qui, lui-même, paraissait content, car il rit quand la lune tousse et il m'a souri en me disant que je pouvais regagner mon cantonnement.

Mon ami, quel métier! Se battre tous les jours donne du courage, donne de la besogne à l'imagination, on pense à ce que l'on a fait, à ce que l'on fera encore; mais courir à travers bois et champs, s'abîmer, se déchirer, recevoir des coups de fusils sans en rendre, s'attendre à en voir partir de

chaque haie, de chaque pâté d'arbres et se dire, je mourrai sans vengeance, il faut plus que de la philosophie... Tiens, cela rend cruel. Qu'ils ne me tombent pas sous la main, car ils payeront pour tous. Une poignée de chouans occuper trente mille braves... quel siècle! quel gouvernement! Et ce brave roi qui souffre cela. Il ne le sait donc pas? Mais qu'on le lui dise. Qu'on donne quinze jours carte blanche à chaque chef de cantonnement, et dans un mois pas un chouan ne désolera notre belle patrie. Ils sont dans les maisons, on ne peut y entrer. Comment les prendre? Crois-tu que toutes ces réflexions, tous ces obstacles dont on barre notre chemin ne soient pas faits pour décourager? Et cependant, Dieu sait si je le suis. Ne dis pas un mot de cela à ma femme. Dans mes lettres, je ne lui parle que de courses, de fatigues, mais nullement de dangers, du reste, ils ne sont pas bien grands.

Adieu, mon ami, donne moi promptement de tes nouvelles. La lettre que j'ai trouvée dans la caisse est du 6 et nous sommes le 15. C'est trop longtemps sans écrire par le temps qui court.

Gourgé, 18 Avril 1832.

Ta lettre m'a bouleversé. Comment ma Louise chérie a reçu une atteinte du choléra? J'ai besoin de relire cent fois qu'elle est hors de tout danger. Je t'en prie, écris-moi courrier par courrier et dis-moi comment elle va...

J'écarte ces images que tu as fait naître par ta lettre et qui me font mal. J'ai besoin de toute ma tête, de toute ma force. Je frappe demain jeudi, 19, un grand coup. Je viens d'expédier mes ordres aux détachements que je commande, toutes mes mesures sont prises, et j'espère joindre ce Corse, effroi du pays et sa bande; j'ai un émissaire qui me conduit et me guide, je connais les endroits où il se réfugie, je les fais battre et occuper toute la journée, et moi-même je tombe sur la seule ferme que je lui ai laissée pour asile. Je médite ce coup depuis longtemps, aussi n'ai-je jamais envoyé de troupes, de patrouilles de ce côté. Demain, il me verra pour la première, et, je l'espère, pour la dernière fois; je lui enverrai quelques-unes des balles que j'ai reçues de toi.

Mon expédition devait avoir lieu hier, mais je reçus des ordres supérieurs la veille pour me rendre dans les bois d'Oroux. Je partis de Gourgé à onze heures du soir, et ne rentrai que le lendemain à trois heures de l'après-midi. J'ai battu en tous sens cette forêt; j'ai bivouaqué au centre. Il y avait, à ce qu'on assure, une bande de quinze chouans

commandée par Robert et Mercier. Ces bois appartiennent à la duchesse de Berry.

Ce chouan dont ma femme te parle dans sa lettre, est une capture que j'ai faite lors de la première battue du régiment ; je la croyais importante, et elle s'est réduite à zéro. C'était un paysan que j'avais déjà fait sauver d'un bois à la pointe du jour. Il m'échappa à travers le fourré ; deux heures après, je l'aperçus dans un champ ; il était armé d'un fusil et se baissait en se glissant le long des haies pour n'être pas vu. En un moment, les gendarmes lancèrent leurs chevaux et nous nos jambes, sur lui. Les chevaux vont mal dans les bruyères, les fossés et les haies : aussi la cavalerie est restée en arrière. J'ai suivi mon individu à la course, franchi les haies et les halliers derrière lui, et lui ai fait sentir la pointe de mon sabre légèrement dans le dos, en l'invitant à s'arrêter. Il se rendit sans façon. Son fusil était chargé de plomb n° 1, mais il avait deux balles sur lui ; il les prétendit destinées aux loups ; bref, il fut lié, conduit à Parthenay, et relâché deux jours après par le procureur du roi, attendu que ce n'était pas un chouan, mais un paysan connu, et seulement coupable de contravention en portant un fusil. Je croyais t'avoir fait part de cette prouesse de mes jambes, c'était probablement à ma femme. Tant que je n'en trouverai que comme cela, je ne serai pas décoré. Demain, nous verrons.

Aujourd'hui, je me repose, c'est-à-dire mes jambes se reposent. Je suis levé depuis cinq heures et demie et je n'ai cessé d'écrire que pour déjeuner. J'ai repris ensuite, et j'en ai jusqu'à ce soir dix heures.

Tes vacances de Pâques vont te donner de la liberté. Profites-en pour m'écrire un peu plus longuement. Parle-moi de politique. Le choléra l'aurait-il tuée aussi ? Ne s'en occupe-t-on plus ? Moi, l'avenir m'effraye. Dans ce pays, il est horrible : on n'ose y penser. Il faudrait bien peu de chose pour le soulever tout entier. Si les grains continuent à augmenter, il y aura quelque catastrophe. On parle de bruits et de coups de fusil à Nantes, entre la troupe et le peuple, pour qui la garde nationale aurait pris parti. Où en sommes-nous ? Partout de petites guerres civiles. N'aurons-nous donc jamais une bonne guerre à l'extérieur ?

---

20 Avril 1832.

Eh bien, mon ami, j'ai encore manqué la bande de chouans qui m'occupe à chaque instant du jour et de la nuit. Mes mesures étaient cependant bien prises ; mon colonel avait eu la bonté de les approuver, de les louer même. Il faut que ces

chouans aient des intelligences avec le diable. N'importe, je ne perds ni l'espoir ni le courage, et je ne leur laisserai ni repos ni trêve. Tu as vu, par la lettre que j'écris à ma mère, quel nouvel espoir me sourit; mon colonel n'est pas homme à dire des choses en l'air. En cas de réussite, je pourrai dire que je suis quelquefois un heureux individu. A peine lieutenant, quand tant d'autres le sont depuis des années, me trouver capitaine, ce serait charmant. Eh bien, mon ami, j'ose dire que cette faveur, si je l'obtiens, ne fera crier aucun de mes camarades, parce que tous m'aiment, et tous savent aussi que j'en suis digne. Cette idée me fait presque autant de plaisir que la place.

Demain, Samedi Saint, je recommence une battue dans deux bois sur lesquels j'ai quelques soupçons... Le choléra s'en va-t-il? Envoie-le-nous, nous le ferons courir après les chouans. Adieu.

Gourgé, 22 Avril 1832.

Je reçois, mon ami, le fruit de tes loisirs de la Semaine Sainte...

Notre régiment a manqué un bon coup. Le Vendredi Saint les chouans de ce pays ont eu une assemblée générale. Tous les chefs y assistaient : Diot, Robert, Segondi, etc..., au nombre d'environ quarante à soixante. La réunion avait lieu dans une ferme, à trois lieues de Parthenay, sur la route de Saint-Maixent. Le hasard voulut qu'une patrouille de huit voltigeurs, commandés par un caporal, passât devant la ferme et voulût y entrer. On s'y oppose; ils insistent; une femme s'élance, le pistolet au poing, et le place sur la poitrine d'un voltigeur. Le voltigeur s'en débarrasse d'un coup de crosse, se précipite dans la ferme. Aussitôt, de toutes les fenêtres, de toutes les portes partent des volées de coups de fusil. Un voltigeur tombe mort, d'une balle dans la poitrine; un autre a la main traversée; ils ripostent cependant au feu avec ardeur. Les chouans filent par une porte de derrière, et le caporal, en voyant leur nombre quintuple de celui de ses hommes, ne les poursuit pas et se contente de tirailler. Ils croient en avoir blessé plusieurs. Pas un n'est resté. Le caporal a saccagé la ferme, saisi tous les habitants et les a conduits, garottés, à Parthenay. Avoue que nous ne sommes pas chanceux. Si ce détachement eût été commandé par un officier et fort de quelques hommes de plus, nous pouvions prendre d'un coup de filet toute la bande. Ah, si j'eusse été avec les huit hommes, ou j'y serais resté, ou j'en aurais eu

quelques-uns. Ainsi, le jeudi et le samedi, je battais tout le pays, je fouillais partout, et le vendredi ils étaient tranquilles dans une ferme à manger un mouton.

Un autre trait de Diot, dans un autre genre. Il y a deux mois, trois hommes entrent la nuit dans la ferme de Checay, à Lorge-Boisseau ; ils font lever Checay et le forcent à leur donner six louis. Checay les donne et le lendemain se réfugie à Saint-Loup, laissant sa femme soigner la métairie. Quelque temps après, deux hommes se présentent chez lui, demandent à sa femme combien on a exigé d'elle. Elle refuse d'abord de le dire. Enfin, pressée par les deux individus qui s'annoncent de la part de Diot, elle dit la somme. Ils la lui rendent, au nom de Diot, en engageant Checay à rentrer chez lui, que jamais on ne l'inquiétera. Checay ne s'y fie pas ; il va de temps à autre chez lui, mais n'y couche pas. C'est de lui-même que je tiens le fait.

J'espère que ma sœur et Delattre se remettront promptement de l'assaut qu'ils ont supporté. Embrasse-les tous les deux pour moi, ainsi que le petit Adolphe, qui ne veut pas du choléra pour camarade de jeux ou de classe.

Gourgé, 29 Avril 1832.

J'éprouve de grandes douleurs d'entrailles, un malaise général, une soif inextinguible et une tristesse à me bailler au nez vingt fois par minute. Impossible de se bien porter avec la guerre infernale que nous faisons. Lorsque l'on est harassé de fatigue, mouillé de sueur et de pluie, déchiré par les ronces et les épines, dormant en marchant tant on est épuisé, et tout cela pour rien, quel est le saint qui n'aurait de l'humeur et ne se ferait de la bile?

Depuis l'affaire du 20, dont tu as reçu quelques détails incomplets, mais que je vais t'achever, nous sommes sur pied jour et nuit. Tu sais, d'après ma dernière lettre, que nos voltigeurs se sont battus comme des Français de Napoléon. Forcé de se retirer devant des forces trop supérieures, ils ont quitté, après un long combat, un champ de bataille qu'ils présumaient avoir arrosé du sang de plusieurs chouans. Ils ne se trompaient pas. Le lendemain soir, une paysanne, passant près d'un champ de genêts, entend des plaintes ; elle se dirige du côté où elles partaient et trouve un homme étendu par terre, la cuisse entourée d'une serviette teinte de sang. L'individu la menace de lui brûler la cervelle si elle ne lui donne du pain. La pauvre diablesse lui promet de lui en rapporter de suite, mais elle court avertir la gendarmerie,

qui empoigne mon chouan. C'était, mon ami, le Corse Segondi. Amené à Parthenay, il a fait des révélations importantes. On est retourné à la ferme, on y a saisi des armes, des papiers et des blouses noires d'uniforme de chouan, destinées à habiller les nouvelles recrues sur lesquelles ils comptent. Segondi porte une casquette noire avec un gland en or et un ruban blanc, bleu et vert. On lui a coupé la cuisse. Il a déclaré que dans l'affaire du 20, Diot et Robert étaient présents ; que c'était lui qui commandait le feu, qu'il y a eu deux chouans de tués qui ont été enterrés dans un lieu qu'il a refusé d'indiquer, et trois autres blessés, il en est un. Il est furieux contre ceux qui l'ont abandonné. La prise, comme tu le vois, est importante. Toute la bande s'est dispersée.

Le lundi de Pâques, 23, j'apprends qu'ils sont dans les bois d'Oroux et de Saurais. J'y cours avec trente hommes : il était dix heures du matin. Je bats les bois, les fermes, tous les coins jusqu'à minuit. J'arrive exténué à deux heures du matin, à Gourgé et j'y trouve l'ordre de me porter à trois heures du matin, avec ma compagnie, sur le Thouet, de suivre son cours et de garder tous les ponts, passages et gués praticables. Je repars et ne rentre qu'à cinq heures du soir. Toute la journée, la pluie sur le dos et dans les prés où j'étais obligé de rester, les pieds dans l'eau jusqu'à la cheville. Je me repose le mercredi, et le soir je reçois une lettre particulière de mon colonel qui m'annonce que Robert a été vu à cheval, avec neuf chouans à pied, menant un des leurs blessé dans la journée du 20, qu'ils pansent eux-mêmes et que leur marche en est retardée. Il me dit qu'il compte sur ma compagnie et m'indique les bois que je dois battre et les villages que je dois occuper. Je pars jeudi, à deux heures du matin, avec quatre-vingt-dix hommes munis de pain pour deux jours. Mon ami, toute la journée de jeudi et tout vendredi, je n'ai fait que courir à travers les bois les plus touffus et les plus difficiles. J'ai fouillé dix-huit métairies dans un rayon de quatre lieues dans les forêts de Mayotte, d'Oroux, d'Autun, de Saurais et de Senilly. Je ne m'arrêtais que pour donner un peu de repos à mes hommes et les laisser manger. J'étais obligé d'employer la menace pour forcer les paysans à nous servir de guides, un enfant que je prends jeudi pour guide, et que je paye, est battu par son père en rentrant. Oh, je le lui ai bien rendu. Enfin, je suis rentré vendredi à minuit, ramenant deux sergents malades au premier degré du choléra, la diarrhée, la fièvre, le teint jaune et la peau froide. Aujourd'hui, ils sont bien. Moi, je suis malade, mais moins qu'hier, et demain, si je couche dans mon lit le soir, je serai bien. J'ai un peu de fièvre maintenant. Tout cela est le résultat de la fatigue ;

mais quelle guerre! quelle guerre insupportable! Si l'on se battait, si l'on tirait des coups de fusil, passe au moins, cela reposerait. Espérons toujours, il n'y a que cela qui nous soutienne; car, pour mes pauvres jambes, elles ne me soutiendront bientôt plus. Je suis tellement habitué à les remuer que, même en rêve, je marche. Je suis comme le Juif errant.

Si tu n'as pas encore expédié le petit paquet que tu m'annonces, fais-moi le plaisir de te procurer une carte du département des Deux-Sèvres, très détaillée. Que les bourgs et les villages y soient. Ne la prends pas, si tu ne vois pas, près de Parthenay, Gourgé, Lageon, Maisontiers, lieux où je commande. Ce n'est qu'à Paris qu'on peut se procurer une telle carte et tu dois penser de quelle utilité elle me sera pour combiner mes mouvements et établir mes plans. Je n'ai qu'un espoir, c'est que les chouans repasseront le Thouet, quand ils auront été bien chassés du côté de la Ferrière, Saurais et la Meilleraye, et qu'ils viendront se réfugier encore dans leur ancienne retraite, les bois de Viennay, de Latouche, du Presson et des Viallières d'où je les ai chassés. Tu pourrais voir ces positions sur la carte. Les routes de Parthenay à Poitiers, de Parthenay à Bressuire et à Saumur et le cours du Thouet, sur lequel je suis, moi : voilà nos lignes d'opération. Maintenant, les chouans sont à deux lieues et à droite de la route de Parthenay à Poitiers, près de Saint-Maixent. L'affaire du 20 a eu lieu dans une ferme appelée Lamonière, dans les bois de Beaulieu. Ils étaient, le 25, dans la commune de Pompaire. Suis tout cela sur la carte. Ils se tiennent dans cinq à six forêts qui se touchent et où le diable ne saurait les trouver.

Le jour de Pâques, j'ai été à l'enterrement de la femme du maire de Gourgé, morte en couche à l'âge de trente ans. Mon Adolphe, je pensais à vous, à ce choléra qui vous menace, à ma femme enceinte. Les pleurs me suffoquaient, je suis rentré chez moi où j'ai eu une attaque de nerfs. Voilà la première cause de mon malaise. La raison et la philosophie ont combattu et triomphé. Mais que veux-tu? depuis que marié, bientôt père, je sens toutes les obligations que j'ai contractées; depuis que j'ai acquis une valeur pour ceux à qui ma vie est utile, j'ai la faiblesse d'y tenir plus que je ne faisais autrefois, quand je l'aurais vue me quitter avec joie. Cela ne m'empêcherait cependant pas de l'exposer mille fois le jour avec sang-froid pour la gloire et le roi que je crois nécessaire à mon pays. Je courrais sur le danger, demain, à le faire fuir loin de moi. Je n'ai pas assez de bonheur pour qu'il se présente. Je le cherche cependant bien. Embrasse ma bonne mère...

Gourgé, 15 Mai 1832.

A quoi pensez-vous tous de me laisser dans une inquiétude aussi affreuse? Voilà plus de quinze jours que je n'ai reçu une ligne de vous. Est-ce dans de pareilles circonstances que vous devez me laisser sans nouvelles? Le choléra, quoique beaucoup diminué, règne toujours à Paris.

J'ai du noir dans l'âme, et qui n'en aurait pas par le temps qui court? On n'ose plus regarder devant soi, de crainte d'y voir trop clairement de grands malheurs, derrière soi, l'on voit des fautes, autour, des révoltes, la paix nulle part, la guerre civile imminente et déjà commencée en certains lieux. Je n'ose plus lire les journaux, tant ils me révoltent et me dégoûtent. Où allons-nous? le sais-tu, toi? Pour moi, je l'ignore.

Les esprits sont partout dans une telle effervescence, que si une révolution éclate, elle sera plus sanglante que 93. A Paris, vous ne voyez rien. Il y a quelques jours, un bon fermier demeurant à une lieue de Gourgé, près des bois, est arrivé dès le matin chez moi, tout consterné. C'est un bon homme, tout à fait inoffensif, un vrai juste milieu, tendant cependant vers la légitimité. Il avait, en se levant, trouvé sous sa porte une lettre ainsi conçue : « Nous t'avions jusqu'à présent cru de notre bord. Tu as eu des conférences avec l'autorité militaire à Parthenay. Ta tête est mise à prix, vingt-cinq louis pour celui qui nous l'apportera et quarante à partager entre ceux qui l'apporteront. Tremble... Signé les Chouans ». J'ai eu cette lettre entre les mains et je l'ai de suite envoyée au colonel. Pendant plusieurs nuits, j'ai été m'embusquer autour de la demeure du pauvre homme, mais je ne puis y passer ma vie. J'ai fini par le laisser en le persuadant de ne pas s'effrayer des menaces qu'on ne mettrait jamais à exécution. Mais qu'est-il arrivé? Tous ses domestiques, mâles et femelles, effrayés de l'anathème, l'ont quitté, abandonné. Il est là, seul avec sa famille consternée et absolument comme s'il eût été un excommunié il y a trois siècles. Personne ne veut l'aider à travailler ses terre. Il est ruiné, perdu. Qu'en dis-tu? Ab uno disce omnes.

Mon ami, je t'en prie, aussitôt ma lettre reçue, hâte-toi de m'écrire, ne fût-ce que deux lignes, pour me rassurer sur votre santé à tous, je ne serai pas tranquille jusque-là.

Gourgé, 1er Juin 1832.

Je ne sais à quoi attribuer la manière dont les journaux rendent compte des affaires de la Vendée. Je suis à me

demander comme Figaro : Qui trompe-t-on ici? Nous faisons une guerre affreuse et plus fatigante qu'on ne saurait le dire. Nous sommes à chaque instant menacés d'être attaqués dans nos cantonnements et enlevés. Deux cantonnements ont été attaqués pendant la nuit et les chouans ont été obligés de se retirer. C'est à trois lieues de Gourgé. Je me garde militairement; toutes les nuits je suis sur pied, je fais des rondes et je prête l'oreille, et suis toujours armé et prêt. J'ai été cinq nuits sans me coucher et je ne me jette sur mon lit que le jour. Le 29, nous avons tué un chouan, il avait trente-six balles sur lui et le contrôle des hommes de deux cantonnements. Tu vois comme nous sommes trahis. Les paysans murmurent et se lèvent; beaucoup ont rejoint les bandes. J'ignore quel est le sort qui nous attend, mais nous sommes déterminés à nous battre jusqu'à l'extrémité. Tous les officiers sont à l'index, moi j'ai l'honneur d'être surtout désigné et marqué à l'encre rouge. Mon activité, l'acharnement que je mets à les poursuivre, m'a valu naturellement l'honneur d'une haine particulière; ils m'en ont fait prévenir en me disant que si je quittais Gourgé, j'étais mort, ce qui ne m'empêche pas de courir après eux. Le colonel vient de me donner avis de me faire faire une veste de soldat et d'avoir à mon bonnet de police un gland de laine. Je leur rends coup pour coup; jusqu'à présent, ils m'en doivent. C'est une chose hideuse qu'une guerre civile, elle aigrit, rend cruel, fanatique.

Gourgé, 22 Juin 1832.

Et toi aussi, mon bon ami, tu t'es battu; presqu'au même moment nous faisions tirer des coups de fusil, nous exposions notre vie... Quand j'ai eu lu ta lettre et que j'ai été bien convaincu que la fatigue une fois passée, il ne te resterait que la gloire d'une belle conduite, je me suis senti pris d'un rire fou à l'idée de te voir dans un corps de garde commander quarante hommes de Ligne; je me suis représenté mon grave petit frère, toujours doux, posé, tranquille, opposant tout cela à la brusquerie énergique d'une soldatesque plus difficile à gouverner encore quand elle sent qu'on a besoin d'elle et qu'elle expose sa vie. Nous voyons cela tous les jours ici.

Depuis l'état de siège je ne sais plus ou donner de la tête, jour et nuit je suis occupé...Cependant, les affaires paraissent s'arranger. Avant hier, à minuit, j'ai reçu une dépêche du général Solignac, qui m'annonçait que quatre mille chouans s'étaient rendus et que beaucoup de chefs se préparaient à en faire autant. Déjà beaucoup ont proposé une capitulation qui

a été refusée. On les veut à discrétion... Depuis quelques jours on ne se bat plus par ici; tous les chouans sont partis du côté de Vitré. Ils nous reviendront au premier moment. On parle de mouvement dans le Morbihan. La duchesse de Berry, dit-on, se dirige de ce côté; quelques-uns la disent dans le Marais, d'autres la prétendent embarquée. S'ils la trouvent, ils seront plus embarrassés que moi.

Je crains bien d'être obligé d'aller à Niort pour l'affaire du 23 (1). Acteur très actif, capturer d'un prisonnier important, ma déposition ne sera pas sans intérêt. Cependant, ce voyage ne me sourit guère. J'ai reçu, en même temps que la tienne, une lettre de ma femme qui m'a fait de la peine. La pauvre petite, sur des rapports, des lettres écrites à des habitants de Brest qui me font l'honneur de s'occuper de moi, me croit blessé à la tête. Je me suis hâté de la détromper en lui faisant promettre de ne croire à rien, pas même à ma mort, que quand je la lui annoncerai moi-même.

Je vais me jeter sur mon lit et tâcher de rêver que je suis au milieu de vous tous, avec ma femme, entre Louise et toi...

Gourgé, 1er Juillet 1832.

...Le sous-préfet de Parthenay m'a donné sa parole de me faire nommer capitaine si je parvenais à prendre un chef de bande nommé Bory, dont la maison est à deux lieues de Gourgé. Je l'ai déjà blessé de deux coups de feu, mais légèrement. Il m'a échappé deux fois, gare à la troisième. Je le veille de près; si je le manque, je ne crois pas que d'autres l'attrapent. Il m'a fait passer bien des nuits blanches et entre autres, perché sur un arbre. Dix hommes que j'avais avec moi étaient aussi perchés autour du même champ où devait se tenir un conciliabule d'une vingtaine de chouans; ils furent sans doute prévenus, comme à l'ordinaire, car ils ne vinrent pas.

Le désarmement est bientôt terminé, j'ai envoyé pour ma part plus de cinq cents fusils au colonel. Quelques bandes ont reparu de nos côtés. Dimanche dernier, douze chouans étaient dans un champ de blé, à une lieue de Gourgé. Averti de leur présence, je pars au pas de course, je les ai poursuivis pendant quatre lieues et perdus dans la forêt de Mayotte. Quarante ont été vus, dit-on, d'un autre côté. On dit aussi qu'une bande s'est approchée la nuit, jusqu'à mes avant-postes. Mes

(1) La lettre dans laquelle le Maréchal rendait compte de cette affaire n'a pas été retrouvée.

sentinelles n'ont rien vu, rien entendu. Je le crois, car ils se glissent derrière les haies comme des serpents. S'ils veulent tenter un coup, c'est de mon côté qu'ils le feront, car je forme l'extrême droite de nos cantonnements. Le poste le plus rapproché est à deux grandes lieues. Je couvre Parthenay et tout le pays sur la rive droite du Thouet. Ma position est importante, dangereuse et je l'aime pour ce motif.

Ce maudit choléra revient à Paris. Il est à Brest. Que de sujets d'alarme. Heureusement ma femme ne paraît pas le craindre. Vous autres, vous êtes aguerris, c'est beaucoup.

Gourgé, 12 Juillet 1832.

...Ma présence va devenir moins nécessaire au régiment. Un capitaine va être nommé à la compagnie que je commande et je retournerai à la mienne où nous sommes au complet et où l'on se passe de moi depuis cinq mois. Je quitterai cette compagnie avec regret, je l'avais formée. Je l'avais trouvée désorganisée ; maintenant les ordres du régiment donnent des éloges à sa belle tenue et à son administration. Il y avait quelques mauvais sujets, j'en ai envoyé deux aux compagnies de discipline. Un a été tué, un autre condamné à deux ans de prison. Au feu, j'irais partout avec ces jeunes soldats qui n'écoutent que leur ardeur, ne connaissent pas le danger et l'affrontent gaiement.

Le choléra ne veut donc pas vous quitter? Ici, nous en sommes entourés et nous en rions, ou pour mieux dire, nous n'y pensons pas. Les bains et les fruits sont contraires. Je me baigne et je mange du dessert parce que je l'aime et qu'ici il est à bon marché. Dans le Levant, la peste a passé bien souvent à mes côtés (1) sans me coudoyer ; il en sera de même du choléra. Je n'ai pas le temps de mourir, et encore moins d'être malade.

Nous venons de recevoir de la Division l'ordre d'envoyer des garnisaires chez les pères et mères des réfractaires ou des individus faisant partie des bandes. Les soldats chargés de cette mission seront nourris et recevront un franc par jour jusqu'à reddition de l'individu et de ses armes. Voilà le premier acte du gouvernement du comte d'Erlon. Je le crois bon. C'était le moyen employé sous l'Empire ; il a réussi complètement. Toi, Monsieur l'Avocat, tu vas crier à l'arbitraire, à l'illégalité, mais il faut en finir. Laisserons-nous tout

(1) Le Maréchal avait fait un voyage en Orient, en 1822 et 1823.

un pays tourmenté par une poignée de chouans, le commerce détruit, la confiance nulle, la tranquillité, la sécurité perdues? Cela est impossible, il faut en finir...

Parthenay, 5 Octobre 1832.

Mon bon ami, je t'écris deux lignes à la hâte. Je viens de recevoir l'ordre de prendre le commandement d'une colonne mobile de cinquante hommes. Je serai plus de quinze jours absent et hors de possibilité de te donner de mes nouvelles et de recevoir des tiennes, car je serai toujours par chemin le jour, et la nuit dans les bois, en embuscade, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, partout et nulle part, couchant dans les granges, mais toujours habillé, cherchant un repos de quelques heures et repartant à la hâte, tâchant de tromper l'ennemi par des marches et des contre-marches. Le colonel veut me mettre en avant et me présenter au général inspecteur à la tête de la colonne, débouchant d'une forêt, sur son passage : petit coup de théâtre qui l'amuse. Tout le monde prend de l'intérêt à la réussite de mon expédition.

Amailloux, 13 Octobre 1832.

J'ai reçu ta lettre, mon bon ami, au milieu de mes opérations de colonne mobile... Voilà le huitième jour que je bats les bois et les champs, faisant mes dix, douze et quelquefois quinze lieues et couchant, pour me reposer, dans les granges, enterré dans la paille ou le foin, comme cela se trouve.

Le colonel m'a présenté au général Meunier. J'ai déjeuné avec lui jeudi. Lundi je le verrai encore. Le général m'a fait beaucoup de compliments.

Tu rirais trop de me voir par les grandes chemins à la tête de mes quarante hommes. Figure-toi un individu à barbe longue, moustache hérissée, veste de soldat, pantalon retroussé au-dessus de la botte, casquette recouverte en toile cirée pour la pluie, carnassières renfermant chemises, bas, cartouches, poudre, brosse à tête, rasoirs, papier de comptabilité, etc..., ceinture où sont attachés tes pistolets, fusil à deux coups, et, pour compléter le tableau, sifflet attaché par un cordon à la boutonnière; c'est avec cela que je fais manœuvrer mes hommes. Voilà ton pauvre frère; son oreiller, c'est sa carnassière; son lit, c'est le foin ou la paille; mais il est temps que cela finisse, et j'ai encore huit jours avant de terminer mon

expédition mobile. Oh, que je connais bien ce maudit département. Je l'ai parcouru en tous sens. En allant coucher auprès de Chanteloup, il y a quelques jours, j'ai trouvé un de nos anciens camarades du Lycée Napoléon, Olive. Te le rappelles-tu? il était chez Patrice et en mathématiques. Il m'a mené souper chez lui, et nous avons causé souvenir de gamins...

Parthenay, 21 Octobre 1832.

Me voilà, mon bon ami, revenu de ma campagne, sans gloire, mais avec beaucoup de fatigues. La première nuit que j'ai passée dans mon lit m'a semblé si bonne, si délicieuse, que, pour mieux en jouir, je n'ai pas dormi du tout. Le bruit de la paille s'affaissant sous moi, le trot des rats et des souris courant près de ma tête, le chatouillement du foin pénétrant dans mon cou et mon pantalon, tout cela me manquait. J'avais fini par m'y habituer. Les bandes de chouans croisent le pays, les colonnes mobiles le croisent aussi. Comment se fait-il que les colonnes se rencontrent et ne rencontrent jamais les chouans? C'est que l'on nous déteste et qu'on les aime, c'est que tout les sert et tout nous nuit. Nous n'aurions pour nous que le hasard, le bonheur, et il ne leur plaît pas d'être avec nous. Dans mes longs quinze jours, je n'ai fait qu'une chose : j'ai trouvé une de leurs caches. Comment trouver des gens qui vivent dans les entrailles de la terre? Figure-toi, au milieu des terres, dans une palisse entre deux champs, un gros et large chêne dont le tronc, d'à peu près huit pieds d'élévation, est creusé jusqu'au sol.. Imagine-toi un trou de quatre pieds de long, et si étroit qu'un homme aussi maigre que moi est obligé de se roidir et d'entrer en rampant, les pieds en avant, de se laisser glisser, et la pente vous conduit à un souterrain long de six pieds, large de cinq, et trois pieds d'élévation, creusé sous terre. Des planches posées en long et croisées par deux fortes solives empêchent la terre de s'écrouler sur leur tête et forment un plafond. Six pouces de paille, hachée par un long service, voilà leur lit. Cinq hommes peuvent vivre là, couchés, étendus, car à genoux même il faut baisser la tête. Voilà, mon ami, où je suis descendu seul, le pistolet dans les dents. Malheureusement, ils n'y étaient pas; je n'ai trouvé qu'un soulier, un chandelier en bois grossièrement taillé, une pipe, des verres cassés, un pot destiné à recevoir des confitures, de vieux chiffons, probablement pour nettoyer leurs armes. Les malheureux jouaient aux cartes, car j'ai reconnu plusieurs drogues. Ne les trouvant pas, j'ai tout laissé dans le même état pour me réserver la

chance de les y reprendre, en ne leur donnant pas à soupçonner que leur repaire était découvert. J'y suis revenu le soir, j'ai embusqué mes hommes et j'ai passé la nuit dans leur trou. Oh, mon ami, quelle nuit, quelle horreur! une odeur méphitique, pas d'air, entouré de mille espèces de mouches qui dévorent et, malgré tout, j'y aurais passé dix nuits si j'avais été sûr de les prendre. J'y suis revenu à toute heure du jour et de la nuit, toujours sans succès. Les paysans nous auront aperçus rôder et leur auront dit que leur cache était découverte. Ils n'y retourneront plus. J'avais cependant bien pris toutes les précautions que peuvent suggérer la prudence et la ruse.

Lundi dernier, 15 Octobre, le général Meunier nous a donné notre drapeau et a distribué les croix d'honneur accordées au régiment. Quinze cents hommes étaient réunis dans une grande plaine auprès d'Amailloux. Favorisée par le temps le plus beau, la cérémonie était magnifique. Le général m'avait invité à m'y trouver avec une colonne mobile, la seule présente des trois que fournit le régiment. Après les grandes manœuvres, qui ont été exécutées avec une précision admirable pour un régiment disséminé depuis si longtemps, on a été à Amailloux où un déjeuner était préparé. Il y avait une table de trente couverts pour le général, les officiers supérieurs, les décorés et les officiers invités personnellement, dont j'avais l'avantage de faire partie. Les autres mangeaient sur des tables autour de celle du général. Au dessert, inspiré par la cérémonie qui m'avait véritablement ému, et poussé par le colonel, j'ai improvisé, tout à fait improvisé, deux couplets; je les ai écrits à table, au crayon, au milieu du bruit et des plaisanteries. Chantés, ils font de l'effet. Tu les jugeras, je te les livre, les voici :

I

Oh, mes amis, gardons la souvenance
Du jour heureux qui nous porte un drapeau.
Le général dont s'honore la France
Montre à nos yeux un avenir nouveau.
Pour nos drapeaux, c'est l'honneur qui l'ordonne,
S'il faut mourir, il sera satisfait,
Rappelons-nous que Meunier, qui les donne,
Sous la mitraille autrefois les prenait.

II

Sur votre sein, pour prix de vaillance,
Je vois briller l'étoile du guerrier.
On vous la doit, et cette récompense

Vient rajeunir ou donner un laurier.
Pour cette croix, fille de la victoire,
Avec bonheur notre sang coulerait.
Interrogeons nos anciens dans la gloire,
Ils nous diront comment on les gagnait.

Critique, mon ami, critique. C'est mauvais, je le sais. Dans cela il y a trois idées. Le reste est remplissage, tiré par les cheveux, détestable, mais le vieux général pleurait et il est venu m'embrasser. C'est payé bien plus cher que cela ne vaut.

Je suis pour quelques jours à Parthenay, retenu dans ma chambre par un accident qui, heureusement, ne m'est arrivé que le dernier jour de mon expédition. Dans une auberge, à trois lieues de Parthenay, j'étais devant le feu à chasser le froid amassé par la nuit dans une grange ouverte. Une bête de femme me jette une marmite d'eau bouillante sur le pied. J'ai été obligé de rentrer dans la capitale à cheval. Je suis boiteux, sans peau sur le pied, souffrant comme un damné et cloué là pour huit jours. Une fois guéri, j'irai à la Ferrière, prendre le commandement de ma compagnie. Mon capitaine est parti en permission, appelé chez lui par l'événement le plus déplorable. Sa femme est morte en couches et l'enfant a suivi la mère. Que de tristes pensées cet affreux événement a fait naître chez moi. Si ma femme n'avait pas été accouchée, je serais devenu fou. J'ai trouvé des lettres d'elle à Parthenay...

Parthenay, 30 Novembre 1832.

Voici la dernière lettre que tu recevras de moi de ce pays-ci, mon bon ami ; dimanche 2 Décembre, ton mal étoilé frère part avec son bataillon ; pourquoi faire ? Pour garder la duchesse de Berry. De coureur de chouan, me voilà geôlier.

Je ne puis pas te dire combien je suis contrarié de cette destination qui m'ôte l'espoir d'aller à l'armée du Nord. Je mourrai de rage si on se bat sur le Rhin et que je reste enfermé dans les murs de la citadelle de Blaye. Qui sait combien de temps la duchesse restera là ?

Je suis si occupé au moment du départ, que je ne puis t'écrire plus longuement ; fais en sorte que je trouve une lettre de toi à Blaye.

8. - Chanson des chouans de 1832

(D'après J. Bugeaud « Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest » (Saint-Maixent, Reversé) tome II, page 123.)

I

Je viens d'apprendre un' triste nouvelle
Qui m'a bien chagriné le cœur :
Il me faut partir tout à l'heur'
Pour aller servir Louis-Philippe,
Il me faut partir tout à l'heur'
Pour y servir ce grand voleur.

II

Si j'le sers, que l'diable m'emporte,
Ou bien donc il l'emportera !
Non, non ! je n'le servirai pas,
Jamais je ne serai l'esclave.
J'aime mieux rester au pays
A soutenir les fleurs de lys.

III

Ma maîtresse est venu' m'y dire :
« Mon cher amant, ne pars donc pas ;
Mon cher amant, ne pars donc pas,
Car tu sais qu'il n'en revient guère ;
Mon cher amant, ne pars donc pas,
Car tu sais qu'il n'en revient pas.

IV

— « De partir pas, chère mignonne,
Mill' cruautés on me fera,
Mill' cruautés on me fera,
On prendra mon père et ma mère,
On les emmn'ra en prison,
Et j'en aurai malédiction. »

V

La fleur de lys sur ma poitrine,
Le ruban vert à mon côté,
Desur ma tête, il est gravé
Que je soutiens la couronne
Et l'on répètera sans fin :
C'est la couronne d'Henri Cin.

9. - LES CHOUANS DE 1833 [1]

Refrain

Quatre et un veindrat,
La grâce nous baillerat.

I

Les chouans s'sont rassemblés,
A la Boulardière ill' ont été,
Chez Gounord l'iont rentré.

II

Gounord il leu' z'at dit :
« V'n'étez poué bein itchi. »

III

« Lez bas dairé tchiau taillis,
I veut les roug's veni. »

IV

« Ah ! cach'te là, Carlin,
Pre djietaie tchie malins. »

V

L'avant bé fait parti
Au moins cent cotts d'fusils.

VI

Sans qué l'pussiant jamais
Rein dau tout attrapaie.

VII

Carlin a demandé :
« Mouniaud, es-tu blessé ? »
Et Mouniaud répondit :
« A la teite, in petit. »

VIII

« Outre dans tchiau champ de blé,
I vat t'au z'onv'loppé. »

IX

« Oll' est anneut lundi,
Demain o s'rat gari. »

X

« Vive tchiau p'tit Henri ! »
Le général fléchit.

---

(1) Chanson recueillie par R. M. Lacuve, dans « Les veillées de Gâtine ». Quatre et Un : surnom populaire d'Henri V. Gounord : Gonnord, chef chouan. La Boulardère : la Boulardière (commune de Terves). Les rouges ou les pantalons rouges : les soldats philippistes. La chanson se termine par le cri d'espoir royaliste et l'agenouillement du « général », Gonnord étant devenu chef de bande par la grâce de l'imagination populaire.

BIBLIOGRAPHIE

Documents

1 — ARCHIVES DU CHATEAU DE CLISSON (DEUX-SÈVRES). Grâce à l'amabilité de M. de Beauregard et de M. de la Tousche d'Avrigny, nous pouvons donner un état des documents relatifs à la chouannerie de 1832, qui se trouvent aux Archives de Clisson (carton I). L'impression d'ensemble qui s'en dégage est que la duchesse et son entourage vivaient dans un monde d'illusions, de poésie et de mélodrame.

2 — Lettre non signée, datée du 17 Novembre 1830, sans indication de lieu. Semble être l'œuvre de la duchesse de Berry qui espère que l'on pourra « s'occuper des modes de printemps ».

3 — Copie d'une lettre de Charles X, datée d'Edimbourg le 8 Mars 1831, reconnaissant à Marie-Caroline le titre de Régente.

4 — Lettre du 5 Janvier 1831 relative à des mises de fonds : « vous savez que je ne suis pas riche ». Signature chiffrée.

5 — Lettre de façade. La correspondance, à l'encre sympathique, est illisible. Date : 10 Août 1831.

6 — Ordre de commandement de Bourmont du 25 Juillet 1831. Répartition des corps d'armée. En cas d'empêchement de d'Autichamp, Auguste de La Rochejacquelein prendra sa place de général en chef.

7 — Lettre d'Auguste de La Rochejacquelein à sa femme qu'il appelle Monsieur Félicie, pleine de sous-entendus incompréhensibles. Date : 10 Août 1831.

8 — Rapport de 7 pages de M^me^ de La Rochejacquelein, daté du 24 Octobre 1831. A été publié par M. Gautherot.

9 — Lettre non signée d'Avril 1832, probablement de M^me^ de La Rochejacquelein : il ne faut pas faire appel à l'étranger.

10 — Lettre de Berryer du 27 Avril (?) : Le Conseil des Ministrs projette une amnistie.

11 — Lettre de Bourmont, datée de Nantes du 22 Mai, apportant le contre-ordre : « Retardez de 4 jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 Mai ».

12 — Lettre signée G B, du 28 Mai 1832, répondant à M^me^ de La Rochejacquelein qui se porte garant de la trahison d'un bataillon.

13 — Lettre du ? Juillet 1832, adressée à Madame de Félicie (M^me^ de La Rochejacquelein) et non signée : « Toute la machine est bien mal montée et bien mal organisée dans votre division ». « Pas un seul des chefs de division n'a paru dans son commandement excepté M. Béchard » (?).

14 — Lettre de 3 pages de Juillet 1832, en partie chiffrée. Projet de tractations avec les puissances étrangères.

15 — Lettre écrite à l'encre sympathique, trop chauffée, datée de Cholet le 8 Septembre 1832 et signée : « Votre toute dévouée servante, Veuve Vemlin » (?).

16 — Lettre du 1^er^ Novembre 1832, adressée à M^me^ Auguste par un Breton nommé Housseau. Il lui demande conseil comme à une mère.

17 — Lettre collective annonçant la trahison de Deutz et l'arrestation de Madame. Datée de Nantes le 8 Novembre 1832.

18 — Lettre non signée, du 22 Décembre 1832, demandant des vêtements de femme, sans doute pour la duchesse.

19 — Fascicule de 8 pages manuscrites intitulé « Réflexions sur la Vendée, Août 1832 ». L'auteur déplore la défection du Clergé, surtout du Haut Clergé.

20 — Lettre signée Chousserie adressée au général (?) d'Angers et datée du 1^er^ Mars 1833. Déplacements d'officiers dans l'Ouest.

21 —Rapport de 4 pages, signé Gaullier, intitulé : « Situation de ma division avant les affaires de Mai 1832 ». Il s'agit d'une division située entre la Sarthe et la Mayenne. Annotations marginales nombreuses. Suivi d'un autre rapport, daté du 12 Mai 1833. L'auteur expose qu'il avait 1.500 fusils en bon état avant le désarmement et qu'il n'en a plus que 500, les cartouches sont avariées.

22 — Brouillon d'une proclamation annonçant le succès du débarquement de la duchesse dans le Midi.

23 — Autre proclamation : « Les villes de Marseille, Tarascon, Montpellier, Nîmes, Aix, Montauban, Avignon et beaucoup d'autres ont arboré le drapeau blanc... les Prussiens menacent le Rhin, etc... »

24 — Rapport manuscrit de 6 pages, non signé, sur le combat de la Pénissière.

Instruction ouverte contre : la comtesse Auguste de La Rochejacquelein (évadée); Tancrède de Guerry de Beauregard; Félicie Fauveau, née à Livourne; Jules Marie de Beauregard, demeurant à Landebaudière; Frédéric de La Tour du Pin, demeurant à Cubzac (Gironde); Henry Thibault de la Pinière, demeurant à Saint-Martin-d'Ars; Anne Hypolite de la Pierre; Jacques Sala, demeurant à Paris; Mathurin Coutard, aubergiste, à Saint-Martin-d'Ars. Daté de Fontenay, le 5 Mars 1832

25 — Lettre non datée et non signée. L'auteur suppose le Midi en insurrection et s'étonne que la Vendée ne bouge pas.

26 — Les officiers de la division : un chef de division, un second, deux ou trois chefs de bataillons, un major, deux aides-majors, un chirurgien. Les capitaines ne devront pas commander plus de 50 hommes. La troupe sera consultée sur le choix des officiers.

27 — Lettre de Gérard, datée de Saumur, le 29 Octobre 1905, au sujet de renseignements sur Louis de La Rochejacquelein.

28 — La duchesse de Berry fait envoyer à M^me^ Auguste un peu de sang d'une personne chère à toutes deux, qui vient de mourir. Sans date.

29 — Lettre de la duchesse, du 4 Novembre 1830 : elle dit son désir de venir en Vendée.

30 — Lettre de Petit Pierre (la duchesse) annonçant son arrivée en Vendée. Lettre de Bourmont qui vient d'apprendre la mort de Cathelineau.

31 — Lettre de Petit Pierre, du 25 Mai (1832) : Lui faire parvenir ses lettres par le curé de Saint-Etienne de Corcoué.

32 — Lettres de Petit Pierre « au fond d'une grange » et de Pascal, commissaire civil : confirmations d'ordres.

33 — Lettre non datée, signée P. P. La duchesse est à Nantes et déclare qu'elle y restera parcequ'il est difficile d'en sortir et qu'elle veut profiter des événements.

34 Lettre à Sophie Durand (M^me^ Auguste) signée P. P. (la duchesse). La lettre commence par : « Ma chère Jeannette ». La duchesse de Berry déclare préférer voir son fils Henri V manger du pain sec que devoir son trône aux députés. Elle explique pourquoi elle s'est refusée aux conseils de Chateaubriand et de Berryer.

35 — 10 lettres signées P. P. ou Bernardin. Ces lettres, non datées, sont postérieures au soulèvement et datées de Blois pour tromper la police. « Quels horribles gens que les Pancaliers, ils nous pillent de toutes façons. »

36 — Lettres datées de Brandeis, 1835. Une lettre de Blaye, de Juin 1833 où la duchesse, qui signe Rolland, exprime son désir ardent de revoir son fils.

37 — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES DEUX-SÈVRES (1).

C'est là que nous avons découvert les documents les plus intéressants. Ils sont inédits parce que M. Gabory, qui est actuellement un des maîtres les plus incontestés en la matière et qui a été archiviste pendant 6 ans de la Vendée et, depuis 1911, de la Loire-Inférieure, ne les a pas dépouillés. Ils sont groupés sous trois cotes différentes :

(1) Les Archives de la Loire-Inférieure ont été dépouillées par M. Gabory et celles de la Vendée par M. Roussière (J. Herbauges) qui a bien voulu nous communiquer le résultat de ses recherches.

4 M6 : 7, 8, 9, 10, 11, 12 = correspondance des préfets et sous-préfets avec le Ministère de l'Intérieur et rapports de gendarmerie.

11 F 12, 11 F 21 = documents assez disparates, réunis par le collectionneur parthenaisien G. Turpin.

Série U (police correctionnelle).

Nous avons pu en prendre facilement connaissanie grâce à M. Béguin, qui a bien voulu aussi faire la critique de notre manuscrit et à qui nous voulons dire ici notre reconnaissance.

38 — ARCHIVES NATIONALES.

Nous n'avons pu consulter nous-mêmes les documents des Archives. Il semble qu'il n'y ait là rien d'original, mais seulement les doubles des lettres et rapports qui se trouvent aussi à Niort. Les rapports de gendarmerie sont à la cote F 7 6784 Dr 4. Les rapports de gendarmerie concernant le département de la Vendée sont à F 7 6784 dr 9.

La série BB 18 (justice criminelle) concerne les arrestations de chouans et leur procès (1833-1836). Voir en particulier :

BB 18	1212	dr	8382
	1219	dr	9791
	1321	dr	5380
	1322	dr	5678 et 5877
	1323	dr	6171
	1337	dr	9170
	1339	dr	9747

39 — D'Autichamp « Mémoires » (la deuxième partie, qui concerne les événements de 1832, est inédite). Nous avons conté l'histoire de leur non-publication dans notre Avant-Propos.

40 — Charette (baron de) « Journal militaire d'un chef de l'Ouest » (Paris-Dentu, 1842). Forte brochure de 162 pages. Nombreux détails intéressants, en particulier sur le combat du Chêne.

41 — « La Gazette de l'Ouest », journal légitimiste.

42 — « Les nouvelles intrigues de la duchesse de Berry avec de grands personnages dans les contrées qu'elle a parcourues depuis son départ de France » (Imprimerie Demoncelle, sans nom d'auteur) : d'origine gouvernementale et reproduisant des notes de police.

43 —« La Nouvelle Sentinelle », journal gouvernemental paraissant à Niort une fois par mois. Il changea de nom et devint « Le Niortais », le 1er Janvier 1834.

44 — « Procédure criminelle contre Diot ». (Bibliothèque de Niort). Manuscrit n° 3679 supplément, demi reliure verte. Au dos, on lit : Procédure criminelle. Au commencement de la première partie du dossier A : Suite de la Procédure criminelle exercée contre Diot », ce qui prouve que le début a été égaré.

45 — « Réquisitoire du Procureur du Roi à Bressuire ». (Archives des Deux-Sèvres. 4 M 6-11) don de M. Picard.

46 — Saint-Arnaud (maréchal de) « Lettres ». (Paris, Lévy, 1858) tome 1. Ouvrage rare et fort intéressant, car il nous donne l'opinion d'un militaire chargé de poursuivre les chouans. Nous avons reproduit, aux pièces justificatives, les lettres se rapportant à notre période. Celles qui concernent la captivité de Blaye sont aussi d'un grand intérrt. La première édition était de 1855. Celle de 1858 comporte une préface de Sainte-Beuve, qui est un des premiers actes de son ralliement à l'Empire.

47 — « Le Véridique », journal légitimiste de Niort, fondé en 1830 par de Lastic Saint-Jal, qui devint « Le Vendéen » le 1er Mai 1832. Il était rédigé par le comte Joseph de Liniers, le vicomte de Lastic Saint-Jal, Biraud et J. Crétineau-Joly. A partir de 1833, il publia des articles d'Adolphe et Arthur de Brémond. Sur ces deux derniers personnages, qui habitaient au château de Lallier, près de Champdeniers, voir : « Biographies vendéennes : le comte Adolphe de Brémond (1795-1870) » (Niort, Clouzot, 1894).

Ouvrages (1)

Les ouvrages sur la duchesse de Berry sont extrêmement nombreux. Nous n'indiquerons que ceux qui ont un rapport avec notre sujet.

48 — Ch. d'Availles « Notes biographiques sur le général d'Autichamp (1770-1859) ». (Niort, Clouzot, 1890.) Ouvrage rare, dont nous avons raconté l'histoire dans notre Avant-Propos.

49 — « Biographies vendéennes : Le comte Adolphe de Brémond (1795-1870) ». (Niort, Clouzot, 1894.)

50 — R. Bobin « La Gâtine ». (Niort, Chiron, 1926.) Etude de géographie humaine.

51 — Le Bocage en 1830. (Bulletin de la Société littéraire, artistique et scientifique de Cholet, 1908.)

52 — H. Bonnellier « La plaque de cheminée ». (Paris, Ledoux, 1833.) Histoire romancée de la chouannerie par un philippiste, ancien secrétaire du gouvernement provisoire en 1830, à sympathies légitimistes. Plus intéressantes que son récit sont ses notes (pages 200 à 205) où il donne son opinion sur les faits suivants : 1) La conspiration des bords

---

(1) Nous remercions ici M. Poignat qui a mis aimablement à notre disposition sa remarquable bibliothèque d'ouvrages vendéens.

M. Poignat possède, dans sa collection particulière, une affiche proclamant l'état de siège (3 Juin 1832) et des médailles et des monnaies à l'effigie d'Henri V.

de l'eau et les insurrections de 1815 et 1830 ont été ridiculement grossies : « La Vendée? Mensonge. La Vendée n'est plus aux Bourbons, elle est à la France ». 2) L'importance du mouvement de 1832 vient des maladresses de Montalivet et de l'ignorance de Casimir Périer et de Soult. 3) La chouannerie fut surtout du brigandage. — Ces deux dernières affirmations me semblent exagérées, Soult, par exemple (sa correspondance avec le préfet le prouve) se tenait très au courant. H. Bonnelier pourrait bien être un fonctionnaire évincé, mécontent d'avoir été écarté du pouvoir. L'ouvrage est rare.

53 — H. Bourgeois « L'Abbé Barbotin ». (Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1908.) Apologétique.

54 — M. Brillaud « Le proverbe sur Diot ». (Revue du Bas-Poitou, Octobre 1941, page 357.)

55 — A. Briquet « Histoire de la ville de Niort ». (Niort, Robin, 1832.) Ouvrage philippiste très partial, qui s'arrête à 1830. Sa biographie des grands hommes omet systématiquement les chefs royalistes.

56 — M. Brosseau, curé du Tallud « Robert le Chouan » dans « Les Cloches du Tallud », bulletin paroissial d'Avril 1942.

57 — Charette (baron de) « Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832 ». (Paris, Dentu, 1840.)

Johanet ayant publié « La Vendée à trois époques » (1840) qui exposait le point de vue du marquis de Goulaine et des pancaliers (partisans de l'abstention dans le soulèvement), Charette leur répondit par cet ouvrage, aujourd'hui introuvable. Il y soutenait que le soulèvement de la Vendée avait échoué à cause des contre-ordres successifs et de l'opposition des pancaliers, en particulier du marquis de Goulaine, qu'il mettait personnellement en cause. Le marquis riposta aussitôt par une « Réponse à la brochure de M. le baron de Charette sur les événements de la Vendée en 1832 » (Paris, Dentu, 1840), appuyée par une « Réponse de M. Auguste Johanet aux quelques mots de M. le baron de Charette sur la Vendée à trois époques (partie de 1832) » (Paris, Proux, 1840). Dans ce travali, Johanet défendait les pancaliers : MM. de Goulaine, de la Roche Saint-André, de Gouyon, de Nacquard, etc..., de l'accusation de félonie lancée par Charette.

58 — J. R. Colle « En Gâtine ». (Niort, Nicolas, 1946.)

59 — A. de Courson « 1830 : chouans et réfractaires (Bretagne et Bas-Maine) » (Paris, Sauvaitre, Nantes 1899).

60 — A. de Courson « Le dernier effort de la Vendée (1832) » (Paris, E. Paul, 1909). Le vicomte A. de Courson, qui se sert beaucoup du journal de Charette, est tout à fait hostile à Charles X, à son entourage et, en particulier, à la duchesse d'Angoulême et à M. de Blacas, au Comité

de Paris et aux pancaliers. Il utilise la correspondance inédite du maréchal de Bourmont et le compte rendu de M. Villeneuve Bargemont pour le voyage de la duchesse de Marseille en Vendée.

61 — A. de Courson « L'insurrection de 1832 ». (1910.)

62 — J. Crétineau-Joly « Histoire de la Vendée militaire » (Paris, Plon, 1861) tome IV. Ouvrage capital mais partial, Crétineau-Joly faisant de la politique royaliste active en 1832. La duchesse considérait, à Blaye, son zèle comme intempestif.

63 — De Cugnac « Souvenirs vendéens » (Tournai, Casterman, 1881). Roman. Un mot sur Diot qui est représenté comme un grand admirateur de Charette et une description du combat d'Amailloux.

64 — Deniau, dom Chamard, Uzureau « Histoire de la guerre de Vendée ». (Siraudeau, Angers, 1879) tome VI. Ce livre essaie de minimiser l'action du Clergé en 1832. (Pages 527 à 761, pour 1832.)

65 — Dermoncourt « La Vendée et Madame ». (Paris, Guyot, 1833.) Cet ouvrage aurait été rédigé par Alexandre Dumas, d'après les notes du général Dermoncourt. Celui-ci a tendance à augmenter le danger couru par le gouvernement pour rendre son action contre les chouans plus brillante. (Voir, par exemple, l'épisode de la Pénissière.)

66 — Dermoncourt « La Vendée et Madame ». (Paris, Hivert, 1834.) 2e édition « corrigée et augmentée du double ».

67 — L. Desaivre « Les caches souterraines des chouans dans les Deux-Sèvres (1832) ». (Niort, Clouzot, 1914.)

68 — Colonel Dubreuil (Fernel) « Souvenirs du Portugal. Galerie de portraits dessinés d'après nature aux lazarets de Valencia d'Alcantara et d'Albuquerque en Octobre 1833 ». (Paris, 1834.) Ouvrage rare, contenant un portrait de Diot.

69 — L. Dubreuil « Histoire des insurrections de l'Ouest » (Paris, Rieder, 1929.)

70 — G. Dupé « La chevauchée romantique de la duchesse de Berry ». (La table ronde, 1946.) Histoire romancée, mais bien écrite et agréable à lire.

71 — Marc-André Fabre « La duchesse de Berry, la Marie Stuart vendéenne (1798-1870) ». (Paris, Hachette, 1938.)

72 A. Ferré « Les marges méridionales du massif de l'Ouest ». (Paris, P.U.F., 1929.) Les contacts des terrains calcaires et granitiques.

73 — « La France », du 13 Avril 1937 : les tombes de Berton et de Diot.

74 — E. Gabory « Les Bourbons et la Vendée ». (Paris, Perrin, 1923 et 1947.) Ouvrage capital qui s'efforce d'être impartial, sans y réussir toujours. Nous avons relevé et discuté quelques-unes de ses affirmation exagérées ou douteuses.

75 — R. Grand « La chouannerie de 1815 ». (Paris, Perrin, 1943.)

76 — A. Hadengue « Une équipée française au Portugal (1833) » dans la « Revue des Questions Historiques », 1925, nos 3 et 4, pages 42 à 74 et 361 à 394. Bibliographie.

77 — Imbert de Saint-Amand « La duchesse de Berry et la Vendée ». (Paris, Dentu, 1889.)

78 — Imbert de Saint-Amand « La duchesse de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye ». (Paris, Dentu, 1893.)

79 — A. Johanet « La Vendée à trois époques ». (Paris, Dentu, 1840.) Livre important mais partial, l'auteur ayant été avocat des chouans aux procès de 1833-1837. Cet ouvrage, inspiré par le marquis de Goulaine, a provoqué la controverse que nous avons racontée plus haut.

80 — E. Lemière « Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest ». (Saint-Brieuc, Guyon, 1906.) Ouvrage rare, ayant paru par fascicules.

81 — E. Lemière « Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie » (1793-1815-1832), continué par son fils Yves Lemière et publiée grâce aux soins de M. Pierre Le Gall, dans les « Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord », tome LXVI (1934).

82 — A. Levrier « Histoire des Deux-Sèvres ». (Niort, Clouzot, 1885.)

83 — de Lézardière (vicomte) « De la Vendée en 1832 ». (Paris Hivert, sans date.)

84 — « Louis de La Rochejacquelein : Vendée et Portugal ». (Saint-Maixent, Ch. Reversé, 1891), sans nom d'auteur, par M. de La Rochebrochard. Recueil de lettres.

85 — J. Lucas-Dubreton « La princesse captive : la duchesse de Berry (1832-1833) ». (Paris, Perrin, 1925.) Bonne histoire de la captivité, bibliographie.

86 — H. de Malleray « Les cinq Vendées ». (Angers, Siraudeau, 1921.) Document important, étudié du point de vue militaire.

87 — L. Merle « La formation territoriale du département des Deux-Sèvres ». (Niort, 1938.)

88 — A. Nettement (publiés par) « Mémoires historiques de S. A. R. Madame, duchesse de Berry ». (Paris, Allardin, 1837.)

89 — G. Picard « Histoire du département des Deux-Sèvres (1790-1927) ». (Niort, Lavadoux, 1928.)

90 — G. Picard « Un témoin de la guerre vendéenne de 1832 » dans « La France » du 9 Avril 1934.

91 — G. Picard « Tout un passé ». (Niort 1938) page 169.

92 — G. Picard, communications dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest », 3e et 4e trimestres 1940, page 422.

93 — A. Praviel « Vie de S. A. R., Madame la duchesse de Berry ». (Paris, Plon, 1929.)

94 — A. Siegfried « Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République ». (Paris, Colin, 1913.) Etude très importante de la mentalité des Vendéens.

95 — A. de Tesson « Une page d'histoire en 1831-1832. La duchesse de Berry dans la Vendée ». (Nantes, Durance, 1904.)

96 — H. Thirria « La duchesse de Berry (1798-1870) ». (Paris, Plange, 1900.) Ouvrage intéressant, utilisant des documents inédits.

97 A. Tortat « Extraits des mémoires d'Antoine Tortat (1775-1847) ». (Paris, Champion, 1911.) Tortat est le Proiureur du Roi qui fit arrêter la comtesse Auguste de La Rochejacquelein (page 120). Il fut accusé, à tort, de l'avoir laissé fuir et fut disgrâcié; mais il obtint justice et, à titre de compensation, il devint Procureur du Roi à Saintes où il eut l'occasion d'arrêter Berryer. Ses détracteurs, le Lieutenant Général Bonnet et le préfet de Sainte Hermine, furent déplacés, parce qu'ils l'avaient calomnié, prétend-il (page 129).

98 — J. de la Varende « Man' d'Arc ». (Paris, Grasset, 1939.) Roman. De la Varende utilise surtout les livres d'A. de Courson, Johanet et le journal de Benjamin de Goyon « narquois, venimeux, bonnasse ».

99 — E. Veuillot « Les guerres de la Vendée et de la Bretagne (1796-1832) ». (Paris, Sagnier et Bray, 1855.)

Revue du Bas-Poitou

(Paris, Le Chevallier. Niort, Clouzot) (Paris, Picard. Niort, Clouzot) (Paris, Picard. Niort, Baussay) (Imprimerie Lussaud, Fontenay-le-Comte).

Articles classés dans l'ordre de parution :

100 — de La Roche Saint-André (comte) « Dix jours de la duchesse de Berry en Vendée » (Souvenirs). (1911, 24e année; pages 1 à 12 et 123 à 134.)

L'auteur est un pancalier. Il raconte en détails la conversation de Marie-Caroline avec M. de Goulaine, chef de division de Légé. C'est lui-même qui a remis la lettre de Toulon à la duchesse.

101 — G. Gautherot « Correspondance inédite de la comtesse A. de La Rochejacquelein avec le Maréchal de Bourmont » (1922, 35e année, pages 233 à 242; 1923, 36e année, pages 19 à 30, 86 à 97, 159 à 169, 221 à 227; 1924, 37e année pages 11 à 19, 80 à 86, 155 à 162). Correspondance très intéressante, écrite à l'encre sympathique et conservée, en partie, aux archives de Bourmont, en partie à Clisson. Elle prouve l'action politique très importante de la comtesse qui fut, bien plus que son mari, le véritable chef du IIe corps.

102 — du Fontenioux (comte) « La duchesse de Berry à Fontenay-le-Comte ». Dans cette suite d'articles, seules les pages 23 à 25 de la 46e année (1933), concernent notre sujet.

103 — H. Renaud « Une collection bibliographique et iconographique sur la duchesse de Berry et les événements de 1832 en Vendée ». (1932, 45e année, pages 298 à 310; 1933, 46e année, pages 170 à 180.)

104 — Madame Dorlisheim « La duchesse de Berry, héroïne romantique ». (1936, 49e année, pages 1 à 33.) Conférence donnée à la Veillée Vendéenne.

105 — A. de Guerry de Beauregard « L'arrestation et l'évasion de Madame de La Rochejacquelein au château de Landebaudière, en 1831 ». (1939, 52e année, pages 16 à 32 et 169 à 189.)

106 — J. Herbauges « La bande à Depienne à La Boissière de Montaigu (1832) ». (1945, 58e année, page 142.)
Intéressante contribution à l'histoiée des bandes en Vendée. Depienne, ancien agent des vivres à Bourbon-Vendée, a eu une action comparable à celle de Diot. Néanmoins, sa bande était moins importante, ne comportant que 27 hommes environ. Comme Diot, par de Macquillé et par les La Rochejacquelein, Depienne était soutenu par les nobles, et principalement par Vicotr de Cornulier, châtelain du Bois-Corbeau-en-Montaigu, chez qui il logea 9 mois. Sa solde et celles de ses chouans, étaient envoyées par Charette et payées régulièrement le 24 du mois. Comme le chef gâtinais, il était accompagné de 4 ou 5 gardes du corps et sa bande était divisée en brigades de 7 hommes. Les chouans avaient comme uniforme une veste brune, un pantalon et une blouse bleus, des souliers enfin, alors que les paysans avaient toujours des sabots. Les hommes, qui portaient des noms de guerre, étaient des réfractaires, des déserteurs, parfois des séminaristes, comme Athanase Motreuil, survivant du combat de la Penissière. Les armes étaient hétéroclites. La nourriture était réquisitionnée

mais les vols, interdits : un voleur fut exclu de la bande. Une certaine discipline était maintenue : le lieutenant Mechineau, trois fois par semaine, lisait aux chouans un règlement qui avait été édicté, prétendait-on, par la la duchesse de Berry elle-même. On gardait précieusement le drapeau du 3e corps, qui était blanc et portait au milieu, en lettres vertes, « Vive Henri V ! » et, aux quatre coins, une fleur de lys de la même couleur. La population vendéenne était complice : le maire de La Boissière, lui-même, avertissait les carlistes quand une perquisition était prévue. Depienne se mit à la tête de la bande en Juin 1832 et y resta jusqu'à la fin. Il fut trahi par un des déserteurs. Du 21 au 30 Juillet 1833, la gendarmerie de Nantes perquisitionna dans la région sous la conduite du traître : 19 chouans furent arrêtés et jugés aux Assises de Bourbon-Vendée le 30 Avril 1834.

INDEX DES NOMS CITÉS

Les pages et personnages importants sont en caractères gras.

Abadie (d') : 82, 104, 115.
Absie (l') : 80, 87, 116, 120, 138.
Adilly : 44, 55, 57, 114.
Agra : 14.
Airvault : 31, 45, 66, 104, 136.
Allard : 26, 39, 98.
Allonne : 15, 33, 44, 55, 138.
Amailloux : 15, 31, 39, 57, 67, 77, 78, 87, 89, 91, 93, 94, 104, **106,** 114, 116, 117, 122, 136, 138.
Angers : 14, 34, 35, 93, 124.
Angoulême : 50.
Apremont : 45.
Ardouin : 43, 84.
Argenton-Château : 93, 135, 137, 142.
Argenton-l'Eglise : 64, 135.
Arnault : 137.
Auberry (d') : 33.
Aubiers (les) : 16, 34, 65, 122, 137, 138.
Audebert : 29.
Autichamp (d') : 19, 20, 27, **34 à 36,** 39, 49, 53, 56, 68, 82, 97, 98, 99, 100, 102, 106, 115, 119, **129,** 145, 179, 182.
Autun : 95.
Availles (d') : 19, 20, 183.
Azay : 59, 61, 91.

Bagneux (de) : 70, 71, 72, 100.
Baragay d'Hilliers : 67.
Barbotin : 44, 55.
Barnière (la) : 59.
Barreau : 55.
Beaugicière (de la) : 106.
Beaulieu (près de Bressuire) : 66, 67, 137.
Beaulieu (près de Parthenay) : 55, 94.
Beaumont : 136.
Beaupréau : 22.
Beauregard (de Guerry de) : voir Guerry.
Beaurepaire : 116.
Beauvoir : 70, 135.
Béché : **90,** 91, 92, 117, 118, 136, 141.
Beguin : 182.
Beliard : 50.
Benassais : 136.
Berryer : 101, 105, 145, 146.
Berton : 49, 65.
Bienvenu : 64.
Blaye : 101, 102, 115, 131, 134.
Blot : 77, 142.
Bodin : 49.
Boismé : 25, 48, 49, 50, 63, 64, 77, 83, 84, 89, 92, 130, 141.
Boissière Thouarsaise (la) : 139.
Bonin : 38.
Bonneau : 55.
Bonnechose (de) : 27.
Bonnellier : 41, 183.
Bonnet : 84, 86, 117.
Bonnin : 45, 141.
Bordeaux : 28, 35, 95.
Bornelle : 86.
Borry : 116, 117, 118.
Bouchet : 119.
Boulard : 67, 91.
Boupère (le) : 70, 71, 72.
Bourbon Vendée : 22, 23, 28, 31, 71, 72, 73, 75, 83, 103, 122.
Bourmont : 25, 26, 39, 49, 63, 97, 98, 99, 103, 105, 109, 125, 126, 127, 128, 149, 150, 179.
Bouron : 74, 75.
Brault : 86.
Bremond (de) : 106, 134, 183.
Bressuire : 11, 12, 15, 27, 29, 30, 31, 37, 46, 49, 50, 53, 57, 62, 64, 65, 66, 67, 77, 78, 83, 85, 87, 88, 91, 93, 96, 98, 100, 106, 108, 123, 124, 134, 137, 142.
Bressuire (sous-préfet de) : voir Morand.
Bretagne : 11, 94, 101.
Bretignolles : 65.
Breuil-Chaussée : 66.
Briquet : 31.
Briqueville (de) : 75.

Brosseau : 59.
Brosset : 72, 121.
Brousses (des) : 23.
Bry : 57.
Bugeaud : 99, 131, 134.
Bureau (de) : 70, 71, 122.
Bujard : 73.

Cadoudal : 96, 104.
Cathelineau : 21, 22, 26, 97, 98, 99, 126.
Cerizay : 37, 63, 64, 138.
Cesbron : 20.
Chabat : 91.
Chaboceau : 142.
Chabot (commandant) : 22.
Chabot (de) : 33, 54, 71, 97, 100, 128.
Chaillé-les-Marais : 72.
Challans : 70.
Champdeniers : 12, 106, 138.
Chanteloup : 89, 141.
Chantemerle : 107, 116.
Chantonnay : 71.
Chapelle-Bertrand (la) : 33.
Chapelle-Gaudin (la) : 118.
Chapelle-Saint-Laurent (la) : 15, 36, 48, 54, 56, 64, 83, 87, 94, 106, 141.
Charbonnier : 59, 67, 102.
Charette : 26, 39, 72, 73, 82, 97, 98, 99, 103, 104, 109, 129, 130, 133, 144, 145, 146, 150, 182, 184.
Charles X : 16, 21, 22, 23, 35, 36, 37, 49, 50, 53, 75, 76, 82, 96, 146, 147.
Chaslière (la) : 109.
Chataigneraie (la) : 12, 164.
Chateaubriand : 32, 105, 135,
Chatillon : 23, 25, 37, 65, 66, 118, 124.
Châtillon-sur-Thouet : 44, 119.
Chêne (le) : 58, 74, **109.**
Chiché : 50, 54, 65, 91, 94, 104, 106, 121.
Chièvres (de) : 106, 107, 108.
Cholet : 65, 84, 87, 91, 124, 133.
Cicé (de) : 37.
Cirière : 37.
Civrac (de) : 23.
Clabat (de) : 29.
Clemot : 22.
Clerc Lassalle : 29.
Clessé : 56, 78, 83, 87, 93, 106, 107, 108.
Clisson (Deux-Sèvres) : 23, 25, 26, 39, 53, 82, 179.
Clisson (Vendée) : 97, 98, 100, 110, 116.
Clouet : 126, 128.
Clouzot : 20.
Coislin (de) : 23, 103, 106.
Colbert (de) : 50.
Collinet : 20.
Cornuau : 29.
Cornulier (de) : 72, 105.
Coteau (le) : 33, 60, 120.
Cottet : 48, 82.
Coudre (la) : 91, 136.
Coulonges : 65, 135.
Coulonges-Thouarsais : 50.
Courlay : 45, 46, 64, 66.
Courson (de) : 78, 82, 88, 104, 144, 184.
Cousin : 66.
Couton : 70, 74.
Crétineau-Joly : 19, 28, 32, 34, 41, 42, 45, 58, 59, 78, 88, 89, 91, 97, 103, 104, 105, 110, 113, 123, 144, 185.

Dampierre (château de) : 101, 102.
Dampierre-sur-Yon : 33.
Dardillac (les) : **53,** 55, 104, 106, 108, 115, 129, 138, 139.
Davaud : 137.
David : 83.
Delaage Saint-Cyr : 82.
Delahaye de la Lubrie : 50.
Delaunay : 49.
Deniau : 32, 36, 45, 54, 78, 104, 144, 185.
Denis : 60.
Depienne : 72, 73.
Dermoncourt : 109.
Desaivre : 66, 136.
Desjardin : 53.
Despinois : 22, 23.
Deutz : 115, 134.
Deux-Sèvres : 11, 12, 16, 20, 23, 29, 30, 32, 42, 50, 57, 70, 86, 96, 131
Deveau : 90.
Diot : 20, 23, **45 à 51,** 53, 54, 55, **56,** 57, 58, **62, 63,** 64, 65, **66, 67,** 70, 72, 77, 78, 80, 81, 82, **83, 84,** 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 102, 104, 106, 107, 115, **116, 118,** 125, 126, 127, 128, **130,** 146, 182.
Dorides (les) : 65.
Drouet d'Erlon : 86, **117,** 121, 154.
Dru : 115.
Ducasse : 139.
Dufortmanoir : 65.
Dumas : 40.

Dumoustier : 22, 41.
Dupin : 12.

Echaubrognes (les) : 138.
Etusson : 49.

Failly : 104.
Falleron : 70, 73, 74.
Fauveau (de) : 27, 28.
Faye l'Abbesse : 64, 65, 66.
Fénery : 95.
Ferbœuf : 119.
Ferrand : 104.
Ferrière (la) : 106, 136.
Fleurisson : 83.
Flocellière (la) : 70.
Florisson : 92.
Fontenay- : 22, 23, 31, 103, 117, 124, 135.
Forêt-sur-Sèvre (la) : 23, 33, 83, 135, 137.
Forges (les) : 136.
Foucher : 86.
Fouchereau : 89, 93, 104, 141.
Fouillet : 107.
Francheville (de) : 100.

Gabi : 43.
Gaboriau : 70, 71.
Gabory : 17, 22, 25, 32, 36, 37, 39, 42, 45, 57, 58, 82, 87, 91, 96, 103, 104, 105, 135, 144, 181, 186.
Gaillard : 89, 141.
Gandit : 82.
Garde (la) : 33, 59, 60, 61.
Garsuault : 59, 61.
Gatard : 48, 56, 77, 104, 116 (?), 141.
Gatard Marie (femme de Diot) : 48, 130.
Gâtine : 11, 13, 15, 37, 44, 50, 73, 88, 97, 104, 115, 120.
Gaubretière : 26, 27, 39, 73.
Genonde (de) : 91.
George : 111, 112.
Gerberie (la) : 33.
Girardin : 110 à 114.
Girault : 59.
Girouin : 92.
Gontant (de) : 22.
Goubier : 33.
Goulaine (de) : 73, 104, 105, 109, 144, 186.
Gourgé : 12, 13, 15, 35, 49, 91, 93, 119 et voir lettres de Saint-Arnaud.
Goyon (de) : 103, 104.
Grandlieu (lac de) : 70, 73.
Granseigne : 22.
Grellier : 118, 137.
Guerineau : 29.
Guerry de Beauregard (de) :
Amblard : 25, 26, 46, 130, 188.
Jules : 27, 28,**33,** 56, 78, 107, 108, 126, 128, 130.
Tancrède : 27, **33,** 56, 81, 99, 128, 129, 130.
Guesdon : 62.
Guignard : 82, 92.
Guignault : 92.
Guillemot : 96.
Guiny (de) : 58.
Guiot et Guyot : voir Diot.

Heim : 29, 85, 133.
Henri V : 22, 23, 54, 58, 59, 61, 91, 92, **94,** 95, 96, 130, 135, 139, 177, 178, 183.
Heraudet : 55.
Herbiers (les) : 39, 70.
Holy Rood : 23.

Jamin : 111.
Janvre de Bernay : 33.
Jean-Baptiste : 59, 65, 66, 67, 90, 136, 141.
Joannès : 77, 86.
Johanet : 32, 56, 104, 105, 116, 128, 140, 144, **184,** 186.
Joubert : 92.
Jouin : 119.

Kersabiec (de) : 111 130.

Labour : 37.
Lageon : 12, 121.
La Laurencie (de) : 33.
Lamarque : 34, **40,** 41, 50, 82, 146.
Landebaudière : 26, 27.
Largeasse : 66, 87.
La Robrie : 103, 109.
La Rochebrochard : 48, 186.
La Rochefaton : 34, 35, 49, 68, 102, 129.
La Rochejacquelein (les) :
23 à 28, 31, 32, 33, 35, 45, 48, 53, 56, 58, 68, 82, 90, 98, 105, 116, 139, 144.
Auguste : 24, **25,** 26, 27, 33, 39, 57, 97, 104, 110, 114, 126, 129, 130, 179.
Sa femme : 24, **25,** 26, 27, 28, 32, 35, 37, 49, 56, 70, 81, 97, 98, 99, 100, 109, 111, 126, 128, 130, 138, 145, 149, 150, 179.
Henri (+ 1793) : 24, 25, 34.
Henri-Auguste : 24, 28 ,128.
Louis (+ 1815) : 24, 25, 47.
Sa femme (la Marquise Douairière) : 24, 25, 47, 82, 128.

Louis (+ 133) : 20, 24, **28,** 36, 48, 53, 89, 104, 107, 114, 116, 118, 125, 126, **127,** 133.
Louise : 23, 24, 28, 105.
La Rochelle : 22, 58, 87, 138.
La Roche Saint-André (de) : 32, 104.
Lastic Saint Jal (de) : 92, 104.
Laubépin (de) : 109.
Laurencie (de la) : 33.
Lauzon (de) : 33, 44, 59, 61.
Lavelène : 79.
Leclerc : 106, 115.
Lecomte : 109, 114.
Ledain : 20.
Legé : 73, 74, 109, 145.
Lemière : 20.
Lemouzineau : 50.
Lescure : 25, 34.
Letellier : 66.
Lévêque : 113.
Lhoumois : 35, 49, 56, 107, 119.
Lorrière : 63.
Louis-Philippe : 14, 16, 19, 21, 36, 37, 40, 41, 49, 50, 54, 63, 65, 75, 101, 108, 135, 141.
Louvel : 23.
Luchesi-Palli : 101, 134.
Lucé : 91.
Luçon : 22, 31, 37, 41, 103.
Lusignan (de) : 50, 58, 90, 91, 104, 107, 121, 129, 136.
Lusseau : 135.

Macquillé (de) : 23, 32, 45, 48, 58, 81, 82, 139.
Madame : voir Marie Caroline.
Madoire : 66.
Maine-et-Loire : 67, 83, 84.
Maisdon : 109, 111.
Maisontiers : 33.
Malserpe : 101.
Marie-Caroline (duchesse de Berry) : 17, 19, 21, 26, 32, 35, 37, 58, 68, 72, 96 à 115, 130, 131, 134, 135, 144, 146, 147.
Marquet : 58.
Marseille : 101.
Martin : 79.
Massa : 97, 104, 118.
Masséna : 30.
Mathes (les) : 25.
Maulévrier : 50, 80.
Maupilier : 44.
Maurivet : 33.
Maussion : 62.
Manves : 22.
Mauzé : 65.
Maynard : 75, 98.
Mazières : 57, 136.
Mechineau : 72.
Meilleraye (la) : 54, 57.
Melle : 11, 15 ,45, 53, 123, 136, 142.
Ménard : 49.
Mercier : 89, 90.
Mesliers (les) : 103, 104.
Mesnard : 21, 22, 106.
Meunier : 122.
Michon : 43, 44.
Minetry (du) : 29.
Mocquery (aide de camp, général de) : 85, 86, 87, 107, 118, 131, 133.
Moncoutant : 15, 16, 49, 54, 64, 65, 66, 83, 87, 90, 93, 107, 118.
Monnerie (la) : 45.
Montaigu : 39, 70, 72, 103, 105.
Montalivet : 41, 105.
Montfort (de) : 14.
Monti (de) : 19, 129.
Monts : 75.
Morand (sous-préfet de Bressuire) : 29, **30,** 31, 37, 40, 50, 64, 77, 82, 83, 84, 85, 93, 118.
Morisset : 91.
Mornac (de) : 97.
Mortagne : 70.
Mothe-Saint-Héraye (la) : 142.
Motreuil (de) : 72, 111, 114.
Motte-Achard (la) : 37.
Mottes (les) : 56, 77.
Moutiers : 91, 92.

Nantes : 12, 22, 23, 27, 32, 34, 41, 58, 73, 74, 75, 98, 99, 101, 105, 109, 115, 124.
Nanteuil : 25
Napoléon : 17, 25, 30, 32, 34, 45, 66, 85.
Neuvy : 65, 87, 93.
Nibelle : 58.
Niort : 11, 12, 15, 16, 20, 22, 23, 28, 30, 31, 40, 53, 60, 61, 80, 87, 89, 90, 92, 95, 96, 103, 108, 115, 119, 122, 123, 124, 128, 129, 140, 142.
Noirlieu : 136.
Noirterre : 118.

Oby : 137.
Ogeard : 49.
Orfeuille : 91.
O'Riordan : 32, 70, 93.
Orléans : 94.
Oroux : 95, 106.

Palustre : 129.
Parc Soubise : 70, 71.
Parthenay : 12, 13, 15, 29, 31, 33,

42, 43, 44, 45, 53, 55, 57, 64, 65, 80, 87, 88, 89, 93, 94, 95, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 115, 117, 119, 120, 123, 131, 136, 139, 140, 141.
Parthenay (sous-préfet de) : voir Rouïl.
Péchellerie (la) : 57.
Peilissonière (la) : 70.
Penissière (la) : 72, 109 à 114, 185.
Petit : 89, 141.
Petit Chêne : 33.
Peyratte (la) : 118, 119, 151.
Picard : 183, 187.
Piconnier : 71.
Pin (le) : 32, 119, 121, 134.
Pinière (la) : 67.
Pitié : 36, 44, 87.
Planche aux Marchands (la) : 118.
Plessis : 118.
Plot Roux : 23.
Poignant : 120.
Poignat : 183.
Poitiers : 12, 44, 53, 71, 80, 82, 87, 124, 128, 130, 142.
Pompaire : 59, 89, 141.
Pontjarno (de) : 33, 56.
Poussardière (la) : 57.
Pouzauges : 16, 39, 49, 63, 70, 71.
Preuille (la) : 103.
Proust : 29, 115.
Pugny : 62, 83.
Puichaud : 49.

Racaud : 116.
Ravix : 49, 119.
Reaumur : 70.
Redon : 12.
Renaudin : 53, 54, 102.
Renou : 48.
Richepanse : 30.
Rieux Songy (de) : 82, 128.
Rimbault : 70, 71.
Robert (général) : 98, 150.
Robert le Chouan : 33, 57, 59 à 61, 67, 92, 95, 106, 107, 120.
Roboam : 118.
Rochebrochard (de la) : 82.
Rochefort : 22.
Ronde (la) : 77, 90, 92.
Roucherie (la) : 119.
Rouïl (sous-préfet de Parthenay) : 29, 43, 44, 51, 64, 80, 83, 84, 85, 141.
Rousseau : 53.
Roussière (J. Herbauges) : 110, 181, 188.
Roux : 57.
Rubion : 27, 28.

Sables (les) : 31, 45, 106, 124.
Saint-Amand : 118.
Saint-André-sur-Sèvre : 63, 64.
Saint-Arnaud (de) : 12, 58, 78, 79, 80, 89, 94, 99, 117, 119, 120, 122, 131, 145, 154 à 176, 183.
Saint-Aubin-de-Baubigné : 25, 56, 114.
Saint-Aubin-le-Cloud : 12, 29, 56, 57, 87, 91, 93, 139.
Saint-Avaugourd-des-Landes : 75.
Saint Clémentin : 49, 65.
Saint-Etienne : 120.
Saint-Etienne-du-Bois : 70, 73.
Saint-Fulgent : 39.
Saint Georges-de-Noisné : 33.
Saint-Georges-de-Pontidoux : 75.
Saint-Germain-de-Longue-Chaume : 12, 87, 119.
Saint-Hilaire-de-Loulay : 103.
Saint Hubert (de) : 26, 32, 38, 39, 98, 100, 114, 150, 151.
Saint-Jean-de-Monts : 70.
Saint-Loup : 15, 50, 93, 104, 115, 136.
Saint-Maixent : 12, 43, 54, 106.
Saint-Mesmin : 72.
Saint-Pardoux : 44, 59, 60, 120.
Saint Paul-en-Gâtine : 15, 55, 107.
Saint-Pierre-du-Chemin : 91.
Saint-Porchaire : 72, 121.
Saint-Sauveur : 66, 67, 94.
Saint-Varent : 91, 122, 135, 136.
Saint-Varent (de) : 33, 56.
Sainte Gemme : 34, 91.
Sainte-Hermine : 22, 23.
Sainte-Hermine (de) : 145.
Saintes : 106.
Saisine (la) : 54, 57.
Salinière (de la) : 33.
Saurais : 89, 94, 95.
Seauvre (de) : 138.
Secondi : 67, 90, 91, 94, 95.
Secondigny : 15, 80, 86, 87, 136, 138.
Sèvre : 64, 66, 77.
Siegfried : 11, 14, 15.
Solère (de) : 29.
Solignac : 37, 86, 91, 94, 96, 99, 107, 114, 115, 117, 151, 152, 153.
Somloire : 42.
Sortan : 84, 99.
Soulièvre : 44.
Soutiers : 65.
Soyer : 41.

Stofflet : 14, 58.

Talbot : 48.
Tallud (le) : 33, 55, 57, 59.
Taudière : 141.
Taudières : 43.
Teil (le) : 58.
Ternes : 66.
Terves : 67, 116, 178.
Texier Lacaillerie : 54.
Thénezay : 15, 31, 49, 56, 89, 119.
Theronneau (de) : 70, 71, 122.
Thibault : 67.
Thouars : 11, 12, 15, 50, 53, 64, 135.
Thouet : 33, 43, 50, 57.
Tortat : 28, 71, 145, 146, 187.
Touche Poupard (la) : 33.
Tour du Pin (de la) : 27, 28, 33, 56, 78, 114.
Tousche d'Avrigny (de la) : 25, 34, 35, 179.
Tremblaie (la) : 121.
Tuileries (les) : 34.
Tusseau (de) : 44.

Ulière : 129.
Ussé : 28.

Vassé (de) : 34.
Vausseroux : 122.
Vautebis : 91.
Vedrenne : 102, 115.
Vendée : 11, 12, 14, 26, 32, 35, 39, 42, 45, 46, 68, **70 à 76,** 77, 86, 97, 100, 101, 128.
Vermeille : 118.
Verruyes : 137.
Viennay : 106, 137.
Vienne : 11.
Vilna : 30.
Vinet : 44, 53, 54, 82.
Violeau : 116.
Virelode (de) : 51.
Vitré : 106.
Vouhé : 94.
Voultegon : 49.

Wellington : 99, 102, 147.
Westermann : 12.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Carte 7

Chronologie de la Chouannerie de 1832 9

Introduction : le Cadre 11

Avant-propos 19

I — 1830 : PROLOGUE.

1) *La révolution de 1830.*

Révolution à Paris : les nobles fuient dans leurs châteaux de province. Le 4 Août, 250 chefs vendéens se réunissent chez M. de Civrac. On vote pour savoir s'il faut résister, Sept seulement sont pour la lutte et se groupent autour des La Rochejacquelein. Transmission des pouvoirs au milieu de la confusion générale, arrivée des préfets et sous-préfets philippistes. Premiers drapeaux tricolores. Le Clergé est hostile et les capitaines de paroisse recensent leurs hommes 21

2) *Les forces en présence.*

Du côté des opposants : les nobles (deux familles dominent . les La Rochejacquelein dans le nord-ouest de la Gâtine et les d'Autichamp dans le sud-est), les prêtres, les dissidents de la Petite Eglise, les paysans. Dispositif.

Du côté gouvernemental : réaction assez molle. Gendarmerie peu sûre, garde nationale sans instruction militaire 32

3) *Les troubles de 1830 et l'apparition de Diot.*

Septembre : émeute légitimiste et ouvrière à Parthenay, démissions de maires, émeutes à Melle et à Airvault. On craint la famine. Apparition de Diot qui empêche les recrues de partir. Le gouvernement rachète les fusils et envoie quelques soldats 43

II. — 1831 : LA GUERRE CHEVALERESQUE

1) *Organisation de la « bande à Diot ».*

Aspect du parti légitimiste. Diot organise sa bande :

hiérarchie, nombre, lieux de ralliement, armes, solde. Principaux lieutenants de Diot; Robert le chouan 53

2) *Les chouans attaquent.*

Les tours joués par Diot aux gendarmes. Sa personnalité.

Actions des chouans : entrave à la levée des impôts, destruction des drapeaux tricolores et des bustes de Louis-Philippe, intimidation des maires et des facteurs, lutte contre les soldats (une seule rencontre importante), élimination des traîtres.

Opinion de d'Autichamp sur les chances du soulèvement 62

3) *Les bandes de la Vendée.*

La liaison avec la Vendée est assurée par Gaboriau, de Pouzauges. Les chouans, poussés par les nobles, occupent les hauteurs boisées et les marais de l'Ouest 70

4) *Les gouvernementaux réagissent.*

Trois mesures officielles : les battues, les perquisitions, les espions. Exaspération des libéraux et des soldats.

Deux mesures officieuses : les négociations directes, les garnisaires.

Le dispositif militaire dans les Deux-Sèvres à la fin de 1831 77

III. — 1832 : LA TENTATIVE DE SOULEVEMENT

1) *Béché et Secondi.*

Janvier 1832 : la levée de 80.000 conscrits amène un renouveau de chouannerie. Au-dessous de Diot, on voit apparaître des chefs chouans de plus en plus autonomes : Mercier, Ferdinand Béché et le corse Secondi, qui est un bandit.

L'action politique continue. Les gouvernementaux ripostent par des procès et des colonnes mobiles. Peu de rencontres importantes. Secondi est pris et guillotiné. Le choléra à Niort 89

2) *L'expédition de la duchesse de Berry.*

Les chouans l'attendent. Le général d'Autichamp reçoit le commandement de la rive gauche de la Loire. Auguste de La Rochejacquelein commande le 2e corps. Force réelle des légitimistes, illusions des chefs. Diot réunit 500 hommes et Charbonnier, 300; mais l'échec du débarquement à Marseille les démoralise. Louis de La Rochejacquelein arrive : préparatifs. Mas il y a des défaitistes : les « pancaliers » (choux qui n'ont pas de cœur). Le contre-ordre de Bourmont ne parvient pas en

Gâtine. Bataille d'Amailloux entre chouans et soldats. Le second ordre d'insurrection trouve un pays démoralisé qui ne bouge pas, 3 Juin : état de siège. Episode de la Penissière. Conseil de guerre à Niort le 24 Juin. Marie-Caroline est arrêtée. Son mariage secret la déconsidère, malgré les explications embarrassées des journaux légitimistes 96

3) *Louis de La Rochejacquelein et le Capitaine Noir.*

Diot s'efface devant Louis de La Rochejacquelein qui échappe à une embuscade. La répression est menée par Drouet d'Erlon.

Avec le Capitaine Noir, la chouannerie devient du brigandage. Il est pris et guillotiné. Importance des caches.

Détente à la fin de l'année :

1) Disparition des chefs.
2) Les chouans pillent et se rendent impopulaires.
3) Le gouvernement déconsidère les chefs en se montrant plus généreux pour eux que pour la troupe.
4) Les nobles se réfugient dans une opposition boudeuse.
5) Prospérité économique 116

IV. — 1833-1835 : LA FIN DE LA CHOUANNERIE

1) *L'expédition de Portugal.*

Louis de La Rochejacquelein et Diot vont lutter au Portugal avec don Miguel. Louis y est tué. Destin des principaux chefs. Diot se réfugie en Piémont. Il revient en France. Il est tué à Poitiers par un taureau affolé par un chien 125

2) *L'épuisement.*

Le gouvernement renforce son dispositif militaire, poursuit les derniers chouans et s'efforce de ridiculiser la duchesse de Berry.

Que reste-t-il de la Chouannerie? Des actes de brigandage individuels et une mauvaise volonté latente des nobles et du clergé. Conséquence indirecte : une curieuse affaire de chasse. Les causes de l'échec. La répression du gouvernement n'est pas très dure car un autre ennemi, plus dangereux, commence à apparaître : les Républicains 131

Conclusion 144

PIECES JUSTIFICATIVES

1) Localisation de la chouannerie 148
2) Classification des attentats commis par les chouans .. 149
3) Etat militaire de la Vendée en Mai-Juin 1831 149

4) Exemple de menace de vengeance (12 Septembre 1831) 151
5) Proclamation de Solignac (8 Juin 1832) 151
6) Pétition légitimiste de Décembre 1832 153
7) Témoignages d'un officier chargé de poursuivre les chouans 154
8) Chanson des chouans de 1832 177
9) Les chouans de 1833 178

Bibliographie 179
Index des noms cités 191
Table des matières 197